

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-083

Direction des Finances et du Budget

BUDGET RECTIFICATIF N°1 EXERCICE 2025

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66 ;

Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2946 ETPT, dont 2415 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 531 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 301 209 888 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 236 041 000 € personnel
 - 40 675 717 € fonctionnement et intervention
 - 24 439 171 € investissement
- 299 476 885 € de crédits de paiement dont :
 - 236 041 000 € personnel
 - 39 173 038 € fonctionnement et intervention
 - 24 262 847 € investissement
- 296 742 941 € de prévisions de recettes
- -2 733 943 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 923 096 € de variation de trésorerie
- 322 587 € de résultat patrimonial
- 7 507 486 € de capacité d'autofinancement
- - 2 091 019 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le budget agrégé comprend le budget principal UNICAEN et le budget annexe immobilier.

Annexe : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-083

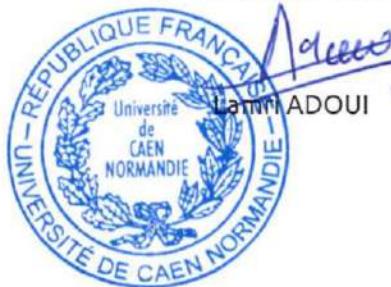
Direction des Finances et du Budget

Résultats du vote :

Pour : 27

Abstention : 6

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

BUDGET RECTIFICATIF N° 1 2025

Commission des finances du 4 décembre 2025

Conseil d'Administration du 12 décembre 2025



OBJET : Budget rectificatif N°1 2025



Introduction

Le budget rectificatif 2025 a pour principal objectif d'ajuster les enveloppes 2025 suite à l'émission du compte financier 2024.

La proposition de ce budget rectificatif 2025 sera soumise au vote du conseil d'administration le 12 décembre 2025.

I. Présentation des éléments du budget rectificatif 2025 en comptabilité budgétaire

1. La prévision de recettes

	BI 2025	BR 1 2025	Ecart en €	Ecart en %
Recettes globalisées	279 073 535	287 798 825	8 725 290	3,1%
- SCSP	213 515 548	217 632 866	4 117 318	1,9%
- Autres financements de l'Etat	-	20 000	20 000	NA
- Fiscalité affectée	2 256 540	2 256 540	-	0,0%
- Autres financements publics	29 436 086	31 948 592	2 512 506	8,5%
- Recettes propres	33 865 361	35 940 827	2 075 466	6,1%
Recettes fléchées	13 715 089	8 944 117	- 4 770 972	-34,8%
Total des recettes	292 788 624	296 742 942	3 954 318	1,4%

1.1. Les recettes globalisées

La variation des recettes globalisées s'explique principalement par le montant de la SCSP perçue par rapport au montant budgétaire. Les deux autres principales variations concernent les autres financements publics qui portent principalement sur les appels à projets et sur la recherche ainsi que les recettes propres.

1.2 Les recettes fléchées

	BI 2025	BR 1 2025	Ecart en €
Bâtiment B	-		-
CREC	1 670 000	564 157	- 1 105 843
CYCERON	4 240 000	3 200 000	- 1 040 000
Réhabilitation Stade Campus 1	-		-
Mise en accessibilité Cour Honneur Campus 1	-	-	-
Chaufferie Biomasse	-	803 060	803 060
Campus 2025 Saint-Lô	450 000	386 900	- 63 100
Plan campus 2030 - Cherbourg	1 855 089	-	1 855 089
Campus nouveau siècle	5 500 000	3 990 000	- 1 510 000
Total des recettes fléchées	13 715 089	8 944 117	- 4 770 972

2. La prévision de dépenses

	BI 2025		BR 1 2025		Ecart en € CP	Ecart en %
	AE	CP	AE	CP		
Personnel	230 560 435	230 560 435	236 041 000	236 041 000	5 480 565	2,4%
Fonctionnement	41 175 227	41 823 181	40 675 717	39 173 038	- 2 650 143	-6,3%
Investissement	25 999 198	28 637 621	24 493 171	24 262 847	- 437 774	-15,3%
Total des dépenses	297 734 860	301 021 237	301 209 888	299 476 885	- 1 544 352	-0,5%

2.1 Personnel

La hausse de la masse salariale s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'impact des retours des détachements et des mises à disposition ;
- L'effet prix lié aux revalorisations salariales sur les personnes entrantes dans les métiers en tension ;
- Les passages en contrats de type CDI plus importants qu'estimés ;
- L'accélération de l'effet GVT ;

2.2 Investissement

	BI 2025		BR 1 2025		Ecart en € CP
	AE	CP	AE	CP	
Investissements fléchés	10 025 725	11 164 148	5 549 698	5 819 374	- 5 344 774
- Mise en accessibilité Cour Honneur Campus 1	-	6 219	-	4 701	- 1 518
- Bâtiment B	142 659	-	145 186	-	-
- Réhabilitation Stade Campus 1 - Phase 2	159 086	1 200 000	1 900 000	900 000	- 300 000
- Chaufferie Biomasse	-	-	125 369	-	-
- CREC	-	505 429	159 881	515 100	9 671
- CYCERON	748 980	6 661 250	600 000	3 229 573	- 3 431 677
- Campus 2025 Saint-Lô	280 000	250 000	150 000	150 000	- 100 000
- Campus nouveau siècle	6 840 000	1 150 000	2 200 000	500 000	- 650 000
- Plan campus 2030 - Cherbourg	1 855 000	1 391 250	520 000	520 000	- 871 250
Investissements globalisés	15 973 473	17 473 473	18 943 473	18 443 473	970 000
- Investissements en lien avec les contrats de recherche	5 500 000	7 000 000	9 560 000	7 850 000	850 000
- Investissements affectés aux composantes	1 946 699	1 946 699	1 946 699	1 946 699	-
- Investissements non fléchés BAIM (Gros Entretien Renouvellement)	3 405 000	3 705 000	3 405 000	3 705 000	-
- Investissements informatiques	1 838 301	1 838 301	1 838 301	1 838 301	-
- Divers (services communs, services centraux hors informatique, Direction de la recherche (FIRC / AAP)), CVEC, projets transverses	3 283 473	2 983 473	2 193 473	3 103 473	120 000
Total des investissements	25 999 198	28 637 621	24 493 171	24 262 847	- 4 374 774

Les variations concernant les investissements sont principalement la cause de différents décalages dans le temps des opérations.

3. Point sur les projets transverses

	2022	2023	2024	BI 2025					BR 2025								
	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Encaissements nets Recettes	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Encaissements nets Recettes	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie				
PROJETS TRANSVERSES				AE / CP	AE / CP				AE/CP	AE/CP							
SATIN	1 263 736	-	202 947	-	437 211	188 485	242 456	688 865	1 263 735	143 929	14 334	19 809	409 479	1 266 366	822 744		
NORMANTHIIA			1 390 335	-	141 019	7 470	127 100	683 002	-	-	817 572	6 759	-	450 472	222	- 457 008	
ASDESR- DESTIN			432 128	-	392 264	74 811	-	799 327	1 080 320	206 182	148 961	-	-	685 849	1 082 569	247 760	
NormandieSup			1 754 039	-	174 430	449 500	160 000	796 110	1 445 894	40 284	572 326	668 590	1 002 056	1 758 512	- 484 460		
Dialogue de performance			777 690	-	462 729	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
CYRCE			1 672 650	-	277 666	50 557	-	562 894	-	-	613 451	13 186	18 642	377 900	-	- 409 727	
3NC					994 007	384 543	480 000	226 067	807 190	-	283 420	83 631	65 706	192 893	-	- 342 230	
H2NC					-	16 334	30 719	423 317	101 200	410 531	-	144 705	5 279	5 732	61 546	-	- 72 557
DECARBOCHIM					80 884	2 000	55 000	-	-	-	57 000	-	-	711	-	- 711	
Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)					2 438 500	731 000	335 000	530 000	1 463 100	-	132 900	174 609	144 395	306 560	1 463 100	837 536	
Total Projets transverses*	1 263 736	4 968 895	- 829 172	1 919 085	1 822 873	4 387 465	5 007 670	- 1 658 653	1 019 085	922 873	3 487 465	4 107 670	141 347				

*Dépenses hors apports UNICAEN

Variations BR 2025 / BI 2025 :	AE/CP	Montant encaissé via la SCSP	Montant hors SCSP	Montant encaissé via la SCSP	Montant hors SCSP
Fonctionnement	- 900 000				
Investissement	- 900 000				
Personnel	- 900 000				
Recettes hors SCSP	- 900 000				

4. Synthèse Comptabilité budgétaire – Solde budgétaire

	BI 2025	BR 1 2025	Ecart en €
Dépenses (AE)	297 734 860	301 209 888	3 475 028
Dépenses (CP) (1)	301 021 237	299 476 885	- 1 544 352
Recettes (RE) (2)	292 788 624	296 742 941	3 954 317
Solde budgétaire (2) - (1)	- 8 232 613	- 2 733 943	5 498 670

II. Grands équilibres en droits constatés (situation patrimoniale) (comptabilité générale)

1. Synthèse Comptabilité générale – Résultat net

	BR1 2025
Charges comptables	296 189 846
Produits Comptables	296 512 433
Résultat comptable	322 587

2. La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF estimée s'élève à 7,5M€.

3. Trésorerie et Fonds de roulement

Le niveau final de la trésorerie est estimé à 48,3M€ et le niveau final du fonds de roulement à 10,3M€.

Sommaire

Tableaux réglementaires

- Budget Agrégé
- Budget Unicaen
- Budget BAIM

Budget rectificatif agrégé

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
	Permanents	Titulaires	Emplois sous plafond Etat	Emplois sous plafond établissement	Plafond global
Enseignants, Enseignants-Chercheurs, Chercheurs	Permanents	CDI	1 083 (1)	7	1 083
	Non permanents	CDD	25		32
			307	338	645
			1 415	345	1 760
S/total EC					
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0		0
BIATSS	Permanents	Titulaires	724 (2)		724
		CDI	119	27	146
	Non permanents	CDD	157	159	316
			1 000	186	1 186
			2 415	531	2 946
Totaux					
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2 489 (5)		
Plafond global des emplois voté par le CA (arrondi)					

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget Rectificatif n°1 2025 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Compte Financier 2024		Montants Budget rectificatif n°1 2025		Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1		Montants Compte Financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	274 397 436	287 798 825	8 725 289	Recettes globalisées
Personnel	221 591 352	221 591 352	236 041 000	236 041 000	5 480 565	5 480 565	214 192 879	217 632 866	4 117 318	Subvention pour charges de service public
dont contributions employeur au CAS							1 306 919	20 000	- 544 301	Autres financements de l'Etat
Pension	58 116 744	58 116 744	66 027 087	66 027 087	1 533 063	1 533 063	2 216 789	2 256 540	-	Fiscalité affectée
-	-	-	-	-	-	-	24 189 583	31 948 592	3 076 805	Autres financements publics
-	-	-	-	-	-	-	32 491 267	35 940 827	2 075 466	Recettes propres
Fonctionnement	36 640 339	37 056 838	40 675 717	39 173 038	- 499 510	- 2 650 143	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	7 591 972	8 944 117	- 4 770 972	Recettes fléchées*
-	-	-	-	-	-	-	1 144 311	3 293 060	- 706 940	Financements de l'Etat fléchés
Intervention	-	-	-	-	-	-	5 778 254	5 651 057	- 4 064 032	Autres financements publics fléchés
-	-	-	-	-	-	-	669 407	-	-	Recettes propres fléchées
Investissement	33 142 310	23 622 217	24 493 171	24 262 847	- 1 506 027	- 4 374 774	-	-	-	-
dont globalisé	29 229 632	20 078 564	18 943 473	18 443 473	2 970 000	970 000	-	-	-	-
dont fléché	3 912 678	3 543 653	5 549 698	5 819 374	- 4 476 027	- 5 344 774	-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	291 374 001	282 270 408	301 209 888	299 476 885	3 475 028	- 1 544 352	281 989 408	296 742 941	3 954 316	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)							281 000	2 733 943		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Rectificatif n°1 2025 Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DÉPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)	
101 - FI et FC BAC A LA LICENCE	81 438 845	81 438 845	1 932 124	1 932 124	1 333 846	1 333 846	84 704 815	84 704 815
102 - FI et FC niveau MASTER	16 202 496	16 202 496	1 694 596	1 894 596	1 527 369	1 527 369	19 424 461	19 624 461
103 - FI et FC niveau DOCTORAT	3 008 240	3 008 240	496 066	496 066	101 056	101 056	3 605 362	3 605 362
105 - Bibliothèques & Docum	5 186 191	5 186 191	2 122 187	2 044 317	50 000	50 000	7 358 378	7 280 508
106 - Rech univ en SC VIE	25 226 478	25 226 478	3 328 141	2 883 138	6 887 970	6 707 970	35 442 589	34 817 586
107 - Rech univ en STIC	10 042 772	10 042 772	435 910	486 910	35 233	39 733	10 513 915	10 569 415
108 - Rech univ en PH CH SPI	8 463 209	8 463 208	884 064	936 064	1 115 349	307 749	10 462 621	9 707 021
109 - Rech univ en PH NUCLEAIRE	393 780	393 780	-	-	-	-	393 780	393 780
110 - Rech univ en SC TERRE	1 266 675	1 266 675	274 200	214 200	1 260 000	1 580 000	2 800 875	3 060 875
111 - Rech univ en SC HOMME	23 820 394	23 820 394	1 347 481	1 167 481	450 091	613 191	25 617 966	25 601 066
112 - Rech univ INTERDIS&TRANS	3 087 911	3 087 911	214 000	196 000	210 000	210 000	3 511 911	3 493 911
113 - Diffusion des savoirs	545 949	545 949	599 744	599 744	-	-	1 145 693	1 145 693
114 - Immobilier	4 510 021	4 510 021	15 152 711	14 623 465	9 096 698	9 666 374	28 759 430	28 799 860
115 - Pilotage et support	49 012 588	49 012 588	9 609 541	9 113 981	1 825 559	1 525 559	60 447 688	59 652 128
201 - Aides directes	-	-	231 700	231 700	-	-	231 700	231 700
202 - Aides indirectes	895 106	895 106	556 420	556 420	-	-	1 451 526	1 451 526
203 - Santé des étudiants	2 940 345	2 940 345	1 796 833	1 796 833	600 000	600 000	5 337 177	5 337 178
TOTAL	236 041 000	236 040 999	40 675 717	39 173 038	24 493 171	24 262 847	301 209 888	299 476 886

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								Total (C)	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées					
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléché	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges service public	217 632 866	20 000	-	-	-	-	-	-	217 652 866	
Droits d'inscription	-	-	-	-	4 478 515	-	-	-	4 478 515	
Formation continue diplômes propres VAE	-	-	-	-	20 027 663	-	-	-	20 027 663	
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	1 250 000	-	-	-	1 250 000	
Contrats prestations recherche hors ANR	-	-	-	-	2 000 000	-	-	-	2 000 000	
Valorisation	-	-	-	-	630 469	-	-	-	630 469	
ANR investissements d'avenir	-	-	-	6 023 899	-	-	-	-	6 023 899	
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	3 212 031	-	-	-	-	3 212 031	
Subvention exploit & financ actif Région	-	-	-	10 781 361	-	-	1 174 032	-	9 607 329	
Subvention exploit & financ actif UE	-	-	-	5 035 000	-	-	2 969 999	-	8 004 999	
Subvention exploit & financ actif Autres	-	-	-	6 811 293	1 670 300	3 293 060	3 855 090	-	15 629 743	
Fondations fonds propres réserves dons	-	-	-	-	20 000	-	-	-	20 000	
Autres recettes	-	-	2 256 540	85 007	5 863 881	-	-	-	8 205 428	
TOTAL	217 632 866	20 000	2 256 540	31 948 591	35 940 827	3 293 060	5 651 057	-	296 742 941	

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

2 733 943

TABLEAU 4
Équilibre financier Budget Rectificatif n°1 2025 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS				
	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1		Montants Compte Financier 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	281 000	2 733 943	- 4 564 867			-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*	
dont Budget Principal		3 138 686	- 4 564 867		4 879 727	-	dont Budget Principal	
dont Budget Annexe	5 160 726	- 404 743	-				dont Budget Annexe	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	310 971	315 265	-		740	2 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	15 273 278	7 130 086	- 2 780 486		15 742 512	9 254 199	5 134 199	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	1 400	-	- 2 000		-	-	2 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	15 866 648	10 179 294	- 7 876 412		15 743 252	9 256 199	5 134 199	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)			- 13 413 354		123 396	923 096		PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	49 942	-			2 200 073	319 560	319 560	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	2 026 735	437 427			-	1 040 962	603 535	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	15 866 648	10 179 294	5 536 941		15 866 648	10 179 294	5 536 941	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(**) Montant issu du tableau "Opérations pour compte de tiers"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers Budget Rectificatif n°1 2025 Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature		Débit (c1) Budget initial 2025 voté le 13/12/2024	Débit (c1) BR 1 2025	Crédit (c2) Budget initial 2025 voté le 13/12/2024	Crédit (c2) BR 1 2025
TVA	C44551 C44551	2 500 000 -	3 500 000 -	- 2 500 000	- 3 100 000
Bourses AMI	C4731	500 000	424 000	500 000	407 000
Bourses UMN	C4731	-	10 000	-	10 000
Equitexto	C4731	-	17 820	-	17 820
IKAS	C4731	-	118 744	-	118 744
Netfoot	C4731	-	34 526	-	-
Erasmus	C4731	1 100 000	1 133 456	1 100 000	1 349 635
EU2SE-PROJ COOP ERAS	C4731	-	91 840	-	-
Space Med	C4731	229 600	277 200	-	-
Permis apprentis	C4731	-	22 500	-	26 000
Autres comptes de tiers	C471828	20 000	1 500 000	20 000	4 225 000
TOTAL		4 349 600	7 130 086	4 120 000	9 254 199

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Rectificatif n°1 2025 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Personnel	218 194 679	227 611 264	233 021 725	5 410 461	Subventions de l'Etat	222 185 990	213 515 548	217 632 866	4 117 318
dont charges de pensions civiles*	58 059 055	64 494 023	66 027 087	1 533 064	Fiscalité affectée	2 216 789	2 256 540	2 256 540	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	59 153 689	64 347 233	63 168 121	- 1 179 112	Autres subventions	14 324 944	27 024 104	26 891 291	- 132 813
Intervention (le cas échéant)	-	-	-	-	Autres produits	45 339 726	47 169 675	49 731 736	2 562 061
TOTAL DES CHARGES (1)	277 348 368	291 958 497	296 189 846	4 231 349	TOTAL DES PRODUITS (2)	284 067 448	289 965 867	296 512 433	6 546 566
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	6 719 080				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			1 992 630	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	284 067 448	291 958 497	296 512 433	6 546 566	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	284 067 448	291 958 497	296 512 433	6 546 566

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	6 719 080	- 1 992 630	322 587	2 315 217
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 564 788	19 524 881	20 975 808	1 450 927
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	307 332	-	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	2 900	-	-	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	14 453 896	15 177 427	13 790 909	- 1 386 517
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	12 519 740	2 354 825	7 507 486	5 152 661

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	12 519 740	2 354 825	7 507 486	5 152 661
Investissements	24 095 420	28 637 621	24 262 847	- 4 374 774	Financement de l'actif par l'Etat	1 644 311	4 000 000	4 784 060	784 060
Remboursement des dettes financières	310 971	311 691	315 265	3 574	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	7 714 368	18 967 962	10 195 547	- 8 772 415
TOTAL DES EMPLOIS (5)	24 406 391	28 949 312	24 578 112	- 4 371 200	Autres ressources	41 758	-	-	-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)					Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	21 920 177	25 322 787	22 487 093	- 2 835 693
					Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	2 486 214	3 626 525	2 091 019	- 1 535 507

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

					Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT					14 881 137	8 979 823	12 394 924	3 415 101
Niveau initial du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					- 34 492 559	- 29 974 096	- 36 855 379	- 6 881 283
Niveau initial de la TRESORERIE					49 373 699	38 953 922	49 250 303	10 296 381
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)					- 2 486 214	- 3 626 525	- 2 091 019	1 535 507
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)					- 2 362 818	5 147 378	- 1 167 923	- 6 315 301
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*					- 123 396	8 773 903	- 923 096	7 850 807
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT					12 394 924	5 363 297	10 303 905	4 960 607
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					- 36 855 379	- 24 826 719	- 38 023 303	- 13 196 584
Niveau final de la TRESORERIE					49 250 303	30 180 019	48 327 207	18 147 189

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Périmètre financier : Université de Caen Normandie - Agrégé
Sociétés : UniCaen
BAIM

Exercice : 2025
té des montants : Euros

Plan de Trésorerie BR1 2025

Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Agrégé : Batiment B + Crec + Cycéron + Stade + Cour d'honneur + Chaufferie biomasse + Campus 2025 Saint-lô + Cherbourg + Campus nouveau siècle

	Exercices antérieurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2 022	2 023	2 024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	Exercices ultérieurs	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	0	100 000	871 699	1 103 587	6 671 727	8 704 370	7 495 649	-2 038 481	-11 680 653	-13 554 548	-16 252 321	-13 127 578	-10 906 741	-3 252 219	-20 055 516
Recettes fléchées	100 000	1 287 532	1 369 132	6 569 536	3 500 000	636 316	4 093 691	5 210 677	7 560 444	7 504 472	8 944 117	10 720 839	19 608 800	40 777 484	117 948 647
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée															0
Financements de l'Etat fléchés	0	537 532	1 154 846	3 033 822	1 200 000	636 316	1 892 018	2 897 360	5 200 000	1 144 311	3 293 060	5 000 000	7 310 000	400 000	33 699 265
Autres financements publics fléchés	100 000	750 000	0	3 250 000	2 300 000	0	2 201 673	2 313 317	2 360 444	5 698 254	5 651 057	5 720 839	12 298 800	40 010 050	82 654 434
Recettes propres fléchées	0	0	214 286	285 714	0	0	0	0	0	661 907	0	0		367 434	1 529 341
Dépenses sur recettes fléchées	0	515 833	1 137 244	1 001 397	1 467 357	1 845 037	13 627 822	14 852 849	9 434 339	10 202 245	5 819 374	8 500 002	11 954 279	57 580 780	137 938 556
Personnel (AE=CP)															
AE															
CP															
Fonctionnement et intervention															
AE											697 846				697 846
CP											697 846				697 846
Investissement															
AE	25 157	562 547	1 904 955	3 361 983	535 946	17 942 983	12 415 374	7 836 719	2 165 845	16 668 094	5 549 698	5 448 186	20 307 181	43 100 286	137 824 956
CP		515 833	1 137 244	1 001 397	1 467 357	1 845 037	13 627 822	14 852 849	9 434 339	9 504 399	5 819 374	8 500 002	11 954 279	57 580 780	137 240 710
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	100 000	771 699	231 888	5 568 139	2 032 643	-1 208 721	-9 534 130	-9 642 172	-1 873 895	-2 697 773	3 124 743	2 220 838	7 654 521	-16 803 296	-20 055 516

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Bâtiment B

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2 022	2 023	2 024	prev 2025	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	0	100 000	871 699	837 338	6 069 705	7 895 968	7 012 162	-2 135 673	-10 931 085	-11 958 039	-15 690 260	-15 624 653
Recettes fléchées	100 000	1 287 532	1 069 192	6 119 536	3 000 000	438 740	285 000	200 000	0	611 965	0	13 177 572
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée												0
Financements de l'Etat fléchés		537 532	854 906	2 733 822	1 150 000	438 740	285 000					6 000 000
Autres financements publics fléchés	100 000	750 000		3 100 000	1 850 000			200 000				6 000 000
Recettes propres fléchées			214 286	285 714				65 607		611 965		1 177 572
Dépenses sur recettes fléchées	0	515 833	1 103 554	887 169	1 173 737	1 322 545	9 432 835	8 995 412	1 026 954	4 344 186	0	28 802 225
Personnel (AE=CP)												
AE												
CP												
Fonctionnement et intervention												
AE												
CP												
Investissement												
AE	25 157	531 748	1 840 306	2 467 019	216 934	14 758 898	1 985 721	2 371 407	152 373	4 307 475	145 186	28 802 225
CP		515 833	1 103 554	887 169	1 173 737	1 322 545	9 432 835	8 995 412	1 026 954	4 344 186	0	28 802 225
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	100 000	771 699	-34 362	5 232 367	1 826 263	-883 805	-9 147 835	-8 795 412	-1 026 954	-3 732 221	0	-15 624 652

encaissement sur
2021 (52 485€)
non imputé ;
encaissement non
imputé sur 2022
(13 121€)

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CREC

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	0	294 492	666 202	872 605	612 638	244 463	-1 409 084	-3 301 962	-1 119 561	-1 070 505	-1 212 550	
Recettes fléchées	0	299 940	450 000	450 000	150 060	1 201 673	1 113 317	1 510 444	3 104 746	564 157	141 039	8 985 376
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée												
Financements de l'Etat fléchés	299 940	300 000		150 060								750 000
Autres financements publics fléchés		150 000	450 000		1 201 673	1 113 317	1 510 444	3 054 804	564 157	141 039	8 185 434	
Recettes propres fléchées								49 942				49 942
Dépenses sur recettes fléchées	0	5 448	78 290	243 598	410 026	1 569 849	2 766 863	3 403 323	922 345	515 100	283 085	10 197 926
Personnel (AE=CP)												
AE												0
CP												0
Fonctionnement et intervention												
AE												0
CP												0
Investissement												
AE	30 799	12 648	861 917	192 029	3 011 027	988 695	3 823 879	647 284	454 668	159 881		10 182 826
CP		5 448	78 290	243 598	410 026	1 569 849	2 766 863	3 403 323	922 345	515 100	283 085	10 197 926
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	294 492	371 710	206 402	-259 966	-368 176	-1 653 546	-1 892 879	2 182 401	49 057	-142 045	-1 212 550	

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CYCERON

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	prev 2028	prev 2029	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		0	32 717	71 083	71 083	33 851	1 687 116	-549 909	-579 482	-1 440 399	-815 049	-199 999	- 0
Recettes fléchées	0	50 000	47 516	0	0	1 700 000	824 000	3 200 000	3 136 000	2 900 000	940 000	200 000	12 997 516
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée													
Financements de l'Etat fléchés	50 000	47 516				1 700 000	800 000						2 597 516
Autres financements publics fléchés							24 000	3 200 000	3 136 000	2 900 000	940 000	200 000	10 400 000
Recettes propres fléchées													0
Dépenses sur recettes fléchées	0	17 283	9 150	0	37 233	46 735	3 061 024	3 229 573	3 996 917	2 274 650	324 950	0	12 997 516
Personnel (AE=CP)													
AE													
CP													
Fonctionnement et intervention													
AE													
CP													
Investissement													
AE	87 398	8 250	67 616	85 953	109 404	11 074 684	600 000	800 000	164 211				12 997 516
CP	17 283	9 150		37 233	46 735	3 061 024	3 229 573	3 996 917	2 274 650	324 950			12 997 516
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	32 717	38 366	0	-37 233	1 653 265	-2 237 024	-29 573	-860 917	625 350	615 050	200 000	0	

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Réhabilitation Stade Campus 1

	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	0	-66 159	-1 539 433	-658 613	-497 836	-538 267	-1 438 267	-2 738 267	-2 793 490
Recettes fléchées	0	1 000 000	1 000 000	200 000	64 949	0	0	0	2 264 949
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée									
Financements de l'Etat fléchés					64 949				64 949
Autres financements publics fléchés	1 000 000	1 000 000	200 000						2 200 000
Recettes propres fléchées									0
Dépenses sur recettes fléchées	66 159	2 473 274	119 180	39 223	105 380	900 000	1 300 000	55 222	5 058 439
Personnel (AE=CP)									
AE									
CP									
Fonctionnement et intervention									
AE									
CP									
Investissement									
AE	102 323	2 551 377	214 614	7 705	164 233	1 900 000	118 186		5 058 438
CP	66 159	2 473 274	119 180	39 223	105 380	900 000	1 300 000	55 222	5 058 439
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-66 159	-1 473 274	880 820	160 777	-40 431	-900 000	-1 300 000	-55 222	-2 793 490

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Mise en accessibilité Cour Honneur Campus 1

	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	0	0	-27 563	-754 928	-361 235	-363 517	-368 218
Recettes fléchées	0	0	0	500 000	0	0	500 000
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée							
Financements de l'Etat fléchés							0
Autres financements publics fléchés				500 000			500 000
Recettes propres fléchées							0
Dépenses sur recettes fléchées	0	27 563	727 365	106 307	2 282	4 701	868 218
Personnel (AE=CP)							
AE							
CP							
Fonctionnement et intervention							
AE							
CP							
Investissement							
AE	0	60 545	805 723	3 469	-1 518		868 218
CP	0	27 563	727 365	106 307	2 282	4 701	868 218
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	0	-27 563	-727 365	393 693	-2 282	-4 701	-368 218

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Plan de relance : Conversion en chaufferie biomasse

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	0	-28 243	-64 180	-96 919	-134 075	1 348 642	2 039 205	427 408	-96 214	706 847	706 847
Recettes fléchées	0	0	0	0	1 607 018	2 897 360	3 200 000	279 362	803 060	0	8 786 800
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée											
Financements de l'Etat fléchés					1 607 018	2 897 360	3 200 000	279 362	803 060	0	8 786 800
Autres financements publics fléchés											0
Recettes propres fléchées											0
Dépenses sur recettes fléchées	28 243	35 938	32 739	37 156	124 300	2 206 797	4 811 797	802 984	0	0	8 777 800
Personnel (AE=CP)											
AE											0
CP											0
Fonctionnement et intervention											
AE								697 846			697 846
CP								697 846			697 846
Investissement											
AE	52 000	33 047	39 586	62 486	6 761 420	535 143	1 245 610	75 376	-125 369		8 679 299
CP	28 243	35 938	32 739	37 156	124 300	2 206 797	4 811 797	802 984	0		8 079 954
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-28 243	-35 938	-32 739	-37 156	1 482 718	690 563	-1 611 797	-523 622	803 060	0	9 000

Montant retraité
d'un blocage de
fonds de 610
527€

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CAMPUS 2025 SAINT-LO

	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	prev 2028	prev 2029	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		0	150 000	519 450	756 350	1 390 150	2 343 950	5 021 300	0
Recettes fléchées	150 000	369 450	386 900	773 800	1 773 800	5 517 350	2 397 700	11 369 000	
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée									
Financements de l'Etat fléchés						100 000	100 000	300 000	500 000
Autres financements publics fléchés	150 000	369 450	386 900	773 800	1 673 800	5 417 350	2 097 700	10 869 000	
Recettes propres fléchées									
Dépenses sur recettes fléchées	0	0	150 000	140 000	820 000	2 840 000	7 419 000	11 369 000	
Personnel (AE=CP)									
AE									
CP									
Fonctionnement et intervention									
AE									
CP									
Investissement									
AE			150 000	530 000	9 000 000	1 000 000	689 000	11 369 000	
CP			150 000	140 000	820 000	2 840 000	7 419 000	11 369 000	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	150 000	369 450	236 900	633 800	953 800	2 677 350	-5 021 300	0	

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Plan campus 2030 - Cherbourg

	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	prev 2028	prev 2029	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	0	0	0	0	0	-149 258	-669 258	-1 049 258	-3 578 664	-3 586 534	0
Recettes fléchées	0	0	0	0	0	0	420 000	1 225 000	3 800 000	4 422 434	9 867 434
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée											0
Financements de l'Etat fléchés											0
Autres financements publics fléchés						420 000	1 225 000	3 800 000	4 055 000	9 500 000	
Recettes propres fléchées										367 434	367 434
Dépenses sur recettes fléchées	0	0	0	0	149 258	520 000	800 000	3 754 406	3 807 870	835 900	9 867 434
Personnel (AE=CP)											
AE											0
CP											0
Fonctionnement et intervention											
AE											0
CP											0
Investissement											
AE					230 691	520 000	2 000 000	6 142 970	469 654	504 119	9 867 434
CP					149 258	520 000	800 000	3 754 406	3 807 870	835 900	9 867 434
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	0	0	0	0	-149 258	-520 000	-380 000	-2 529 406	-7 870	3 586 534	0

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Rectificatif N°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Campus Nouveau siècle

	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	prev 2028	prev 2029	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		0	300 000	2 433 060	5 923 060	10 193 060	18 853 060	19 673 060	0
Recettes fléchées	300 000	2 250 000	3 990 000	6 250 000	13 710 000	10 000 000	13 500 000	50 000 000	
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée									
Financements de l'Etat fléchés	300 000		2 490 000	5 000 000	7 210 000				15 000 000
Autres financements publics fléchés		2 250 000	1 500 000	1 250 000	6 500 000	10 000 000	13 500 000		35 000 000
Recettes propres fléchées									0
Dépenses sur recettes fléchées	0	116 940	500 000	1 980 000	5 050 000	9 180 000	33 173 060	50 000 000	
Personnel (AE=CP)									
AE									0
CP									0
Fonctionnement et intervention									
AE									0
CP									0
Investissement									
AE		362 486	2 200 000	2 000 000	5 000 000	9 200 000	31 237 514		50 000 000
CP		116 940	500 000	1 980 000	5 050 000	9 180 000	33 173 060		50 000 000
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées		300 000	2 133 060	3 490 000	4 270 000	8 660 000	820 000	-19 673 060	0

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
111 D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	11 538 675	7 125 635	7 125 635	0	3 515 601	3 515 601	7 125 635	6 582 553	0	3 731 440	3 731 440	897 439	327 243
107 D107- MATHÉMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	14 559 128	4 845 823	4 845 823	0	2 220 488	2 220 488	4 845 823	4 125 263	0	1 983 745	1 983 745	7 492 817	957 303
110 D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENVIRONNEMENT	9 469 891	3 881 232	3 881 232	0	1 283 514	1 283 514	3 881 232	3 258 656	0	1 805 127	1 805 127	4 305 144	100 963
106 D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTE	61 192 134	31 125 647	31 125 647	0	13 158 781	13 158 781	31 125 647	27 845 966	0	12 949 179	12 949 179	16 907 706	3 489 283
108 D108- PHYSIQUES CHIMIE	17 851 899	8 089 524	8 089 524	0	5 532 217	5 532 217	8 089 524	7 597 632	0	4 339 712	4 339 712	4 230 158	1 684 397
112 D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	853 213	125 696	125 696	0	216 353	216 353	125 696	102 525	0	192 846	192 846	511 164	46 678
1153 D1153 - PILOTAGE	4 006 395	456 203	456 203	0	353 046	353 046	456 203	0	0	277 951	277 951	3 197 146	531 298
Total Contrats de recherche	119 471 335	55 649 760	55 649 760	0	26 280 000	26 280 000	55 649 760	49 512 595	0	25 280 000	25 280 000	37 541 575	7 137 165
IF152BAT Plan campus 2030- Cherbourg	9 867 434	230 691	230 691		520 000	520 000	149 258	149 258		520 000	520 000	9 116 743	81 433
IF50ER01 REHABILITATION BATIMENT B	28 802 225	28 657 039	28 657 039		145 186	145 186	28 802 225	28 802 225		0	0	0	0
IF50ER02 RENOVATION CREC	10 197 926	10 022 945	10 022 945		159 881	159 881	9 399 741	9 399 741		515 100	515 100	15 100	267 985
IF50ER03 RENOVATION AILE B CYCERON	12 997 516	11 433 305	11 433 305		600 000	600 000	3 171 425	3 171 425		3 229 573	3 229 573	964 211	5 632 307
IF50ER04 REHABILITATION STADE CAMPUS1	5 058 439	3 040 252	3 040 252		1 900 000	1 900 000	2 803 216	2 803 216		900 000	900 000	118 187	1 237 036
IF50ER05 MISE EN ACCESSIBILITE COUR D'HONNEUR	868 218	868 218	868 218		0	0	863 517	863 517		4 701	4 701	0	0
IF50ER06 CAMPUS NOUVEAU SIECLE BU PIERRE SINEUX	50 000 000	362 486	362 486		2 200 000	2 200 000	116 940	116 940		500 000	500 000	47 437 514	1 945 546
IF50ER07 CAMPUS 2025 SAINT-LO	11 369 000	0	0		150 000	150 000	0	0		150 000	150 000	11 219 000	0
PRF000002 CONVERSION EN CHAUFFERIE BIOMASSE	8 777 800	9 502 514	9 502 514		-125 369	-125 369	8 777 799	8 777 799		0	0	-599 345	599 346
Total Programme pluriannuels d'inv	137 938 558	64 117 450	64 117 450	0	5 549 698	5 549 698	54 084 121	54 084 121	0	5 819 374	5 819 374	68 271 410	9 763 653
	257 409 893	119 767 210	119 767 210	0	31 829 698	31 829 698	109 733 881	103 596 716	0	31 099 374	31 099 374	105 812 985	16 900 818
Ss total personnel	58 896 250	27 929 843	27 929 843	0	12 780 000	12 780 000	27 929 843	27 929 843	0	12 780 000	12 780 000	18 186 407	0
Ss total fonctionnement	26 492 349	13 554 194	13 554 194	0	4 000 000	4 000 000	13 554 194	11 217 046	0	4 500 000	4 500 000	8 938 155	1 837 148
Ss total investissement	172 021 294	78 283 174	78 283 174	0	15 049 698	15 049 698	68 249 845	64 449 828	0	13 819 374	13 819 374	78 688 422	15 063 670

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
111 D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	11 538 675	0	11 538 675	5 392 866	3 780 988	2 364 822
107 D107- MATHEMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	14 559 128	0	14 559 128	3 700 371	2 010 086	8 848 670
110 D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENVT	9 469 891	0	9 469 891	3 703 705	1 829 097	3 937 090
106 D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTE	61 192 134	0	61 192 134	25 009 546	13 121 125	23 061 463
108 D108- PHYSIQUES CHIMIE	17 851 899	0	17 851 899	6 921 850	4 397 336	6 532 713
112 D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	853 213	0	853 213	137 725	195 407	520 082
1153 D1153 - PILOTAGE	4 006 395	0	4 006 395	194 939	281 642	3 529 814
Total Contrats de recherche	119 471 335	0	119 471 335	45 061 001	25 615 680	48 794 654
IF152BAT PLAN CAMPUS 2030- CHERBOURG	9 867 434	0	9 867 434	0	0	9 867 434
IF50ER01 REHABILITATION BATIMENT B	28 802 225	15 624 653	13 177 572	13 177 572	0	0
IF50ER02 RENOVATION CREC	10 197 926	1 212 550	8 985 376	8 280 180	564 157	141 039
IF50ER03 RENOVATION AILE B CYCERON	12 997 516	0	12 997 516	2 621 516	3 200 000	7 176 000
IF50ER04 REHABILITATION STADE CAMPUS 1	5 058 439	2 793 490	2 264 949	2 264 949	0	0
IF50ER05 MISE EN ACCESSIBILITE COUR D'HONNEUR	868 218	368 218	500 000	500 000	0	0
IF50ER06 CAMPUS NOUVEAU SIECLE BU PIERRE SINEUX	50 000 000	-9 000	50 009 000	2 550 000	3 999 000	43 460 000
IF50ER07 CAMPUS 2025 SAINT-LO	11 369 000	0	11 369 000	519 450	386 900	10 462 650
PRF000002 CONVERSION EN CHAUFFERIE BIOMASSE	8 777 800	0	8 777 800	7 983 740	794 060	0
Total Programme pluriannuels d'inv	137 938 558	19 989 911	117 948 647	37 897 407	8 944 117	71 107 123
Total	257 409 893	19 989 911	237 419 982	82 958 408	34 559 797	119 901 777

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Prévisions d'AE et de CP		Prévisions		Prévisions N (BR)							Prévisions N+1 et suivantes								
Opération	Nature	Coût total de l'opération		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
Contrats de recherche	Personnel	58 896 250		27 929 843	27 929 843	0	12 780 000	12 780 000	27 929 843	27 929 843	0	12 780 000	12 780 000	15 000 000	15 000 000	2 374 834	2 374 834	811 573	811 573
	Fonctionnement	26 492 349		13 554 194	13 554 194	0	4 000 000	4 000 000	13 554 194	11 217 046	0	4 500 000	4 500 000	4 500 000	5 000 000	2 765 094	2 455 833	1 673 061	3 319 470
	Investissement	34 082 736		14 165 724	14 165 724	0	9 500 000	9 500 000	14 165 724	10 365 707	0	8 000 000	8 000 000	8 000 000	11 000 000	1 200 000	700 393	217 012	4 016 636
	Total Contrats de recherche	119 471 335		55 649 761	55 649 761	0	26 280 000	26 280 000	55 649 760	49 512 596	0	25 280 000	25 280 000	28 500 000	31 000 000	6 339 928	5 531 060	2 701 647	8 147 679
Programme pluriannuels d'inv	Personnel	697 846		697 846	697 846	0	0	0	697 846	697 846	0	0	0	5 448 186	8 500 002	20 307 181	11 954 279	42 516 041	57 580 780
	Investissement	137 240 711		63 419 604	63 419 604	5 549 698	5 549 698	5 549 698	53 386 275	53 386 275	5 819 374	5 819 374	5 819 374	5 448 186	8 500 002	20 307 181	11 954 279	42 516 041	57 580 780
	Total Programme pluriannuels d'inv	137 938 557		64 117 450	64 117 450	0	5 549 698	5 549 698	54 084 121	54 084 121	0	5 819 374	5 819 374	15 000 000	15 000 000	2 374 834	2 374 834	811 573	811 573
	Ss total Personnel	58 896 250		27 929 843	27 929 843	0	12 780 000	12 780 000	27 929 843	27 929 843	0	12 780 000	12 780 000	4 500 000	5 000 000	2 765 094	2 455 833	1 673 061	3 319 470
	Ss total Fonctionnement	27 190 195		14 252 040	14 252 040	0	4 000 000	4 000 000	14 252 040	11 914 892	0	4 500 000	4 500 000	14 448 186	19 500 002	21 507 181	12 654 672	42 733 053	61 597 416
	Ss total Investissement	171 323 447		77 585 328	77 585 328	0	15 049 698	15 049 698	67 551 999	63 751 982	0	13 819 374	13 819 374	33 948 186	39 500 002	26 647 109	17 485 339	45 217 688	65 728 459
	TOTAL	257 409 892		119 767 211	119 767 211	0	31 829 698	31 829 698	109 733 881	103 596 717	0	31 099 374	31 099 374						
Prévisions de recettes		Prévisions		Prévisions N							Prévisions en N+1 et suivantes								
Opération	Nature	Financement de l'opération		Encaissements < N	Encaissements prévus N						Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2						
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	5 402 061		1 680 138	2 160 707						1 010 459	419 635	131 122						
	Autres financements publics	97 811 420		37 563 497	18 714 964						22 229 734	5 267 822	14 035 403						
	Autres financements	16 257 853		5 817 365	4 740 009						4 844 817	441 535	414 128						
	Total Contrats de recherche	119 471 335		45 061 001	25 615 680						28 085 010	6 128 992	14 580 652						
Programme pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	33 699 265		17 696 205	3 293 060						5 000 000	7 310 000	400 000						
	Autres financements publics	82 654 434		18 973 688	5 651 057						5 720 839	12 298 800	40 010 050						
	Autres financements	1 594 948		1 227 514	0						1 227 514	0	367 434						
	Total Programme pluriannuels d'inv	117 948 647		37 897 407	8 944 117						10 720 839	19 608 800	40 777 484						
	Ss total Financement de l'Etat	39 101 326		19 376 343	5 453 767						6 010 459	7 729 635	531 122						
	Ss total Autres financements	180 465 854		56 537 185	24 366 021						27 950 574	17 566 622	54 045 453						
	Ss total Autres financements	17 852 801		7 044 879	4 740 009						4 844 817	441 535	781 561						
	TOTAL	237 419 982		82 958 408	34 559 797						38 805 849	25 737 792	55 358 136						

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable Budget Rectificatif n°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart avec Budget rectificatif n°1
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	28 478 146	43 543 435	37 581 739	- 5 961 696
	2 Niveau initial du fonds de roulement	14 881 137	8 979 823	12 394 924	3 415 101
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 34 492 559	- 29 974 096	- 36 855 379	- 6 881 283
	4 Niveau initial de la trésorerie	49 373 699	38 953 922	49 250 302	10 296 381
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	- 21 050 197	- 25 884 975	- 23 200 328	2 684 647
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	70 423 894	64 838 895	72 450 629	7 611 734
	5 Autorisations d'engagement	291 374 001	297 734 860	301 209 888	3 475 028
	6 Résultat patrimonial	6 719 081	- 1 992 630	322 587	2 315 217
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	12 519 740	2 354 825	7 507 486	5 152 661
	8 Variation du fonds de roulement	- 2 486 214	- 3 626 525	- 2 091 019	1 535 507
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	- 310 971	- 311 691	- 315 265	- 3 574
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	214 410	50 000	- - 50 000
	Variation des stocks	+ / -	45 855		-
	Charges sur créances irrécouvrables	-	23 908	50 000	- 50 000
	Produits divers de gestion courante	+	192 463		-
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait génératrice de trésorerie	SENS	- 2 108 653	- 4 344 398	- 327 659
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 281 000	- 8 232 612	- 2 733 943	5 498 670
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	- 157 603	- 541 291	1 810 848	2 352 139
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 123 397	- 8 773 903	- 923 095	7 850 808
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	- 2 150 131	2 550 941	319 560	- 2 870 501
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	2 026 735	- 11 324 844	- 603 535	10 721 309
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	- 2 362 817	5 147 379	- 1 167 924	- 6 315 303
	16 Variation des restes à payer	9 103 593	- 3 286 377	1 733 004	5 019 381
	17 Niveau final de restes à payer	37 581 739	40 257 058	39 314 743	- 942 315
Niveaux finaux	18 Niveau final du fonds de roulement	12 394 924	5 353 297	10 303 905	4 950 607
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 36 855 379	- 24 826 719	- 38 023 303	- 13 196 584
	20 Niveau final de la trésorerie	49 250 302	30 180 019	48 327 207	18 147 189
		20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	- 23 200 328	- 23 334 034	- 23 519 888
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	72 450 629	53 514 051	71 847 094	18 333 042

[Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale]

Budget principal Unicaen

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget Rectificatif n°1 2025 Unicaen

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES								RECETTES					
	Montants Compte Financier 2024		Montants Budget initial 2025		Montants Budget rectificatif n°1 2025		Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1		Montants Compte Financier 2024		Montants Budget initial 2025		Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1		
Personnel	221 591 352	221 591 352	230 560 435	230 560 435	236 041 000	236 041 000	5 480 565	5 480 565	273 812 983	278 438 536	286 803 825	8 365 289	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension	58 116 744	58 116 744	64 494 023	64 494 023	66 027 087	66 027 087	1 533 063	1 533 063	214 192 879	213 515 548	217 632 866	4 117 318	Subvention pour charges de service public	
									1 306 919	564 300	20 000	-	544 301	
									2 216 789	2 256 540	2 256 540	-	Fiscalité affectée	
Fonctionnement	36 638 886	37 055 385	41 165 227	41 813 181	40 665 717	39 163 038	-	499 510	-	2 650 143	23 715 893	28 441 787	31 416 089	2 974 302
									32 380 503	33 660 361	35 478 330	1 817 969	Autres financements publics	
													Recettes propres	
Intervention									49 942				Recettes fléchées*	
													Financements de l'Etat fléchés	
Investissement	12 283 910	10 336 461	12 568 473	13 768 473	15 538 473	14 738 473	2 970 000	970 000	49 942				Autres financements publics fléchés	
													Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	270 514 148	268 983 198	284 294 135	286 142 089	292 245 190	289 942 511	7 951 055	3 800 422	273 862 925	278 438 536	286 803 825	8 365 289	TOTAL DES RECETTES (C)	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	4 879 727								-	7 703 553	3 138 686		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Rectificatif n°1 2025 Unicaen

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DÉPENSES						Total	
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		AE (A)	CP (B)
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
101 - Fi et FC BAC A LA LICENCE	81 438 845	81 438 845	1 932 124	1 932 124	1 333 846	1 333 846	84 704 815	84 704 815
102 - Fi et FC niveau MASTER	16 202 496	16 202 496	1 694 596	1 894 596	1 527 369	1 527 369	19 424 461	19 624 461
103 - Fi et FC niveau DOCTORAT	3 008 240	3 008 240	496 066	496 066	101 056	101 056	3 605 362	3 605 362
105 - Bibliothèques & Docum	5 186 191	5 186 191	2 122 187	2 044 317	50 000	50 000	7 358 378	7 280 508
106 - Rech univ en SC VIE	25 226 478	25 226 478	3 328 141	2 883 138	6 887 970	6 707 970	35 442 589	34 817 586
107 - Rech univ en STIC	10 042 772	10 042 772	435 910	486 910	35 233	39 733	10 513 915	10 569 415
108 - Rech univ en PH CH SPI	8 463 209	8 463 208	884 064	936 064	1 115 349	307 749	10 462 621	9 707 021
109 - Rech univ en PH NUCLEAIRE	393 780	393 780	-	-	-	-	393 780	393 780
110 - Rech univ en SC TERRE	1 266 675	1 266 675	274 200	214 200	1 260 000	1 580 000	2 800 875	3 060 875
111 - Rech univ en SC HOMME	23 820 394	23 820 394	1 347 481	1 167 481	450 091	613 191	25 617 966	25 601 066
112 - Rech univ INTERDIS&TRANS	3 087 911	3 087 911	214 000	196 000	210 000	210 000	3 511 911	3 493 911
113 - Diffusion des savoirs	545 949	545 949	599 744	599 744	-	-	1 145 693	1 145 693
114 - Immobilier	4 510 021	4 510 021	15 152 711	14 623 465	142 000	142 000	19 804 732	19 275 486
115 - Pilotage et support	49 012 588	49 012 588	9 599 541	9 103 981	1 825 559	1 525 559	60 437 688	59 642 128
201 - Aides directes	-	-	231 700	231 700	-	-	231 700	231 700
202 - Aides indirectes	895 106	895 106	556 420	556 420	-	-	1 451 526	1 451 526
203 - Santé des étudiants	2 940 345	2 940 345	1 796 833	1 796 833	600 000	600 000	5 337 177	5 337 177
TOTAL	236 041 000	236 040 999	40 665 717	39 163 038	15 538 473	14 738 473	292 245 190	289 942 511

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES							Total (C)	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges service public	217 632 866	20 000	-	-	-	-	-	-	217 652 866
Droits d'inscription	-	-	-	-	4 478 515	-	-	-	4 478 515
Formation continue diplômes propres VAE	-	-	-	-	20 027 663	-	-	-	20 027 663
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	1 250 000	-	-	-	1 250 000
Contrats prestations recherche hors ANR	-	-	-	-	2 000 000	-	-	-	2 000 000
Valorisation	-	-	-	-	630 469	-	-	-	630 469
ANR investissements d'avenir	-	-	-	6 023 899	-	-	-	-	6 023 899
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	3 212 031	-	-	-	-	3 212 031
Subvention exploit & financ actif Région	-	-	-	10 681 361	-	-	-	-	10 681 361
Subvention exploit & financ actif UE	-	-	-	5 035 000	-	-	-	-	5 035 000
Subvention exploit & financ actif Autres	-	-	-	6 378 790	1 670 300	-	-	-	8 049 090
Fondations fonds propres réserves dons	-	-	-	-	20 000	-	-	-	20 000
Autres recettes	-	-	2 256 540	85 007	5 401 383	-	-	-	7 742 930
TOTAL	217 632 866	20 000	2 256 540	31 416 089	35 478 330	-	-	-	286 803 825

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

3 138 686

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget Rectificatif n°1 2025 Unicaen

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				
	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		7 703 553	3 138 686	- 4 564 867
<i>dont Budget Principal</i>		7 703 553	3 138 686	- 4 564 867
<i>dont Budget Annexe</i>				
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)				-
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	14 487 379	2 849 600	5 630 086	- 2 780 486
Autres décaissements non budgétaires (e1)	1 400	2 000	-	- 2 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	14 488 779	10 555 153	8 768 772	- 7 347 353
ABONDEMENT de la trésorerie (l)=(2)-(1)	1 039 612		437 427	13 929 552
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>49 942</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>989 670</i>		<i>437 427</i>	
TOTAL DES BESOINS (1) + (l)	15 528 391	10 555 153	9 206 199	6 582 199

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

FINANCEMENTS				
	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Solde budgétaire (excédent) (D1)*	4 879 727		-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	4 879 727		-	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>				<i>dont Budget Annexe</i>
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)			2 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	10 648 664	2 620 000	9 204 199	6 584 199
Autres encaissements non budgétaires (e2)		2 000	-	2 000
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	15 528 391	2 622 000	9 206 199	6 582 199
PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1)-(2)	-	7 933 153		
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>				<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>		<i>7 933 153</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	15 528 391	10 555 153	9 206 199	6 582 199

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers Budget Rectificatif n°1 2025 Unicaen

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature		Débit (c1) Budget initial 2025 voté le 13/12/2024	Débit (c1) BR 1 2025	Crédit (c2) Budget initial 2025 voté le 13/12/2024	Crédit (c2) BR 1 2025
TVA	C44551	1 000 000	2 000 000		
	C44551			1 000 000	3 050 000
Bourses AMI	C4731	500 000	424 000	500 000	407 000
Bourses UMN	C4731		10 000		10 000
Equitexto	C4731		17 820		17 820
IKAS	C4731		118 744		118 744
Netfoot	C4731		34 526		
Erasmus	C4731	1 100 000	1 133 456	1 100 000	1 349 635
EU2SE-PROJ COOP ERAS	C4731		91 840		
Space Med	C4731	229 600	277 200		
Permis apprentis	C4731		22 500		26 000
Autres comptes de tiers	C471828	20 000	1 500 000	20 000	4 225 000
TOTAL		2 849 600	5 630 086	2 620 000	9 204 199

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Rectificatif n°1 2025 Unicaen

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Personnel	218 194 679	227 611 264	233 021 725	5 410 461	Subventions de l'Etat	222 185 990	213 515 548	217 632 866	4 117 318
dont charges de pensions civiles*	58 059 055	64 494 023	66 027 087	1 533 064	Fiscale affectée	2 216 789	2 256 540	2 256 540	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	48 339 041	53 509 838	52 568 010	- 941 829	Autres subventions	14 324 944	27 024 104	26 891 291	- 132 813
Intervention (le cas échéant)	-	-	-	-	Autres produits	36 184 153	38 548 133	40 909 511	2 361 379
TOTAL DES CHARGES (1)	266 533 720	281 121 102	285 589 735	4 468 633	TOTAL DES PRODUITS (2)	274 911 876	281 344 325	287 690 208	6 345 884
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	8 378 156	223 222	2 100 473	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	1 877 251
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	274 911 876	281 344 325	287 690 208	4 468 633	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	274 911 876	281 344 325	287 690 208	4 468 633

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	8 378 156	223 222	2 100 473	1 877 251
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 751 593	8 697 487	10 385 697	1 688 210
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	307 332	-	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	2 900	-	-	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	6 086 007	6 760 885	5 431 182	- 1 329 703
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	11 733 510	2 159 825	7 054 988	4 895 164

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	11 733 510	2 159 825	7 054 988	4 895 164
Investissements	10 730 178	13 768 473	14 738 473	970 000	Financement de l'actif par l'Etat	3 706 061	8 822 873	5 794 491	- 3 028 382
Remboursement des dettes financières					Autres ressources	-	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	10 730 178	13 768 473	14 738 473	970 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 439 571	10 982 698	12 849 479	1 866 781
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	4 709 393				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)			2 765 775	1 888 994
									- 896 781

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT				
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)				
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT				

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Budget annexe Immobilier

TABLEAU 2

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Rectificatif n°1 2025 BAIM

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DÉPENSES						Total	
	Personnel AE = CP	Fonctionnement		Investissement				
	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)		
101 - FI et FC BAC A LA LICENCE	-	-	-	-	-	-	-	-
102 - FI et FC niveau MASTER	-	-	-	-	-	-	-	-
103 - FI et FC niveau DOCTORAT	-	-	-	-	-	-	-	-
105 - Bibliothèques & Docum	-	-	-	-	-	-	-	-
106 - Rech univ en SC VIE	-	-	-	-	-	-	-	-
107 - Rech univ en STIC	-	-	-	-	-	-	-	-
108 - Rech univ en PH CH SPI	-	-	-	-	-	-	-	-
109 - Rech univ en PH NUCLEAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
110 - Rech univ en SC TERRE	-	-	-	-	-	-	-	-
111 - Rech univ en SC HOMME	-	-	-	-	-	-	-	-
112 - Rech univ INTERDIS&TRANS	-	-	-	-	-	-	-	-
113 - Diffusion des savoirs	-	-	-	-	-	-	-	-
114 - Immobilier	-	-	-	-	8 954 698	9 524 374	8 954 698	9 524 374
115 - Pilotage et support	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	10 000
201 - Aides directes	-	-	-	-	-	-	-	-
202 - Aides indirectes	-	-	-	-	-	-	-	-
203 - Santé des étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	10 000	10 000	8 954 698	9 524 374	8 964 698	9 534 374

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								Total (C)
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléché	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges service public	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'inscription	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation continue diplômes propres VAE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats prestations recherche hors ANR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANR investissements d'avenir	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention exploit & financ actif Région	-	-	-	100 000	-	-	1 174 032	-	1 074 032
Subvention exploit & financ actif UE	-	-	-	-	-	-	2 969 999	-	2 969 999
Subvention exploit & financ actif Autres	-	-	-	432 502	-	3 293 060	3 855 090	-	7 580 652
Fondations fonds propres réserves dons	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	-	-	-	-	462 498	-	-	-	462 498
TOTAL	-	-	-	532 502	462 498	3 293 060	5 651 057	-	9 939 117

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D2 = B - C - 404 743

TABLEAU 4
Équilibre financier Budget Rectificatif n°1 2025 BAIM

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS					
	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1		Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	5 160 726	529 059	-	-	529 059			404 743	404 743	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>										<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>	5 160 726	529 059	-	-	529 059			404 743	404 743	<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	310 971	311 691	315 265	-						Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	785 899	1 500 000	1 500 000	-						Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)										Autres encassemens non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	6 257 596	2 340 750	1 815 265	-	529 059					Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)				-	516 198					PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		2 550 941						319 560		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	1 037 065							1 040 962		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	6 257 596	2 340 750	1 815 265	-	1 045 257					TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers Budget Rectificatif n°1 2025 BAIM

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT						
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature			Débit (c1) Budget initial 2025 voté le 13/12/2024	Débit (c1) BR 1 2025	Crédit (c2) Budget initial 2025 voté le 13/12/2024	Crédit (c2) BR 1 2025
TVA	C44551 C44551		1 500 000	1 500 000	1 500 000	50 000
TOTAL			1 500 000	1 500 000	1 500 000	50 000

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte,

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Rectificatif n°1 2025 BAIM

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Personnel					Subventions de l'Etat				
dont charges de pensions civiles*					Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 814 648	10 837 395	10 600 111	- 237 283	Autres subventions				
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	9 155 572	8 621 542	8 822 225	200 683
TOTAL DES CHARGES (1)	10 814 648	10 837 395	10 600 111	- 237 283	TOTAL DES PRODUITS (2)	9 155 572	8 621 542	8 822 225	200 683
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	437 966	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 659 076	2 215 852	1 777 886	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	10 814 648	10 837 395	10 600 111	200 683	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	10 814 648	10 837 395	10 600 111	200 683

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 659 076	- 2 215 852	- 1 777 886	437 966
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 813 195	10 827 395	10 590 111	- 237 283
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs			-	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	8 367 889	8 416 542	8 359 728	- 56 815
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	786 230	195 000	452 498	257 498

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	786 230	195 000	452 498	257 498
					Financement de l'actif par l'Etat fléché	1 644 311	4 000 000	4 784 060	784 060
Investissements	13 365 243	14 869 148	9 524 374	- 5 344 774	Financement de l'actif par l'Etat non fléché				-
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat fléché	4 008 307	9 715 089	4 151 057	- 5 564 032
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat non fléché		430 000	250 000	- 180 000
Remboursement des dettes financières	310 971	311 691	315 265	3 574	Autres ressources fléchées	41 758			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	13 676 213	15 180 839	9 839 639	- 5 341 200	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 480 606	14 340 089	9 637 615	- 4 702 474
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)					Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	7 195 607	840 750	202 025	- 638 725

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte Financier 2024	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1 2025	Ecart entre le budget initial et le budget rectificatif n°1
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT				
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)				
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT				

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-084

Direction des Finances et du Budget

BUDGET INITIAL EXERCICE 2026

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66 ;

Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 3046 ETPT, dont 2428 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 618 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 317 447 173 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 245 443 698 € personnel
 - 46 896 088 € Fonctionnement et intervention
 - 25 107 387 € investissement
- 318 843 287 € de crédits de paiement dont :
 - 245 443 698 € personnel
 - 43 240 386 € Fonctionnement et intervention
 - 30 159 203 € investissement
- 301 259 776 € de prévisions de recettes
- -17 583 511 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -18 440 111 € de variation de trésorerie
- -5 315 319 € de résultat patrimonial
- 1 933 078 € de capacité d'autofinancement
- -6 916 286 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le budget agrégé comprend le budget principal UNICAEN et le budget annexe immobilier.

Annexe : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-084

Direction des Finances et du Budget

Résultats du vote :

Pour : 20

Contre : 10

Abstention : 3

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

BUDGET INITIAL 2026

Commission des finances du 4 décembre 2025

Conseil d'Administration du 12 décembre 2025



OBJET : Budget initial 2026



Introduction

La présente note a pour objet de présenter le budget initial 2026 de l'université de Caen Normandie. Ce dernier sera soumis au vote du conseil d'administration le 12 décembre 2025.

Rappel important relatif à l'élaboration du précédent budget :

Rappelons que la construction du budget 2025 a été réalisée dans un contexte inédit. Depuis 2022, les mesures salariales prises par l'Etat et non compensées ont coûté 10 M€ à l'établissement (principalement sur la revalorisation du point d'indice en 2022 et 2023, la prime pouvoir d'achat, l'attribution de 5 points d'indice) gavant significativement la masse salariale.

Pour 2026, s'ajoute à ces mesures, une nouvelle dépense partiellement compensée, l'augmentation du CAS Pensions (Compte d'Affectation Spéciale Pensions) pour un montant de 3,2 M€ mais aussi la mise en place de la Protection Santé Complémentaire (PSC), cette dernière ayant un impact de + 726 K€ sur le BI 2026 en considérant une mise en application au 1^{er} mai 2026.

À ces mesures, une note établie par la DGESIP précisant les orientations à retenir dans le cadre de l'établissement des budgets initiaux 2026 est venue préciser une compensation du Cas pension encore moindre que celle attendue mais aussi une projection relativement basse de la SCSP prévisionnelle, en tout cas pour notre établissement au regard des éléments à retenir et à exclure dans le calcul de l'estimation de la SCSP.

Ainsi, malgré une dynamique forte de développement de nos ressources propres et une trajectoire saine, l'ensemble de ces mesures ne permet pas à l'établissement de reconstituer son fonds de roulement, fragilisé notamment par des opérations immobilières antérieures.

Dans ce contexte, que toutes les universités subissent, nous ne pouvons respecter l'ensemble des seuils prudentiels relatifs aux trois ratios de surveillance prévus dans le décret modernisant le régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) à savoir :

- Trésorerie en nombre de jours de fonctionnement (seuil > 30 jours) : 37 jours ;
- Masse salariale sur produits encaissables (seuil < 83%) : 83,37% ;
- Fonds de roulement en nombre de jours de fonctionnement (seuil > 15 jours) : 4 jours.

Méthodologie

Le processus d'élaboration budgétaire a débuté par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil d'administration du 2 juillet 2025

Le budget initial 2026 a été construit dans un processus associant l'ensemble des services et composantes lors des entretiens budgétaires menés en septembre 2025.

Chiffres clés

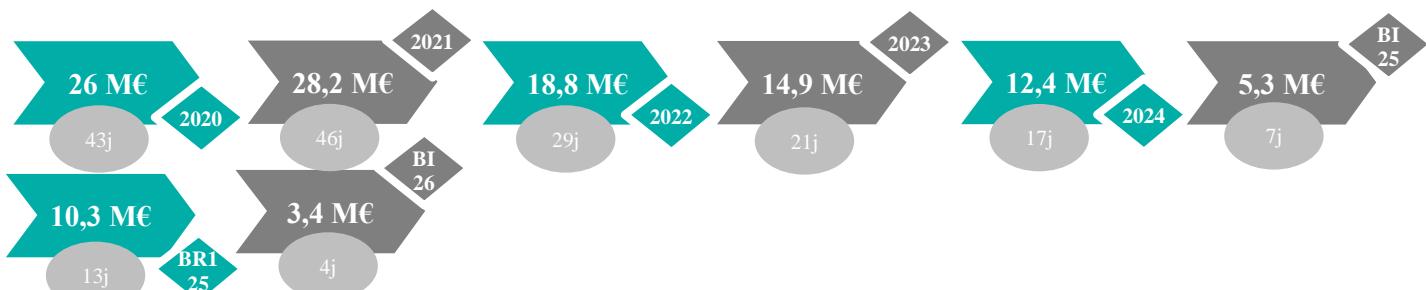
Résultat



Capacité d'autofinancement (CAF)



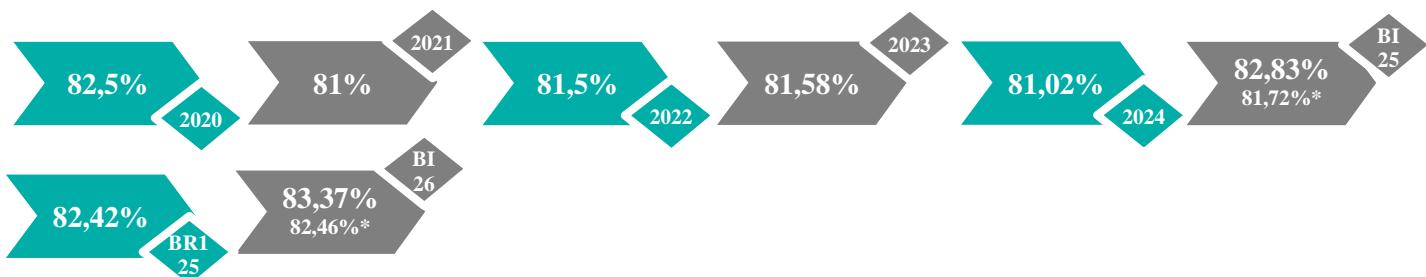
Fonds de roulement



Trésorerie



Masse salariale sur produits encaissables



* Retraitements hausses
CAS pension

Comptabilité Budgétaire

I. Présentation des éléments du budget initial 2026

1. La prévision de recettes

	BR 1 2025	BI 2026	Ecart en €	Ecart en %
Recettes globalisées	287 798 825	290 674 936	2 876 111	1%
- SCSP	217 632 866	217 665 457	32 591	0,0%
- Autres financements de l'Etat	20 000	70 000	50 000	250,0%
- Fiscalité affectée	2 256 540	2 220 000	- 36 540	- 1,6%
- Autres financements publics	31 948 592	34 848 931	2 900 339	9,1%
- Recettes propres	35 940 827	35 870 548	- 70 279	- 0,2%
Recettes fléchées	8 944 117	10 584 840	1 640 723	18,3%
Total des recettes	296 742 942	301 259 776	4 516 834	1,5%

1.1. Les recettes globalisées

1.1.1 Subvention pour charge de service public (SCSP) : + 33 k€

	2022	2023	2024	BI 2025	BR 1 2025	BI 2026	Ecart en €
SCSP	204 654 783	211 587 057	214 192 879	213 515 548	217 632 866	217 665 457	32 591

La subvention pour charge de service public 2026 a été estimée à partir des éléments suivants :

- Dernière notification reçue en juillet 2025 : 217 582 866€
- + Revalorisation des doctorants : 165 776€ ;
- + EAP CPJ : 90 000€ ;
- + Compensation du CAS Pensions (Compte d'Affectation Spéciale Pensions) : 1 284 915€ ;
- - Déduction de la compensation des COMP : 1 463 100€.

Il convient de signaler que le versement du solde du COMP à hauteur de 975 000€ programmé initialement en 2026 est reporté à 2027.

1.1.2 Autres financements de l'Etat : + 50 k€ (+ 250%)

Les autres financements de l'Etat concernent le financement de contrats de recherche dans le cadre du CPER.

1.1.3 La fiscalité affectée : - 36,5 k€ (- 1,6%)

La fiscalité affectée correspond aux recettes liées à la mise en œuvre de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

	BR 1 2025 : année universitaire 2024-2025	BI 2026 : année universitaire 2025-2026
Montant de la contribution payée par les étudiants	103 €	105 €
Nombre d'étudiants	29 500	30 000
Droit final perçu par l'université	76,5 €	74,0 €
Recettes CVEC	2 256 540 €	2 220 000 €

1.1.3 Autres financements publics : + 2,9 M€ (+ 9,1%)

	BR 1 2025	BI 2026	Ecart en €
Contrats de Recherche*	20 331 479	22 615 010	2 283 531
Autres financements publics hors Recherche	11 617 112	12 233 921	616 809
Total des Autres financements publics	31 948 592	34 848 931	2 900 339

* Subventions hors subventions Etat et hors subventions privées

1.1.4 Les recettes propres : - 70 k€ (- 0,2%)

	BR 1 2025	BI 2026	Ecart en €	Ecart en %
Droits d'inscription	4 478 515	4 610 795	132 280	3,0%
Formation continue - VAE	5 559 645	5 928 629	368 984	6,6%
Apprentissage	14 468 018	14 034 575	- 433 443	-3,0%
Taxe d'apprentissage	1 250 000	1 245 500	- 4 500	-0,4%
Contrats de recherche *	4 520 300	4 900 000	379 700	8,4%
Autres recettes propres	5 664 350	5 151 049	- 513 301	-9,1%
Total des recettes propres	35 940 827	35 870 548	- 70 279	-0,2%

* Subventions privées et prestations de recherche

Formation continue et VAE

FC + VAE	BR 1 2025	BI 2026	Ecart €	Ecart %
011-Ufr Seggat	30 000	16 386	- 13 614	-45%
012-Ufr Hss	70 920	99 350	28 430	40%
013-Ufr des Sciences	105 000	160 000	55 000	52%
014-Ufr Santé	1 620 000	1 596 000	- 24 000	-1%
015-lut Grand Ouest	87 000	97 000	10 000	11%
901-Ufr Droit	348 825	409 059	60 234	17%
907-Ufr Lve	-	13 534	13 534	NA
910-lae	2 005 500	2 003 000	- 2 500	0%
914-Ufr Staps	10 000	10 000	-	0%
920-Esix	24 800	37 300	12 500	50%
924-Ufr Psychologie	200 000	222 000	22 000	11%
945-Sufca	731 000	807 000	76 000	10%
953-Cemu	30 000	60 000	30 000	100%
971-Carré international	60 000	75 000	15 000	25%
980-Inspé	236 600	323 000	86 400	37%
	5 559 645	5 928 629	368 984	7%

Apprentissage

FA	BR 1 2025	BI 2026	Ecart €	Ecart %
011-Ufr Seggat	331 568	350 000	18 432	6%
013-Ufr des Sciences	510 000	360 000	- 150 000	-29%
014-Ufr Santé	180 000	220 000	40 000	22%
015-lut Grand Ouest	6 700 000	6 300 000	- 400 000	-6%
901-Ufr Droit	774 450	715 175	- 59 275	-8%
910-lae	4 707 000	4 743 000	36 000	1%
914-Ufr Staps	165 000	210 000	45 000	27%
920-Esix	1 100 000	1 136 400	36 400	3%
	14 468 018	14 034 575	- 433 443	-3%

1.2 Les recettes fléchées

	BR 1 2025	BI 2026	Ecart en €	Ecart en %
Bâtiment B	-	-	-	NA
Réhabilitation Stade Campus 1			-	NA
Chaufferie Biomasse	803 060		- 803 060	-100%
CREC	564 157	141 039	- 423 118	-75%
CYCERON	3 200 000	3 000 000	- 200 000	-6%
Campus 2025 Saint-Lô	386 900	773 800	386 900	100%
Campus nouveau siècle	3 990 000	6 250 000	2 260 000	57%
Plan campus 2030 - Cherbourg		420 000	420 000	NA
Total des recettes fléchées	8 944 117	10 584 839	1 640 722	18%

Les recettes fléchées concernent des subventions d'investissement.

2. La prévision de dépenses

	BR 1 2025		BI 2026			
	AE	CP	AE	CP	Ecart en € AE	Ecart en % AE
Personnel	236 041 000	236 041 000	245 443 698	245 443 698	9 402 698	4,0%
Fonctionnement	40 675 717	39 173 038	46 896 088	43 240 386	6 220 371	15,3%
Investissement	24 493 171	24 262 847	25 107 387	30 159 203	614 216	2,5%
Total des dépenses	301 209 888	299 476 885	317 447 173	318 843 287	16 237 285	5,8%

2.1 Personnel

	BR 1 2025	BI 2026	Ecart en €	Ecart en %
Personnel hors Recherche et hors projets transverses	219 503 535	224 790 187	5 286 652	2,4%
Recherche	13 050 000	15 150 000	2 100 000	16,1%
Projets transverses	3 487 465	5 503 511	2 016 046	57,8%
Total Personnel	236 041 000	245 443 698	9 402 698	4,0%

La progression de la masse salariale s'explique principalement par :

- La hausse de la contribution au CAS Pensions (Compte d'Affectation Spéciale Pensions) de 4 points au 01/01/2026 (mesure réglementaire) : + 3,2 M€ ;
- La Participation à la Protection Santé Complémentaire (PSC) applicable au 01/05/2026 : + 726 K€ ;
- La hausse résiduelle suite aux mesures indiquées ci-dessus s'explique principalement par l'effet GVT et des revalorisations salariales réglementaires et votées par l'établissement, le tout comprenant des mesures d'efficience qui seront appliquées par l'établissement pour en réduire les impacts.

2.2 Fonctionnement

	BR 1 2025		BI 2026		Ecart en € AE	Ecart en % AE
	AE	CP	AE	CP		
Fonctionnement	40 675 717	39 173 038	46 896 088	43 240 386	6 220 371	15,3%

2.3 Investissement

	BR 1 2025		BI 2026		Ecart en € CP	Ecart en % CP
	AE	CP	AE	CP		
investissements fléchés	5 549 698	5 819 374	5 448 186	8 500 002	2 680 628	46,1%
- Mise en accessibilité Cour Honneur Campus 1		4 701			- 4 701	-100,0%
Bâtiment B	145 186					NA
- Réhabilitation Stade Campus 1 - Phase 2	1 900 000	900 000	118 186	1 300 000	400 000	44,4%
Chaufferie Biomasse	- 125 369					NA
CREC	159 881	515 100		283 085	- 232 015	-45,0%
CYCERON	600 000	3 229 573	800 000	3 996 917	767 344	23,8%
Campus 2025 Saint-Lô	150 000	150 000	530 000	140 000	- 10 000	-6,7%
Campus nouveau siècle	2 200 000	500 000	2 000 000	1 980 000	1 480 000	296,0%
Plan campus 2030 - Cherbourg	520 000	520 000	2 000 000	800 000	280 000	53,8%
investissements globalisés	18 943 473	18 443 473	19 659 201	21 659 201	3 215 728	17,4%
- Investissements en lien avec les contrats de recherche	9 560 000	7 850 000	9 210 000	11 210 000	3 360 000	42,8%
- Investissements affectés aux composantes	1 946 699	1 946 699	2 141 064	2 141 064	194 365	10,0%
- Investissements non fléchés BAIM (Gros Entretien Renouvellement)	3 405 000	3 705 000	2 500 000	2 500 000	- 1 205 000	-32,5%
Investissements informatiques	1 838 301	1 838 301	1 314 081	1 314 081	- 524 220	-28,5%
- Divers (services communs, services centraux hors informatique, Direction de la recherche (FIRC / AAP)), CVEC, projets transverses	2 193 473	3 103 473	4 494 056	4 494 056	1 390 583	44,8%
Total des investissements	24 493 171	24 262 847	25 107 387	30 159 203	5 896 356	24,3%

3. Point sur la Recherche

	BR 1 2025		BI 2026		Ecart en €
	AE	CP	AE	CP	
Total des recettes Contrats de Recherche	25 615 680		28 085 010		2 469 330
	AE	CP	AE	CP	Ecart en € CP
Personnel		13 050 000		15 150 000	2 100 000
Fonctionnement	4 548 000	4 680 000	5 048 000	5 957 375	1 277 375
Investissement	9 560 000	7 850 000	9 210 000	11 210 000	3 360 000
Total des dépenses Contrats de Recherche	27 158 000	25 580 000	29 408 000	32 317 375	6 737 375
Total des dépenses Recherche (hors contrats)	364 500		409 375		
Total des recettes Recherche (hors contrats)	292 000		322 500		

4. Point sur la CVEC

	BR 1 2025		BI 2026		Ecart
	AE	CP	AE	CP	
Fonctionnement	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-
Investissement	550 000	550 000	550 000	550 000	-
Personnel	220 000	220 000	960 608	960 608	740 608
Total Dépenses	1 770 000	1 770 000	2 510 608	2 510 608	740 608
Total Recettes	2 256 540		2 220 000		- 36 540

5. Point sur les projets transverses

	2022	2023	2024	BR 2025					BI 2026								
	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Encaissements nets Recettes	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	Fonctionnement	Investissement	Personnel	Encaissements nets Recettes	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie				
PROJETS TRANSVERSES				AE/CP	AE/CP				AE / CP	AE / CP							
SATIN	1 263 736	-	202 947	-	437 211	14 334	19 809	409 479	1 266 366	822 744	324 044	258 933	523 344	-	-	1 106 321	
NORMANTHIIA			1 390 335	-	141 019	6 759	-	450 472	222	-	457 008	41 310	190 222	741 040	1 390 335	417 763	
ASDESR- DESTIN			432 128	-	392 264	148 961	-	685 849	1 082 569	247 760	292 166	-	1 460 832	-	-	1 752 998	
NormandieSup			1 754 039	-	174 430	572 326	668 590	1 002 056	1 758 512	-	484 460	1 412 562	858 297	910 413	1 433 427	-	1 747 845
Dialogue de performance			777 690	-	462 729	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CYRCE			1 672 650	-	277 666	13 186	18 642	377 900	-	409 727	234 481	24 000	756 948	1 672 650	657 221		
3NC					994 007	83 631	65 706	192 893	-	342 230	263 844	915 909	503 288	2 124 677	441 636		
H2NC					-	16 334	5 279	5 732	61 546	-	72 557	20 113	451 567	90 569	410 531	-	151 718
DECARBOCHIM					80 884	-	-	711	-	711	6 518	161 628	4 885	-	-	173 031	
BIOSPACE					-	-	-	-	-	-	3 200	10 000	34 630	30 073	-	17 757	
Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)					2 438 500	174 609	144 395	306 560	1 463 100	837 536	175 000	260 000	477 562	-	-	912 562	
Total Projets transverses*	1 263 736	4 968 895	-	829 172	1 019 085	922 873	3 487 465	4 107 670	141 347	2 773 238	3 130 556	5 503 511	7 061 693	-	4 345 612		

*Dépenses hors apports UNICAEN

Montant encaissé via la SCSP

Montant encaissé via la SCSP, porté à zéro pour le BI 2026

Montant hors SCSP

Montant hors SCSP

Variations BI 2026 / BR 2025 :	AE/CP
Fonctionnement	1 754 153
Investissement	2 207 683
Personnel	2 016 046
Recettes hors SCSP	2 954 023

6. Synthèse Comptabilité budgétaire – Solde budgétaire

	BR 1 2025	BI 2026	Ecart en €
Dépenses (AE)	301 209 888	317 447 173	16 237 285
Dépenses (CP) (1)	299 476 885	318 843 287	19 366 402
Recettes (RE) (2)	296 742 942	301 259 776	4 516 834
Solde budgétaire (2) - (1)	- 2 733 943	- 17 583 511	- 14 849 568

Le solde budgétaire correspond à la différence entre les encaissements et les décaissements (hors remboursement d'emprunt et opérations gérés uniquement en comptes de tiers).

7. Synthèse Comptabilité budgétaire – Solde non budgétaire

Le solde non budgétaire estimé pour le budget initial 2026 s'élève à – 857 k€.

Comptabilité Générale

II. Grands équilibres en droits constatés (situation patrimoniale)

La France présente son budget en appliquant une comptabilité budgétaire, qui consiste à comptabiliser les recettes encaissées et les dépenses décaissées dans l'année où le paiement est effectué mais le Compte Général de l'État est lui établi selon les normes de la comptabilité générale (situation patrimoniale), qui requiert que les recettes et les charges soient comptabilisées dans l'année où elles naissent, comme c'est le cas pour les entreprises. De même, l'université de Caen Normandie présente son compte financier selon les règles de la comptabilité générale. Celui-ci est certifié annuellement par les commissaires aux comptes.

Le passage entre le solde budgétaire (comptabilité budgétaire) et le résultat comptable (comptabilité générale) n'est pas automatique, il nécessite des retraitements / hypothèses. En effet, la comptabilité budgétaire est une comptabilité de trésorerie (encaissements – décaissements) alors que la comptabilité générale est une comptabilité d'engagement (*la notion d'engagement ici est différente de la notion de commande*).

Comptabilité budgétaire		Comptabilité générale
AE	CP	Charges comptables
Engagement juridique = Date du passage de la commande	Date du Décaissement	Réception de la marchandise / Réalisation de la prestation : date du Service Fait

Comptabilité budgétaire	Comptabilité générale
RE	Produits comptables
Date de l'Encaissement (l'encaissement doit être relié à un titre de recettes)	Livraison de la marchandise / Réalisation de la prestation

1. Synthèse Comptabilité générale – Résultat net

	BR 1 2025	BI 2026
Charges comptables	296 189 846	308 484 994
Produits Comptables	296 512 433	303 169 675
Résultat comptable	322 587	- 5 315 319

2. La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF pour 2026 est estimée à 1,9 M€ contre 7,5 M€ au BR1 2025.

3. Fonds de roulement

Le fonds de roulement prévu pour la fin de l'exercice 2026 s'élève à 3,4 M€ soit un prélèvement de 6,9 M€ sur l'exercice.

4. Trésorerie

La variation prévue de la trésorerie sur l'exercice 2026 s'élève à – 18,4 M€ pour un atterrissage estimé à 29,9 M€.

SOMMAIRE

Tableaux réglementaires

- Budget agrégé
- Budget principal Unicaen
- Budget annexe Immobilier
- Budget annexe SACD Normandie Valorisation

Détail du budget initial 2026

Annexe ressources humaines

Annexe Recherche

Annexe CVEC

Subventions

Tarifs

Budget initial agrégé

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois	
Enseignants, Enseignants-Chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires CDI
	Non permanents	CDD
S/total EC		

Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS

BIATSS	Permanents	Titulaires
		CDI
	Non permanents	CDD
S/total Biatss		
Totaux		

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Emplois sous plafond Etat	Emplois sous plafond établissement	Plafond global
En ETPT	En ETPT	Plafond global
1 096 (1)	7 (1)	1 096 (1)
25	412	32
303	419	715
1 424		1 843
0		0
725 (2)	33	725
129	166	162
150	199	316
1 004		1 203
2 428 (3)	618	3 046 (4)
2 489 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA (arrondi)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial 2026 - Aggrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES				
	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)		Montants prévision d'exécution N-1		Montants Budget initial N			Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	236 041 000	236 041 000	236 041 000	236 041 000	245 443 698	245 443 698					
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>66 027 087</i>	<i>66 027 087</i>	<i>66 027 087</i>	<i>66 027 087</i>	<i>68 657 277</i>	<i>68 657 277</i>					
Fonctionnement	40 675 717	39 173 038	40 675 717	39 173 038	46 896 088	43 240 386					
Intervention											
Investissement	24 493 171	24 262 847	24 493 171	24 262 847	25 107 387	30 159 203					
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	301 209 888	299 476 885	301 209 888	299 476 885	317 447 173	318 843 287					
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)								296 742 941	296 742 941	301 259 776	TOTAL DES RECETTES (C)
								2 733 943	2 733 943	17 583 511	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Initial 2026 - Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DÉPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)	
101 - FI et FC BAC A LA LICENCE	77 355 589	77 355 589	1 821 862	1 821 862	1 009 001	1 009 001	80 186 452	80 186 452
102 - FI et FC niveau MASTER	16 406 145	16 406 145	1 585 090	1 585 090	987 000	987 000	18 958 235	18 958 235
103 - FI et FC niveau DOCTORAT	3 960 846	3 960 846	332 500	332 500	64 000	64 000	4 357 346	4 357 346
105 - Bibliothèques & Docum	5 171 223	5 171 223	1 728 095	1 920 795	30 000	30 000	6 929 318	7 122 018
106 - Rech univ en SC VIE	27 957 638	27 957 638	3 455 839	3 939 419	4 852 311	5 977 500	36 265 788	37 874 557
107 - Rech univ en STIC	9 845 428	9 845 428	617 419	561 954	813 000	893 000	11 275 847	11 300 382
108 - Rech univ en PH CH SPI	9 667 926	9 667 926	1 225 027	449 468	1 951 100	2 048 749	12 844 053	12 166 143
109 - Rech univ en PH NUCLEAIRE	435 148	435 148	63 390	63 390	13 000	13 000	511 538	511 538
110 - Rech univ en SC TERRE	1 470 471	1 470 471	359 000	950 627	568 600	798 600	2 398 071	3 219 698
111 - Rech univ en SC HOMME	25 507 713	25 507 713	1 459 438	1 752 283	1 243 489	1 713 800	28 210 640	28 973 796
112 - Rech univ INTERDIS&TRANS	3 308 529	3 308 529	237 000	242 000	190 000	186 851	3 735 529	3 737 380
113 - Diffusion des savoirs	552 526	552 526	633 516	633 516	-	-	1 186 042	1 186 042
114 - Immobilier	4 374 554	4 374 554	19 233 682	15 372 770	8 084 186	11 136 002	31 692 422	30 883 326
115 - Pilotage et support	54 932 036	54 932 036	11 647 348	11 117 830	4 726 700	4 726 700	71 306 084	70 776 566
201 - Aides directes	2 345	2 345	308 938	308 938	-	-	311 283	311 283
202 - Aides indirectes	904 853	904 853	506 100	506 100	-	-	1 410 953	1 410 953
203 - Santé des étudiants	3 590 727	3 590 727	1 681 844	1 681 844	595 000	595 000	5 867 571	5 867 571
TOTAL	245 443 698	245 443 698	46 896 088	43 240 386	25 107 387	30 159 203	317 447 173	318 843 287

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								Total (C)	
	Recettes globalisées						Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés		
Subvention pour charges service public	217 665 457	-	70 000	-	-	-	-	-	217 735 457	
Droits d'inscription	-	-	-	-	-	4 610 795	-	-	4 610 795	
Formation continue diplômes propres VAE	-	-	-	-	-	19 963 204	-	-	19 963 204	
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	1 245 500	-	-	1 245 500	
Contrats prestations recherche hors ANR	-	-	-	-	-	2 310 000	-	-	2 310 000	
Valorisation	-	-	-	-	-	450 500	-	-	450 500	
ANR investissements d'avenir	-	-	-	-	9 194 507	-	-	-	9 194 507	
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	-	3 270 000	-	-	-	3 270 000	
Subvention exploit & financ actif Région	-	-	-	-	10 800 437	-	-	141 040	10 941 477	
Subvention exploit & financ actif UE	-	-	-	-	5 511 762	-	-	-	5 511 762	
Subvention exploit & financ actif Autres	-	-	-	-	6 072 225	1 906 000	6 250 000	4 193 800	18 422 025	
Fondations fonds propres réserves dons	-	-	-	-	-	40 000	-	-	40 000	
Autres recettes	-	-	-	2 220 000	-	5 344 549	-	-	7 564 549	
TOTAL	217 665 457	-	70 000	2 220 000	34 848 931	35 870 548	6 250 000	4 334 840	-	301 259 776

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = C - B -17 583 511

TABLEAU 4
Équilibre financier Budget initial 2026 - Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	2 733 943	2 733 943	17 583 511	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	<i>3 138 686</i>	<i>3 138 686</i>	<i>17 718 849</i>				<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>	<i>- 404 743</i>	<i>- 404 743</i>	<i>- 135 338</i>				<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	313 691	315 265	275 000	0	2 000	6 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	7 130 086	7 130 086	13 218 520	9 254 199	9 254 199	12 630 920	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0	0	0	0	0	0	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	10 177 720	10 179 294	31 077 031	9 254 199	9 256 199	12 636 920	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	-	-	923 522	923 096	18 440 111	PRLEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>319 560</i>	<i>319 560</i>	<i>-</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>435 427</i>	<i>437 427</i>	<i>-</i>	<i>1 039 388</i>	<i>1 039 388</i>	<i>20 524 949</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	10 177 720	10 179 294	31 077 031	10 177 720	10 179 294	31 077 031	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers Budget Initial 2026 Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature		Débit (c1) dernier Budget rectificatif (N°1) voté le 12/12/2025	Débit (c1) BI	Crédit (c2) dernier Budget rectificatif (n°1) voté le 12/12/2025	Crédit (c2) BI
TVA	C44551 C44551	3 500 000 -	6 000 000	- 3 100 000	5 000 000
Bourses AMI	C4731	424 000	392 600	407 000	500 000
Bourses UMN	C4731	10 000	10 000	10 000	10 000
Equitexto	C4731	17 820	17 820	17 820	17 820
IKAS	C4731	118 744		118 744	
Netfoot	C4731	34 526		-	
Erasmus	C4731	1 133 456	1 380 000	1 349 635	985 000
EU2SE-PROJ COOP ERAS	C4731	91 840	35 100	-	35 100
Cyrcé	C4731	-	578 000	-	578 000
Space Med	C4731	277 200	300 000	-	-
Normanthia	C4731	-	985 000	-	985 000
Permis apprentis	C4731	22 500	20 000	26 000	20 000
Autres comptes de tiers	C471828	1 500 000	3 500 000	4 225 000	4 500 000
TOTAL		7 130 086	13 218 520	9 254 199	12 630 920

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2026 - Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	233 021 725	233 021 725	242 304 151	Subventions de l'Etat	217 632 866	217 632 866	217 665 457
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	66 027 087	66 027 087	68 657 277	Fiscalité affectée	2 256 540	2 256 540	2 220 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	63 168 121	63 168 121	66 180 843	Autres subventions	26 891 291	26 891 291	34 872 698
Intervention (le cas échéant)	0	0	0	Autres produits	49 731 736	49 731 736	48 411 520
TOTAL DES CHARGES (1)	296 189 846	296 189 846	308 484 994	TOTAL DES PRODUITS (2)	296 512 433	296 512 433	303 169 675
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	322 587	322 587	0	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0	0	5 315 319
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	296 512 433	296 512 433	308 484 994	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	296 512 433	296 512 433	308 484 994

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	322 587	322 587	-5 315 319
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 975 808	20 975 808	19 789 369
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	13 790 909	13 790 909	12 540 972
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 507 486	7 507 486	1 933 078

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	RESSOURCES	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 507 486	7 507 486	1 933 078
Investissements	24 262 847	24 262 847	30 159 203	Financement de l'actif par l'Etat	4 784 060	4 784 060	6 250 000
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	10 195 547	10 195 547	15 334 839
Remboursement des dettes financières	315 265	315 265	275 000	Autres ressources	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	24 578 112	24 578 112	30 434 203	TOTAL DES RESSOURCES (6)	22 487 093	22 487 093	23 517 917
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	2 091 019	2 091 019	6 916 286

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT				12 394 924	12 394 924	10 303 905
Niveau initial du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT				-36 855 379	-36 855 379	-38 023 303
Niveau initial de la TRESORERIE				49 250 303	49 250 303	48 327 207
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)				-2 091 019	-2 091 019	-6 916 286
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)				-1 167 923	-1 167 923	11 523 825
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*				-923 096	-923 096	-18 440 111
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT				10 303 905	10 303 905	3 387 619
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT				-38 023 303	-38 023 303	-26 499 478
Niveau final de la TRESORERIE				48 327 207	48 327 207	29 887 096

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Périmètre financier : Université de Caen Normandie - Agrégé
Sociétés : UniCaen
 BAIM

Exercice : 2026
montants : Euros

Plan de Trésorerie budget initial 2026

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	48 327 208	82 982 085	63 048 522	43 138 170	77 687 822	57 902 134	38 041 119	92 766 632	70 878 964	51 531 644	67 189 560	48 325 669	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	60 065 375	5 865 375	5 865 375	59 865 375	5 865 375	5 865 375	82 865 375	5 865 375	5 865 375	40 550 832	5 865 375	6 270 354	290 674 936
Subvention pour charges de service public	53 000 000	-	-	54 000 000	-	-	77 000 000	-	-	33 665 457	-	-	217 665 457
Subvention pour charge d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements de l'Etat	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	570 000
Fiscalité affectée	1 200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 020 000	-	-	2 220 000
Autres financements publics	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 862 000	2 866 931
Recettes propres	2 955 875	2 955 875	2 955 875	2 955 875	2 955 875	2 955 875	2 955 875	2 955 875	2 955 875	2 955 875	2 955 875	2 955 875	3 355 923
Recettes budgétaires fléchées	881 000	881 000	881 000	881 000	881 000	881 000	881 000	881 000	881 000	881 000	881 000	881 000	10 584 840
Subvention pour charges d'investissement fléchée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'Etat fléchés	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000	520 000	530 000
Autres financements publics fléchés	361 000	361 000	361 000	361 000	361 000	361 000	361 000	361 000	361 000	361 000	361 000	361 000	6 250 000
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	6 000
Emprunts : encassements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : encassements en capital	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	6 000
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en compte de tiers	1 038 500	1 038 500	1 053 500	1 053 500	1 063 500	1 063 500	1 063 500	1 063 500	1 063 500	1 063 500	1 063 500	1 062 420	12 630 920
TVA encaissée	402 500	402 500	417 500	417 500	417 500	417 500	417 500	417 500	417 500	417 500	427 500	427 500	5 000 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassements	636 000	636 000	636 000	636 000	636 000	636 000	636 000	636 000	636 000	636 000	636 000	636 000	7 630 920
Autres encassements d'opérations gérées en compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	61 985 375	7 785 375	7 800 375	61 800 375	7 800 375	7 800 375	84 800 375	7 800 375	7 800 375	42 485 832	7 810 375	8 227 114	313 896 696
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	25 495 998	25 909 438	25 901 227	25 441 223	25 776 563	25 851 890	28 265 362	27 878 543	25 328 195	24 758 416	24 874 766	24 861 664	310 343 285
Personnel	20 085 198	20 498 638	20 490 427	20 030 423	20 365 763	20 441 090	22 854 562	22 467 743	19 917 395	19 347 616	19 461 766	19 483 077	245 443 698
Fonctionnement	3 605 800	3 605 800	3 605 800	3 605 800	3 605 800	3 605 800	3 605 800	3 605 800	3 605 800	3 605 800	3 605 800	3 576 386	43 240 386
Investissement	1 805 000	1 805 000	1 805 000	1 805 000	1 805 000	1 805 000	1 805 000	1 805 000	1 805 000	1 805 000	1 807 000	1 802 201	21 659 201
Dépenses sur recettes fléchées	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	712 002	8 500 002
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	708 000	712 002	8 500 002
Opérations non budgétaires	25 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250 000	-	275 000
Emprunts : remboursements en capital	25 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250 000	-	275 000
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en compte de tiers	1 101 500	1 101 500	1 101 500	1 101 500	1 101 500	1 101 500	1 101 500	1 101 500	1 111 500	1 111 500	1 091 500	1 092 020	13 216 520
TVA décaissée	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	510 000	510 000	490 000	490 000	6 000 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	601 500	601 500	601 500	601 500	601 500	601 500	601 500	601 500	601 500	601 500	601 500	602 020	7 218 520
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	27 330 498	27 718 938	27 710 727	27 250 723	27 586 063	27 661 390	30 074 862	29 688 043	27 147 695	26 827 916	26 674 266	26 665 686	332 336 807
SOLDE DU MOIS	34 654 877	-19 933 563	-19 910 352	34 549 652	-19 785 688	-19 861 015	54 725 513	-21 887 668	-19 347 320	15 657 916	-18 863 891	-18 438 572	-18 440 111
SOLDE CUMULE	82 982 085	63 048 522	43 138 170	77 687 822	57 902 134	38 041 119	92 766 632	70 878 964	51 531 644	67 189 560	48 325 669	29 887 097	
													dont trésorerie fléchée 2 084 838
													dont trésorerie sur op. non budgétaires - 856 600
													dont trésorerie sur op. budgétaires - 17 583 511

Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Agrégé : Batiment B + Crec + Cycéron + Stade + Cour d'honneur + Chaufferie biomasse + Campus 2025 Saint-lô + Cherbourg + Campus nouveau siècle

	Exercices antérieurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	Exercices ultérieurs	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	100 000	871 699	1 103 587	6 671 727	8 704 370	7 495 649	- 2 038 481	- 11 615 046	- 13 488 941	- 16 186 714	- 13 055 872	- 10 971 034	- 3 316 513	- 19 983 809
Recettes fléchées	100 000	1 287 532	1 369 132	6 569 536	3 500 000	636 316	4 093 691	5 276 284	7 560 444	7 504 472	8 935 117	10 584 839	19 608 800	40 913 484	117 939 647
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée															-
Financements de l'Etat fléchés	-	537 532	1 154 846	3 033 822	1 200 000	636 316	1 892 018	2 897 360	5 200 000	1 144 311	3 284 060	6 250 000	7 310 000	400 000	34 940 265
Autres financements publics fléchés	100 000	750 000	-	3 250 000	2 300 000	-	2 201 673	2 313 317	2 360 444	5 698 254	5 651 057	4 334 839	12 298 800	40 146 050	81 404 434
Recettes propres fléchées	-	-	214 286	285 714	-	-	-	65 607	-	661 907	-	-	-	367 434	1 594 948
Dépenses sur recettes fléchées	-	515 833	1 137 244	1 001 397	1 467 357	1 845 037	13 627 822	14 852 849	9 434 339	10 202 245	5 804 274	8 500 002	11 954 279	57 580 780	137 923 456
Personnel (AE=CP)															
AE															
CP															
Fonctionnement et intervention															
AE											697 846				697 846
CP											697 846				697 846
Investissement															
AE	25 157	562 547	1 904 955	3 361 983	535 946	17 942 983	12 415 374	7 836 719	2 165 845	16 668 094	4 950 353	5 448 186	20 307 181	43 100 286	137 225 611
CP		515 833	1 137 244	1 001 397	1 467 357	1 845 037	13 627 822	14 852 849	9 434 339	9 504 399	5 804 274	8 500 002	11 954 279	57 580 780	137 225 610
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	100 000	771 699	231 888	5 568 139	2 032 643	- 1 208 721	- 9 534 130	- 9 576 565	- 1 873 895	- 2 697 773	3 130 843	2 084 838	7 654 521	- 16 667 296	- 19 983 809

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Bâtiment B

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	100 000	871 699	837 338	6 069 705	7 895 968	7 012 162	- 2 135 673	- 10 865 478	- 11 892 432	- 15 624 653	- 15 624 653
Recettes fléchées	100 000	1 287 532	1 069 192	6 119 536	3 000 000	438 740	285 000	265 607	-	611 965	-	13 177 572
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée												-
Financements de l'Etat fléchés	537 532	854 906	2 733 822	1 150 000	438 740	285 000						6 000 000
Autres financements publics fléchés	100 000	750 000		3 100 000	1 850 000			200 000				6 000 000
Recettes propres fléchées			214 286	285 714				65 607		611 965		1 177 572
Dépenses sur recettes fléchées	-	515 833	1 103 554	887 169	1 173 737	1 322 545	9 432 835	8 995 412	1 026 954	4 344 186	-	28 802 225
Personnel (AE=CP)												
AE												
CP												
Fonctionnement et intervention												
AE												
CP												
Investissement												
AE	25 157	531 748	1 840 306	2 467 019	216 934	14 758 898	1 985 721	2 371 407	152 373	4 307 475	145 186	28 802 225
CP		515 833	1 103 554	887 169	1 173 737	1 322 545	9 432 835	8 995 412	1 026 954	4 344 186	-	28 802 225
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	100 000	771 699	- 34 362	5 232 367	1 826 263	- 883 805	- 9 147 835	- 8 729 805	- 1 026 954	- 3 732 221	-	- 15 624 653

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CREC

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		-	294 492	666 202	872 605	612 638	244 463	- 1 409 084	- 3 301 962	- 1 119 561	- 1 055 405	- 1 197 450
Recettes fléchées	-	299 940	450 000	450 000	150 060	1 201 673	1 113 317	1 510 444	3 104 746	564 157	141 039	8 985 376
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée		299 940	300 000		150 060							750 000
Financements de l'Etat fléchés		150 000	450 000			1 201 673	1 113 317	1 510 444	3 054 804	564 157	141 039	8 185 434
Autres financements publics fléchés									49 942			49 942
Recettes propres fléchées												
Dépenses sur recettes fléchées	-	5 448	78 290	243 598	410 026	1 569 849	2 766 863	3 403 323	922 345	500 000	283 085	10 182 826
Personnel (AE=CP)												
AE												-
CP												-
Fonctionnement et intervention												-
AE												-
CP												-
Investissement												
AE	30 799	12 648	861 917	192 029	3 011 027	988 695	3 823 879	647 284	454 668	159 881		10 182 826
CP		5 448	78 290	243 598	410 026	1 569 849	2 766 863	3 403 323	922 345	500 000	283 085	10 182 826
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées		294 492	371 710	206 402	- 259 966	- 368 176	- 1 653 546	- 1 892 879	2 182 401	64 157	- 142 045	- 1 197 450

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CYCERON

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	prev 2028	prev 2029	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	32 717	71 083	71 083	33 851	1 687 116	- 549 909	- 579 482	- 1 576 399	- 951 049	- 336 000	- 0	
Recettes fléchées	-	50 000	47 516	-	-	1 700 000	824 000	3 200 000	3 000 000	2 900 000	940 000	336 000	12 997 516
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée													
Financements de l'Etat fléchés	50 000	47 516				1 700 000	800 000						2 597 516
Autres financements publics fléchés							24 000	3 200 000	3 000 000	2 900 000	940 000	336 000	10 400 000
Recettes propres fléchées													-
Dépenses sur recettes fléchées	-	17 283	9 150	-	37 233	46 735	3 061 024	3 229 573	3 996 917	2 274 650	324 950	-	12 997 515
Personnel (AE=CP)													
AE													
CP													
Fonctionnement et intervention													
AE													
CP													
Investissement													
AE	87 398	8 250	67 616	85 953	109 404	11 074 684	600 000	800 000	164 211				12 997 516
CP	17 283	9 150		37 233	46 735	3 061 024	3 229 573	3 996 917	2 274 650	324 950			12 997 516
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-	32 717	38 366	-	- 37 233	1 653 265	- 2 237 024	- 29 573	- 996 917	625 350	615 050	336 000	- 0

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Réhabilitation Stade Campus 1

	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	Total	
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	-	66 159	- 1 539 433	- 658 613	- 497 836	- 538 267	- 1 438 267	- 2 738 267	- 2 793 490
Recettes fléchées	-	1 000 000	1 000 000	200 000	64 949	-	-	-	2 264 949	
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée										
Financements de l'Etat fléchés					64 949				64 949	
Autres financements publics fléchés	1 000 000	1 000 000	200 000						2 200 000	
Recettes propres fléchées									-	
Dépenses sur recettes fléchées	66 159	2 473 274	119 180	39 223	105 380	900 000	1 300 000	55 222	5 058 439	
Personnel (AE=CP)										
AE										
CP										
Fonctionnement et intervention										
AE										
CP										
Investissement										
AE	102 323	2 551 377	214 614	7 705	164 233	1 900 000	118 186		5 058 438	
CP	66 159	2 473 274	119 180	39 223	105 380	900 000	1 300 000	55 222	5 058 439	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	- 66 159	- 1 473 274	880 820	160 777	- 40 431	- 900 000	- 1 300 000	- 55 222	- 2 793 490	

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Mise en accessibilité Cour Honneur Campus 1

	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	-	- 27 563	- 754 928	- 361 235	- 363 517	- 368 218
Recettes fléchées	-	-	-	500 000	-	-	500 000
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée							
Financements de l'Etat fléchés							-
Autres financements publics fléchés				500 000			500 000
Recettes propres fléchées							-
Dépenses sur recettes fléchées	-	27 563	727 365	106 307	2 282	4 701	868 218
Personnel (AE=CP)							
AE							
CP							
Fonctionnement et intervention							
AE							
CP							
Investissement							
AE	-	60 545	805 723	3 469	- 1 518		868 218
CP	-	27 563	727 365	106 307	2 282	4 701	868 218
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-	- 27 563	- 727 365	393 693	- 2 282	- 4 701	- 368 218

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Plan de relance : Conversion en chaufferie biomasse

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	-	28 243	-	64 180	-	96 919	-	134 075	1 348 642	2 039 205
Recettes fléchées	-	-	-	-	1 607 018	2 897 360	3 200 000	279 362	794 060	-	8 777 800
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée											
Financements de l'Etat fléchés					1 607 018	2 897 360	3 200 000	279 362	794 060		8 777 800
Autres financements publics fléchés											-
Recettes propres fléchées											-
Dépenses sur recettes fléchées	28 243	35 938	32 739	37 156	124 300	2 206 797	4 811 797	1 500 830	-	-	8 777 800
Personnel (AE=CP)											
AE											-
CP											-
Fonctionnement et intervention											
AE								697 846			697 846
CP								697 846			697 846
Investissement											
AE	52 000	33 047	39 586	62 486	6 761 420	535 143	1 245 610	75 376	-	724 714	8 079 954
CP	28 243	35 938	32 739	37 156	124 300	2 206 797	4 811 797	802 984	-		8 079 954
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-	28 243	-	35 938	-	32 739	-	37 156	1 482 718	690 563	- 1 611 797
									- 1 221 468	794 060	-
											0

Montant retraité d'un blocage de fonds de 610 527€

Réduction d'AE sur les bons de commande années antérieures. AE ouvertes en 2025 = 0.

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CAMPUS 2025 SAINT-LO

	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	prev 2028	prev 2029	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	-	150 000	519 450	756 350	1 390 150	2 343 950	5 021 300	-
Recettes fléchées	-	150 000	369 450	386 900	773 800	1 773 800	5 517 350	2 397 700	11 369 000
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée									
Financements de l'Etat fléchés					100 000	100 000	300 000	500 000	
Autres financements publics fléchés	150 000	369 450	386 900	773 800	1 673 800	5 417 350	2 097 700	10 869 000	
Recettes propres fléchées									
Dépenses sur recettes fléchées	-	-	-	150 000	140 000	820 000	2 840 000	7 419 000	11 369 000
Personnel (AE=CP)									
AE									
CP									
Fonctionnement et intervention									
AE				150 000	530 000	9 000 000	1 000 000	689 000	11 369 000
CP				150 000	140 000	820 000	2 840 000	7 419 000	11 369 000
Investissement									
AE									
CP									
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-	150 000	369 450	236 900	633 800	953 800	2 677 350	- 5 021 300	-

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Plan campus 2030 - Cherbourg

	2020	2021	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	prev 2028	prev 2029	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	-	-	-	-	- 149 258	- 669 258	- 1 049 258	- 3 578 664	- 3 586 534	-
Recettes fléchées	-	-	-	-	-	-	420 000	1 225 000	3 800 000	4 422 434	9 867 434
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée											-
Financements de l'Etat fléchés											-
Autres financements publics fléchés						420 000	1 225 000	3 800 000	4 055 000	9 500 000	
Recettes propres fléchées									367 434	367 434	
Dépenses sur recettes fléchées	-	-	-	-	149 258	520 000	800 000	3 754 406	3 807 870	835 900	9 867 434
Personnel (AE=CP)											
AE											-
CP											-
Fonctionnement et intervention											
AE											-
CP											-
Investissement											
AE						230 691	520 000	2 000 000	6 142 970	469 654	504 119
CP						149 258	520 000	800 000	3 754 406	3 807 870	835 900
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-	-	-	-	- 149 258	- 520 000	- 380 000	- 2 529 406	- 7 870	3 586 534	-

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Campus Nouveau siècle

	2022	2023	2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	prev 2028	prev 2029	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	-	300 000	2 433 060	5 923 060	10 193 060	18 853 060	19 673 060	0
Recettes fléchées	-	300 000	2 250 000	3 990 000	6 250 000	13 710 000	10 000 000	13 500 000	50 000 000
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée									
Financements de l'Etat fléchés		300 000		2 490 000	6 250 000	7 210 000			16 250 000
Autres financements publics fléchés			2 250 000	1 500 000		6 500 000	10 000 000	13 500 000	33 750 000
Recettes propres fléchées									-
Dépenses sur recettes fléchées	-	-	116 940	500 000	1 980 000	5 050 000	9 180 000	33 173 060	50 000 000
Personnel (AE=CP)									
AE									-
CP									-
Fonctionnement et intervention									
AE									-
CP									-
Investissement									
AE			362 486	2 200 000	2 000 000	5 000 000	9 200 000	31 237 514	50 000 000
CP			116 940	500 000	1 980 000	5 050 000	9 180 000	33 173 060	50 000 000
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-	300 000	2 133 060	3 490 000	4 270 000	8 660 000	820 000	- 19 673 060	0

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
111 D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	18 368 248	7 388 534	7 388 534	-	3 812 581	3 812 581	7 388 534	6 589 107	-	4 575 737	4 575 737	7 167 133	36 270
107 D107- MATHEMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	9 765 110	3 735 061	3 735 061	-	2 408 064	2 408 064	3 735 061	3 502 967	-	2 432 599	2 432 599	3 621 985	207 560
110 D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENVIRONNEMENT	8 885 854	4 032 396	4 032 396	-	1 391 939	1 391 939	4 032 396	3 187 557	-	2 213 566	2 213 566	3 461 519	23 212
106 D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ	63 743 152	25 012 078	25 012 078	-	14 270 367	14 270 367	25 012 078	22 866 115	-	15 879 136	15 879 136	24 460 707	537 195
108 D108- PHYSIQUES CHIMIE	21 362 505	7 553 120	7 553 120	-	5 999 550	5 999 550	7 553 120	7 663 215	-	5 321 640	5 321 640	7 809 834	567 816
112 D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	949 296	393 156	393 156	-	234 629	234 629	393 156	345 534	-	236 480	236 480	321 511	45 771
1153 D1153 - PILOTAGE	1 368 231	641 554	641 554	-	382 870	382 870	641 554	490 815	-	340 842	340 842	343 807	192 766
Total Contrats de recherche	124 442 396	48 755 900	48 755 900	-	28 500 000	28 500 000	48 755 900	44 645 310	-	31 000 000	31 000 000	47 186 496	1 610 590
IF50ER01 REHABILITATION BATIMENT B	28 802 225	28 802 225	28 802 225		-	-	28 802 225	28 802 225		-	-	-	-
IF50ER02 RENOVATION CREC	10 182 826	10 182 826	10 182 826		-	-	9 899 741	9 899 741		283 085	283 085	-	-
IF50ER03 RENOVATION AILE B CYCERON	12 997 515	12 033 305	12 033 305		800 000	800 000	6 400 998	6 400 998		3 996 917	3 996 917	164 210	2 435 390
IF152ETU PLAN CAMPUS 2030 - CHERBOURG	9 867 434	750 691	750 691		2 000 000	2 000 000	669 258	669 258		800 000	800 000	7 116 743	1 281 433
IF50ER04 REHABILITATION STADE CAMPUS1	5 058 439	4 940 252	4 940 252		118 186	118 186	3 703 216	3 703 216		1 300 000	1 300 000	1	55 222
IF50ER05 MISE EN ACCESSIBILITE COUR D'HONNEUR	868 218	868 218	868 218		-	-	868 218	868 218		-	-	-	-
IF50ER06 CAMPUS NOUVEAU SIECLE BU PIERRE SINEUX	50 000 000	2 562 486	2 562 486		2 000 000	2 000 000	616 940	616 940		1 980 000	1 980 000	45 437 514	1 965 546
IF50ER07 CAMPUS 2025 SAINT-LO	11 369 000	150 000	150 000		530 000	530 000	150 000	150 000		140 000	140 000	10 689 000	390 000
PRF000002 CONVERSION EN CHAUFFERIE BIOMASSE	8 777 800	8 777 800	8 777 800		-	-	8 777 800	8 777 800		-	-	-	-
Total Programme pluriannuels d'inv	137 923 456	69 067 803	69 067 803	-	5 448 186	5 448 186	59 888 396	59 888 396	-	8 500 002	8 500 002	63 407 468	6 127 591
	262 365 852	117 823 703	117 823 703	-	33 948 186	33 948 186	108 644 296	104 533 706	-	39 500 002	39 500 002	110 593 964	7 738 181
Ss total personnel	60 316 250	23 255 982	23 255 982	-	15 000 000	15 000 000	23 255 982	23 255 982		15 000 000	15 000 000	22 060 268	-
Ss total fonctionnement	31 252 349	15 253 589	15 253 589	-	4 500 000	4 500 000	15 253 589	13 367 690		5 000 000	5 000 000	11 498 760	1 385 899
Ss total investissement	170 797 253	79 314 132	79 314 132	-	14 448 186	14 448 186	70 134 725	67 910 034	-	19 500 002	19 500 002	77 034 936	6 352 282

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
111	D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	18 368 248	-	18 368 248	7 312 176	4 145 472	6 910 601
107	D107- MATHEMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	9 765 110	-	9 765 110	3 887 371	2 203 857	3 673 882
110	D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENV	8 885 854	-	8 885 854	3 537 350	2 005 420	3 343 084
106	D106- SCIENCES DE LA VIE, SANITÉ	63 743 152	-	63 743 152	25 375 372	14 385 990	23 981 791
108	D108- PHYSIQUES CHIMIE	21 362 505	-	21 362 505	8 504 153	4 821 236	8 037 116
112	D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	949 296	-	949 296	377 903	214 244	357 149
1153	D1153 - PILOTAGE	1 368 231	-	1 368 231	544 676	308 792	514 763
Total Contrats de recherche		124 442 396	-	124 442 396	49 539 001	28 085 010	46 818 385
IF50ER01	REHABILITATION BATIMENT B	28 802 225	15 624 653	13 177 572	13 177 572	-	-
IF50ER02	RENOVATION CREC	10 182 826	1 197 450	8 985 376	8 844 337	141 039	-
IF50ER03	RENOVATION AILE B CYCERON	12 997 515	-	12 997 515	5 821 516	3 000 000	4 175 999
IF152ETU	PLAN CAMPUS 2030 - CHERBOURG	9 867 434	-	9 867 434	-	420 000	9 447 434
IF50ER04	REHABILITATION STADE CAMPUS 1	5 058 439	2 793 490	2 264 949	2 264 949	-	-
IF50ER05	MISE EN ACCESSIBILITE COUR D'HONNEUR	868 218	368 218	500 000	500 000	-	-
IF50ER06	CAMPUS NOUVEAU SIECLE BU PIERRE SINEUX	50 000 000	-	50 000 000	6 540 000	6 250 000	37 210 000
IF50ER07	CAMPUS 2025 SAINT-LO	11 369 000	-	11 369 000	906 350	773 800	9 688 850
PRF000002	CONVERSION EN CHAUFFERIE BIOMASSE	8 777 800	-	8 777 800	8 777 800	-	-
Total Programme pluriannuels d'inv		137 923 457	19 983 811	117 939 646	46 832 524	10 584 839	60 522 283
Total		262 365 853	19 983 811	242 382 042	96 371 525	38 669 849	107 340 668

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Prévisions d'AE et de CP		Prévisions		Prévisions N (BI)							Prévisions N+1 et suivantes								
Opération	Nature	Coût total de l'opération		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
Contrats de recherche	Personnel	68 274 566		23 255 982	23 255 982	-	15 000 000	15 000 000	23 255 982	23 255 982	-	15 000 000	15 000 000	11 552 963	11 552 963	8 546 733	8 546 733	9 918 888	9 918 888
	Fonctionnement	31 715 632		15 253 589	15 253 589	-	4 500 000	4 500 000	15 253 589	13 367 690	-	5 000 000	5 000 000	4 856 269	4 658 298	4 951 253	4 921 295	2 154 521	3 768 349
	Investissement	24 452 198		10 246 329	10 246 329	-	9 000 000	9 000 000	10 246 329	8 021 638	-	11 000 000	11 000 000	3 506 869	3 158 986	1 440 402	1 870 992	258 598	400 582
	Total Contrats de recherche	124 442 396		48 755 900	48 755 900	-	28 500 000	28 500 000	48 755 900	44 645 310	-	31 000 000	31 000 000	19 916 101	19 370 247	14 938 388	15 339 020	12 332 007	14 087 819
Programme pluriannuels d'inv	Personnel	697 846		697 846	697 846	-	-	-	697 846	697 846	-	-	-						
	Fonctionnement	137 225 610		68 369 957	68 369 957	-	5 448 186	5 448 186	59 190 550	59 190 550	-	8 500 002	8 500 002	20 307 181	11 954 279	10 669 654	16 152 820	32 430 632	41 427 960
	Investissement			69 067 803	69 067 803	-	5 448 186	5 448 186	59 888 396	59 888 396	-	8 500 002	8 500 002	20 307 181	11 954 279	10 669 654	16 152 820	32 430 632	41 427 960
	Total Programme pluriannuels d'inv	137 923 456												11 552 963	11 552 963	8 546 733	8 546 733	9 918 888	9 918 888
	Ss total Personnel	68 274 566		23 255 982	23 255 982	-	15 000 000	15 000 000	23 255 982	23 255 982	-	15 000 000	15 000 000	4 856 269	4 658 298	4 951 253	4 921 295	2 154 521	3 768 349
	Ss total Fonctionnement	32 413 478		15 951 435	15 951 435	-	4 500 000	4 500 000	15 951 435	14 065 536	-	5 000 000	5 000 000	23 814 050	15 113 265	12 110 056	18 023 812	32 689 230	41 828 542
	Ss total Investissement	161 677 808		78 616 286	78 616 286	-	14 448 186	14 448 186	69 436 879	67 212 188	-	19 500 002	19 500 002						
	TOTAL	262 365 852		117 823 703	117 823 703	-	33 948 186	33 948 186	108 644 296	104 533 706	-	39 500 002	39 500 002	40 223 282	31 324 526	25 608 042	31 491 840	44 762 639	55 515 779
Prévisions de recettes		0		Prévisions		Prévisions N		Prévisions en N+1 et suivantes											
Opération	Nature	Financement de l'opération		Encaissements < N	Encaissements prévus N			Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2									
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	3 906 261		2 415 893	1 052 000			244 200	194 168	0									
	Autres financements publics	101 978 282		42 905 743	22 188 193			16 941 140	10 946 265	8 996 940									
	Autres financements	18 557 853		4 217 365	4 844 817			4 915 631	2 946 293	1 633 748									
	Total Contrats de recherche	124 442 396		49 539 001	28 085 010			22 100 971	14 088 726	10 630 688									
Programme pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	34 940 265		20 980 265	6 250 000			7 310 000	400 000	0									
	Autres financements publics	81 404 434		24 624 745	4 334 839			12 298 800	20 157 350	19 988 700									
	Autres financements	1 594 948		1 227 514	0			0	0	367 434									
	Total Programme pluriannuels d'inv	117 939 647		46 832 524	10 584 839			19 608 800	20 557 350	20 356 134									
	Ss total Financement de l'Etat	38 846 526		23 396 158	7 302 000			7 554 200	594 168	0									
	Ss total Autres financements	183 382 716		67 530 488	26 523 032			29 239 940	31 103 615	28 985 640									
	Ss total Autres financements	20 152 801		5 444 879	4 844 817			4 915 631	2 946 293	2 001 182									
	TOTAL	242 382 043		96 371 525	38 669 849			41 709 771	34 644 076	30 986 822									

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable budget initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants Budget rectificatif n°1 2025	Montants Budget initial 2026	
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	37 581 739	39 314 742	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	12 394 924	10 303 905	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-36 855 379	-38 023 303	
	4 Niveau initial de la trésorerie	49 250 302	48 327 207	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-23 200 328	-23 519 888	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	72 450 629	71 847 094		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	301 209 888	317 447 173	
	6 Résultat patrimonial	322 587	-5 315 319	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	7 507 486	1 933 078	
	8 Variation du fonds de roulement	-2 091 019	-6 916 286	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-315 265	-275 000	
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0	0
	Variation des stocks	+ / -		
	Charges sur créances irrécouvrables	-		
	Produits divers de gestion courante	+		
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-327 659	-10 392 227
Ecart entre les produits / ressources et les encassemements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
Ecart entre les produits / ressources et les encassemements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-2 733 943	-17 583 511	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		1 810 848	-856 600	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-923 095	-18 440 111	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-319 560	2 084 838	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-	-20 524 949	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-1 167 924	11 523 826	
16 Variation des restes à payer		1 733 003	-1 396 114	
17 Niveau final de restes à payer		39 314 742	37 918 628	
18 Niveau final du fonds de roulement		10 303 905	3 387 619	
19 Niveau final du besoin en fonds de roulement		-38 023 303	-26 499 477	
20 Niveau final de la trésorerie		48 327 207	29 887 096	
20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		-23 519 888	-21 435 050	
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée		71 847 094	51 322 145	

[Comptabilité budgétaire] [Comptabilité générale]

TABLEAU 11 - EPSCP
TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

		Moyens de l'établissement	Moyens hors budget de l'établissement				
			CNRS	INSERM	INRA	ENSICAEN	CEA
UMR6507 LCMT	Personnel	1 057 737 € 17	544 845 € 7			364 538 € 4	
	Fonctionnement	36 112 €	28 000 €			23 000 €	
	Investissement						
UMR6508 CRISMAT	Personnel	1 279 788 € 21	3 551 296 € 32			1 174 891 € 14	
	Fonctionnement	44 446 €	134 500 €			36 000 €	
	Investissement						
UMR 6072 GREYC	Personnel	3 603 820 € 63	1 556 828 € 16			2 606 750 € 22	
	Fonctionnement	125 003 €	118 900 €			43 000 €	
	Investissement						
UMR 6534 LPC	Personnel	1 168 043 € 19	5 542 000 € 50			646 807 € 5	
	Fonctionnement	33 334 €	213 000 €			33 000 €	
	Investissement						
UMR 6252 CIMAP	Personnel	1 766 635 € 31	2 268 204 € 29			635 532 € 6	
	Fonctionnement	69 446 €	172 000 €			34 000 €	
	Investissement						71 000 €
UMR 6506 LCS	Personnel	879 734 € 13	1 471 544 € 14			606 412 € 4	
	Fonctionnement	25 001 €	38 000 €			28 000 €	
	Investissement						
UMR 6139 LMNO	Personnel	2 548 756 € 45	438 026 € 5				
	Fonctionnement	83 336 €	27 000 €				
	Investissement						
UMR 6143 M2C ⁽²⁾	Personnel	976 231 € 17	1 075 982 € 12				
	Fonctionnement	36 112 €	37 263 €				
	Investissement						
UMR 6273 CRAHAM	Personnel	1 337 799 € 22	687 297 € 12				
	Fonctionnement	33 334 €	10 500 €				
	Investissement						
UMR 6266 IDEES ⁽²⁾	Personnel	883 059 € 16	821 699 € 9				
	Fonctionnement	30 556 €	22 000 €				
	Investissement						
UMR 8067 BOREA	Personnel	1 743 164 € 29	604 657 € 8				
	Fonctionnement	69 446 €	77 000 €				
	Investissement						
UMR 6211 CREM ⁽²⁾	Personnel	2 008 767 € 33	582 239 € 5				
	Fonctionnement	41 668 €	15 000 €				
	Investissement						
UMR 6590 ESO CAEN ⁽²⁾	Personnel	1 054 067 € 20	1 700 964 € 16				
	Fonctionnement	50 001 €	42 000 €				
	Investissement						
UMR 6552 ETHOS ⁽²⁾	Personnel	398 697 € 7	657 673 € 7				
	Fonctionnement	16 535 €	62 000 €				
	Investissement						
UMR 6030 ISTCT	Personnel	575 789 € 12	1 059 480 € 12				
	Fonctionnement	26 456 €	60 000 €				
	Investissement						
UMR-S 1077 NIMH	Personnel	502 514 € 9			894 489 € 10		
	Fonctionnement	33 070 €			170 000 €		
	Investissement						
UMR-S 1237 PHIND	Personnel	1 722 501 € 30			1 112 041 € 12		
	Fonctionnement	92 585 €			250 000 €		
	Investissement						
UMR-S 1075 COMETE	Personnel	1 798 302 € 31			196 941 € 1		
	Fonctionnement	85 981 €			105 000 €		
	Investissement						
UMR-S 1086 ANTICIPE	Personnel	1 558 358 € 30			85 804 € 2		
	Fonctionnement	85 981 €			168 000 €		
	Investissement						
UMR-S 1311 DYNAMICURE ⁽²⁾	Personnel	754 230 € 14					
	Fonctionnement	36 377 €			85 000 €		
	Investissement						
UMR 950 EVA	Personnel	1 073 865 € 19				5	
	Fonctionnement	42 991 €					
	Investissement						

Masse salariale 2024 : Masse salariale unicaen correspond à l'activité recherche soit 50% du coût employeur pour un EC

² unités multisites : Dotation et MS inconnues pour les UMR multisites car dotation globale allouée par les organismes de recherche

donnée 2022

donnée 2023

Budget principal Unicaen

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial 2026 - Unicaen

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)		Montants prévision d'exécution N-1		Montants Budget initial N			Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	236 041 000	236 041 000	236 041 000	236 041 000	245 443 698	245 443 698		286 803 825	286 803 825	290 114 436
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	66 027 087	66 027 087	66 027 087	66 027 087	68 657 277	68 657 277		217 632 866	217 632 866	217 665 457
Fonctionnement	40 665 717	39 163 038	40 665 717	39 163 038	46 886 088	43 230 386		20 000	20 000	70 000
								2 256 540	2 256 540	2 220 000
								31 416 089	31 416 089	34 466 931
								35 478 330	35 478 330	35 692 048
Intervention										
Investissement	15 538 473	14 738 473	15 538 473	14 738 473	17 159 201	19 159 201				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	292 245 190	289 942 511	292 245 190	289 942 511	309 488 987	307 833 285		286 803 825	286 803 825	290 114 436
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)								3 138 686	3 138 686	17 718 849

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Initial 2026 - Unicaen

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DÉPENSES						Total	
	Personnel AE = CP		Fonctionnement		Investissement		AE (A)	CP (B)
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
101 - FI et FC BAC A LA LICENCE	77 355 589	77 355 589	1 821 862	1 821 862	1 009 001	1 009 001	80 186 452	80 186 452
102 - FI et FC niveau MASTER	16 406 145	16 406 145	1 585 090	1 585 090	967 000	967 000	18 958 235	18 958 235
103 - FI et FC niveau DOCTORAT	3 960 846	3 960 846	332 500	332 500	64 000	64 000	4 357 346	4 357 346
105 - Bibliothèques & Docum	5 171 223	5 171 223	1 728 095	1 920 795	30 000	30 000	6 929 318	7 122 018
106 - Rech univ en SC VIE	27 957 638	27 957 638	3 455 839	3 939 419	4 852 311	5 977 500	36 265 788	37 874 557
107 - Rech univ en STIC	9 845 428	9 845 428	617 419	561 954	813 000	893 000	11 275 847	11 300 382
108 - Rech univ en PH CH SPI	9 667 926	9 667 926	1 225 027	449 468	1 951 100	2 048 749	12 844 053	12 166 143
109 - Rech univ en PH NUCLEAIRE	435 148	435 148	63 390	63 390	13 000	13 000	511 538	511 538
110 - Rech univ en SC TERRE	1 470 471	1 470 471	359 000	950 627	568 600	798 600	2 398 071	3 219 698
111 - Rech univ en SC HOMME	25 507 713	25 507 713	1 459 438	1 752 283	1 243 489	1 713 800	28 210 640	28 973 796
112 - Rech univ INTERDIS&TRANS	3 308 529	3 308 529	237 000	242 000	190 000	186 851	3 735 529	3 737 380
113 - Diffusion des savoirs	552 526	552 526	633 516	633 516	-	-	1 186 042	1 186 042
114 - Immobilier	4 374 554	4 374 554	19 223 682	15 362 770	136 000	136 000	23 734 236	19 873 324
115 - Pilotage et support	54 932 036	54 932 036	11 647 348	11 117 830	4 726 700	4 726 700	71 306 084	70 776 566
201 - Aides directes	2 345	2 345	308 938	308 938	-	-	311 283	311 283
202 - Aides indirectes	904 853	904 853	506 100	506 100	-	-	1 410 953	1 410 953
203 - Santé des étudiants	3 590 727	3 590 727	1 681 844	1 681 844	595 000	595 000	5 867 571	5 867 571
TOTAL	245 443 698	245 443 698	46 886 088	43 230 386	17 159 201	19 159 201	309 488 987	307 833 285

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								Total (C)	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées					
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés		
Subvention pour charges service public	217 665 457	-	70 000	-	-	-	-	-	217 735 457	
Droits d'inscription	-	-	-	-	-	4 610 795	-	-	4 610 795	
Formation continue diplômes propres VAE	-	-	-	-	-	19 963 204	-	-	19 963 204	
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	1 245 500	-	-	1 245 500	
Contrats prestations recherche hors ANR	-	-	-	-	-	2 310 000	-	-	2 310 000	
Valorisation	-	-	-	-	-	450 500	-	-	450 500	
ANR investissements d'avenir	-	-	-	-	9 194 507	-	-	-	9 194 507	
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	-	3 270 000	-	-	-	3 270 000	
Subvention exploit & financ actif Région	-	-	-	-	10 478 437	-	-	-	10 478 437	
Subvention exploit & financ actif UE	-	-	-	-	5 511 762	-	-	-	5 511 762	
Subvention exploit & financ actif Autres	-	-	-	-	6 012 225	1 906 000	-	-	7 918 225	
Fondations fonds propres réserves dons	-	-	-	-	-	40 000	-	-	40 000	
Autres recettes	-	-	-	2 220 000	-	5 166 049	-	-	7 386 049	
TOTAL	217 665 457	-	70 000	2 220 000	34 466 931	35 692 048	-	-	290 114 436	

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = C - B - 17 718 849

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget initial 2026 - Unicaen

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	3 138 686	3 138 686	17 718 849
<i>dont Budget Principal</i>	<i>3 138 686</i>	<i>3 138 686</i>	<i>17 718 849</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	5 630 086	5 630 086	11 218 520
Autres décaissements non budgétaires (e1)		-	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	8 768 772	8 768 772	28 937 369
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	435 427	437 427	-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			-
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>435 427</i>	<i>437 427</i>	<i>-</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	9 204 199	9 206 199	28 937 369

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

FINANCEMENTS			
Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
	-		Solde budgétaire (excédent) (D1)*
	-		<i>dont Budget Principal</i>
	2 000	6 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
9 204 199	9 204 199	12 600 920	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
	-		Autres encaissements non budgétaires (e2)
9 204 199	9 206 199	12 606 920	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
	-	16 330 449	PRLEVELEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
-	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
-	-	16 330 449	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
9 204 199	9 206 199	28 937 369	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers Budget Initial 2026 Unicaen

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature		Débit (c1) dernier Budget rectificatif (N°1) voté le 12/12/2025	Débit (c1) BI	Crédit (c2) dernier Budget rectificatif (n°1) voté le 12/12/2025	Crédit (c2) BI
TVA	C44551	2 000 000	4 000 000		
	C44551			3 050 000	4 970 000
Bourses AMI	C4731	424 000	392 600	407 000	500 000
Bourses UMN	C4731	10 000	10 000	10 000	10 000
Equitexto	C4731	17 820	17 820	17 820	17 820
IKAS	C4731	118 744		118 744	
Netfoot	C4731	34 526			
Erasmus	C4731	1 133 456	1 380 000	1 349 635	985 000
EU2SE-PROJ COOP ERAS	C4731	91 840	35 100		35 100
Cyrcé	C4731		578 000		578 000
Space Med	C4731	277 200	300 000		-
Normanthia	C4731		985 000		985 000
Permis apprentis	C4731	22 500	20 000	26 000	20 000
Autres comptes de tiers	C471828	1 500 000	3 500 000	4 225 000	4 500 000
TOTAL		5 630 086	11 218 520	9 204 199	12 600 920

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2026 - Unicaen

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	233 021 725	233 021 725	242 304 151	Subventions de l'Etat	217 632 866	217 632 866	217 665 457
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	66 027 087	66 027 087	68 657 277	Fiscalité affectée	2 256 540	2 256 540	2 220 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	52 568 010	52 568 010	55 590 671	Autres subventions	26 891 291	26 891 291	34 872 698
Intervention (le cas échéant)	0	0	0	Autres produits	40 909 511	40 909 511	39 874 614
TOTAL DES CHARGES (1)	285 589 735	285 589 735	297 894 822	TOTAL DES PRODUITS (2)	287 690 208	287 690 208	294 632 769
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 100 473	2 100 473	0	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0	0	3 262 053
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	287 690 208	287 690 208	297 894 822	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	287 690 208	287 690 208	297 894 822

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	2 100 473	2 100 473	-3 262 053
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 385 697	10 385 697	9 209 197
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	5 431 182	5 431 182	4 182 566
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 054 988	7 054 988	1 764 578

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	RESSOURCES	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 054 988	7 054 988	1 764 578
Investissements	14 738 473	14 738 473	19 159 201	Financement de l'actif par l'Etat		0	0
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	5 794 491	5 794 491	11 000 000
Remboursement des dettes financières	0	0	0	Autres ressources	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	14 738 473	14 738 473	19 159 201	Augmentation des dettes financières	0	0	0
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	TOTAL DES RESSOURCES (6)	12 849 479	12 849 479	12 764 578
				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 888 994	1 888 994	6 394 623

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT			
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	39 506 187	39 506 187	37 617 193
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	-1 888 994	-1 888 994	-6 394 623
	37 617 193	37 617 193	31 222 570

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Budget annexe Immobilier

TABLEAU 2

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Initial 2026 - BAIM

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Personnel AE = CP	DÉPENSES				Total	
		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
101 - FI et FC BAC A LA LICENCE	-	-	-	-	-	-	-
102 - FI et FC niveau MASTER	-	-	-	-	-	-	-
103 - FI et FC niveau DOCTORAT	-	-	-	-	-	-	-
105 - Bibliothèques & Docum	-	-	-	-	-	-	-
106 - Rech univ en SC VIE	-	-	-	-	-	-	-
107 - Rech univ en STIC	-	-	-	-	-	-	-
108 - Rech univ en PH CH SPI	-	-	-	-	-	-	-
109 - Rech univ en PH NUCLEAIRE	-	-	-	-	-	-	-
110 - Rech univ en SC TERRE	-	-	-	-	-	-	-
111 - Rech univ en SC HOMME	-	-	-	-	-	-	-
112 - Rech univ INTERDIS&TRANS	-	-	-	-	-	-	-
113 - Diffusion des savoirs	-	-	-	-	-	-	-
114 - Immobilier	-	10 000	10 000	7 948 186	11 000 002	7 958 186	11 010 002
115 - Pilotage et support	-	-	-	-	-	-	-
201 - Aides directes	-	-	-	-	-	-	-
202 - Aides indirectes	-	-	-	-	-	-	-
203 - Santé des étudiants	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	10 000	10 000	7 948 186	11 000 002	7 958 186
							11 010 002

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	
Subvention pour charges service public									-
Droits d'inscription									-
Formation continue diplômes propres VAE									-
Taxe d'apprentissage									-
Contrats prestations recherche hors ANR									-
Valorisation									-
ANR investissements d'avenir									-
ANR hors investissements d'avenir									-
Subvention exploit & financ actif Région					322 000			141 040	463 040
Subvention exploit & financ actif UE					60 000			6 250 000	4 193 800
Subvention exploit & financ actif Autres						178 500			10 503 800
Fondations fonds propres réserves dons									-
Autres recettes									178 500
TOTAL	-	-	-	-	382 000	178 500	6 250 000	4 334 840	-
									11 145 340

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D2 = C - B

135 338

TABLEAU 4
Équilibre financier Budget initial 2026 - BAIM

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N		Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	-	404 743	404 743	135 338	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Annexe</i>	-	-	-	404 743	404 743	135 338	<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	313 691	315 265	275 000				Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 500 000	1 500 000	2 000 000	50 000	50 000	30 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)							Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 813 691	1 815 265	2 275 000	454 743	454 743	165 338	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)		-		1 358 948	1 358 948	2 109 662	PRLEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			2 084 838	319 560	319 560		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			-	1 039 388	1 039 388	4 194 500	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	1 813 691	1 815 265	2 275 000	1 813 691	1 813 691	2 275 000	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers Budget Initial 2026 BAIM

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature		Débit (c1) dernier Budget rectificatif (N°1) voté le 12/12/2025	Débit (c1) BI	Crédit (c2) dernier Budget rectificatif (n°1) voté le 12/12/2025	Crédit (c2) BI
TVA	C44551 C44551	1 500 000	2 000 000	50 000	30 000
TOTAL		1 500 000	2 000 000	50 000	30 000

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2026 - BAIM

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	0	0	0	Subventions de l'Etat	0	0	0
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0	0	0	Fiscalité affectée	0	0	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 600 111	10 600 111	10 590 172	Autres subventions	0	0	0
Intervention (le cas échéant)	0	0	0	Autres produits	8 822 225	8 822 225	8 536 906
TOTAL DES CHARGES (1)	10 600 111	10 600 111	10 590 172	TOTAL DES PRODUITS (2)	8 822 225	8 822 225	8 536 906
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	1 777 886	1 777 886	2 053 266
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	10 600 111	10 600 111	10 590 172	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	10 600 111	10 600 111	10 590 172

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 777 886	-1 777 886	-2 053 266
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 590 111	10 590 111	10 580 172
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	8 359 728	8 359 728	8 358 406
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	452 498	452 498	168 500

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	RESSOURCES	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	Capacité d'autofinancement	452 498	452 498	168 500
Investissements	9 524 374	9 524 374	11 000 002	Financement de l'actif par l'Etat fléché	4 784 060	4 784 060	6 250 000
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat fléché	4 151 057	4 151 057	4 334 839
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat non fléché	250 000	250 000	
				Autres ressources		0	
Remboursement des dettes financières	315 265	315 265	275 000	Augmentation des dettes financières	0	0	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	9 839 639	9 839 639	11 275 002	TOTAL DES RESSOURCES (6)	9 637 615	9 637 615	10 753 339
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	202 025	202 025	521 663

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Budget N-1 (BR1 voté le 12/12/2025)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT			
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)			
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT			

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Budget annexe SACD Normandie Valorisation

TABLEAU 2

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES						
													Montants Budget initial N
	AE	CP	AE	CP	AE	CP							
Personnel													
<i>dont contributions employeur au CAS</i>													
<i>Pension</i>													
Fonctionnement													
Intervention													
Investissement													
<i>dont globalisé</i>													
<i>dont fléché</i>													
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	-	-	-	-	-	-							TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	-	-	-	-	-	-							SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget initial 2026 - Budget annexe SACD Normandie Valorisation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
			Montants Budget initial N			Montants Budget initial N	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	-		-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*	
<i>dont Budget Annexe</i>	-	-	-		-	<i>dont Budget Annexe</i>	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)						Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**						Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	
Autres décaissements non budgétaires (e1)						Autres encaissements non budgétaires (e2)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	-	-	-		-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	-	-		-	PRLEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)	
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>						<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>	
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>						<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	-	-	-		-	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2026 - Budget annexe SACD Normandie Valorisation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES			Montants Budget initial N	PRODUITS			Montants Budget initial N
Personnel				Subventions de l'Etat			
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel				Autres subventions			
Intervention (le cas échéant)				Autres produits			
TOTAL DES CHARGES (1)	0	0	0	TOTAL DES PRODUITS (2)	0	0	0
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	0	0	0	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	0	0	0

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

		Montants Budget initial N
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	0	0

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS			Montants Budget initial N	RESSOURCES			Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	Capacité d'autofinancement	0	0	0
Investissements				Financement de l'actif par l'Etat fléché			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat fléché			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat non fléché			
Remboursement des dettes financières				Autres ressources			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	0	0	0	TOTAL DES RESSOURCES (6)	0	0	0
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	0	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

			Montants Budget initial N
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT			
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)			
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)			
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*			
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT			
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
Niveau final de la TRESORERIE			

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Détail du budget des composantes et services

Récapitulatif des dépenses (AE/CP) par composantes et services

COMPOSANTES/DIRECTIONS/SERVICES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		PERSONNEL		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
011 - UFR SEGGAT	274 890	274 890	31 500	31 500	120 000	120 000	426 390	426 390
012 - UFR HSS	489 473	489 473	29 000	29 000	91 500	91 500	609 973	609 973
013 - UFR DES SCIENCES	1 314 296	1 314 296	382 000	382 000	151 500	151 500	1 847 796	1 847 796
014 - UFR SANTE	1 697 531	1 697 531	318 564	318 564	1 005 359	1 005 359	3 021 454	3 021 454
015 - IUT GON	1 203 307	1 203 307	1 008 000	1 008 000	1 475 000	1 475 000	3 686 307	3 686 307
054 - SUAC	95 000	95 000	20 000	20 000	8 000	8 000	123 000	123 000
058 - SSE	95 900	95 900	-	-	116 000	116 000	211 900	211 900
1030 - BAIM	10 000	10 000	7 948 186	11 000 002	-	-	7 958 186	11 010 002
901 - UFR DROIT	213 718	213 718	-	-	322 610	322 610	536 328	536 328
907 - UFR LVE	198 094	198 094	-	-	8 750	8 750	206 844	206 844
910 - IAE	1 050 000	1 050 000	25 000	25 000	2 700 000	2 700 000	3 775 000	3 775 000
914 - UFR STAPS	116 500	116 500	16 000	16 000	49 000	49 000	181 500	181 500
920 - ESIX	503 500	503 500	175 000	175 000	465 000	465 000	1 143 500	1 143 500
923 - MRSIH	212 000	212 000	5 000	5 000	23 000	23 000	240 000	240 000
924 - UFR PSYCHOLOGIE	50 000	50 000	156 000	156 000	80 000	80 000	286 000	286 000
945 - SUFCA	133 700	133 700	15 000	15 000	324 200	324 200	472 900	472 900
950 - COMMUNICATION	200 700	200 700	6 500	6 500	-	-	207 200	207 200
950 - CVEC	1 000 000	1 000 000	550 000	550 000	960 608	960 608	2 510 608	2 510 608
950 - DPL	16 960 732	13 099 820	60 000	60 000	-	-	17 020 732	13 159 820
950 - DRH	441 040	441 040	32 000	32 000	351 245	351 245	824 285	824 285
950 - DS1	2 293 885	2 359 235	1 314 081	1 314 081	-	-	3 607 966	3 673 316
950 - ENSEIGNEMENT	24 144	24 144	-	-	-	-	24 144	24 144
950 - PREVENTION	2 707 000	2 707 000	65 000	65 000	-	-	2 772 000	2 772 000
950 - PROJETS TRANSVERSES	2 773 238	2 773 238	3 130 556	3 130 556	5 503 510	5 503 510	11 407 304	11 407 304
950 - RECHERCHE	5 680 199	1 644 652	9 210 000	2 642 378	15 150 000	15 150 000	30 040 199	19 437 030
950 - TRANSVERSAL	3 319 150	7 301 857	350 000	8 917 622	1 400 000	1 400 000	5 069 150	17 619 479
951 - SCD	1 602 501	1 795 201	30 000	30 000	409 000	409 000	2 041 501	2 234 201
953 - CEMU	210 000	210 000	-	-	1 723 000	1 723 000	1 933 000	1 933 000
956 - CREC	65 000	65 000	25 000	25 000	5 000	5 000	95 000	95 000
961 - SUAPS	220 000	220 000	120 000	120 000	245 000	245 000	585 000	585 000
964 - EOI	74 000	74 000	10 000	10 000	121 000	121 000	205 000	205 000
965 - PUC	120 000	120 000	-	-	46 500	46 500	166 500	166 500
971 - CARRE INTERNATIONAL	1 068 390	1 278 390	5 000	5 000	1 418 010	1 418 010	2 491 400	2 701 400
977 - CURB	210 000	-	60 000	60 000	-	-	270 000	228 200
980 - INSPE	168 200	168 200	10 000	10 000	126 800	126 800	305 000	236 800
PAYE	100 000	100 000	-	-	211 044 106	211 044 106	211 144 106	211 144 106
TOTAL GÉNÉRAL	46 896 088	43 240 386	25 107 387	30 159 203	245 443 698	245 443 698	317 447 173	318 843 287

Ventilation des dépenses par composantes (AE)

COMPOSANTES	ENSEIGNEMENT	RECHERCHE	TRANSVERSE
011 - UFR SEGGAT	257 053	155 837	13 500
012 - UFR HSS	131 700	-	478 273
013 - UFR DES SCIENCES	759 600	922 451	165 745
014 - UFR SANTE	2 315 006	706 448	-
015 - IUT GON	-	110 902	3 575 405
901 - UFR DROIT	414 291	102 257	19 780
907 - UFR LVE	57 399	143 145	6 300
910 - IAE	3 311 000	130 120	333 880
914 - UFR STAPS	133 000	24 035	24 465
920 - ESIX	-	49 231	-
924 - UFR PSYCHOLOGIE	113 000	-	173 000
	7 492 049	2 344 426	4 790 348

Récapitulatif des recettes par composantes et services

COSOPANTES/DIRECTIONS/SERVICES	APPRENTISSAGE (FD0302)	DROITS D'INSCRIPTION	FORMATION CONTINUE (FD0301)	RECETTES DIVERSES	SCSP	SUBVENTIONS	TAXE D'APPRENTISSAGE	VAE (FD0303)	TOTAL
011 - UFR SEGGA	350 000	-	16 386	-	-	7 700	2 000	-	376 086
012 - UFR HSS	-	-	99 350	21 000	-	17 900	1 500	-	139 750
013 - UFR DES SCIENCES	360 000	-	160 000	190 000	-	60 000	10 000	-	780 000
014 - UFR SANTE	220 000	120 000	1 596 000	53 000	-	15 000	45 000	-	2 049 000
015 - IUT GON	6 300 000	-	97 000	17 000	-	236 000	150 000	-	6 800 000
058 - SSE	-	-	-	673 340	-	-	-	-	673 340
1030 - BAIM	-	-	-	-	-	11 145 340	-	-	11 145 340
901 - UFR DROIT	715 175	67 955	409 059	4 000	-	40 425	22 000	-	1 258 614
907 - UFR LVE	-	8 500	13 534	20 050	-	7 000	-	-	49 084
910 - IAE	4 743 000	4 000	2 000 000	10 000	-	-	40 000	3 000	6 800 000
914 - UFR STAPS	210 000	-	10 000	-	-	-	5 000	-	225 000
920 - ESD	1 136 400	3 000	37 300	20 000	-	25 000	120 000	-	1 341 700
923 - MRS	-	16 000	-	24 000	5 000	25 000	-	-	70 000
924 - UFR PSYCHOLOGIE	-	-	-	222 000	-	-	-	-	222 000
945 - SUFCA	-	-	752 000	-	-	-	-	55 000	807 000
950 - COMMUNICATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-
950 - CVEC	-	-	-	2 220 000	-	-	-	-	2 220 000
950 - DPL	-	-	-	423 200	-	-	-	-	423 200
950 - DRH	-	-	-	89 740	-	-	-	-	89 740
950 - DS1	-	-	-	402 500	-	-	-	-	402 500
950 - ENSEIGNEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
950 - PREVENTION	-	-	-	-	-	-	-	-	-
950 - PROJETS TRANSVERSES	-	-	-	-	-	7 061 693	-	-	7 061 693
950 - RECHERCHE	-	-	-	3 011 000	-	25 396 510	-	-	28 407 510
950 - TRANSVERSAL	-	3 600 000	-	707 500	217 660 457	2 281 000	850 000	-	225 098 957
951 - SCD	-	22 340	-	144 660	-	18 000	-	-	185 000
953 - CEMU	-	1 000	60 000	119 259	-	704 741	-	-	885 000
956 - CREC	-	-	-	30 000	-	-	-	-	30 000
961 - SUAPS	-	218 000	-	77 000	-	-	-	-	295 000
964 - EOI	-	-	-	-	-	88 000	-	-	88 000
965 - PUC	-	-	-	75 000	-	-	-	-	75 000
971 - CARRE INTERNATIONAL	-	550 000	75 000	832 300	-	458 962	-	-	1 916 262
977 - CURB	-	-	-	110 000	-	-	-	-	110 000
980 - INSPE	-	-	-	323 000	12 000	-	-	-	335 000
PAYE	-	-	-	900 000	-	-	-	-	900 000
TOTAL GENERAL	14 034 575	4 610 795	5 870 629	9 286 549	217 665 457	47 588 271	1 245 500	301 259 776	

Annexe ressources humaines

Tableau 1 DPGECP 2026 Suivi des emplois des établissements soumis au régime des EPSCP bénéficiant du régime RCE et assimilés

Plafond d'emplois Etat notifié par la DGESIP (en ETPT) : NC
 Plafond d'emplois voté au BI (en ETPT) : 3 046,11
 dont plafond Etat : 2 427,80

Plafond d'emplois voté après dernier BR n° XX (en ETPT) :
 dont plafond Etat :

N° BR à renseigner par l'établissement

			exercice 2025 (prévision d'exécution dans phase 1, exécution dans phase 2)		période janvier - avril exercice 2026 (prévision d'exécution dans phase 1, exécution dans phase 2)				période janvier - septembre exercice 2026 (prévision d'exécution dans phase 1,2 exécution dans phase 3)				période janvier - décembre exercice 2026 (prévision d'exécution dans phase 1,2,3 exécution dans phase 4)							
					stock ETP (a) au 31 décembre 2025	moyenne annuelle ETPT 2025 (b)	Entrées (en ETP) (c)	Sorties (en ETP) Total (d)	Sorties (en ETP) dont retraites (4)	ETP (e=a+c-d) (4)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	Entrées (en ETP) (f)	Sorties (en ETP) Total (g)	Sorties (en ETP) dont retraites (4)	ETP (h=a+f-g) (4)	ETPT (moyenne sur 9 mois)	Entrées (en ETP) (i)	Sorties (en ETP) Total (j)	ETP à la fin décembre 2025 (k=a+i-j)	ETPT (moyenne annuelle 2025)
			Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	1 097,45	1 080,80	0,00	6,00	3,00	1 093,90	1 095,41	34,00	28,25	17,00	1 105,65	1 094,39	34,00	31,25	20,00	1 102,65
Emplois sous plafond Etat (1)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)	Exécution																	
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	742,50	726,30	14,00	15,90	9,10	730,70	727,16	28,80	30,70	16,90	730,70	724,60	33,80	33,50	17,90	732,90	724,80
Emplois sous plafond Etat (1)	sous total titulaires		Budget primitif Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	1 839,95	1 807,10	14,00	21,90	12,10	1 824,60	1 822,57	62,80	58,95	33,90	1 836,35	1 818,99	67,80	64,75	37,90	1 835,55	1 821,08
	Non titulaires	Exécution		1 832,50	1 807,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Enseignants et enseignants chercheurs dont ATER et doctorants contractuels	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	322,00	333,42					347,17					338,40				288,75	327,99
		Exécution		340,05	332,27															
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires dont CDI	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	160,50	175,92					184,62					178,11				159,50	173,46
		Exécution		176,50	175,35															
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires dont CDI	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	257,70	269,79					283,02					281,02				271,18	278,73
		Exécution		286,98	276,09															
		Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	124,00	120,94	2,00	1,00	0,00	127,80	127,38	8,00	3,00	1,00	131,80	127,33	9,80	3,00	1,00	133,60	128,68	
		Exécution		126,80	118,60														0,00	
	sous total non titulaires plafond 1		Budget primitif Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	579,70	603,21					630,19					619,42				559,93	606,72
	Exécution		627,03	608,36					0,00					0,00				0,00	0,00	
	Total plafond 1		Budget primitif Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	2 419,65	2 410,31					2 452,76					2 438,41				2 395,48	2 427,80
	Exécution		2 459,53	2 415,45					0,00					0,00				0,00	0,00	
Emplois sous plafond 2 (ressources propres) (1 bis)	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont CDI (uniquement pour les EPSCP)	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	388,95	366,03					395,62					405,86				470,30	419,64
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires dont CDI (uniquement pour les EPSCP)	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	197,60	192,45					207,82					202,91				185,60	198,67
		Exécution		204,00	185,76															
		Exécution		29,10	27,12	5,00	1,00	0,00	32,10	31,69	8,00	2,00	0,00	34,10	32,14	8,00	2,00	0,00	34,10	32,63
	Non titulaires	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	28,10	26,60					0,00					0,00				0,00	0,00	
		Exécution							0,00					0,00						
		Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	586,55	558,48					603,44					608,77				655,90	618,31	
	Total plafond 2		Exécution	570,85	530,75				0,00					0,00				0,00	0,00	
	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	0,00	0,00					0,00					0,00				0,00	0,00		
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires		Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	1 839,95	1 807,10	14,00	21,90	12,10	1 824,60	1 822,57	62,80	58,95	33,90	1 836,35	1 818,99	67,80	64,75	37,90	1 835,55	1 821,08
	Exécution		1 832,50	1 807,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Non titulaires plafonds 1 et 2		Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	1 166,25	1 161,69					1 233,63					1 228,19				1 215,83	1 225,03
	Exécution		1 197,88	1 139,11					0,00					0,00				0,00	0,00	
	Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	153,10	148,06	7,00	2,00	0,00	159,90	159,07	16,00	5,00	1,00	165,90	159,47	17,80	5,00	1,00	167,70	161,31		
	Total général	Exécution		154,90	145,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Budget initial Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	3 006,20	2 968,79					3 056,20					3 047,18						

Tableau 2 DPGECP 2026 Suivi des dépenses de personnel des établissements soumis au régime des EPSCP bénéficiant du régime RCE et assimilés

Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP : NC

Masse salariale votée au BI
(ou soumise au vote du CA) : 245 443 698

Masse salariale globale votée après dernier BR n°xx : [redacted]

N° BR à renseigner par l'établissement

en euros et AE = CP			Exercice 2025			Cumul au 30 avril 2026	Cumul au 30 septembre 2026	Cumul (annuel) au 31 décembre 2026			écart BI 2026 - BI 2025	écart BI 2026 - exécution 2025	écart prévision 2026 - exécution 2025	écart exécution 2026- exécution 2025		
			Budget initial	Dernière prévision d'exécution (phase 1 BI 2026) (5)	Exécution définitive en phase 2 (mai 2026) (5)	Exécution	Exécution	Budget initial	nouvelle prévision d'exécution	Exécution						
Emplois sous plafond 1 (1)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)	172 048 054	175 242 342				181 341 474			9 293 420	181 341 474	0	0		
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)												0		
		dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres)	4 849 841	4 630 902				4 692 351			-157 490	4 692 351	0	0		
	sous total titulaires		172 048 054	175 242 342	0	0	0	181 341 474	0	0	9 293 420	181 341 474	0	0		
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont ATER et doctorants contractuels											0	0		
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires dont CDI	25 560 252	27 969 261				27 404 970			1 844 718	27 404 970	0	0		
	sous total non titulaires		25 560 252	27 969 261	0	0	0	27 404 970	0	0	1 844 718	27 404 970	0	0		
Total titulaires et non titulaires (plafond 1)			197 608 306	203 211 603	0	0	0	208 746 444	0	0	11 138 138	208 746 444	0	0		
Emplois sous plafond 2 (1bis)	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont CDI (uniquement pour les EPSCP)	28 425 882	27 934 206				32 112 877					0	0		
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires dont CDI(uniquement pour les EPSCP)									3 686 995	32 112 877	0	0		
	Total non titulaires (plafond 2)		28 425 882	27 934 206	0	0	0	32 112 877	0	0	3 686 995	32 112 877	0	0		
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	172 048 054	175 242 342	0	0	0	181 341 474	0	0	9 293 420	181 341 474	0	0		
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires			0	0	0							0		
	Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs	53 986 134	55 903 467	0	0	0	59 517 847	0	0	5 531 713	59 517 847	0	0		
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires			0	0	0							0		
	sous total non titulaires		53 986 134	55 903 467	0	0	0	59 517 847	0	0	5 531 713	59 517 847	0	0		
Total général			226 034 188	231 145 809	0	0	0	240 859 321	0	0	14 825 133	240 859 321	0	0		
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)			3 852 014	4 209 015				3 883 132			31 118	3 883 132	0	0		
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)			229 886 202	235 354 824	0	0	0	244 742 453	0	0	14 856 251	244 742 453	0	0		
Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)			674 234	686 176				701 245			27 011	701 245	0	0		
Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS			230 560 436	236 041 000	0			245 443 698	0	0	14 883 262	245 443 698	0	0		
dont fonctionnaires stagiaires ENS											0	0	0	0		
dont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6)			12 700 000	13 050 000				15 150 000			2 450 000	15 150 000	0	0		

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE = CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)

(1) personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris les mises à disposition sortantes ou délégations sortantes pour les enseignants chercheurs), et personnels titulaires sur emplois gagés

(1bis) personnels financés exclusivement sur ressources propres ("hors plafond" pour les EPA)

(2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnels, les personnels d'inspection, les conservateurs

(3) les "autres dépenses non ventilables" correspondent strictement :

- aux dépenses de personnels ne décomptant pas de plafond d'emploi (ex : vacataires).

- aux éventuelles dépenses résiduelles ne pouvant faire l'objet d'une ventilation par catégories de personnel ou plafond d'emploi.

Les heures complémentaires effectuées par les agents décomptant les plafonds d'emploi doivent être rattachées au plafond d'emploi de ces agents (quelle que soit l'origine du financement de cette rémunération complémentaire : subvention Etat ou ressources propres), les heures complémentaires des agents ne décomptant pas les plafonds doivent être renseignées sur la ligne "autres dépenses non ventilables"

(4) dépenses éventuelles hors PSOP notamment

(5) s'agissant des données d'exécution de 2025 il convient de renseigner en phase 1 (BI 2026) la colonne "dernière prévision d'exécution" et en phase 2 (mai 2026) la colonne exécution

(6) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (fascicule n°8, opérations pluriannuelles)

Tableau 3 DPGECP 2026 : Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2025 et 2026 (en € et en flux, modèle RCE)

Crédits de Masse salariale globale = Montant limitatif en AE = CP	Prévision d'exécution ou exécution 2025 (1)	Correction de l'exécution (événements exceptionnels non reconductibles) (1bis)	Extension en Année Pleine des mesures 2025 (2)					Mesures entrant en vigueur en 2026												Total des flux 2026	Total prévision 2026	Phase 1 : dernier budget voté en 2025 (2025 pour la phase 1/2026 phases 2,3,4)	Ecart prévision 2026- dernier budget voté en 2025 (2025 pour la phase 1/2026 phases 2,3,4)				
			Obligatoires												Discretionnaires												
			Mesures catégorielles ou générales	Schéma d'emplois hors contrats de recherche	Evolution de la structure des emplois (dont repayramides, changements de corps) (6)	Mesures générales (titulaires et non titulaires) et EAP hausse de la valeur du point sur 2024	SMIC	CAS Pensions (et ATI)	Autres cotisations	Indemnitaire obligatoire (3)	GVT (Glissement, vieillesse, technicité)			Schéma d'emplois hors contrats de recherche	Evolution de la structure des emplois (dont repayramides, changements de corps) (5)	Indemnitaire à l'initiative établissement (6)	Variation des heures complémentaires (7)	Variations sur les contrats de recherche	Autres à détailler (XVIII=I+XVII et Ter)								
I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	VIII bis	IX	X	XI	XI bis	XI ter	XII	XIII	XIV	XV	XVbis	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX				
Rémunerations principales	115 063 289	0	0	466 447	22 407	0	0	159 660	0	973 417	-545 862	1 519 279	1 410 627	25 267	0	1 472 100	-1 682 638	2 847 287	117 910 576	0	117 910 576						
sous total titulaires (calcul automatique)	80 885 614	-	-	354 557	-	-	-	-	-	973 417	-545 862	1 519 279	-	-	-	-	-	-	869 908	458 066	81 343 680	0	81 343 680				
sous total non titulaires et autres personnels (calcul automatique)	34 177 675	-	-	111 890	22 407	-	-	159 660	-	-	-	-	1 410 627	25 267	-	-	1 472 100	-	812 730	2 389 221	36 566 896	-	36 566 896				
Enseignants et enseignants chercheurs italiens (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS uniquement)	58 944 207	-	-	105 217	-	-	-	-	-	698 457	-434 712	1 133 169	-	-	-	-	-	-	434 954	368 720	59 312 927	59 312 927					
Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	21 941 407	-	-	249 340	-	-	-	-	-	274 960	-111 150	386 110	-	-	-	-	-	-	434 954	89 346	22 030 753	22 030 753					
Enseignants et enseignants chercheurs	20 508 766	-	-	138 787	-	-	-	159 660	-	-	-	-	1 418 130	-	147 171	-	-	-	377 776	1 485 972	21 994 738	21 994 738					
Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	13 405 587	-	-	26 897	22 407	-	-	-	-	-	-	-	1 263 456	25 267	-	-	53 970	-	434 954	903 249	14 308 836	14 308 836					
dont CDI	4 266 388	-	-	89 626	22 407	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 952	4 224 436	4 224 436						
dont personnels financés sur contrats de recherche (8)	9 137 948	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 472 100	-	1 472 100	10 610 048	10 610 048					
Autres : stagiaires, apprentis ...	263 322	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	263 322	263 322						
Rémunerations accessoires	25 483 052	-	-	71 957	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95 937	63 265	291 688	-	32 340	-	363 313	25 846 365	0	25 846 365			
sous total titulaires (saisie obligatoire)	16 705 038	-	-	-	71 957	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	248 467	-	248 467	16 953 505	16 953 505					
sous total non titulaires et autres personnels (saisie obligatoire)	8 778 014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95 937	63 265	43 221	-	38 845	-	121 351	8 899 365	8 899 365				
Cours complémentaires et vacances d'enseignement	9 358 141	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 358 141	9 358 141					
Autres rémunérations accessoires (dont versements au titre des comptes épargne temps)	355 697	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	355 697	355 697					
Primes et indemnités des enseignants et enseignants chercheurs	8 062 154	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 499	-	-	-	21 000	-	33 499	8 095 653	8 095 653				
Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels	7 707 060	-	-	71 957	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108 436	63 265	291 688	-	11 340	-	329 814	8 036 874	8 036 874			
Cotisations et contributions sociales	94 022 272	-	-	372 189	39 541	-	-	3 212 258	-	63 864	-	948 477	-515 349	1 463 826	526 401	37 159	29 712	-	595 560	-	368 586	5 456 575	99 478 847	0	99 478 847		
sous total titulaires (calcul automatique)	77 040 615	-	-	327 433	-	-	-	3 212 258	-	-	-	948 477	-515 349	1 463 826	-	-	12 423	-	-	-	172 857	4 327 734	81 368 349	0	81 368 349		
sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	16 981 657	-	-	44 756	39 541	-	-	-	-	63 864	-	-	-	-	-	526 401	37 159	17 289	-	595 560	-	195 729	1 128 841	18 110 498	0	18 110 498	
Cas pensions + ATI	63 746 606	-	-	264 499	-	-	-	3 212 258	-	-	-	775 694	-418 459	1 194 153	-	-	-	-	-	-	4 252 451	67 999 057					
Autres cotisations titulaires	13 294 009	-	-	62 934	-	-	-	-	-	-	-	172 783	-96 890	269 673	-	-	12 423	-	-	-	172 857	75 283	13 369 292	13 369 292			
Cotisations Assedic	1 633 785	-	-	4 532	3 822	-	-	-	-	6 466	-	-	53 245	3 586	-	-	-	61 193	-	132 844	1 766 629	1 766 629					
Autres cotisations non titulaires	15 347 872	-	-	40 224	35 719	-	-	-	-	57 398	-	-	473 156	33 573	17 289	-	-	534 367	-	195 729	995 997	16 343 869	16 343 869				
Prestations sociales (à saisir)	1 472 387	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	735 523	735 523	2 207 910						
TOTAL	236 041 000	-	-	838 636	133 905	-	-	3 212 258	-	223 524	-	1 921 894	-1 061 211	2 983 105	1 841 091	125 691	321 400	-	2 100 000	-	1 315 701	9 402 698	245 443 698	-	243 235 788		
TOTAL hors prestations (calcul automatique)	234 568 613	-	-	838 636	133 905	-	-	3 212 258	-	-	-	1 921 894	-1 061 211	2 983 105	1 841 091	125 691	321 400	-	2 106 505	-	2 051 224	8 673 680	243 242 293	0	2		

Annexe Recherche

Dotations plateformes-services communs 2026

Pôle	Sigle	Label	UFR	Nb Publiants 2021-2024	Dot./EC k€	Dotation 2026	Accueil EC 2025-2026	Dotation Globale 2026
BIISE	ABTE	UR	IUT	29	3,31	95 902 €	15 000 €	110 902 €
BIISE	ANTICIPE	UMR	SANTE	26	3,31	85 981 €		85 981 €
BIISE	BIOCONNECT	UR	SANTE	5	3,31	16 535 €	7 500 €	24 035 €
BIISE	BIOTARGEN	UR	SANTE	6	3,31	19 842 €		19 842 €
BIISE	CBSA	UR	SCIENCES	6	3,31	19 842 €		19 842 €
BIISE	CERMN	UR	SANTE	16	3,31	52 912 €		52 912 €
BIISE	COMETE	UMR	SANTE	27	3,31	89 288 €	7 500 €	96 788 €
BIISE	DYNAMICURE	UR	SANTE	11	3,31	36 377 €		36 377 €
BIISE	ETHOS	UMR	SCIENCES	5	3,31	16 535 €		16 535 €
BIISE	EVA	UMR	SCIENCES	14	3,31	46 298 €	7 500 €	53 798 €
BIISE	ISTCT	UMR	SANTE	8	3,31	26 456 €	7 500 €	33 956 €
BIISE	MERSEA	UMR	SCIENCES	18	3,31	59 525 €		59 525 €
BIISE	NIMH	UMR	SANTE	10	3,31	33 070 €	7 500 €	40 570 €
BIISE	PHIND	UMR	SANTE	19	3,31	62 832 €	7 500 €	70 332 €
BIISE	NEUROPRESAGE	UMR	SANTE	6	3,31	19 842 €		19 842 €
BIISE	PSIR	UR	SANTE	9	3,31	29 763 €	7 500 €	37 263 €
BIISE	VERTEX	UR	STAPS	5	3,31	16 535 €	7 500 €	24 035 €
SHS	CERREV	UR	HSS	24	1,98	47 620 €		47 620 €
SHS	CIRNEF	UR	HSS	17	1,98	33 731 €	15 000 €	48 731 €

Dotations plateformes-services communs 2026

Pôle	Sigle	Label	UFR	Nb Publiants 2021-2024	Dot./EC k€	Dotation 2026	Accueil EC 2025-2026	Dotation Globale 2026
SHS	CRAHAM	UMR	HSS	15	2,78	41 668 €	7 500 €	49 168 €
SHS	CREM	UMR	SEGGAT	19	2,78	52 779 €	15 000 €	67 779 €
SHS	CRISCO	UR	HSS	15	1,98	29 763 €	7 500 €	37 263 €
SHS	ERIBIA	UR	LVE	21	1,98	41 668 €	7 500 €	49 168 €
SHS	ERLIS	UR	LVE	24	1,98	47 620 €	7 500 €	55 120 €
SHS	ESO Caen	UMR	SEGGAT	17	2,78	47 224 €		47 224 €
SHS	HISTEME	UR	HSS	22	1,98	43 652 €		43 652 €
SHS	ICREJ	UR	DROIT	47	1,98	93 257 €	7 500 €	100 757 €
SHS	IDEES Caen	UMR	SEGGAT	12	2,78	33 334 €	7 500 €	40 834 €
SHS	Identité et Subjectivité	UR	HSS	7	1,98	13 889 €		13 889 €
SHS	LASLAR	UR	HSS	31	1,98	61 510 €	30 000 €	91 510 €
SHS	LPCN	UR	MRSIH	16	1,98	31 747 €		31 747 €
SHS	NIMEC	UR	IAE	24	1,98	47 620 €	15 000 €	62 620 €
ST	CARMEN	UMR	SCIENCES	11	2,78	30 556 €		30 556 €
ST	CIMAP	UMR	SCIENCES	23	2,78	63 891 €		63 891 €

Dotations plateformes-services communs 2026

Pôle	Sigle	Label	UFR	Nb Publiants 2021-2024	Dot./EC k€	Dotation 2026	Accueil EC 2025-2026	Dotation Globale 2026
ST	CRISMAT	UMR	SCIENCES	15	2,78	41 668 €		41 668 €
ST	GREYC	UMR	SCIENCES	46	2,78	127 781 €	15 000 €	142 781 €
ST	LCS	UMR	SCIENCES	10	2,78	27 779 €		27 779 €
ST	LIS	UR	SCIENCES	5	1,98	9 921 €		9 921 €
ST	LMNO	UMR	SCIENCES	33	2,78	91 669 €		91 669 €
ST	LPC	UMR	SCIENCES	14	2,78	38 890 €	7 500 €	46 390 €
ST	LSEM	UR	SCIENCES	1	1,98	1 984 €		1 984 €
ST	LUSAC	UR	ESIX	17	1,98	33 731 €	7 500 €	41 231 €
ST	M2C	UMR	SCIENCES	13	2,78	36 112 €		36 112 €
TOTAL						1 898 597 €	225 000 €	2 123 597 €

STRUCTURES FEDERATIVES

Intitulé STRUCTURES FEDERATIVES	Sigle	Dotation 2026
*Fédération de Recherche Normandie Mathématiques	NorMath	
*Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés	IRMA	
*Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire	INC3M	
*Institut de Recherche Energie, Propulsion & Environnement	I EPE	
*Fédération de Recherche en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication	NormaSTIC	42 000 €
*Réseau national d'accélérateurs pour les Etudes des Matériaux sous Irradiation	EMIR&A	
*Sciences Appliquées à L'Environnement	SCALE	
*Végétal Agronomie	NORVEGE	
*Sécurité sanitaire, Bien-Etre et Aliments Durables	SESAD	
Sous total SF		42 000 €

PLATEFORMES / SERVICES COMMUNS

Intitulé PLATEFORMES - SERVICES COMMUNS	Sigle	Dotation 2026
PLATeforme de soutien aux activités de recherche préclinique et translationnelle en Oncologie Agroécologie - M&E & ECO-ETIQUETTE - Neurosciences	PLATON	80 000 €
Géographie - Microbiologique - Biodiversité - Biologie	EMERODE	80 000 €
Plateforme Drug Innovation and Design	DRUID	10 000 €
Centre universitaire de ressources biologiques	CURB	31 000 €
Centre de recherche en environnement côtier	CREC	25 500 €
Plateforme d'imagerie biomédicale	CYCERON	71 875 €
Installations de mise en œuvre et de gestion de radioéléments	IMOGERE	20 000 €
Maison de la Recherche en Sciences Humaines	MRSH	125 000 €
Presse universitaire de Caen	PUC	23 000 €
BioProcédés et Analyses	BIOPCA	10 000 €
Centre pour l'innovation et l'ingénierie en chimie organique et en chimie analytique	C2IORGA	10 000 €
Service et plateforme d'archéométrie-céramologie	CRAHAM	10 000 €
Centre interdisciplinaire de réalité virtuelle	CIREVE	10 000 €
Total		506 375 €

Contribution à la vie étudiante et de campus

Recettes	Proposition de répartition par enveloppe de dépenses										Total des dépenses prévisionnelles
	Médecine préventive	FSDIE			Projets et actions vie étudiante					Projets structurants	
Total recettes disponibles pour 2026		Total	Initiatives étudiante	Social	Budget participatif	Projets récurrents	AAP fil de l'eau	Formations et équipements associations	Total dépenses au titre des projets et actions vie étudiante	A venir - prévisionnel	
2 220 000	207 766	415 532	290 872	124 660	115 000	1 347 848	581 300	15 000	2 059 148	700 000	3 382 445

Recettes estimées
retenues au BI 2026 : 30
000 étudiants x 74€ = 2
220 000€

Subventions

Subventions

Catégorie principale			
Subventions			
Composante	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
014- Ufr Santé	ACEPC AIPBMC ATSC - Tutorat Santé ETOC! Kascad SPEPSC - Corporation Médecine ACAPE AECD GESTE Tobogan AEPONO Association Cherbourg TechdeCO Association des étudiants en "Génie électrique et informatique industrielle" Association des étudiants en "Génie Industriel et maintenance" Association des étudiants en "Gestion des Entreprises et Administrations" Association MMILKSHAKE Bureau des étudiants MMI (BDE MMI) ASSUC Solidar'Etu Associatio MT2E SAINT-LO Association IUT ALENCON	50 € 700 € 2 600 € 50 € 50 € 100 € 1 500 € 300 € 500 € 300 € 15 000 € 1 000 € 3 000 € 8 000 € 500 € 1 000 € 3 000 € 5 000 € 6 000 €	Versement souhaité en janvier 2026 Versement souhaité en janvier 2026 Association dépt TC (site de Cherbourg) AEGE (Site de Cherbourg) GIM (Site de Cherbourg) GEA (Site de Cherbourg) (Site de Cherbourg) (Site de Cherbourg) Association d'Aide aux étudiants de l'IUT 50 en difficultés (Site de Cherbourg) Association dépt MT2E (Pôle de Cherbourg - Site de Saint-lô) Association des départements
015-Iut Grand Ouest Normandie	Bureau des Arts Bureau des étudiants IAE iae Alumni iae Helps iae Sports Women in business Associations étudiantes de solidarité ASSUC	2 000 € 24 000 € 15 000 € 5 000 € 12 000 € 2 000 € 2 000 € 13 500 € 800 €	
910- IAE	Bureau des étudiants Esix Association EPSYCA Soutien manifestations scientifiques (Colloques, Séminaires,...)	3 500 € 600 €	Montants votés en Conseil d'UFR sur sollicitation des équipes de recherche
920- ESIX	Association des étudiants de Saint-Lô Association sportive du site universitaire d'Alençon ASSUC	3 500 € 6 500 € 1 500 €	ASSUA ASSUC Subvention annuelle
924- Ufr Psychologie	Erasmus Student Network Caen - ESN Caen Casuc	15 000 € 62 500 €	
961- SUAPS	Centre de la petite enfance - part étudiants Centre de la petite enfance - part personnel ASUC	62 500 € 30 000 € 5 000 €	
971- Carré International Unicaen	Club Agile Normandie Association des étudiants AELVE Subvention ACEI	500 € 1 000 €	Subvention versée à l'Association des Etudiants de l'INSPE : ACEI
907- Ufr LVE			
980- INSPE			

Tarifs



DROITS DE SCOLARITÉ

Année universitaire 2025/2026

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour les étudiants en formation initiale : 105.00€ (à payer en ligne sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

Catégorie d'usagers	Montants en euros	
Elèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public préparant un diplôme national de premier cycle		178 €
Usagers préparant un diplôme national relevant du premier cycle	Taux	Taux réduit
Bachelor universitaire de technologie (BUT)		
Certificat de capacité en droit		
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)		
Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)		
Licence		
Licence professionnelle	178 €	118 €
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)		
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)		
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)		
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMA)		
Usagers préparant un diplôme national relevant du deuxième cycle	Taux	Taux réduit
Diplôme national de master		
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)		
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	254 €	166 €
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)		
Diplôme d'Etat de sage-femme		
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée		
Enseignement à distance (EAD) – Formation ouverte à distance (FOAD)	Taux	Taux réduit
Frais d'inscription complémentaires	400 €	200 €
Frais de télésurveillance	350 €	
Usagers préparant un diplôme d'ingénieur	Taux	Taux réduit
Etudiants préparant le diplôme d'ingénieur (y compris en classe préparatoire intégrée)	628 €	419 €
Usagers préparant un diplôme national relevant du troisième cycle	Taux	Taux réduit
Doctorat		
Habilitation à diriger des recherches	397 €	264 €

Droits-Inscription-Diplômes-Nationaux :-Arrete-du-19-avril-2019

Droits-Inscription-Diplômes-Sante- : Arrete-du-10-septembre-2019

Droits-Inscription-DESN- : Arrete-du-12-avril-2024

Période de césure sur 2 semestres : droits applicables correspondant au taux réduit du diplôme.

Période de césure sur 1 semestre ; droits applicables correspondant au taux plein du diplôme

Usagers préparant un diplôme sanctionnant les formations dispensées au cours du troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques	Taux	Taux réduit
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)	254 €	166 €
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans le cadre du troisième cycle court (y compris thèse)		
Diplôme d'Etat de docteur en médecine/Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine (y compris thèse)		
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie/Diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie (y compris thèse)	525 €	350 €
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire/Diplôme d'études spécialisées (DES) de chirurgie dentaire (y compris thèse)		
Option ou formation spécialisée transversale (1)	525 €	350 €
Thèse conduisant au Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et chirurgie dentaire dans le cadre du 3e cycle long (2)	397 €	264 €
Thèse conduisant au Diplôme d'Etat de docteur en médecine (2 bis)	397 €	264 €
Usagers préparant un diplôme d'études spécialisées complémentaires de santé	Taux	Taux réduit
Diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine et de biologie médicale (3)	525 €	350 €
Usagers préparant un diplôme de santé délivré en formation continue	Taux	Taux réduit
Capacité en médecine (4)		
Diplôme de formation médicale spécialisée (DFMS)		
Diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (DFMSA)		
Certificat d'études supérieures de chirurgie dentaire		
Usagers mentionnés au 2° de l'article R. 632-5 du code de l'éducation	Taux	Taux réduit
Candidats mentionnés au 2° de l'article R. 632-5 du code de l'éducation	254 €	166 €
Usagers préparant un autre diplôme paramédical	Taux	Taux réduit
Certificat de capacité d'orthophoniste	563 €	375 €
Certificat de capacité d'orthoptiste	345 €	230 €
Autres diplômes	Taux	Taux réduit
Diplômes d'Université, diplômes interuniversitaires, préparations aux concours externes de l'Institut des Métiers du Droit et de l'Administration, diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale 1ère année, auditeurs libres	178 €	118 €
Préparations aux concours enseignants, préparations du CRFPA, ENM, conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel et Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale 2ème et 3ème année.	254 €	166 €
Diplôme d'études supérieures de notariat	325 €	325 €
Diplôme Étudiant Entrepreneur	400 €	200 €

(1) Pour les seuls DES dont la durée est inférieure ou égale à 4 ans ainsi que l'option réanimation pédiatrique du DES de pédiatrie et l'option radiologie interventionnelle avancée du DES de radiologie et imagerie médicale (cf art. 6 arrêté 21 avril 2017)

(2) Dans le cas où la préparation et le passage de la thèse s'effectuent après la fin du troisième cycle.

(2 bis) Dans le cas où la préparation et le passage de la thèse s'effectuent après la fin du troisième cycle de médecine pour les étudiants relevant de l'ancien régime antérieur à 2017 et pour les étudiants de médecine générale relevant de l'ancien comme du nouveau régime.

(3) Dans le cas où la préparation de ce diplôme s'effectue après la fin du troisième cycle.

(4) Dont 50 % au moment de l'inscription et 50% après les résultats de l'examen probatoire pour les étudiants admis à poursuivre la préparation

TARIFS FORMATION PROFESSIONNELLE 2025/2026

UFR DROIT

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025	TARIF TOTAL ETUDIANT (DU ouverts en FI)
LP	LP Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales	9,00 €	
	LP Métiers du Notariat	13,00 €	
	LP Activités juridiques : assistant juridique P. Collaborateur de commissaire de justice	13,00 €	
	LP Activités juridiques : assistant juridique P. Collaborateur juridique	13,00 €	
Master	Master Droit Civil parcours Protections des personnes vulnérables	10,00 €	
	Master Droit de l'entreprise P. Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise (DJCE)	10,00 €	
	Master 1 Droit de l'entreprise P. Contrats et contentieux d'affaires	10,00 €	
	Master 2 Droit de l'entreprise P. Contrats et contentieux d'affaires	13,00 €	
	Master 1 Droit des assurances P. Assurances de personnes et dommage corporel	10,00 €	
	Master 2 Droit des Assurances P. Assurances de Personnes et dommage corporel	13,00 €	
	Master 1 Droit des libertés	10,00 €	
	Master 2 Droit des libertés parcours droits fondamentaux	10,00 €	
	Master 2 Droit des libertés parcours droits pénal des libertés	10,00 €	
	Master 1 Droit du numérique P. Droit des activités numériques et de l'intelligence artificielle	10,00 €	
	Master 2 Droit du numérique P. Droit des activités numériques et de l'intelligence artificielle	13,00 €	
	Master 1 Droit du numérique P. Droit de la cybersécurité	10,00 €	
	Master 2 Droit du numérique P. Droit de la cybersécurité	13,00 €	
	Master Droit International et droit Européen P. Droit et régulation des marchés internationaux	10,00 €	
	Master Droit Public P. contrats, finances et gouvernance publics	10,00 €	
DIU	DIUJuriste conseil en entreprise (DJCE)	12,00 €	450,00 €
DU	DU Expertise judiciaire FC	20,00 €	
	DU Expertise médicale en protection juridique des majeurs	35,00 €	270,00 €
	DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	12,00 €	
	DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs spécialité Exercice individuel de la profession	15,00 €	420,00 €
	DU Délégué à la protection des données	29,00 €	400,00 €
	DU Certificat d'études juridiques et normandes	25,00 €	
	DU Juriste urbaniste parcours Assistant maître d'œuvre	30,00 €	400,00 €
	DU Juriste urbaniste parcours Instructeur du droit des sols	30,00 €	400,00 €
	DU Certificate in legal English and Common Law	9,00 €	425,00 €
	DU Droit funéraire	25,00 €	900,00 €
Prépa	DU Droits de l'homme et formation à la paix	18,00 €	250,00 €
	Préparation à l'examen d'entrée aux CRFPA	7,00 €	
	Préparation au concours d'accès à l'ENM	7,00 €	
	Préparation aux Concours Internes Institut Métiers du Droit et de l'Administration	4,00 €	
QUALIF	Préparation aux Concours Externes Institut Métiers du Droit et de l'Administration	4,00 €	
	Colloques- Tarif individuel	140,00 €	
	Colloques- Tarif individuel Jeunes avocats inscrits depuis moins de 2 ans	60,00 €	
	Colloques- Tarif individuel Avocats chargé d'enseignement vacataire dispensant sur l'année en cours ou l'année précédente un minimum de 15 heures présentielles d'enseignement	70,00 €	
	Colloques- Tarif individuel Autres avocats	100,00 €	
	Colloques- Tarif de groupe		
	Pour 6 à 20 personnes pour les associations tutélaires et de défense des droits de l'homme	500,00 €	
	Pour 6 à 10 personnes pour les autres associations		
	Inscription à l'examen d'entrée aux CRFPA ou aux concours d'accès à l'ENM pour les inscrits à la prépa	150,00 €	
	Frais de dossier inscription CRFPA ou ENM pour les non inscrits à la prépa	250,00 €	
CEMU	Formation qualifiante en Juriste urbaniste parcours Assistant maître d'œuvre	30,00 €	
	Tarif certification IRTS	80,00 €	
	Tarif formation qualifiante Maîtrise des structures juridiques et financières des entreprises	10 500,00 €	

INSPE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Master	M1 MEEF présentiel	8,00 €
	M2 MEEF présentiel	9,00 €
	Master MEEF FOAD	15,00 €

CEMU

Type de diplôme	Libellé formation qualifiante	TARIF HORAIRE 2025-2026
QUALIF	Dispositif Enseigner dans le supérieur, taux horaire	30,00 €
	Se former à la ludopédagogie	30,00 €
	Gestion de projet Agile	30,00 €
DU	D.U. "Enseigner et innover dans le supérieur"	1 494,00 €

STAPS

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Master	Master ergonomie	17,00 €

UFR SCIENCES

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
DU	Diplôme d'Université Expérimentation Animale	20,00 €
	Diplôme d'Université IA & Données	28,00 €
	Diplôme d'Université Conducteur de train - partenariat et subvention SNCF	30 000 €
LP	LP Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle P. Conception et Supervision des Systèmes Automatisés	17,00 €
	LP Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire P. chargé d'études ou chargé d'affaires en maintenance ou démantèlement ou radioprotection	18,00 €
	LP Métiers de l'IA	15,00 €
Master	Master Cyber sécurité	18,00 €
	Master 2A Chimie P. Chimie Organique et Interfaces (COI)	18,00 €
	Master 2A Chimie P. Catalyse, Environnement et Développement Durable (CEDD)	18,00 €
	Master 2A Chimie P. Contrôle Environnement Industriel (CEI)	18,00 €
	Master 2A Physique P. Contrôle de l'Environnement Industriel (CEI)	18,00 €
QUALIF	Master 2A Physique P. Radiation Protection	19,00 €
	Expérimentation animale - Module Chirurgie expérimentale	37,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Initiale - Option "sources non scellées"	38,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Initiale - Option "sources scellées"	38,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Initiale - Double Option	37,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement - Option "sources non scellées"	48,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement - Option "sources scellées"	53,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement - Double Option	54,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renforcée	52,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement Renforcée	67,00 €

CARRE INTERNATIONAL

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
DU	DU Etudes Française (tous niveaux)	12,00 €
INSCRIP. CERTIF	DELF A1-A2	100,00 €
	DELF B1-B2	130,00 €
	DALF C1-C2	160,00 €
	Linguaskill/Eopro/Goethepro/Pipplet FLEX	90,00 €
	CLES	
	TOEIC individuel	75,00 €
	CLOE	110,00 €
	TCF IRN	130,00 €
	TCF TP	80,00 €
	TOEIC FP	115,00 €
	CLOE FP	154,00 €

ESIX

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Ingénieur	Ingénieur 3 et 5A en Agro-alimentaire	13,00 €
	Ingénieur 3A Génie industriel	14,00 €
	Ingénieur 5A GSI	14,00 €
	Ingénieur Mécatronique et Systèmes embarqués 3A	14,00 €

SUFCA

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026	Autre tarif si différent de tarif horaire
DAEU	DAEU A (en ligne et en présentiel)	14,00 €	
QUALIF	Découverte des outils d'IA génératives en entreprise		595,00 €
	Maîtriser l'Art du Prompt et Créer son Agent IA Personnalisé		595,00 €
	Sensibilisation à la cybersécurité : comprendre, se protéger, anticiper		450,00 €
	Fake news : désinformation et malinformation : comprendre, réagir, se protéger		250,00 €
	Prise de décision éclairée : comprendre et déjouer les biais cognitifs		490,00 €
	Formation de maître d'apprentissage - Tuteur		700,00 €
	Formation de formateur interne : animer et transmettre en entreprise		700,00 €
	Gestion de projet Agile		1 190,00 €

Pour les nouvelles formations courtes du catalogue entreprises, les tarifs seront définis au fil de l'eau.

IUT GON ALENCON

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
BUT	BUT 3 Carrières Sociales P. Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux	20,00 €
	BUT 3 Carrières Sociales P. Ville et territoires durables	18,00 €
LP	LP E-Commerce et Marketing Numérique P. Gestion de la Relation Clients et E-commerce	15,00 €
	LP Management et Gestion des Organisations agricoles et agroalimentaires P. Métiers du Management et de la Gestion Filière Equine	17,00 €

IUT GON CAEN

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
LP	LP Industrie Pharmaceutique, Cosmétologie et de santé : Gestion, Production et Valorisation parcours procédés technologiques	18,00 €
	LP Métiers de la mode	16,00 €
BUT	Hygiène Sécurité Environnement - 3A	13,00 €
	Génie Chimique Génie des Procédés - 3A	16,00 €

IUT GON CHERGOURG

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
BUT	BUT 2-3 Génie Electrique et Informatique Industrielle	13,00 €
	BUT 2-3 Génie Industriel Maintenance	
	BUT 2-3 Gestion des entreprises et administrations - Parcours Gestion comptable, Fiscale et Financière	
	BUT 2-3 Gestion des entreprises et administrations - Parcours Contrôle de gestion et Pilotage de la Performance	12,00 €
	BUT 2-3 Gestion des entreprises et administrations - Parcours Gestion et Pilotage des Ressources Humaines	
	BUT 3 Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques - Parcours sur l'optimisation et performance énergétiques des syst	
	BUT 3 TC : business international : achat et vente	
	BUT 3 TC : Marketing digital, e-business et entrepreneuriat	14,00 €
	BUT 3 TC :Marketing et management point de vente	

UFR SEGGAT

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
LP	LP Cartographie, Topographie, Systèmes d'Information Géographique P. SIG - Diagnostic et aménagement des territoires	
	LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement P. Environnement, Agriculture, Paysage et Territoires Ruraux	12,00 €
Master	Master Contrôle de gestion et audit organisationnel P. Contrôleur de Gestion Business Partner et Amélioration Continue-BPAC	
	M2 Urbanisme et Aménagement P. Aménagement Durable, Urbanisme Rénové, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (MADURA)	21,00 €
	Master Géographie Aménagement Environnement Développement P. Environnement, Risques et diagnostics territoriaux	
	Master Géographie, Aménagement, Environnement et Développement P. Territoires en transition : métiers du diagnostic et du développement local	15,00 €

UFR LVE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Master	Master Traduction Interprétation parcours Traduction spécialisée et localisation	
	M2 Langues Etrangères Appliquées (LEA) P. Développement Durable: Stratégies de Concertation et de Com. (DDSC)	
	M2 Langues Etrangères Appliquées (LEA) P. Expert en Projets Européens au service du développement local (EPE)	10,00 €
	M2 Langues Etrangères Appliquées (LEA) P. Implantation Entreprises à l'International (IEI)	
DU	DU Cultures Artistiques Approches Croisées	15,00 €

UFR SANTE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026	TARIF ETUDIANT 25-26
Master	M1 Santé P. Management des Activités de Santé	9,00 €	
	M2 Santé P. Management des Activités de Santé	13,00 €	
	M2 Santé Publique P. éthique en santé	13,00 €	
	M2 Santé Publique P. Méthodes en recherche clinique et épidémiologie	13,00 €	
DU	DU 1A Ostéopathie clinique et fonctionnelle	12,00 €	985,00 €
	DU 2A Ostéopathie clinique et fonctionnelle	12,00 €	985,00 €
	DU 3A Ostéopathie clinique et fonctionnelle	12,00 €	985,00 €
	DU Addictologie	17,00 €	375,00 €
	DU Education Thérapeutique du Patient	20,00 €	900,00 €
	DU Ethique des Sciences de la Vie : Soins, Santé Société	18,00 €	400,00 €
	DU Formation à la conception et au suivi des Protocoles en Recherche Clinique	22,00 €	700,00 €
	DU Formation Professionnels de Santé à la Prise en Charge de la Douleur	22,00 €	700,00 €
	DU Micro - Chirurgie	30,00 €	1 260,00 €
	DU Pharmacien - Orthésiste	16,00 €	985,00 €
	DU Plaies et Cicatrisation	25,00 €	1 000,00 €
	DU Reconversion et Préparation à l'Exercice Officinal	20,00 €	
	DU Soins Palliatifs	24,00 €	700,00 €
	DU Coordination en gérontologie	13,00 €	
	DU Prévention et contrôle des Infections associées aux soins	13,00 €	
	DU Qualité, Gestion des risques et situation extrême	13,00 €	
	DU Médecine en milieu isolé	30,00 €	840,00 €
	DU Reconstruction cervico facial	30,00 €	2 275,00 €
	DU Chirurgie des sinus et de la pyramide nasale	20,00 €	1 392,00 €
	DIU Accueil des urgences en service de pédiatrie	19,00 €	370,00 €
	DIU Cancer et cognition	20,00 €	200,00 €
DIU	DIU Chimiothérapie Anti-Infectieuse	26,00 €	700,00 €
	DIU Dialyse péritonéale	12,00 €	660,00 €
	DIU Echocardiographie (2 ans)	35,00 €	300,00 €
	DIU Formation complémentaire Gynécologie obstrétique	22,50 €	370,00 €
	DIU Insulinothérapie automatisée	51,00 €	360,00 €
	DIU Médecine de la personne âgée	13,00 €	
	DIU Pédagogie en sciences de la santé	20,00 €	730,00 €
	DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 1 - 2A	32,20 €	
	DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 3 - 4A	43,00 €	
	DIU Rythmologie (2 ans)	30,00 €	600,00 €
DE	DIU Santé au travail - Infirmier	20,00 €	
	DIU Soins Palliatifs	26,00 €	1 010,00 €
	DE Infirmier en Pratique Avancée 1ère année	14,00 €	
	DE Infirmier en Pratique Avancée 2ème année PCS	16,00 €	
QUALIF	DE Infirmier en Pratique Avancée 2ème année ONCO	16,00 €	
	DE Infirmier en Pratique Avancée 2ème année PSY	16,00 €	
	NORSIMS Formation à la simulation (Unicaen et hors CHU)	400€/ jour	
	NORSIMS Formation à la simulation personnels CHU (individuels et projets de service) Tarif par personne	250€/jour	
	NORSIMS Forfait visite technique et pédagogique pour formation in-situ	350,00 €	
	NORSIMS Forfait projet de service CHU	200,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante in situ sur mesure Niveau 1- Tarif groupe (max 15 personnes)	225,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante in situ sur mesure Niveau 2- Tarif groupe (max 15 personnes)	425,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante in situ sur mesure Niveau 3- Tarif groupe (max 15 personnes)	625,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante in situ sur mesure Niveau 4- Tarif groupe (max 15 personnes)	825,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante sur mesure Niveau 1- forfait jour (gpe max 15 personnes)	1 800,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante sur mesure Niveau 2- forfait jour (gpe max 15 personnes)	2 100,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante sur mesure Niveau 3- forfait jour (gpe max 15 personnes)	2 800,00 €	
	NORSIMS - Formation de formateurs à l'enseignement par la simulation Tarif groupe (max 15 personnes)	1 300,00 €	
	NORSIMS - Formation de formateurs à l'annonce de la mauvaise nouvelle	400,00 €	
	NORSIMS Forfait formateur supplémentaire pour formation spéciale (type interpro) 1	78,00 €	
	NORSIMS Forfait formateur supplémentaire pour formation spéciale (type interpro) 2	110,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante (catalogue) Tarif individuel / jour	420,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante (catalogue) Tarif individuel / demi-journée	210,00 €	
	Formation Santé au travail : cycle à thème	30,00 €	
	Formation Santé au travail : Module de 1 jour	40,00 €	
	Formation Santé au travail : Module de 2 jours	37,00 €	
	Formation Santé au travail : Module de 3 jours	35,00 €	
	FQ Expérimentation Animale Niveau II	1 500,00 €	
	Module 1-2-3 DU reconversion à l'officine	20,00 €	
	Module 4 - stage - DU reconversion à l'officine	400,00 €	
	Formation à l'administration vaccinale	43,00 €	
	Formation à la Prescription vaccinale	35,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 1 - vulgarisation - par stagiaire	20,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 2 - niveau d'études - par stagiaire	30,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 3 - niveau fin d'études - par stagiaire	50,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 4 - niveau expert - par stagiaire	70,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 5 - niveau expert + - par stagiaire	100,00 €	

UFR HSS

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026	TARIF TOTAL ETUDIANT 2025-2026
Master	M1 Sciences de l'Education		
	M2 Sciences de l'Education P. Dispositif, accompagnement, formation : ingénierie, recherche	10,00 €	
	M2 Sciences de l'éducation P. Ingénierie du Numérique dans l'enseignement supérieur et la formation d'adultes		
DU	Etudes Normandes	12,00 €	300,00 €

IAE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
DE	Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - Année 1 - FC	12,00 €
	Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - Année 2 - FC	12,00 €
DU	Diplôme d'Université Préparation au Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion 1A	15,00 €
	Diplôme d'Université Préparation au Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion 2A	17,00 €
	DU compétences en gestion d'entreprise - FOAD	24,00 €
	DU Manager de proximité	30,00 €
	DU Manager Développeur de centre-ville	22,00 €
	DU Manager un réseau de distribution	22,00 €
	DU Métiers de la formation et du développement des compétences	27,00 €
	DU Porter sa création	30,00 €
	DU S'engager pour agir	30,00 €
	DU Piloter une entreprise	30,00 €
	DU Gestion du risque assuranciel - FC INTRA	28,00 €
	DU Gestion du risque assuranciel - FC INTRA - forfait groupe	42 000,00 €
	DU Conseiller Patrimonial Agence - FC INTRA	28,00 €
	DU Conseiller Patrimonial Agence - FC INTRA - parcours allégé - par stagiaire	1 950,00 €
Licence	Licence 3A Gestion P. Management des Entreprises - FC	17,00 €
	Licence 3A Gestion P. Management des Entreprises - FOAD	14,00 €
	Licence 3A Gestion P. Management des Entreprises - FOAD (pour les DU CGE)	14,00 €
	Licence 3A Gestion P. Comptabilité-contrôle-audit - FC	17,00 €
	Licence 3A Gestion P. Management du social et de la santé et de la solidarité - FC	13,00 €
LP	LP Assurance Banque Finance : Chargé de Clientèle - FC	16,00 €
Master	Master Comptabilité Contrôle Audit - FC	17,00 €
	Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel P. Contrôle de gestion et pilotage digital de la performance - FC	17,00 €
	Master Monnaie Banque Finance Assurance P. Responsable de clientèle Pro/Agri - FC	22,00 €
	Master Gestion du Patrimoine - FC	15,00 €
	Master Monnaie Banque Finance Assurance P. Chargés d'Affaires Entreprise et Ingénierie - FC	23,00 €
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Chargés d'Affaires Entreprise et Ingénierie - FOAD	18,00 €
	Master 2 Gestion de Production Logistique Achats - FC	17,00 €
	Master 1 Gestion des Ressources Humaines FC	17,00 €
	Master 2 Gestion des Ressources Humaines FC	18,00 €
	Master 2 Gestion des Ressources Humaines - FOAD	17,00 €
	Master 1 Management et Administration des Entreprises - FC cherbourg	22,00 €
	Master 2 Management et Administration des Entreprises - FC	20,00 €
	Master 2 Management et Administration des Entreprises - FOAD	15,00 €
	Master Marketing Vente - P. Marketing digital et social média - FC	16,00 €
	Master Management Sectoriel P. Ingénierie et management de l'intervention sociale FC	14,00 €
	Master Management sectoriel P. Management et coordination des petites unités de santé - FC	14,00 €
	Master Management Sectoriel P. Management des Organisations en Santé (MOES) FC	12,50 €
	Master Management Sectoriel P. Management des Etablissements et des structures Gérontologiques (MESG) - FC	14,00 €
	Master 1 Management Sectoriel P. Management de l'économie solidaire - FC	14,00 €
	Master 2 Management Sectoriel P. Management de l'Economie Solidaire, Développement durable - FC	14,00 €
	Master Management Sectoriel P. Management des Organisations Sociales - FC/FOAD	19,00 €
	Master 2 Management Sectoriel P. Management des Organisations Sociales - FOAD	16,00 €
	Master Management Qualité, Sécurité Environnement - (avec IUT Cherbourg et Evreux)	20,50 €
	Master QSE en 1an	35,00 €
	Master 2 Management de l'Innovation	20,00 €
	Master 1 Gestion de Patrimoine - FC INTRA (non titulaire du CPA ou d'un parcours équivalent)	29,00 €
	Master 1 Gestion de Patrimoine - FC INTRA (titulaire du CPA ou d'un parcours équivalent) 22 jours	36,00 €
	Master 2 Gestion de Patrimoine distanciel - FC INTRA avec remise à niveau	28,00 €
	Master 2 Gestion de Patrimoine distanciel - FC INTRA sans remise à niveau	35,00 €
	Master 2 Gestion de Patrimoine - FC INTRA & INTER BANCAIRE	47,00 €
	Master 1 Monnaie Banque Finance Assurance P. RCPA - FC INTRA	29,00 €
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. RCPA - FC INTRA	32,00 €
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Expertise bancaire - FC INTRA	39,00 €
QUALIF	Journée de formation "bouger le soin"	80,00 €
	Ouverture d'un compte d'accès à un module e-learning de Master comprenant les supports de cours, exercices, mises en situation, diaporama, quizz, vidéo animation	de 90 à 180€ par module
	DU CGE - Gérer	1 088,00 €
	DU CGE - Piloter une activité	1 575,00 €
	Forfait Groupe - Parcours qualifiant Conseiller professionnel Banquier assureur des professionnels - FC INTRA	30 000,00 €
	Forfait groupe - Parcours qualifiant directeur d'agence- FC INTRA	22 000,00 €

UFR PSYCHO

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Licence	Licence 3 Psychologie	10,00 €
Master	Master Psychologie P. Neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte	13,00 €
	M2 Psychologie P. Psychologie de l'éducation	13,00 €
	Master Psychologie P. Psychologie psycho-dynamique clinique et pathologique	13,00 €
	Master Psychologie P. Clinique du développement de l'enfant, de l'adolescent et de la famille	13,00 €
DU	Master Psychologie P. Psychologie sociale et conduite du changement : diagnostic et intervention	13,00 €
	DU Neuropsychologie Clinique	38,00 €
	DU IPSE (interventions psychosociales pour l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées)	29,00 €
QUALIF	Diplôme d'Université Pratique de thérapie par exposition à la réalité virtuelle	40,00 €
	Formation qualifiante Neuropsychologie Clinique – coût horaire par stagiaire	38,00 €
	Formation qualifiante Modules TERV	40,00 €

UNICAEN

Libellé formation	TARIF HORAIRE 2025-2026	Autre tarif si différent de tarif horaire 2025-2026
Formation qualifiante sur mesure Niveau 1- forfait horaire (formation spécifique à une entreprise)	300,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 2- forfait horaire (formation spécifique à une entreprise)	500,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 3- forfait horaire (formation spécifique à une entreprise)	700,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 1- forfait jour (formation spécifique à une entreprise) groupe de 1 à 15 stagiaires	2 100,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 2- forfait jour (formation spécifique à une entreprise) groupe de 1 à 15 stagiaires	2 800,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 3- forfait jour (formation spécifique à une entreprise) groupe de 1 à 15 stagiaires	3 000,00 €	
Formation qualifiante - tarif jour par stagiaire		Entre 150 et 1000€
Forfait réinscription 1 UE ou étude professionnelle pour la FC	400,00 €	
Forfait réinscription 2 UE ou plus pour la FC	700,00 €	
Tarif VAPP - demandeur d'emploi	30,00 €	
Tarif VAPP	110,00 €	
Frais d'accompagnement VAE collective - tarif groupe journée	1 700,00 €	
Frais VAE - entretiens individuels	170,00 €	
Frais jurys VAE collective	3 700,00 €	
Dossier VAE Doctorat	3 000,00 €	
Forfait accompagnement VAE 2h00 - Anglais Diplôme ESIX	1 455,00 €	
Forfait accompagnement VAE forfait 8h00 selon niveau	1570 - 1995 €	
Forfait accompagnement VAE forfait 13h00 selon niveau	1890 - 2315 €	
Forfait accompagnement VAE forfait 18h00 selon niveau	2110 - 2535 €	
Accompagnement VAE heures supplémentaires	100,00 €	
Frais de passage en jury VAE selon niveau		850 - 1275 €
Tarif horaire Digital FCU - T1	15,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T2	25,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T3	35,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T4	45,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T5	55,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T6	75,00 €	

Pour l'apprentissage, à quelques rares exceptions (cf ci-dessous), le tarif de la formation est égal au niveau de prise en charge maximal fixé par France Compétence.

Exceptions UFR Sciences

Type de diplôme	Libellé VET	Tarif proposé
LP	LP Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle P. Conception et Supervision des Systèmes Automatisés	8 330,00 €
	LP Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire P. Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire	9 900,00 €
	LP Métiers de l'IA	8 235,00 €
Master	Master Cyber sécurité	8 100,00 €
	Master 2A Chimie P. Chimie Organique et Interfaces	7 560,00 €
	Master 2A Chimie P. Catalyse, Environnement et Développement Durable	7 596,00 €
	Master 2A Chimie P. Contrôle Environnement Industriel	7 884,00 €
	Master 2A Physique P. Contrôle de l'Environnement Industriel	7 884,00 €
	Master 2A Physique P. Radiation Protection	11 286,00 €

Fait à CAEN, le 25/11/2025

Signature
le 27/11/2025 12:06:33 +01:00

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente chargée de la
Formation continue et de l'Apprentissage
Diviseur des formations continues
et du développement durable
Université de Caen Normandie

Tarifs

Composante 012- Ufr HSS

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Formation Continue	Diplômes universitaires	Diplôme Universitaire d'Etudes Normandes - DUEN	984 €	Tarif Année universitaire
Formation initiale	Diplômes universitaires	Diplôme Universitaire d'Etudes Normandes - DUEN	300 €	Tarif Année universitaire
Prestations	Divers	Vente d'image Visite du plan de Rome	75 € 5 € 270 € 210 € 500 €	Visite 1h - groupe 150 personnes maxi • Maquette virtuelle en amphithéâtre Visite 1h30 - groupe 35 personnes maxi • Maquette de P. Bigot + maquette virtuelle Visite 1h - groupe 35 personnes maxi • Maquette de P. Bigot + maquette virtuelle première heure de visite + 100€ pour toute heure supplémentaire + 150€ pour les visites hors Académie de Normandie

Tarifs					
Composante		013- Ufr des Sciences			
Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2025	Observation BI 2025	
Formation initiale	Diplômes universitaires	Diplôme d'Université Expérimentation Animale	92€		
Prestations	Laboratoires	Intervention du Cybercrypt dans les établissements secondaires	100 € la demi-journée 150 € la journée 100 € la demi-journée 150 € la journée		
		Intervention du labosalique (LMNO) dans les établissements secondaires	0 € Frais de gestion sur chaque vente (base tarif HT) 50 € Milieu de culture concentré (15ml) pour microalgues d'eau douce - Tarif organisme public Souche de microalgue vivante, 30ml - Tarif organisme public		
	Plateforme de services	Vente e-commerce	70 € 100 € Identification taxinomique des microalgues marines - Tarif organisme public 150 € Milieu de culture concentré (15ml) pour microalgues d'eau douce - Tarif organisme privé Souche de microalgue vivante, 30ml - Tarif organisme privé 200 € Identification taxinomique des microalgues marines - Tarif organisme privé Isolation, mise en culture et transfert de nouveaux isolats à partir d'échantillons naturels - Tarif organisme public 400 € Isolation, mise en culture et transfert de nouveaux isolats à partir d'échantillons naturels - Tarif organisme privé 60 € Inscription qala 135 € Inscription séminaire 195 € Inscription séminaire + qala (paybox - hors FC)		
Colloque	Diffusion	Séminaire réseau Grand Ouest (RGO)	825 € Location de stand (inclus 2 personnes sur le stand)		

Tarifs

Composante	014- Ufr Santé			
Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Colloques	Divers	Séminaire Jean-Louis Signoret	- €	Gratuit - Droits d'inscription pour les membres des UFR de Psychologie et Santé, les étudiants de la Comue et de l'EPHE
		congrès EGRAPA du 1er au 3 juin 2026	30 €	(Ecole Pratique de Hautes Etudes) et les membres de l'Unité U1077
			75 €	75€HT/82,50€TTC - Pour les étudiants extérieurs
			109 €	120€ en TTC/109,09€HT - Students & ITC Countries-Early Fee (until March 15, 2026)-TVA 10%
			227 €	250€ en TTC/227,72€ HT -Researchers & Faculty-Early Fee (until March 15, 2026)-TVA 10%
			136 €	150€ en TTC/135,36€ HT -Students & ITC Countries-Regular Fee-TVA 10%
			273 €	300€ en TTC/272,72€ HT -Researchers & Faculty-Regular Fee-TVA 10%
Formation initiale	Diplômes universitaires	DU Accueil des urgences en service de Pédiatrie	370 €	
		DU Arthroscopie - 014DU915	274 €	
		DU Chimiothérapie anti-infectieuse - 014DU959	700 €	
		DU Chirurgie de la main - 014DU909	800 €	
		DU Insulinothérapie automatisée	360 €	
		DU Dialyse péritonéale - 014DU977	660 €	
		DU Echocardiographie - 014DU998	300 €	
		DU Pédagogie en science de la santé	730 €	
		DU Rythmologie et simulation cardiaque - 014DU912	600 €	
		DU Soins palliatifs - 014DU911	1 010 €	
		DU Gynécologie - 014DU937	370 €	
		DU Addictologie - 014DU903	375 €	
		DU Education thérapeutique du patient - 014DU933	900 €	
		DU Ethique des sciences de la vie santé soins et société - 014DU978	400 €	
		DU Formation à la conception et au suivi des protocoles en recherche clinique - 014DU008	700 €	
		DU Médecine en milieu isolé	840 €	
		DU Microchirurgie - 014DU901	1 260 €	
		DU Ostéopathie clinique et fonctionnelle - 014DU992	985 €	
		DU Pharmacien orthésiste - 014DU012	985 €	
		DU Plaies et cicatrisations - 014DU006	1 000 €	
		DU Prise en charge de la douleur - 014DU916	700 €	
		DU Reconstruction Cervico Facial	2 275 €	
		DU Reconversion et préparation à l'exercice officiel	700 €	
		DU Soins palliatifs - 014DU955	700 €	
		DU Chirurgie des sinus et de la pyramide nasale	1 392 €	
Locations	Divers	Amphi 200 places	945 €	Journée
		Amphi 500 places	1 365 €	Journée
		Amphi Marie Curie (1000 places)	3 500 €	Soirée
			2 700 €	Journée
			420 €	HT-TVA 20%
Prestations	Divers	Salles banalisées (environ 50 à 60 places pour 60-100 max)	1 500 €	par corps
		Frais de préparation, de conservation, de mise à disposition de pièces anatomiques pour des sessions de formation et de recherche	750 €	La journée.Prestation externe secteur public
		Audit ou expertise sur site avec mise en œuvre d'instruments spécifiques	1 300 €	La journée.Prestation externe secteur privé
		Audit ou expertise sur site sans mise en œuvre d'instruments spécifiques	500 €	La journée.Prestation externe secteur public
		Beta/LSC Forfait pour comptage 1 à 10 plaques puits	750 €	La journée.Prestation externe secteur privé
		Beta/LSC Forfait pour comptage 1 à 48 fioles 6-7ml	40 €	Prestation interne
		Beta/LSC Forfait pour comptage 1 à 24 fioles 20ml	70 €	Prestation externe secteur public
		Beta/Tcherenkov forfait pour comptage 1 à 100 fioles	90 €	Prestation externe secteur privé
		Examen de dossier/analyse de données/rapports	30 €	Prestation interne
		Forfait annuel par protocole expérimental	60 €	Prestation externe secteur public
		Forfait/journée par protocol expérimental	80 €	Prestation externe secteur privé
			20 €	Prestation interne
			40 €	Prestation externe secteur public
			60 €	Prestation externe secteur privé
		Gamma puis forfait pour comptage 1 à 100 tubes	280 €	La journée.Prestation externe secteur public
		Gamma puis forfait pour comptage 1 à 50 fioles	420 €	La journée.Prestation externe secteur privé
			1 400 €	Prestation interne
		Image / ERM-forfait pour emploi 1 écran H3 ou C14 durant 15j	6 000 €	Prestation externe secteur public
		Image / ERM-forfait pour emploi 1 écran P32 durant 15j	9 000 €	Prestation externe secteur privé
		Mesurage en ref à un spectre. Cs137, Sr90, H3, C14 ou I125	50 €	Prestation interne
			210 €	Prestation externe secteur public
		Prêt détecteur neutron LB 6411	290 €	Prestation externe secteur privé
		Forfait/journée DéTECTEUR Radio-CCM	35 €	Prestation interne
		Forfait annuel DéTECTEUR Radio-CCM	50 €	Prestation externe secteur public
		Forfait/journée DéTECTEUR Radio-HPLC	70 €	Prestation externe secteur privé
		Forfait annuel DéTECTEUR Radio-HPLC	55 €	Prestation interne
			75 €	Prestation externe secteur public
			110 €	Prestation externe secteur privé
			30 €	Prestation interne
			50 €	Prestation externe secteur public
			75 €	Prestation externe secteur privé
			90 €	par tranche de 10 frotts supplémentaires.Prestation externe secteur public
			150 €	par tranche de 10 frotts supplémentaires.Prestation externe secteur privé
			160 €	à 10 frotts.Prestation externe secteur public
			320 €	à 10 frotts.Prestation externe secteur privé
			150 €	24 heures
			400 €	1 semaine
			1 000 €	par mois
			2 500 €	par trimestre
			50 €	Prestation interne
			210 €	Prestation externe secteur public
			250 €	Prestation externe secteur privé
			1 400 €	Prestation interne
			6 000 €	Prestation externe secteur public
			9 000 €	Prestation externe secteur privé
			50 €	Prestation interne
			210 €	Prestation externe secteur public
			290 €	Prestation externe secteur privé
			1 400 €	Prestation interne
			6 000 €	Prestation externe secteur public

Tarifs

Composante		015-lut Grand Ouest Normandie		
Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Formation initiale		Equilearning DUETE DUETI	65 € Le module (Site d'Alençon) 430 € Par étudiant boursier ou non boursier 215 € Etudiants boursiers 4 à 7 320 € Etudiants boursiers Obis à 3 430 € Etudiants non boursiers	
Inscriptions	Diplomes universitaires	Frais spécifiques au DUETI	60 € L'heure (Site d'Alençon) 150 € La demi-journée (Site de Caen) 160 € La demi-journée (Site d'Alençon)	
Locations	Salles banalisées	Amphi	210 € la demi-journée, Amphi Amiot (Site de Cherbourg) 300 € La journée (Site d'Alençon) 160 € la demi-journée (Site de Cherbourg) 160 € la demi-journée (Site de Cherbourg) 60 € la demi-journée (Site de Cherbourg) 25 € L'heure (Site d'Alençon) 210 € la demi-journée (Site de Cherbourg) 150 € la demi-journée, Salle A (Site de Cherbourg) 105 € la demi-journée (Site de Caen) 200 € la journée (Site de Caen) 105 € la demi-journée, Salle A (Site de Cherbourg) 145 € la demi-journée, Salle B (Site de Cherbourg)	
		Amphi B, C, Saint-Lô, Esix Amphi L Cafétéria Hall Rue intérieure (Saint Lô) Salle de conférence Salle de contrôle	60 € la demi-journée (Site de Cherbourg) 25 € L'heure (Site d'Alençon) 210 € la demi-journée (Site de Cherbourg) 150 € la demi-journée, Salle A (Site de Cherbourg) 105 € la demi-journée (Site de Caen) 200 € la journée (Site de Caen) 105 € la demi-journée, Salle A (Site de Cherbourg) 145 € la demi-journée, Salle B (Site de Cherbourg) 60 € La demi-journée. Capacité de 25 à 49 places (Site d'Alençon) 90 € La demi-journée. Capacité de 50 à 85 places (Site d'Alençon)	
		Salle de contrôle A Salle de contrôle B Salle de cours	108 € la journée. Capacité de 25 à 49 places (Site d'Alençon) 185 € La journée. Capacité de 50 à 85 places (Site d'Alençon) 45 € la demi-journée, Salle A (Site de Cherbourg) 105 € la demi-journée (Site de Cherbourg)	
		Salle de réunion CSU Salle d'examen L Salle TD/TP	1 € le m² par demi-journée (Site de Cherbourg) 20 € L'heure (Site de Cherbourg) 20 € L'heure (Site de Cherbourg)	
	Salles spécialisées	Espace escalade Espace fitness Espace musculation Espace plateau sportif Hall Productique Laboratoire de langues	20 € L'heure (Site de Cherbourg) 30 € L'heure (Site de Cherbourg) 120 € L'heure (Site d'Alençon) 35 € L'heure (Site d'Alençon) 90 € La demi-journée (Site d'Alençon) 50 € L'heure (Site d'Alençon)	
		Salle DAO/CAO Salle de conférence Salle de conférence (salle Forum) Salle de réception et de réunion	120 € par demi-journée (site de Cherbourg) 150 € La demi-journée - Salle Forum (pole de Caen) 50 € L'heure (Site d'Alençon) 120 € La demi-journée (Site d'Alençon) 35 € L'heure (Site d'Alençon)	
		Salle informatique	100 € La demi-journée (Site d'Alençon) 35 € L'heure (Site d'Alençon)	
		Salle visio-conférence	100 € La demi-journée (Site d'Alençon) 50 € L'heure (site d'Alençon)	
		Fab Lab	42 € L'heure (Site de Cherbourg) 35 € (Site de Cherbourg)	
Prestations	Divers	Fermerture des locaux par une société de gardiennage Mise en place de matériel informatique, audio ou vidéo. Permanence agent SSIAP, électricien	42 € L'heure (Site de Cherbourg) 25 € La nuitée (Site d'Alençon) 115 € La semaine (Site d'Alençon)	
	Hébergement	Studio	42 € L'heure (Site de Cherbourg)	

Tarifs

Composante 058-SSE

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Prestations		Visite médicale et suivi des étudiants	27 €	Par étudiant de BUILDERS Ecole d'Ingénieurs

Tarifs

Composante	901- Ufr Droit			
Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Formation initiale	Diplomes universitaires	Diplôme Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE) DU Certificate in legal english and common law DU Délégué à la protection des données DU Expertise médicale en protection juridique des majeurs DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs DU Juriste urbanisme parcours Assistant à maîtrise d'ouvrage DU Juriste urbanisme parcours Instructeur du droit des sols et DU Droit funéraire en FOAD DU Droit de l'homme et formation à la paix Concours d'entrée à l'ENM Examen d'entrée aux CRFPA Frais de dossier inscription CRFPA (sans préparation) Inscription à l'examen d'entrée aux CRFPA Inscription au concours d'entrée à l'ENM Préparation aux concours externes de la fonction publique E-Préparation aux concours de la fonction publique - Formatic E-Préparation aux concours de la fonction publique - Formatic	450 € 425 € 400 € 270 € 80 € 230 € 400 € 400 € 900 € 250 € 7 € 7 € 250 € 150 € 150 € 4 € 350 € 300 €	Droits spécifiques Droits spécifiques Droits spécifiques Droits spécifiques Forfait certifications Droits spécifiques Droits spécifiques Droits spécifiques Droits spécifiques Droits spécifiques Tarif horaire Tarif horaire Droits spécifiques Droits spécifiques Droits spécifiques Droits spécifiques Tarif horaire Droits spécifiques Droits spécifiques
	Préparations aux concours			

Tarifs

Composante 907- Ufr LVE

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Formation initiale	Diplômes universitaires	Du initiation aux études nordiques Du d'Arabe Du d'Allemand Du d'Italien Du de Russe Du de Polonais Du de Portugais DU Cultures artistiques : approches croisées	164 € durée 1 an 214 € sur 3 ans : 60€ / 66€ / 88€ 414 € sur 3 ans : 120€ / 156€ / 138€ 228 € Durée 2 ans : DU 1ère 96€ + DU 2ème année 132€ 432 € 144€ / 144€ / 144€ 214 € 60€ / 66€ / 88€ 214 € 60€ / 66€ / 88€ 260 € 130 heures soit 260€	

Tarifs

Composante	914- STAPS			
Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Obervation BI 2026
Locations	Salles spécialisées	Gymnase	70 €	
		Salle de danse	40 €	
		Salle de musculation	60 €	
		Salle Dojo	45 €	

Tarifs

Composante 920- ESIX

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Certifications et validations d'acquis	Divers	Frais inscription facultative au TOEIC	45 €	pour inscription sur le site de Cherbourg pour inscription via la MLI Unicaen

Tarifs						
Composant: 923- MRSH						
Catégorie primaire	Catégorie secondaire	Intitulé		Montant BI 2026	Observation BI 2026	
Colloques	Accueil colloques	Badge "simple", sans pochette	2,00 €			
		Pochette avec "tour du monde"	4,50 €	la pièce		
		Pochette avec logo à pince et épingle	3,50 €	la pièce classique		
		Préparation badges et pochettes	1,50 €	à la pièce		
		Accueil participants avec liste émargement à Caen	50,00 €	par heure et par personne mobilisée		
Cafeteria		Boîte biscuits secs 250gr	6,00 €			
		Chipsquettes (la douzaine)	4,00 €	à vérifier avec boulang		
		Boîte de fruits (ananas, jus de pamplemousse)	2,50 €			
		Jus de fruit 1L (jus d'orange)	2,50 €			
		Madeleine fruits rouge ou chocolat ou framboise (la pièce)	0,60 €			
		Mini-Cakes (la pièce)	0,60 €			
		Mini-Viennoiseries (la pièce)	0,75 €			
		Minis-pain au lait (la douzaine)	1,00 €			
		Kit goûter (à emporter) à lundi sans café ni thé	0,15 €			
		Café ou thé avec gobelet, sucre et tullette	0,50 €			
		Fourniture de 1 à 2 Thermos d'eau chaude et gobelets jetables (par 25)	8,00 €			
		Jus de pommes 1L	1,60 €			
		Boîte biscuits 1kg Delacre	21,00 €			
		Boîte biscuits Delacre 1/2 boîte (500g)	10,50 €			
		Boîte biscuits Delacre 1/2 boîte (500g)	1,00 €			
		Bouteilles d'eau Cristaline 50cl	0,75 €	Nous souhaitons décourager l'utilisation du plastique, nous mettons à disposition des carafes		
		Jus de fruits (5cl bouteilles en verre orange, fraise pamplemousse, pomme, ananas) unités associées MRSH	11,00 €			
		Assortiment Dégustation La Maison du biscuit	0,30 €			
		Madeleine (la douzaine) Le Ster	0,75 €			
		Madeleine nature (la pièce) Jeannette	1,00 €	Les invités repartent avec le gobelet ...		
		Fourniture gobelets reutilisables en plastique dur non payante mais tarif à l'unité si gobelet manquant à la fin de la manifestation	350,00 €	la journée / par personnel mobilisé		
Communication		Conception plan de communication	150,00 €			
		Création site Sciences Conf	300,00 €			
		Création, mise à jour et suivi post événement site Science Conf	200,00 €			
		Réalisation 1 affiche complexe	350,00 €	par journée de colloque/par personnel mobilisé		
		Réalisation 1 affiche simple	622,00 €	par séquence audiovisuelle montée		
		Préstation audiovisuelle (capitation simple)	1 500,00 €	par journée de colloque		
		Préstation audiovisuelle (capitation et montage)	150,00 €			
Divers	Reprographie de proximité	"KIT" Colloque : logistique, gestion financière, communication,				
Locations	Divers	Création de logo				
		10 places sièges tissus équipés vidéo et écran géant dimanche journée	1 500,00 €			
		Amphithéâtre 125 places sièges tissus équipés vidéo et écran géant samedi midi	1 500,00 €			
		Amphithéâtre 130 places sièges tissus équipés vidéo et écran géant samedi matin	700,00 €			
		Amphithéâtre 130 places sièges tissus équipés vidéo et écran géant journée vendredi 9h17h	1 300,00 €			
		Amphithéâtre 130 places sièges tissus équipés vidéo et écran géant journée lundi 18h-22h	1 000,00 €			
		Amphithéâtre 130 places sièges tissus équipés vidéo et écran géant 1/2 journée 9h-13h ou 14h-18h lun-vend	700,00 €			
		Salle réunion équipée viso max 10 personnes 1/2 journée semaine (SH 148 ou SH 126)	200,00 €			
		Assistance mise en route visio max 10 personnes, journée semaine (SH 148 ou SH 126)	500,00 €			
		Salle réunion équipée viso max 10 personnes, journée semaine (SH 148 ou SH 126)	100,00 €			
		Assistance mise en route visio / stati technique équipement (régie)	500,00 €			
		Salle actes lun-ven 8h13h ou 14h-18h lun-ven	500,00 €			
		Salle actes lun-ven 18h à 22h	350,00 €			
		Salle actes lun-ven 9h-17h lun ven	1 000,00 €			
		Salle théâtre 9h-17h lun ven	700,00 €			
		Salle actes et thèmes réunies 8h13h ou 14h-18h lun-ven	600,00 €			
		Salle actes et thèmes réunies 18h-22h lun ven	650,00 €			
		Salle actes et thèmes réunies 9h17h lun ven	1 200,00 €			
Prestations	Cafeteria	1 petite tartine fromage	1,00 €			
		Assiette de crudités (3 crudités au choix)	4,00 €			
		Barres chocolatées	1,00 €			
		Cappuccino, Chocolat	1,50 €			
		Chips	1,00 €			
		Crème brûlée, madeleines	0,50 €			
		Plat en conserve (assouflet)	3,50 €			
		Repas de Noel	6,50 €			
		Sachet de bonbons	1,00 €			
		Soupe (1 briquette)	3,00 €			
		Crème dessert lait	0,10 €			
		Yogourt	0,50 €			
		Petite bouteille d'eau	1,00 €			
		Assiette fromage	5,00 €			
		Jus de Fruits (5cl bouteilles en verre orange, fraise, pamplemousse, pomme, ananas)	1,50 €			
		Café (expresso ou allongé) dans une tasse en céramique apporté par l'usager	0,50 €			
		Café (expresso ou allongé) dans une tasse en céramique apporté par l'usager	0,50 €			
		Café double dans gobelet papier à emporter	1,10 €			
		Café double cossinon sur place en tasse céramique	1,15 €			
		Café double dans gobelet papier à emporter	1,20 €			
		Thé dans gobelet apporté par l'usager	0,60 €			
		Thé dans tasse céramique consommé sur place	0,65 €			
		Thé dans gobelet papier à emporter (vide)	0,70 €			
			1,55 €			
			1,65 €			
			2,10 €			
			1,30 €			
			1,20 €			
Hébergement		Entrée seule (1 crudités au choix)	1,00 €			
		Entrée en plus de la formule (1 crudités au choix)	1,00 €			
		Plat (Poulet ou lasagne ou hachis parmentier) + yaourt ou compote	7,00 €			
		Entrée + quiche + yaourt ou compote	7,00 €			
		Part de gâteau (tarte ou flan)	1,50 €			
		Part surimi (saumon ou brandisse ou lasagne ...)	4,50 €			
		Repas de dépannage (épinards carottes 89p, salade Auchan...)	3,00 €			
		Chambre (la dosette à disposition dans le couloir)	27,00 €	nuit suivante		
			35,00 €	1ère nuit		
			6,00 €			
			50,00 €	1ère nuitée et suivantes		
			35,00 €	nuit suivante		
			40,00 €	1ère nuit		
			60,00 €	1ère nuitée et suivantes		
			500,00 €	par journée par inqé mobilisé		
			500,00 €	par 1/2 journée par personnel mobilisé		
			1 200,00 €	(journée)		
			1 200,00 €	(journée)		
Recherche		Prestation "encodage texte" PDN	500,00 €	par journée par inqé mobilisé		

Tarifs

Composante	950- Direction de la Communication			
Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Objets promotionnels		SAC PAPIER	1,20 €	
		BADGE 25mm	0,40 €	
		BESACE	2,00 €	
		BLOC NOTE	1,50 €	
		BONNET	10,00 €	
		CARNET AS	4,00 €	
		CARNET DE NOTES	1,00 €	
		CARTABLE	15,00 €	
		CARTE	1,00 €	
		CHAPEAU UNIVERSITAIRE	3,00 €	
		CONFÉRENCER	18,00 €	
		CRAYON BOIS AVEC GOMME	4,00 €	
		ÉCHARPE	15,00 €	
		Gobelet réutilisable	0,60 €	
		GORDE	14,00 €	
		MUG EN CÉRAMIQUE	5,00 €	
		PARURE STYLO	44,00 €	
		PORTE DOCUMENTS	1,00 €	
		POLO MANCHES COURTES	26,00 €	
		PRESSE-PAPIER	38,00 €	
		SAC NON TISSÉ	2,00 €	
		SERVETTE RAFAICHISSANTE	9,00 €	
		STYLO BILLE	0,70 €	Ce prix est susceptible de changer en cours d'année en fonction des quantités commandées.
		TEE SHIRT FEMME	7,00 €	
		TEE-SHIRT HOMME	8,00 €	Ce prix est susceptible de changer en cours d'année en fonction des quantités commandées.
		TEE-SHIRT RESPIRANT HOMME	4,20 €	
		TOUTE LA GAMME	0,70 €	Ce prix est susceptible de changer en cours d'année en fonction des quantités commandées.
		VESTE POLAIRE	52,00 €	
		VESTE POLAIRE SANS MANCHE	47,50 €	
		PARAPLUIE	10,00 €	
		SAC COTON	2,50 €	Ce prix est susceptible de changer en cours d'année en fonction des quantités commandées.
		SWEAT-SHIRT ZIPPÉ HAUT DE GAMME	38,00 €	
		SWEAT-SHIRT HOODIE	15,00 €	Ce prix est susceptible de changer en cours d'année en fonction des quantités commandées.
		MUG EN VERRE	5,50 €	
		SWEATSHIRT ZIP	5,50 €	
		SWEAT-SHIRT HAUT DE GAMME	38,00 €	

Tarifs

Composante		950-DSI			
Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026	
Prestation interne	Développement informatique	Développement dans le domaine de l'ingénierie logiciel (intra unicaen)	450 €	TTC /jour	
Prestation externe	Développement informatique	Développement dans le domaine de l'ingénierie logiciel (extra unicaen)	700 €	TTC /jour	
Conseil	Développement informatique	Conseil en R&D dans le domaine des TIC (extra unicaen)	800 €	TTC /jour	
Formation	Développement informatique	Formation spécifique à la demande dans le domaine des TIC (extra unicaen)	1 000 €	TTC /jour	

Tarifs

Composante 950- Reprographie centrale

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Reprographie	Reprographie centrale	300 gr recyclé SRA3	21,85 €	300 gr recycle SRA3 le 100
		Agrafage	0,02 €	2 pts-R310
		Bâche vinyle au m ²	0,80 €	1 pt le 100-R309
		Carte de visite	22,00 €	375 µ-R377
		Copie d'examen anonyme	5,70 €	5,5 x 8,5 cm-R213 les 100
		Couverture avec transparent	7,00 €	10,5 x 21 cm-R215 les 100
		Découpe autocollant mi-chair / 100 feuilles	10,00 €	10,5 x14,8 cm-R214 les 100
		Impression couleur	-	
		Impression N&B	1,40 €	R330 les 100
		Intercalaires d'examen	-	€ R352
		Massicotage / 100	3,05 €	r218 le mille
		Micro perforation / 100	1,50 €	rainage + pliage tranche de 100
		Numérisation	1,00 €	scan de Plan-R658
		Numérisation avec retouche pao	5,00 €	scan avec ret Page A4-R517 le 100
		Géllat	0,60 €	œillet R380
		Papier 120gr pretex sra3 (dossard)	0,60 €	R532
		papier 130gr M1 (m ²)	15,00 €	R528
		Papier 90 gr offset SRA3	3,81 €	R533 le 100
		Papier A3	2,20 €	80 g blanc-R260 pour 100 feuilles 80 g couleur-R_____ le 100 couleur pastel 80 g-R_____ le 100_____
			2,84 €	Offset 80 g-R282 le 100
			4,12 €	autocollant-R216 le 100
			4,70 €	couleur fluo kiwi 80 g-R335 le 100
			5,00 €	couleur fluo banane-R355 le 100
			5,20 €	Offset 120 g-R232 le 100
			5,22 €	recyclé (recyclé) 80 g-R284 le 100
			6,10 €	recyclé 120 g-R385 le 100
			11,60 €	couleur 160 g-R_____ pour 100 feuilles
			12,51 €	Offset 250 g-R283
			7,70 €	160 g-R342 pour 100 feuilles
			12,90 €	100 g-R290 le 100
		Papier A3 CONQUEROR	4,14 €	Mat 115 g-R360 pour 100 feuilles
		Papier A3 Couché	4,86 €	Brillant 135 g-R288 pour 100 feuilles Mat 135 g-R286 pour 100 feuilles
		Papier A3 Invercote couché une face 300g ou 2 faces	6,36 €	Mat 150 g-R361 pour 100 feuilles
		Papier A4	7,42 €	Brillant 170 g-R289 pour 100 feuilles Mat 170 g-R287 pour 100 feuilles
		Papier au m ²	9,55 €	Brillant 250 g-R363- 100 feuilles Mat 250 g- le 100 Feuilles R353
		Papier keykolour poussiere de lune SRA3	11,43 €	Mat 300 g-R381pour 100 feuilles
		papier munken polar 240 gr SRA3	18,39 €	R293 - R601 le 100
		papier munken pure 240 gr SRA3	0,11 €	Autocopiant-R391
		Papier photo 200 g (m ²)	1,10 €	80 g blanc-R240 les 100 feuilles
		Papier plastifié SRA3	1,11 €	80 g couleur-R_____ le 100
		Planche de 10 étiquettes tissus adhesives	13,00 €	160 g couleur-R_____ le 100_____
		plaque dibon 3 mm m ²	7,00 €	80 g blanc-R399
		plaque komatex 3 mm m ²	12,00 €	125 g satin-R378
		Plastification	13,00 €	180 g satin-R388
		Pliage +agrafage à cheval	46,50 €	R602 le 100
		Pliage plan à l'unité	25,00 €	R291 le 100
		Pliage, la tranche de 100	25,00 €	R362 le 100
		pre imprime QCM	20,00 €	R387
		R301	1,80 €	R600
		Rainage / 100	1,00 €	R603
		Rainage + pliage / 100	47,56 €	R666
		reluire bloc notes	16,24 €	R664
		Reluire collée	0,35 €	A4-R384
			0,40 €	A3-R386
		Reluire spirale	0,02 €	R332
			1,00 €	R529 rainage / 100
			0,31 €	R308
			-	R100
			7,00 €	R301 les 100
			1,00 €	R513
			1,50 €	R518
			9,10 €	R531 le 100
			0,46 €	500 et plus-R512
			0,61 €	100 à 499-R511
			0,91 €	1 à 99-R510
			0,09 €	Ø 6-R312
			0,13 €	Ø 8-R313
			0,15 €	Ø 10-R314
			0,19 €	Ø 12-R315
			0,35 €	Ø 16-R316
			0,55 €	Ø 22-R318
			0,70 €	Ø 25-R319
			0,73 €	Ø 19-R317
			0,78 €	Ø 28-R320
			0,87 €	Ø 38-R321
			0,90 €	Ø 45-R322
		Reluire spirale hélicoïdale 10	0,15 €	R605
		Reluire spirale hélicoïdale 12	0,19 €	R606
		Reluire spirale hélicoïdale 16	0,35 €	R607
		Reluire spirale hélicoïdale 20	0,42 €	R608
		Reluire spirale hélicoïdale 22	0,55 €	R609
		Reluire spirale hélicoïdale 25	0,70 €	R610
		Reluire spirale hélicoïdale 30	1,04 €	R611
		Reluire spirale hélicoïdale 8	0,13 €	R604
		Support paper board (m ²)	48,00 €	R396
		Textile (m ²)	19,00 €	R390
		Transparent rhodoïd	0,10 €	R336
		Tube pour A0	3,00 €	R382
		Vinyle adhésif (m ²)	16,00 €	R389
		yupo tako /M ²	25,00 €	R535
		Bâche vinyle interieur au m ²	24,00 €	Anti feu-R379
		plaque komacex 5 mm m ²	37,44 €	R665
		ourlet pour banderole	5,00 €	R662
		Lamination mat ou brillante au m ²	5,00 €	R663
		support perforé mesh M1 (m ²)	24,00 €	
		support STADUR viscom ep 10mm (m ²)	39,50 €	
		support yupo tako toner numérique SRA3	3,74 €	
		lamination veleda au m ²	9,30 €	

Tarifs

Composante Unicaen

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Locations	Salles spécialisées	Amphi Marie Curie (1 000 places)	2 520,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			4 200,00 €	Forfait journée (10h)
			5 040,00 €	Forfait journée (10h) week-end
		Amphi P. Daure + Salle Aula Magna	5 400,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			9 000,00 €	Forfait journée (10h)
		Salle Aula Magna	10 800,00 €	Forfait journée (10h) week-end
			3 000,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			5 000,00 €	Forfait journée (10h)
		Amphi ou salle 201/300 places	6 000,00 €	Forfait journée (10h) week-end
			600,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			1 000,00 €	Forfait journée (10h)
		Amphi Hippocrate (500 places)	1 200,00 €	Forfait journée (10h) week-end
			1 380,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			2 300,00 €	Forfait journée (10h)
		Amphi ou salle 101/200 places	2 760,00 €	Forfait journée (10h) week-end
			450,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			750,00 €	Forfait journée (10h)
		Amphi ou salle 301/500 places	900,00 €	Forfait journée (10h) week-end
			900,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			1 500,00 €	Forfait journée (10h)
		Amphi ou salle 51/100 places	1 800,00 €	Forfait journée (10h) week-end
			300,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			500,00 €	Forfait journée (10h)
			600,00 €	Forfait journée (10h) week-end
		Amphi P. Daure	3 000,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			5 000,00 €	Forfait journée (10h)
			6 000,00 €	Forfait journée (10h) week-end
		Auditorium PFRS (150 places)	720,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			1 200,00 €	Forfait journée (10h)
			1 440,00 €	Forfait journée (10h) week-end
		Galerie vitrée (salle examen 340 places)	900,00 €	Demi-journée uniquement en configuration examen
			1 800,00 €	Journée uniquement en configuration examen
		Salle Belvédère, campus 1 (50 places)	720,00 €	Forfait soirée (18h-23h)
			1 200,00 €	Forfait journée (10h)
			1 440,00 €	Forfait journée (10h) week-end
		Salles Banalisées < 100 places	250,00 €	Forfait journée (10h)
		Impression	0,03 €	Noir et blanc
			0,08 €	Couleur
Reprographie	Reprographie de proximité			

Tarifs

Composante		951-SCD	
Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026
Inscriptions	Documentation	Droits d'inscription BU droits inscription BU	17 € Elèves et enseignants dans le cadre de convention de partenariat 34 € Etudiants et enseignants ne relevant d'une université française (BTS, CNAM, CNED, Interage, IRTS, etc.) 51 € Usagers extérieurs individuels 102 € organismes et personnes à titre institutionnel 15 € Usagers extérieurs individuels 30 € Organismes privés 8 € Usagers extérieurs individuels 16 € Organismes privés 8 € Organismes privés individuels 16 € Organismes privés 6 € Usagers extérieurs individuels 12 € Organismes privés
Prestations	Documentation	Prêt entre BU-Emprunteur. Ouvrages ou thèses Etranger hors BLDSC et NLM	
		Prêt entre BU-Emprunteur. Ouvrages ou thèses France	
		Prêt entre BU-Emprunteur. Photocopies Etranger hors BLDSC et NLM	
		Prêt entre BU-Emprunteur. Photocopies France	
		Prêt entre BU-Prêteur. Microfiche	
		Prêt entre BU-Prêteur. Ouvrage ou thèse Etranger	
		Prêt entre BU-Prêteur. Ouvrage ou thèse France	
		Prêt entre BU-Prêteur. Photocopies par voie postale	

Tarifs

Composante	961-SUAPS
-------------------	------------------

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Inscriptions	Sports	Carte piscine enfant	30 €	Enfant du personnel Universitaire - créneau du mercredi
		Inscription Suaps	30 €	Étudiants UNICAEN CPGE- IFSI-ENSI - Tous sites, boursiers et non boursiers-2 activités
			50 €	SUAPS pour l'année
			Personnels UNICAEN -CROUS - ENSI	
			40 €	
Locations	Vie étudiante Salles spécialisées	Formations PSC1	40 €	Par heure.
		Espace forme	28 €	Par heure.
		Grand gymnase	40 €	Par heure.
		Halle des sports	20 €	Par heure, sans surveillance, période verte.
		Ligne d'eau	Par heure, sans surveillance, week-end.	
		Mur d'escalade	23 €	Par heure, sans surveillance, période rouge.
		Piscine Bassin d'apprentissage	25 €	Par heure, avec surveillance, période verte.
			30 €	Par heure, avec surveillance, période rouge.
			48 €	Par heure.
			39 €	Par heure, sans surveillance, période verte.
			Par heure, sans surveillance, week-end.	
			47 €	Par heure, sans surveillance, période rouge.
			50 €	Par heure, avec surveillance, période verte.
			60 €	Par heure, avec surveillance, période rouge.
		Piscine Grand Bassin	98 €	Par heure, sans surveillance, période verte.
			Par heure, sans surveillance, week-end.	
			125 €	Par heure, avec surveillance, période verte.
			150 €	Par heure, avec surveillance, période rouge.
		Piste	30 €	Par heure.
		Salle de combat	24 €	Par heure.
		Salle de danse	24 €	Par heure.
		Salle polyvalente	20 €	Par heure.
		Terrain synthétique	90 €	Par heure
		Serviette de bain	8 €	
		Bonnet piscine	5 €	
		Casquettes	6 €	
		Gourde écologique	5 €	
		Lunettes fluo	2 €	
		Parapluie de golf	10 €	
		Sac	12 €	
			20 €	
			35 €	A ACTUALISER (ancien tarif 30 €)
		Serviette de bain	8 €	A ACTUALISER (ancien tarif 10 €)
		Sweat shirt	32 €	A ACTUALISER (ancien tarif 25 €)
		Sweat shirt technique	50 €	
			65 €	
		Tee-shirt	6 €	
		Tee-shirt technique	10 €	
			16 €	
			20 €	
Objets promotionnels				Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
Stages et séjours	Stages sportifs	Stages sportifs et séjours étrangers	30 €	prestataire,
			50 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			70 €	prestataire,
			90 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			110 €	prestataire,
			150 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			190 €	prestataire,
			210 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			230 €	prestataire,
			250 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			270 €	prestataire,
			280 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			300 €	prestataire,
			320 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			330 €	prestataire,
			350 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			370 €	prestataire,
			390 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			420 €	prestataire,
			440 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			450 €	prestataire,
			470 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
			490 €	prestataire,
			500 €	Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée,
				prestataire,

Stages et séjours	Stages sportifs	Stages sportifs et séjours étrangers	
			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
510 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
530 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
560 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
590 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
620 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
650 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
680 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
710 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
750 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
800 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
850 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
900 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,
540 €			Montant du stage est déterminé selon le lieu (région-France- Pays frontaliers) , la durée, prestataire,

Tarifs

Composante 965- Presses Universitaires de Caen

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Titulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Publications		"Sauf le droit épiscopal"	12,31 €	Tarif HT
		1001 circonstants	28,44 €	Tarif HT
		1204 - La Normandie entre Plantagenet et Capet	21,68 €	
		21e cas (Le)-épuisé	40,19 €	
		30 ans d'archéologie médiévale en France	13,00 €	
		32 nouvelles irlandaises -	47,39 €	Tarif HT
		40 ans des sciences de l'éducation	17,34 €	
		911-2011 Penser les mondes normands	6,63 €	Tarif HT
		À la rencontre de l'Europe	14,22 €	Tarif HT
		A l'ouest d'où, des mots et des chansons	30,00 €	Tarif HT
		A propos(s) de l'usage, de la production et de la consommation	33,18 €	Tarif HT
		Abruzze maritime (L') : un mezzogiove	5,68 €	Tarif HT
		Achard de Saint-Victor	13,27 €	Tarif HT
		Acteurs et action	21,80 €	
		Adams John : Ecrits Politiques et Philosophiques	35,56 €	Tarif HT
		Adaptation théâtrale en Irlande	9,48 €	
		Adjectif en français et à travers l'histoire	26,54 €	Tarif HT
		Advances in electrocardiology	8,52 €	Tarif HT
		Afrique coloniale et postcoloniale	9,16 €	Tarif HT
		Age d'or de la littérature d'enfance et jeunesse	16,67 €	Tarif HT
		Alberte & la liberté	20,85 €	Tarif HT
		Ambiguité et la Paraphrase (L')	28,44 €	
		Aménagement du territoire en Grande Bretagne	10,42 €	Tarif HT
		Aménagement du territoire, changement climatique et sécurité	11,99 €	Tarif HT
		Ames dans le brouillard (Des)	23,70 €	Tarif HT
		Ange de nylon	62,50 €	Tarif HT
		Annuaire des thèses 1999	22,75 €	
		Annuaire des thèses 2000	14,45 €	
		Anthologie de nouvelles irlandaises	28,44 €	
		Anthologie du théâtre irlandais d'Oscar Wilde	23,70 €	Tarif HT
		Anthropologie de l'écriture et pédagogie	14,22 €	
		Apparition dans les œuvres d'art	7,22 €	
		Apprentissage du métier d'enseignant	7,22 €	
		Architecture de la Renaissance en Normandie	13,73 €	
		Architecture norm. Moyen âge (1e)	23,12 €	
		Architecture norm. Moyen âge (2e)	5,68 €	Tarif HT
		Art et artifice	7,49 €	Tarif HT
		Arts funéraires et décors de la vie quotidienne	20,85 €	
		Aspects de la poétique ronsardienne	50,00 €	Tarif HT
		Atlas de l'agriculture normande	14,22 €	
		Atlas de l'épartition des plantes vaudoises	14,22 €	Tarif HT
		Atlas linguistique et ethnographique	7,22 €	
		Atlas social de Basse-Normandie (Fa)	13,73 €	
		Au coin des rues de Saint-Lô	23,12 €	
		Auteur (L')	7,49 €	Tarif HT
		Autobiographie irlandaise (L'): Voir "Auteur (L')"	13,27 €	
		Autour de la préposition	30,00 €	Tarif HT
		Autour de Lanfranc	8,52 €	Tarif HT
		Autour de l'enjambement	18,96 €	Tarif HT
		Autour des machines de Vitruve	4,16 €	Tarif HT
		Avec Lefort, après Lefort	21,68 €	
		Bactéries lactiques 1991 (Les)	50,00 €	Tarif HT
		Bactéries lactiques 1994 (Les) lact	9,99 €	Tarif HT
		Bannister (Kirsten Hamman) - traduc	18,96 €	
		Barbares et Sauvages : images et récits	50,00 €	Tarif HT
		Barbeau d'Aurevilly en tous genres	8,52 €	Tarif HT
		Bayeux Tapestry (The): Embroidering	20,85 €	
		Bibliothèque d'histoire rurale 1	9,16 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 10	9,47 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 11	22,75 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 12	50,00 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 13	6,63 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 2	15,17 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 3	8,52 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 4	20,85 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 5	5,68 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 6	15,17 €	Tarif HT
		Bibliothèque d'histoire rurale 7	17,34 €	
		Bibliothèque d'histoire rurale 8	42,77 €	
		Bibliothèque d'histoire rurale 9	10,11 €	
		Bibliothèque d'histoire rurale n°14	19,51 €	
		Bibliothèque Pôle rural 1 : Bâtir	10,42 €	Tarif HT
		Bibliothèque Pôle rural 2 : Repens	23,70 €	Tarif HT
		Bibliothèque Pôle rural 3 : Paysag	27,49 €	Tarif HT
		Bibliothèque Pôle rural 4 : Les pet	27,49 €	
		Bibliothèque Pôle rural 5 : Forêt	26,01 €	
		Blasons armoriés du Clos du Cotentin	31,79 €	
		Blasons du Clos du Cotentin II	41,71 €	
		Bretteville-sur-Odon, naissance d'un village	30,33 €	
		Burlamagui : Principes du droit naturel	42,65 €	
		Burlamagui : Principes du droit politique	30,33 €	
		Cadavre dans la voiture rouge (Le)	30,33 €	
		Cadre de vie et manières d'habiter	18,96 €	
		Caen Castle	21,68 €	
		Cahiers de comptabilité n°1 - Les	17,34 €	
		Cahiers de comptabilité n°2 - La c	26,01 €	
		Cahiers de comptabilité n°3 - La c	13,00 €	
		Campanella : Aphorismes politiques	40,19 €	
			14,22 €	Tarif HT
			21,68 €	
			21,68 €	
			21,68 €	
			21,68 €	

Publications

Catalogue des manuscrits liturgique	6,63 €	Tarif HT
Cathédrale (La)	15,17 €	Tarif HT
Catholiques en Basse-Normandie (Les)	14,22 €	
CDT : Giacomo Debenedetti, traducte	7,22 €	
CDT : Giosuè Carducci et la constru	22,75 €	
CDT : Guido Gozzano narrateur	18,96 €	
CDT : La littérature d'enfance et d	6,63 €	Tarif HT
CDT : Le mythe impérial et l'allégo	14,22 €	Tarif HT
CDT : Le roman d'un maître d'école	6,63 €	Tarif HT
CDT : L'ombre et la forme. Du fanta	15,17 €	Tarif HT
Centre de pouvoir et organisation d	23,70 €	
CERA 25 : épuisé	39,81 €	Tarif HT
CERA 27 : Nord-Cotentin : les lende	4,33 €	
CERA 28 : Le retard scolaire dans l	4,33 €	
CERA 29 : La Rue Froide et le Vaugu	4,33 €	
CERA 30 : Jeunes en difficulté. Ver	4,33 €	
CERA 31-32 : Comportements politiqu	8,52 €	Tarif HT
CERA 33 : Ici et Ailleurs : thèmes	18,96 €	
CERA 34 : De l'autre côté de l'eau.	6,63 €	Tarif HT
CERA 35 : Le transmanche	14,22 €	Tarif HT
CERA 36 : Emploi : du chômage à la	23,70 €	
CERA 37 : La dynamique du tissu ind	39,81 €	Tarif HT
CERA 38 : La mobilité des professeu	4,33 €	
CERA 39 : Terrains urbains dans les	4,33 €	
Céramique à Strasbourg (la)	5,78 €	
CERVIR 01 : Exemples de sociétés ru	5,78 €	
CERVIR 02 : Exploitations agricoles	7,22 €	
CERVIR 03 : Carte de l'utilisation	7,22 €	
CERVIR 04 : Carte de l'utilisation	7,22 €	
CERVIR 05 : Le bassin de Segura	5,78 €	
CERVIR 06 : La découverte du mass	5,78 €	
CERVIR 07 : L'aménagement rural	9,48 €	
CERVIR 09 : Carte des mutations de	9,48 €	
CERVIR 12 : Les sociétés rurales en	14,22 €	
Charles Quint maître du monde : ent	9,48 €	
Charmes - Magiske Sanger (Paul Valé	15,17 €	
Charpentiers de la cathédrale de Baye	10,83 €	
Chat enterré	9,48 €	
Château de Caen, Mille ans d'une	12,32 €	
Château et pouvoirs en Champagne	14,22 €	
Château Gaillard, vol. 5	47,39 €	Tarif HT
Château Gaillard, vol. 7	7,94 €	
Château Gaillard, vol. 9-10	7,94 €	
Château Gaillard, vol.11	7,94 €	
Château Gaillard, vol.12	10,11 €	
Château Gaillard, vol.13	10,83 €	
Château Gaillard, vol.14	11,56 €	
Château Gaillard, vol.15	33,23 €	
Château Gaillard, vol.16	34,68 €	
Château Gaillard, vol.17	36,12 €	
Château Gaillard, vol.18	36,12 €	
Château Gaillard, vol.19	40,96 €	
Château Gaillard, vol.20	40,96 €	
Château Gaillard, vol.21	40,96 €	
Château Gaillard, vol.22	42,20 €	
Château Gaillard, vol.23	44,55 €	
Château Gaillard, vol.24	44,55 €	Tarif HT
Château Gaillard, vol.25	42,65 €	Tarif HT
Château Gaillard, vol.26	42,65 €	Tarif HT
Château Gaillard, vol.27	42,65 €	Tarif HT
Château Gaillard, vol.28	42,65 €	Tarif HT
Château Gaillard, vol.29	20,85 €	
Château Ganne (le)	35,07 €	Tarif HT
Château, Ville et pouvoir	26,54 €	Tarif HT
Chemin faisant. Parcours en géograph	11,56 €	
Christ dans les champs (Le)	33,18 €	
Chroniques latines du Mont Saint Mi	3,73 €	Tarif HT
Chute secrète de Constance Wilde	9,48 €	Tarif HT
Cinq études sur Célestin Freinet	5,82 €	
Circulations monétaires et réseaux	14,22 €	
Ci-vi-li-sa-tion. Une double inflam	41,67 €	
CLCR 01 : Traductions et réécriture	29,38 €	Tarif HT
CLCR 02 : Identité et Altérité (Esp	9,95 €	
CLCR 03 : Figures de l'autre (Itali	12,28 €	
CLCR 04 : Rencontres ou Cataclysmes	12,19 €	
Cliniques juridiques (Les)	11,56 €	
Clos du Cotentin (Le)	17,34 €	
Club (Le) - traducción	7,57 €	
Comme neige	17,06 €	Tarif HT
Composition de la Eyrbyggja Saga (L	2,99 €	Tarif HT
Composition syntaxique et figement	4,33 €	
Compositions et recompositions du l	10,00 €	Tarif HT
Constans : Droit des ecclésiastique	18,96 €	
Conte de fées en Normandie (Le)	7,57 €	Tarif HT
Contribution à l'étude des établiss	9,16 €	Tarif HT
Coopération économique entre les de	17,06 €	Tarif HT
37,50 €	Tarif HT	
Corps et témoignage	26,01 €	
Corps, gestes et vêtements dans l'A	16,62 €	
Co-texte et calcul du sens	2,99 €	Tarif HT
CPH n°59 : Patocka, la vie du monde	5,78 €	
CPH n°60/2023 : Narration et sens	15,00 €	Tarif HT
CPH04 : Souveraineté et Citoyenneté	5,99 €	Tarif HT
CPH05 : La pensée libérale de John	10,43 €	
CPH06 : La tyrannie (épuisé)	27,50 €	Tarif HT
CPH07 : La pensée politique de Mont	7,49 €	Tarif HT
CPH08 : L'égalité (épuisé)	18,96 €	
CPH09 : La philosophie du droit de	42,50 €	Tarif HT
CPH10 : La Guerre	14,22 €	Tarif HT
CPH11 : Des théories du droit natur	14,22 €	Tarif HT
CPH12 : La Loi civile	14,45 €	
CPH13 : Du positivisme juridique	9,54 €	
CPH14 : Etat et Nation (épuisé)	14,45 €	
CPH15 : La Politique historique de	17,34 €	
CPH16 : La révolution française ent	14,45 €	
CPH17 : La pensée politique de Hans	17,34 €	
CPH18 : Ethique et Droit à l'âge dé	18,21 €	
CPH19 : L'Actualité de Tocqueville	18,21 €	
CPH20 : La fondation des normes	17,34 €	
CPH21 : La Politique et les Droits	18,21 €	

Publications

CPh22 : Sujet de droit et Objet de	18,79 €
CPh23 : La Pensée de leo Strauss	18,79 €
CPh24 : L'Etat de droit	18,79 €
CPh25 : Le Stoïcisme aux XVIIe et X	20,23 €
CPh26 : L'Ecole de marbourg	18,79 €
CPh27 : La Querelle des normes	20,23 €
CPh28 : Le Sujet de l'action, le Su	20,23 €
CPh29 : Davidson analysé	14,45 €
CPh30 : Raison et Emigration	21,68 €
CPh31-32 : Philosophie analytique (21,68 €
CPh33 : Kant analysé	17,34 €
CPh34 : Libéralisme et républicanis	18,79 €
CPh35 : La querelle des arguments t	15,90 €
CPh36 : Johann Friedrich Herbart (1	16,11 €
CPh37 : La Normativité (CD Rom incl	21,80 €
CPh38-39 : Le réalisme des universa	27,96 €
CPh40-41 : Gareth Evans	13,27 €
CPh42 : Les mondes possibles-épuisé	14,22 €
CPh43 : Dire le néant	21,80 €
CPh44 : Tocqueville La démocratie	18,96 €
CPh45 : Réalisme et théories physiq	17,06 €
CPh46 : Les diviseurs de l'être	14,22 € Tarif HT
CPh47 : Le phénomène Europe	14,22 € Tarif HT
CPh48 : Philosophie russe	17,06 € Tarif HT
CPh49 : Levinas : au-delà du visible	22,75 € Tarif HT
CPh50 : Figures du "cogito"	14,22 € Tarif HT
CPh51 : Esthétiques de Diderot	14,22 € Tarif HT
CPh52 : Le "je" empirique des philo	14,22 € Tarif HT
CPh53 : Totalitas Aux origines d'un	6,63 € Tarif HT
CPh54 : Lectures de Gabriel Tarde	14,22 € Tarif HT
CPh55 : Heidegger et la phénoménolo	6,63 € Tarif HT
CPh56 : Le concept de communauté	14,22 € Tarif HT
CPh57 : Lecture de Cabanis au XIXe	6,63 € Tarif HT
CPh58 : Style et subjectivité	14,22 € Tarif HT
CRDF n° 1 : La garantie juridiction	14,22 € Tarif HT
CRDF n° 10 : Esclavage et travai	17,06 € Tarif HT
CRDF n° 11 : Le droit de la famille	17,06 € Tarif HT
CRDF n° 12 : Droit et psychiatrie	17,06 € Tarif HT
CRDF n° 13 : Le droit d'asile	17,06 € Tarif HT
CRDF n° 14 : Urbanisme et droits fo	17,06 € Tarif HT
CRDF n° 15 : Le corps humain saisi	7,57 € Tarif HT
CRDF n° 16 : Les partis politiques	17,06 € Tarif HT
CRDF n° 17 : La motivation des acte	18,96 € Tarif HT
CRDF n° 18 : La vulnérabilité	9,47 € Tarif HT
CRDF n° 19 : Pandémies et épidémies	22,75 € Tarif HT
CRDF n° 2 : Les titulaires particul	22,75 € Tarif HT
CRDF n° 3 : Surveiller et punir. Su	9,47 € Tarif HT
CRDF n° 4 : Quel avenir pour la lao	14,22 € Tarif HT
CRDF n° 5 : L'enfant	14,22 € Tarif HT
CRDF n° 6 : Pouvoirs exceptionnels	14,22 € Tarif HT
CRDF n° 7 : L'Universalisme des dro	14,22 € Tarif HT
CRDF n° 8 : La liberté d'expression	14,22 € Tarif HT
CRDF n° 9 : Conseil constitutionnel	17,06 € Tarif HT
CRDF n° 20 : La propriété	22,75 € Tarif HT
CRDF n° 21 : Numérique et ordre	22,75 € Tarif HT
Critique littéraire du XXe siècle e	18,96 € Tarif HT
CRTS 01: Théories et Méthodes	7,94 € Tarif HT
CRTS 02-03 : Analyses et modèles du	7,94 € Tarif HT
CRTS 09 : Les Discours du social -	8,67 € Tarif HT
CRTS 12 : Ethique et Social	8,67 € Tarif HT
CRTS 13 : Jeunes et générations. Cl	8,67 € Tarif HT
CRTS 14 : Le social à l'épreuve du	8,67 € Tarif HT
CRTS 15 : La vieillesse : l'enjeu ?	8,67 € Tarif HT
CRTS 16 : Le social aux prises avec	8,67 € Tarif HT
CRTS 17 : Le social aux prises avec	8,67 € Tarif HT
CRTS 18 : Intégration (des concepts	8,67 € Tarif HT
CRTS 19 : Classes les assistés (188	8,67 € Tarif HT
CRTS n° spécial : Annuaire de reche	8,67 € Tarif HT
CRTS n° spécial : L'Éclatement du s	21,68 € Tarif HT
Cuisine et la table au Moyen Age	42,65 € Tarif HT
Culture et Civilisation vikings : u	2,15 € Tarif HT
Cumberland : Traité philosophique d	36,12 € Tarif HT
Cuccio à la fin du XVIle et au début	10,11 € Tarif HT
D'Alembert : Eloge de l'Abbé de Sai	10,11 € Tarif HT
Dans l'ombre de l'avenir	7,57 € Tarif HT
De architecti scientia	17,06 € Tarif HT
De la charpente romane à la charpen	10,42 € Tarif HT
De l'hérétique à la sainte - Les pr	23,70 € Tarif HT
Décisions sous contraintes (Les) :	55,00 € Tarif HT
Dépistage néonatal de la mucoviscid	26,01 € Tarif HT
Depuis l'enfance matelot - Péquex	36,12 € Tarif HT
Des pots dans la tombe (IXe-XVIIIe	14,22 € Tarif HT
Destutt : Commentaire sur l'Esprit	52,13 € Tarif HT
Deux dramaturges lituaniens - tradu	30,34 € Tarif HT
Développement régional rural en Eur	14,22 € Tarif HT
Dictionnaire étym. des noms de comm	9,48 € Tarif HT
Dictionnaire étymologique des noms	23,70 € Tarif HT
Didactique de la géographie - manue	21,68 € Tarif HT
Didactique de la géographie (2é edi	23,70 € Tarif HT
Didactique de la géographie (3é edi	23,70 € Tarif HT
Didactisation du français vernacula	7,57 € Tarif HT
Dieux de Platon (Les)	17,06 € Tarif HT
Dieux de Platon (Les) - 2e édition	23,70 € Tarif HT
Dire à l'être (Dui) : tensions ident	10,42 € Tarif HT
Discours sur la religion et sur que	23,70 € Tarif HT
Discours sur la sujétion de l'Irlan	4,99 € Tarif HT
Distinction et supériorité sociale	11,56 € Tarif HT
DOC. MRSI 02 : La Célestine	30,00 € Tarif HT
DOC. MRSI 04 : Adapter un texte non	35,07 € Tarif HT
DOC. MRSI 05 : L'Enseignement privé	14,45 € Tarif HT
DOC. MRSI 06 : Environnement, Aména	11,56 € Tarif HT
DOC. MRSI 07 : Espaces et Sociétés	17,34 € Tarif HT
DOC. MRSI 08 : Géographie et inform	17,34 € Tarif HT
DOC. MRSI 09 : Des Hommes et des Ma	21,68 € Tarif HT
DOC. MRSI 10 : Littoraux : entre en	11,56 € Tarif HT
DOC. MRSI 11 : Théories du texte et	14,45 € Tarif HT
DOC. MRSI 12 : L'Adaptation théâtr	17,34 € Tarif HT
DOC. MRSI 13 : L'Enseignement privé	17,34 € Tarif HT
DOC. MRSI 14 : Faire la géographie	14,45 € Tarif HT
DOC. MRSI 15 : Dynamiques des terri	17,54 € Tarif HT
Domat : Les Quatre livres du droit	18,96 € Tarif HT
	31,79 € Tarif HT

Publications

Domat : Traité des lois	14,45 €
Double jeu n° 10 : Figurations du p	14,22 € Tarif HT
Double jeu n° 11 : Cinéma et théâtr	14,22 € Tarif HT
Double jeu n° 12 : Marcel Achard en	14,22 € Tarif HT
Double jeu n° 13 : François d'Assis	6,63 € Tarif HT
Double jeu n° 14 : Violences et pas	14,22 € Tarif HT
Double jeu n° 15 : Drôles d'endroit	6,63 € Tarif HT
Double jeu n° 16 : Ecrits de specta	14,22 € Tarif HT
Double jeu n° 17 : L'oeuvre et les	6,63 € Tarif HT
Double jeu n° 18 : Concevoir le déc	14,22 € Tarif HT
Double jeu n° 7 : Alain Resnais et	6,63 € Tarif HT
Double jeu n° 8 : Les images aussi	14,22 € Tarif HT
Double jeu n° 9 : D'un château à l'	13,74 € Tarif HT
Double jeu n° 1 : l'acteur créateur	13,74 € Tarif HT
Double jeu n° 19 : Exil	14,22 € Tarif HT
Double jeu n° 2 : René Allio	13,74 € Tarif HT
Double jeu n° 20 : Contagion en scèn	14,22 € Tarif HT
Double jeu n° 3 : Sacha Guitry et le	13,74 € Tarif HT
Double jeu n° 4 : Scènes de séductio	13,74 € Tarif HT
Double jeu n° 5 : Les représentation	13,74 € Tarif HT
Double jeu n° 6 : Action et contem	13,74 € Tarif HT
Dubliners : rituels d'écriture	6,99 € Tarif HT
Dumas amoureux - Formes et imaginai	14,22 € Tarif HT
Dumas amoureux - Formes et imaginai	37,50 € Tarif HT
Easy Man (An), Un Homme tranquille	9,16 € Tarif HT
Ecole et religion	10,42 € Tarif HT
Ecrire ou la présence du passé	20,00 € Tarif HT
Ecriture de l'Histoire dans l'oeuvr	23,70 € Tarif HT
Ecriture de soi et Argumentation :	7,22 € Tarif HT
Ecriture et Exercice de la pensée	8,52 € Tarif HT
Ecrivaines irlandaises Irish Women	10,99 € Tarif HT
Ecrivains italiens et leurs traduct	18,96 € Tarif HT
Edad media y renacimiento : continu	50,00 € Tarif HT
Edgar Morin et le cinéma	8,52 € Tarif HT
Education et longue durée	20,88 € Tarif HT
Elections législatives en Basse-Nor	28,44 € Tarif HT
Elevage en Normandie (L') (étude gé	17,34 € Tarif HT
Elseneur 37 : La forme versifiée	13,00 € Tarif HT
ELSENEUR 04 : Révolutions ?	13,00 € Tarif HT
ELSENEUR 05 : Les Intellectuels	7,57 € Tarif HT
ELSENEUR 06 : La Révolution vue de	17,06 € Tarif HT
ELSENEUR 07 : L'Errance	37,50 € Tarif HT
ELSENEUR 08 : Modernité ?	13,00 € Tarif HT
ELSENEUR 09 : Le Sujet de l'écriv	13,00 € Tarif HT
ELSENEUR 10 : Hugo moderne ?	7,57 € Tarif HT
ELSENEUR 11 : De l'auteur au sujet	17,06 € Tarif HT
ELSENEUR 12 : Joachim Du Bellay	7,49 € Tarif HT
ELSENEUR 13 : Correspondance et For	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 14 : L'Ecriture de soi com	30,00 € Tarif HT
ELSENEUR 15-16 : Postérités du Gran	9,83 € Tarif HT
ELSENEUR 17 : Se raconter, témoigne	3,99 € Tarif HT
ELSENEUR 18 : Fablés urbaines : éth	20,00 € Tarif HT
ELSENEUR 19 : L'histoire en miettes	28,44 € Tarif HT
ELSENEUR 20 : Avatars littéraires d	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 21 : Contraintes formelles	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 22 : L'autobiographie hors	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 23 : Le monument, la trace	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 24 : Le singulier, le cont	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 25 : Représenter la vie ps	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 26 : Récrits	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 27 : La poésie, au défaut	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 28 : L'anti-critique des é	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 29 : Fictions de guerre	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 30 : Monstrosités cont	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 31 : L'exemple historique	16,11 € Tarif HT
ELSENEUR 32 : L'oralité dans le rom	14,22 € Tarif HT
Elseneur 33 : Sur la paroi nocturne	6,63 € Tarif HT
ELSENEUR 34 : J.-H. Rosny ainé	14,22 € Tarif HT
ELSENEUR 35 : Claude Simon, passion	6,63 € Tarif HT
ELSENEUR 36 : Écrit sur l'écorce, l	14,22 € Tarif HT
Elseneur n°38/2023 : Pratiques d'am	14,22 € Tarif HT
Emigrés français (Les) (1789-1825)	14,45 € Tarif HT
Encomium Ennae Regine	7,57 € Tarif HT
Enfants de Mussolini" Littéra	17,06 € Tarif HT
Ente et la Chimère (L') : aspects d	26,54 € Tarif HT
Entrelacs franco-irlandais : langue	11,56 € Tarif HT
Epistolaire au féminin (L'), Corres	9,99 € Tarif HT
Epopée et mémoire nationale	18,96 € Tarif HT
Eprouver le monde	50,00 € Tarif HT
Erhard : Apologie du diable - tradu	8,52 € Tarif HT
Errances - texte et traduction (ép	18,96 € Tarif HT
Espace de la jalouse (L')	7,57 € Tarif HT
Espaces de l'imaginaire unioniste	17,06 € Tarif HT
Essai politique sur le commerce	9,99 € Tarif HT
Etat et la culture en	21,68 € Tarif HT
Etude géographique du tourisme (L')	55,00 € Tarif HT
Etudes irlandaises : In memoriam Pa	23,70 € Tarif HT
Etudes irlandaises 1	28,44 € Tarif HT
Etudes irlandaises 10	8,67 € Tarif HT
Etudes irlandaises 11	14,45 € Tarif HT
Etudes irlandaises 12.1	7,57 € Tarif HT
Etudes irlandaises 12.2	17,06 € Tarif HT
Etudes irlandaises 13.1	6,64 € Tarif HT
	13,27 € Tarif HT
	13,27 € Tarif HT
	13,27 € Tarif HT
	13,27 € Tarif HT
	13,27 € Tarif HT

Publications

Etudes irlandaises 13.2	13,27 €
Etudes irlandaises 14.1	17,34 €
Etudes irlandaises 14.2	13,27 €
Etudes irlandaises 15.1	13,27 €
Etudes irlandaises 15.2	13,27 €
Etudes irlandaises 16.1	13,27 €
Etudes irlandaises 16.2	13,27 €
Etudes irlandaises 17.1	13,27 €
Etudes irlandaises 17.2	17,93 €
Etudes irlandaises 18.1	17,34 €
Etudes irlandaises 18.2	17,34 €
Etudes irlandaises 19.1	17,34 €
Etudes irlandaises 19.2	17,34 €
Etudes irlandaises 2	6,64 €
Etudes irlandaises 20.1	17,34 €
Etudes irlandaises 20.2	17,34 €
Etudes irlandaises 21.1	17,34 €
Etudes irlandaises 21.2	17,34 €
Etudes irlandaises 22.1	17,34 €
Etudes irlandaises 22.2	17,34 €
Etudes irlandaises 23.1	18,79 €
Etudes irlandaises 23.2	18,79 €
Etudes irlandaises 24.1	18,79 €
Etudes irlandaises 24.2	18,79 €
Etudes irlandaises 25.1	18,79 €
Etudes irlandaises 25.2	18,79 €
Etudes irlandaises 26.1	18,79 €
Frudes irlandaises 26.2	18,79 €
Etudes irlandaises 27.1	18,79 €
Etudes irlandaises 27.2	18,79 €
Etudes irlandaises 28.1	18,79 €
Etudes irlandaises 28.2	18,79 €
Etudes irlandaises 29.1	18,79 €
Etudes irlandaises 29.2	18,79 €
Etudes irlandaises 3	6,64 €
Etudes irlandaises 30.1	18,96 €
Etudes irlandaises 30.2	18,96 €
Etudes irlandaises 31.1	18,96 €
Etudes irlandaises 31.2	18,96 €
Etudes irlandaises 32.1	18,96 €
Etudes irlandaises 32.2	18,96 €
Etudes irlandaises 33.1	16,72 €
Etudes irlandaises 33.2	18,96 €
Etudes irlandaises 34.1	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 34.2	18,96 €
Etudes irlandaises 35.1	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 35.2	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 36.1	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 36.2	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 37.1	18,96 €
Etudes irlandaises 37.2	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 38.1	18,96 €
Etudes irlandaises 38.2	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 39.1	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 39.2	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 4	6,64 €
Etudes irlandaises 40.1	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 40.2	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 41.1	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 41.2	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 42.1	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 42.2	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 43.1 (épuisé)	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 43.2	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 44.1 - 2019	8,52 € Tarif HT
Etudes irlandaises 44.2 - 2019	8,52 €
Etudes irlandaises 45.1 - 2020	8,52 €
Etudes irlandaises 45.2 - 2020	8,52 €
Etudes irlandaises 46.1 - 2021	8,52 €
Etudes irlandaises 46.2 - 2021	8,52 €
Etudes irlandaises 47.1 - 2022	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 47.2 - 2022	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 5	18,96 € Tarif HT
Etudes irlandaises 6	8,53 €
Etudes irlandaises 7	9,48 €
Etudes irlandaises 8	9,48 €
Etudes irlandaises 9	9,48 €
Etudes irlandaises hors série - Esp	9,48 €
Etudes irlandaises hors série - Etu	9,48 €
Etudes irlandaises hors série - Fan	9,48 €
Etudes irlandaises hors série - Ide	9,48 €
Etudes irlandaises hors série - Ima	9,48 €
Etudes irlandaises hors série - Ind	5,78 €
Etudes irlandaises hors série - Irl	7,20 €
Etudes irlandaises hors série - Que	9,48 €
Etudes irlandaises hors série - Rom	14,45 €
Études Irlandaises, 48.2/2023	9,48 €
Études irlandaises, n° 48.1/2023	18,96 € Tarif HT
Europe et les régions (L') : solida	18,96 € Tarif HT
Évêques aux champs. Châteaux et man	21,68 €
Évêques normands du XIe siècle (Les	33,18 €
Expertise judiciaire en informatiqu	4,16 € Tarif HT
Falaise Castle . Calvados	21,68 €
Fantastique dans la littérature lat	50,00 € Tarif HT
Femme noire américaine (La) : aspec	14,16 €
Fiche : Opuscules de politique et	14,22 € Tarif HT
Fins de romans : aspects de la conc	6,50 €
Flore vasculaire de Basse-Normandie	11,56 €
Flore vasculaire de BN (2e édition)	17,34 €
Flore vasculaire de BN (3e édition)	13,00 €
Fondations scandinaves en Occident	21,68 €
Forges médiévales et écriture de la R	25,49 €
Formation, qualification, emploi en	43,35 €
Formation, transformations des savo	57,80 €
Formations superficielles de Saint-	28,84 € Tarif HT
Fosses - vol.1	28,84 € Tarif HT
Fosses - vol.2	30,14 €
Français sont dans la baie (Les): L	45,50 € Tarif HT
France de 1945 (La) : Résistances,	7,57 € Tarif HT
	9,16 € Tarif HT
	14,17 € Tarif HT
	17,06 € Tarif HT
	37,50 € Tarif HT
	6,66 € Tarif HT
	7,49 € Tarif HT
	7,57 € Tarif HT
	14,17 € Tarif HT
	17,06 € Tarif HT
	10,11 €
	40,46 €
	66,35 €
	6,66 € Tarif HT
	15,17 €
	40,00 € Tarif HT
	26,01 €

Publications

France et Grande-Bretagne rurales	14,22 €
France et l'Italie (La) : polémique	10,83 €
France et l'Italie (La) : traductio	10,83 €
Franc-Maçonnerie mystique au (De la	8,67 €
Frédéric II (1194-1250) et l'hérita	5,82 € Tarif HT
	21,68 €
Freinet, 70 ans après (1ère édition	50,00 € Tarif HT
Freinet, 70 ans après (2e édition)	15,90 €
	4,16 € Tarif HT
Galiéna 01	15,90 €
Galiéna 02	37,50 € Tarif HT
Galiéna 03	7,22 €
Galiéna 04	7,94 €
Galiéna 05	8,67 €
Galiéna 06	10,83 €
Galiéna 07	9,39 €
Galiéna 08	10,11 €
Garcia : Thomas Hobbes - bibliograp	11,56 €
gens heureux (PSvi Alasalmi) - (de	13,73 €
GEO.SOC. 01 : Travaux et documents.	18,07 €
GEO.SOC. 02 : Périphéries urbaines	10,11 €
GEO.SOC. 03 : Travaux et documents	8,67 €
GEO.SOC. 04 : Scolarisation, format	21,68 €
GEO.SOC. 05 : Le foncier agricole d	11,56 €
GEO.SOC. 06 : L'ouest politique, 75	21,68 €
GEO.SOC. 07 : Elections et géograph	11,56 €
GEO.SOC. 08 : France et Québec, esp	21,68 €
GEO.SOC. 09 : Ecole en Europe (L')	14,45 €
GEO.SOC. 10 : Lire l'espace, compre	26,01 €
GEO.SOC. 11 : Dynamiques urbaines	28,90 €
GEO.SOC. 12 : Quelles campagnes pou	33,18 € Tarif HT
Geoffroi Malaterra - Histoire du Gr	10,11 €
GEOFHEN 01 : Eaux et climat	9,99 € Tarif HT
GEOFHEN 02 : Sécheresse..sécheress	18,79 €
George Bernard Shaw : un dramaturge	47,50 € Tarif HT
	5,82 €
George Sand : Pratiques et imaginai	28,44 €
	50,00 €
Gide aux miroirs : le roman du XXe	26,54 €
Grande Rhétorique à la poésie (de l	17,06 €
Grand-père Benno (Le) - traduction	12,28 €
Grieg et Paris	17,34 €
Grotius : Droit de la guerre et de	37,57 €
	37,86 € Tarif HT
	37,91 € Tarif HT
Grotius : Mare Liberum - De la libe	14,45 €
Grotius : Traité du pouvoir du magi	30,34 €
Groupe d'Education nouvelle d'Eure-	7,57 € Tarif HT
	9,16 € Tarif HT
	17,06 € Tarif HT
	45,00 € Tarif HT
	3,99 € Tarif HT
	7,22 € Tarif HT
Groupe et la revue Mot Dag (Le)	17,50 € Tarif HT
	12,28 €
Guerre et Identité	18,01 €
Guillaume de Volpiano	6,50 €
Guillaume le duc, Guillaume le roi.	94,79 € Tarif HT
Habitat fortifié de Colletière (L')	14,45 €
Harry Dickson, le Sherlock Holmes a	14,45 €
Hauriou : Aux sources du droit : le	33,18 €
Havre colonial de 1880 à 1960 (Le)	37,91 €
Héritage maritime des Vikings en Eu	7,22 €
Hénouillette	13,73 €
Heurs et Malheurs de la littérature	8,67 €
Hiltu et Ragnar - traduction	11,85 €
Hirondelles (Les)	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 20	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 21	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 22	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 23	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 24	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 25	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 26	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 27	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 28	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 29	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 30	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 31	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 32	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 33	26,07 €
Histoire & Sociétés Rurales n° 34	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés Rurales n° 35	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés Rurales n° 36	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés Rurales n° 37	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés Rurales n° 38	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés Rurales n° 39	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés Rurales n° 40	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés Rurales n° 41	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés Rurales n° 42	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés Rurales n° 43	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 44	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 45	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 46	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 47/20	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 48	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 49	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 50	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 51	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 52	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 53/	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 54/	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 55/	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 56/	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 57	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 58	26,07 € Tarif HT
Histoire & Sociétés rurales n° 59	26,07 € Tarif HT
Histoire de la folie à l'âge classi	11,37 € Tarif HT
Histoire de la littérature norvégie	39,81 €
Histoire de la lutte et du catch en	23,70 € Tarif HT
Histoire de l'Université de Caen 14	33,18 € Tarif HT
Histoire et géographie des fromages	14,22 €
Historiographie médiévale normande	9,16 € Tarif HT
	12,31 € Tarif HT
Hommage à Jean-Charles Payen. Farao	28,44 € Tarif HT
Homo famelicus Le théâtre de T.M.	60,00 € Tarif HT
	28,90 €
	11,99 € Tarif HT
	17,06 €
Hortus sanitatis : Livre IV	45,00 € Tarif HT
Hôte étranger	33,18 € Tarif HT
Hume : Quatre discours politiques	23,70 € Tarif HT
Identité (?) : une question de lan	18,79 €
Identité et discours - Approche mèt	18,96 €
	4,73 € Tarif HT
	11,37 € Tarif HT

Publications

Identité et Ethnicité	30,14 €
Identités individuelles, Identités	21,68 €
Iles Féroé (Les)	13,00 €
Iluminations d'un écrivain (Les).	12,28 €
Images de la contestation du pouvoir	4,16 € Tarif HT 23,70 €
Imaginaires et Idéologies (Cahier d'Impressions de France	50,00 € Tarif HT 8,67 €
Inachevé (l')	28,44 € Tarif HT 15,17 € Tarif HT
Inhumations de prestige	33,18 €
Inhumations et édifices religieux	30,14 €
Inter littéras & scientias	11,36 € Tarif HT 26,54 € Tarif HT
Intérêt et Principes d'une cartographie	10,26 €
IRA - Les Républicains irlandais (1)	21,68 €
IRA - Les Républicains irlandais (2)	12,99 € Tarif HT 21,68 €
IRA et le conflit nord irlandais	55,00 € Tarif HT 5,82 € Tarif HT 6,63 € Tarif HT
Irlande, écritures et réécritures d'	14,22 € Tarif HT 37,51 € Tarif HT 10,99 € Tarif HT 18,96 €
Iroise et les abords d'Ouessant et	50,00 € Tarif HT 14,45 €
Italo Calvino, le défi au labyrinth	11,56 €
Je m'appelle Isbjorg. Je suis lion.	14,45 €
Jens Peter Jacobsen ou la gravitati	3,99 € Tarif HT 11,56 €
John Millington Synge et Arne Garbo	30,00 € Tarif HT 7,22 €
Joug normand (Le)	16,59 €
Jugement et prise de décision en f	6,63 € Tarif HT 14,22 € Tarif HT
Jurieu : Lettres pastorales XVI-XVI	18,79 €
Jutland dans l'œuvre de Steen Stee	2,99 € Tarif HT 3,61 €
Kentron n°37/2022 :	10,00 € Tarif HT 23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 16 - fascicule 1-2 -	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 17 - fascicule 1 - 2	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 17 - fascicule 2 - 2	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 18 - fascicule 1-2-	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 19 - fascicule 1-2 -	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 20 - fascicule 1-2 -	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 21 - 2005	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 22 - 2006	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 23 - 2007	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 24 - 2008	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 25 - 2009	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 26 - 2010	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 27 - 2011	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 28 - 2012	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 29 - 2013	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 30 - 2014	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 31 - 2015	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 32 - 2016	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 33 - 2017	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 34 - 2018	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 35 - 2019	23,70 € Tarif HT
KENTRON volume 36 - 2021	10,42 € Tarif HT 23,70 € Tarif HT
La construction Nom + de + Nom en f	10,42 € Tarif HT 23,70 € Tarif HT
La culture matérielle : un objet en	7,57 € Tarif HT
La Femme Congelée	17,06 € Tarif HT
La guerre en Normandie (Xle-XVe siè	42,65 € Tarif HT 17,06 € Tarif HT
La nécropole Michelet	9,16 € Tarif HT
La préhistoire de la Compagnie des	10,42 € Tarif HT 23,70 € Tarif HT
La science sur un plateau	20,00 € Tarif HT 23,70 € Tarif HT
La volonté de savoir de Michel Fouc	56,87 € Tarif HT
Laboulaye : Etat et ses limites (L'	10,42 € Tarif HT
Laboulaye : Questions constitutionn	24,64 € Tarif HT
Lapons (Les) : étude d'une minorité	33,18 € Tarif HT 11,37 € Tarif HT
L'auteur et ses stratégies publicit	14,45 €
Le château de Falaise Calvados	28,90 €
Le conservatisme russe d'aujourd'hui	2,89 €
Le désir demeuré désir	2,99 € Tarif HT
Le littoral en tensions	7,50 € Tarif HT
Le mouvement Freinet : du fondateur	7,57 € Tarif HT 18,96 € Tarif HT
Le plomb et la pierre	6,63 € Tarif HT 14,22 € Tarif HT
Le terrier de Philippe d'Ancourt et	7,57 € Tarif HT
Le train d'Ajaccio	17,06 € Tarif HT
Législateur et la loi dans l'Antiqu	11,36 € Tarif HT
Leibniz : Observations sur le proje	28,44 € Tarif HT
Léonard de Vinci entre France et It	7,57 € Tarif HT
Les carnets aujourd'hui	17,06 € Tarif HT 6,63 € Tarif HT
Les chevaux : De l'imaginaire unive	7,49 € Tarif HT 14,22 € Tarif HT
Les deux Irlandes & la diaspora	30,00 € Tarif HT 45,50 € Tarif HT 37,91 € Tarif HT 15,17 € Tarif HT
Les historiographies des mondes nor	18,96 € Tarif HT 8,52 € Tarif HT 14,17 € Tarif HT
Les poètes satiriques normands du X	6,63 € Tarif HT 14,17 € Tarif HT
L'été des abeilles	18,96 € Tarif HT 6,63 € Tarif HT
L'expansion pluridisciplinaire des	15,17 € Tarif HT 7,57 € Tarif HT
Lieu(x) d'écriture et écriture de l	18,96 € Tarif HT 6,63 € Tarif HT
Lieux de pouvoir en Normandie	15,17 € Tarif HT 30,14 €
Linnées boréales. Recueil de nouvel	10,11 €

Publications

L'inventaire des a priori	7,57 € Tarif HT
Lipse : Politiques (Les), livre IV	17,06 € Tarif HT
L'IRA provisoire, de la violence ar	11,56 €
	7,49 € Tarif HT
	8,52 € Tarif HT
	15,00 € Tarif HT
	17,06 € Tarif HT
L'Islande dans l'imaginaire	6,63 € Tarif HT
	14,22 € Tarif HT
Littéraire qu'est-ce que c'est ? (L	11,37 €
Livre en Irlande (Le) : L'imprimé e	12,99 € Tarif HT
	23,70 €
L'objet au Moyen Âge et à l'époque	62,50 € Tarif HT
Locke : Essais sur la loi de nature	47,39 € Tarif HT
Locke : Magistrat civil (Le)	18,07 €
Louis Berryer, agent de Mazarin et	5,64 €
Loys Le Roy, renaissance & vicissit	8,80 €
	6,63 € Tarif HT
L'Usage des plaisirs et Le souci de	15,17 € Tarif HT
Mably : Entretiens de Phocion sur l	11,37 € Tarif HT
Madeleine Déries (1895-1924), premi	10,83 €
	10,42 € Tarif HT
Maitriser le temps & façonne l'his	23,70 € Tarif HT
	10,42 € Tarif HT
MANA 01 : Religion et Politique	23,70 € Tarif HT
MANA 02 : Pouvoir et Légitimité	9,38 €
MANA 03 : Approche sociologique de	9,38 €
MANA 04 : Vulnérabilité et Technosc	10,83 €
MANA 05 : Prisons : entre oubli et	4,74 €
MANA 06 : Les Sciences humaines en	4,74 €
MANA 07 : France/Brésil : politique	12,28 €
MANA 08 : Drogues : nouveaux regard	4,74 €
MANA 09 : Errances, entre aliénatio	5,69 €
MANA 10-11	5,69 €
MANA 12-13	5,69 €
Manuscrits et Enluminures dans le m	23,70 €
	36,12 €
Maradeur (Le) (H. B. Lindgren) -	36,97 €
Masques et métamorphoses de l'auteu	13,00 €
	7,57 € Tarif HT
Mazzini : Pensées sur la Démocratie	17,06 € Tarif HT
Mécanique de Vitrive (La)	17,06 €
Mémoire d'un autre temps. La Norman	34,68 €
Métamorphoses de Sweeney	14,22 €
	7,57 € Tarif HT
Méthodes statistiques en psychologi	8,32 € Tarif HT
Mirabeau : De la liberté de la pres	17,06 € Tarif HT
Mirabeau : Essai sur le despotisme	45,00 € Tarif HT
Miroirs de la filiation. Parcours d	14,45 €
	14,45 €
Miroirs et Masques dans le monde an	26,01 €
Modèles, Dialogues et Invention. Mé	10,99 € Tarif HT
Modernité de Remy de Gourmont	21,80 €
	57,50 € Tarif HT
Moi et ses espaces (Le)	14,45 €
Monnaies gauloises et circulation m	23,70 €
Mort, les morts et l'au-delà dans l	26,01 €
Mots et les Choses de Michel Fo	11,37 €
Mrs Trollope and America	11,73 €
MRSH : 50 Le multilinguisme en acti	9,48 €
MRSH 02 : Mémoire humaine, Mémoire	7,22 €
MRSH 03 : Réseaux, Territoires et I	7,22 €
MRSH 04 : Mobilité, Identité, Posit	11,56 €
MRSH 05 : Mobilité, Insertions s	13,27 €
MRSH 06 : Enquêtes rurales 1 : Un p	7,22 €
MRSH 07 : Récit autobiographique et	7,22 €
MRSH 08 : Etranger, Etrangeté	11,56 €
MRSH 09 : Scolarisation, Immigratio	14,45 €
MRGH 11 : Actes de la recherche IUF	14,45 €
MRSH 12 : Enquêtes rurales 3 : Pays	10,26 €
MRSH 13 : Interface sociétés/enviro	11,56 €
MRSH 14 : Reconstitution virtuelle	14,45 €
MRSH 15 : Enquêtes rurales 4 : Lesc	14,45 €
MRSH 16 : Ecrivains-traducteurs, L	11,56 €
MRSH 17 : Enquêtes rurales 5 : Terr	14,45 €
MRSH 18 : La Ville : réalités et im	11,56 €
MRSH 19 : Enquêtes rurales 6 : Auto	18,96 €
MRSH 20 : Récit et Identité collect	11,56 €
MRSH 21 : Migrations, Pauvreté	11,56 €
MRSH 22 : Paris et les villes norma	17,34 €
MRSH 23 : Routes du langage. Codes,	17,34 €
MRSH 24 : Enquêtes rurales 7 : Entr	18,96 €
MRSH 25 : De l'Ivry à la ville	17,34 €
MRSH 26 : Recherche et Formation	11,56 €
MRSH 27 : Education et Stratificati	17,34 €
MRSH 28 : Didactique des discipline	17,35 €
MRSH 29 : Enquêtes rurales 8 : Les	18,96 €
MRSH 30 : La Modélisation de l'esp	14,22 €
MRSH 31 : Histoire de batailles/bata	17,54 €
MRSH 32 : Enquêtes rurales 9 : Rein	18,96 €
MRSH 33 : Rome An 2000 : Ville, maq	23,70 €
MRSH 34 : Groupes et soins psychique	14,22 €
MRSH 35 : La ville carabine : barou	14,22 €
MRSH 36 : La nation en cartes posta	18,96 €
MRSH 37 : Hommage à Jean Dréville	14,22 €
MRSH 38 : Espace du geste et de la	14,22 €
MRSH 39 : Enquêtes rurales 10 : Les	18,96 €
MRSH 40 : Insertions et conditions	18,96 €
MRSH 41 : L'Egypte à Rome	28,44 €
MRSH 42 : Risque, Normes, Seuils, L	18,96 €
MRSH 43 : Religion et Nation	18,96 €
MRSH 44 : La traduction (épuisé)	18,96 €
MRSH 45 : Les mères de la patrie, R	23,70 €
MRSH 46 : Sur la ville de Rome	18,96 €
MRSH 47 : Gens de mer au travail	18,96 €
MRSH 48 : Le caractère national Myt	18,96 €
MRSH 49 : Enquêtes rurales 11 : Soc	18,96 €
MRSH 51 : Enquêtes rurales 12 : Ter	18,96 €
MRSH 52 : Enquêtes rurales 13 : Le	18,96 € Tarif HT
MRSH 53 : Enquêtes rurales 14 : Géo	14,22 € Tarif HT
MRSH 54 : Enquêtes rurales 15 : De	16,11 € Tarif HT
MRSH n° SPECIAL Avril 2005 : Jeunes	23,70 €
MRSH n° SPECIAL Avril 2005 : La com	18,96 €
MRSH n° SPECIAL Avril 2006 : Ecritu	14,22 €
MRSH n° SPECIAL déc 2006 : La forêt	18,96 €
MRSH n° SPECIAL Décembre 2005 : Thé	14,22 €
MRSH n° SPECIAL Décembre 2007 : Jeu	9,48 €
MRSH n° SPECIAL Fév 2002: Rapports	14,22 €
MRSH n° SPECIAL Fév 2005 : Richard I	18,96 €
MRSH n° SPECIAL Janvier 2002 : L'Ag	14,22 €
MRSH n° SPECIAL Juin 2002 : Prises	14,22 €
MRSH n° SPECIAL Juin 2003 : Le trav	14,22 €
MRSH n° SPECIAL juin 2007: Interdis	23,70 €
MRSH n° SPECIAL Nov 2000 : L'Epistém	11,56 €
MRSH n° SPECIAL Nov 2006 : Jeunes ch	14,22 €
MRSH n° SPECIAL Octobre 2003 : Exil	19,23 €

Publications

MRSH n° SPECIAL Octobre 2005 : Appr	14,43 €
MRSH n° SPECIAL Octobre 2005 : Napl	14,22 €
Mucoviscidose aujourd'hui (La) : du	13,00 €
Music and the Irish Imagination	9,16 € Tarif HT
	13,32 € Tarif HT
	23,70 € Tarif HT
	55,00 € Tarif HT
Mutations dans le milieu rural (Les	14,22 €
Mutations en Algérie - Essais de gé	14,45 €
Mythe de Rome en Europe	25,59 € Tarif HT
Mythe de Venise au XIXe siècle (Le)	17,06 €
Mythes et figures de l'héroïsme mi	5,69 €
Naudé : Considérations politiques s	18,79 €
Normandie dans l'économie européen	33,18 € Tarif HT
Normandie dialectale (La)	11,56 €
Normandie et l'Angleterre au Moyen	30,14 €
Normandie sensible (Une)	22,75 € Tarif HT
Normands en Méditerranée au XIème -	5,82 € Tarif HT
	21,80 €
Normands en Méditerranée,dans le si	50,00 € Tarif HT
Normannia Monastica Xe-Xle siècle	21,68 €
Norvège et l'or de la mer (La)	56,87 €
Notes, notations, carnets de voyage	5,68 € Tarif HT
Notice d'impact en vue de travaux d	13,27 € Tarif HT
Notre père	18,96 €
Nouveau pouvoir spirituel (Un) : Au	7,22 €
Nouvelles (Michael McLaverty) - tra	9,95 €
Nouvelles irlandaises (Mary Lavin)	25,59 €
Nuit	17,34 €
Octave Mirbeau, Passions et anathém	11,56 €
	10,90 €
Oiseau de Lune (L') - traduction	7,49 € Tarif HT
Ombre de Mart (L') (Lars Bo) - trad	23,70 €
Opinions et comportements politique	55,00 € Tarif HT
Ordre de l'affect au Moyen Age l'	8,67 €
Paradis: Philosophie des droits de l	9,39 €
Paroles de Normands : textes dialec	26,91 €
Partie de lettres	30,14 €
Pas de social sans ""bricolage""	26,01 €
Passions Boréales : regards françai	13,73 €
Paysages extérieurs et monde intéri	14,22 €
	11,56 €
Peau couleur d'ambre. Recueil (cett	21,68 €
Peintres du Nord en voyage dans l'O	3,99 € Tarif HT
Penser l'ère nouvelle	10,11 €
Perles et du pain (Thorannin El (De	25,00 € Tarif HT
Personnels d'entreprises et d'expat	12,32 €
Perspectives culturelles de la cons	24,57 €
Perspectives culturelles v.2, n°1	18,01 €
Perspectives culturelles v.3, n°1	7,11 €
Petite Jonna (La)	10,11 €
Petites villes de Normandie Pont-Au	33,18 € Tarif HT
Pierres dans l'oeuvre de Ruskin (Le	33,18 € Tarif HT
Plan de Rome	33,18 € Tarif HT
Poésie religieuse anglaise entre 16	14,22 €
Poètes anglais contemporains	33,18 € Tarif HT
Poètes d'Irlande du Nord	8,67 €
Points de vue sur l'imparfait	18,96 €
politesse à la politique. Rec (De l	18,07 €
Pont-de-l'Arche et le fort d'Aliza	7,22 €
Population irlandaise aux XXle sièc	15,90 €
	8,67 €
Portalis : Discours et (nouv. éditi	12,28 €
Portalis : Discours et rapports sur	56,87 € Tarif HT
Postérité de Lucien Musset	7,57 € Tarif HT
	9,16 € Tarif HT
Potiers et poteries du Bessin	17,06 €
Pour des Malherbe	37,50 € Tarif HT
Pour Phédre (Per Olov Enquist) - tr	14,45 €
Pour une approche anthropologie des	4,73 € Tarif HT
Pour une géographie sociale - Regar	11,37 €
	31,04 €
Précis de syntaxe française - manue	21,80 €
Première fois était un mercredi (La	8,67 €
Première Normandie (Xe-Xle siècles)	47,39 € Tarif HT
Présence de Philippe Soupault	8,52 € Tarif HT
	20,85 € Tarif HT
Processus de la création chez les é	14,45 €
	9,48 €
Projets de l'abbé Castel de Sai	28,44 €
	4,16 €
	21,68 €
	41,67 €
Promenades à l'Université de Caen	6,99 € Tarif HT
Prose inédite (W.B. Yeats) (Tome 1)	13,88 €
Prose inédite (W.B. Yeats) (Tome 2)	13,00 €
Prose inédite (W.B. Yeats) (Tome 3)	13,79 €
Prose inédite (W.B. Yeats) (Tome 4)	13,00 €
Provinces et identités provinciales	35,07 € Tarif HT
Psychiatries dans l'histoire	23,70 €
Pufendorf: Devoir de l'homme et du	13,27 €
Pufendorf: Droit de la nature et d	42,50 €
	42,65 €
Questions sur le droit européen	17,34 €
Raccontare il novecento Hist. lit.	12,28 €
Rage de voir (La) (Tove Nilsen) - t	14,45 €
Récit d'enfance et ses modèles (Le)	5,82 € Tarif HT
	28,44 €
Reconstructions physique et sportiv	60,00 € Tarif HT
Regards sur les dépôts lapidaires	6,63 € Tarif HT
Regards sur l'intime en Irlande	14,22 € Tarif HT
	23,70 € Tarif HT
Régime des biens entre époux en dro	10,99 € Tarif HT
Registre de la vicomté d'Elbeuf (un	22,75 €
Relation unique (Une) : Les relatio	60,00 € Tarif HT
	18,79 €
Rencontres avec Irish Murdoch	37,91 € Tarif HT
	10,99 € Tarif HT
	23,70 €
Répertoire iconographique de la Fra	62,50 € Tarif HT
Représentations du sens linguistique	2,99 € Tarif HT
	7,22 €
Résidence des comtes d'Angoulême	17,50 € Tarif HT
Revue Archéo. Médiévale vol. 40	10,11 €
Revue Archéo. Médiévale vol.10	7,57 € Tarif HT
Revue Archéo. Médiévale vol.12	17,06 € Tarif HT
Revue Archéologique Médiéva vol.3-4	52,13 €
Revue Archéologique Médiévale vol.2	8,67 € Tarif HT
	8,67 €
	8,67 €
	8,67 €
	8,67 €
	8,67 €

Publications

Revue Archéologique Médiévale vol.5	8,67 €
Revue Archéologique Médiévale vol.6	8,67 €
Revue Archéologique Médiévale vol.7	8,67 €
Revue Archéologique Médiévale vol.8	8,67 €
Revue Archéologique Médiévale vol.9	8,67 €
Rhapsodie norvégienne : les musicien	21,68 €
Richelieu : Testament politique	21,80 €
Robbe-Grillet cinéaste	20,85 €
Roma illustrata. Représentations de	20,85 €
Romain Rolland, théâtre et engageme	15,17 € Tarif HT
Roman du Mont Saint Michel	33,18 €
Roman irlandais contemporain (Le)	9,99 € Tarif HT
Romantisme irlandais	18,96 €
Rome antique, pouvoir des images, i	50,00 € Tarif HT
Rome et l'architecte. Conception et	17,34 €
Saint-Evremont : Entre baroque et l	18,96 €
Saint-Dizier "La Tuilerie" (Haute-M	23,70 €
Saint-Nicolas-près-Granville. Contr	4,16 € Tarif HT
Saints dans la Normandie médiévale	21,68 €
Salé et ses Corsaires	50,00 € Tarif HT
Seamus Heaney et la création poétiq	45,50 € Tarif HT
Sécularisation en Irlande (La)	14,22 €
Seiche (La) - The Cuttlefish	28,90 €
Sémiologie médico-chirurg. (vol. 2)	55,00 € Tarif HT
Sémiologie médico-chirurgicale : le	28,44 €
Sens et non sens de l'espace de la	4,49 € Tarif HT
Sermo Cotidianus dans les Métamorph	4,99 € Tarif HT
Shelley, Poète des Éléments	9,54 €
Sidney-Discours sur le gouvernement	25,00 € Tarif HT
Sicèle et demi d'économie sarthoise	10,99 € Tarif HT
Singularités, pluralités	21,68 €
Somerville et Ross, témoins de l'ir	55,00 € Tarif HT
Steppe de Tchekhov (La)	26,01 €
Stéréotype (Le) : crise et transfor	27,49 € Tarif HT
Studies on Joyce's Ulysses - épuisé	22,75 € Tarif HT
Studies on Louis MacNeice	14,45 €
Studies on Louis MacNeice (épuisé)	18,07 €
Studies on Seamus Heaney	9,48 €
Studies on Sean O'Casey	52,13 € Tarif HT
Studies on the contemporary Irish T	5,70 €
Studies on W.B Yeats	6,63 € Tarif HT
Sub Rosa (Kim SmÆge) - traduction	14,22 € Tarif HT
Succès philosophique : l'histoir	18,07 €
sujet romantique et le monde	6,52 € Tarif HT
Surveiller et punir	18,96 € Tarif HT
Sycophante et le rédime ou le mythe	4,16 € Tarif HT
Sylvie Germain devant le mystère, l	21,37 €
Syntaxe et Sémantique n° 16	50,00 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 17 : Entre	4,99 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 18 : Toxin	8,67 €
Syntaxe et sémantique n° 19 : La gr	16,25 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 20 : Perce	16,25 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 21 : Synon	4,99 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 9 : Textes	16,25 € Tarif HT
Syntaxe et Sémantique n° 1 Connecteu	6,50 €
Syntaxe et sémantique n° 10 : Rhéna	4,99 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 11	6,50 €
Syntaxe et sémantique n° 12	16,25 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 13	3,49 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 14	5,06 €
Syntaxe et sémantique n° 15	12,50 € Tarif HT
Syntaxe et Sémantique n° 2 : La Séma	4,99 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 22	8,67 €
Syntaxe et Sémantique n° 23/2023	22,50 € Tarif HT
Syntaxe et Sémantique n° 3 : Les Gra	5,99 € Tarif HT
Syntaxe et Sémantique n° 4 : Valence	10,83 €
Syntaxe et Sémantique n° 5 : Polysém	27,50 € Tarif HT
Syntaxe et Sémantique n° 6 : Aux mar	17,34 € Tarif HT
Syntaxe et Sémantique n° 7 : La Term	11,37 € Tarif HT
Syntaxe et sémantique n° 8 : Elément	7,57 € Tarif HT
Tables générales de la revue Archéo	17,06 €
Tapetul, squat, soleil : Vivre la d	11,37 € Tarif HT
Tapisserie de Bayeux (La) : l'art d	14,45 €
Technologie gréco-romaine (La)	7,57 € Tarif HT
Télémaque n°01 (Le) : L'éducation	17,06 € Tarif HT
Télémaque n°02 (Le) : Enfance et Ex	17,06 € Tarif HT
Télémaque n°03-04 (Le) : Education,	17,06 € Tarif HT
Télémaque n°05 (Le) : L'impossible	17,06 € Tarif HT
Télémaque n°06 (Le) : Savoir et Ema	14,45 €
Télémaque n°07-08 (Le) : La Culture	14,45 €
Télémaque n°09 (Le) : Le Voyage, la	23,70 €
Télémaque n°10-11 (Le) : Education	37,44 €
Télémaque n°12 (Le) : L'Art, un obj	26,54 € Tarif HT
Télémaque n°13 (Le) : Usage de l'hi	14,45 €
Télémaque n°14 (Le) : Justice et La	21,68 €
Télémaque n°15 (Le) : Enseigner les	14,45 €
Télémaque n°16 (Le) : Mixité	14,45 €
Télémaque n°17 (Le) : L'Amour des e	14,45 €
Télémaque n°18 (Le) : Le Travail	14,45 €
Télémaque n°19 (Le) : Citoyen du mo	14,45 €
Télémaque n°20 (Le) : Educations am	15,17 €
Télémaque n°21 (Le) : Education et	15,17 €
Télémaque n°22 (Le) : Education et	15,17 €
Télémaque n°23 (Le) : Education mor	15,17 €
Télémaque n°24 (Le) : Descriptions d	15,17 €
Télémaque n°25 (Le) : Les Lieux de c	15,17 €
Télémaque n°26 (Le) : La transmissi	15,17 €
Télémaque n°27 (Le) : Le maître ign	15,17 €
Télémaque n°28 (Le) : Les institutio	15,17 €
Télémaque n°29 (Le) : Education et	15,17 €

Publications

Télémaque n°30 (Le) : Penser l'éduc	15,17 €
Télémaque n°31 (Le) : Le conflit	15,17 €
Télémaque n°32 (Le) : L'enfant et	15,17 €
Télémaque n°33 (Le) : Théories éduc	15,17 €
Télémaque n°34 (Le) : Réformer l'en	15,17 €
Télémaque n°35 (Le) : Education et	15,17 €
Télémaque n°36 (Le) : Le normal et	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°37 (Le) : Ages et passa	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°38 (Le) : Adolescences	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°39 (Le) : Sur les forma	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°40 (Le) : Mythes en édu	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°41 (Le) : Vérité de l'é	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°42 (Le) : L'enfant et	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°43 (Le) : Ecole publiqu	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°44 (Le) : Maîtrise et é	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°45 (Le) : L'éducation e	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°46 (Le) : Famille(s)	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°47 (Le) : Michel Fouca	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°48 (Le) : Distance et m	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°49 (Le) : L'éducation d	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°50 (Le) : Numéro spécia	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°51 (Le) : Lectures et u	6,63 € Tarif HT
Télémaque n°52 (Le) : Lumières juiv	6,63 € Tarif HT
Télémaque n°53 (Le) : Education et	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°54 (Le) : Réformes de l	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°55 (Le) : Temps et éduc	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°56 (Le) : Sage comme un	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°57 (Le) : Education mor	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°58 (Le) : L'éducation p	6,63 € Tarif HT
Télémaque n°59 (Le) : La Commune de	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°60 (Le) : Art et éma	6,63 € Tarif HT
Télémaque n°60 (Le) : Art et émanci	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°61 (Le) :	6,63 € Tarif HT
Télémaque n°62 (Le) :	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°63/2023 (Le)	15,17 € Tarif HT
Télémaque n°64/2023 (Le)	15,17 € Tarif HT
Temps de la peau (Le)	11,56 €
Terres cuites architecturales	47,39 €
Théâtre de Pompée à Rome (Le)	28,44 € Tarif HT
Théâtre de Thomas Kilroy (Le)	4,99 € Tarif HT
Théâtre d'Oskars Korsunovas (Le).	10,11 €
Tigre celtique en question (le)	25,00 € Tarif HT
Tiroi et autres montagnes d'Europe	14,22 €
Topographie et urbanisme de la Rome	7,99 € Tarif HT
Tourner autour du pot...	14,22 €
Traduction (La) - Actes du XXIIIe C	37,50 € Tarif HT
Traduire les Anciens en Europe (XIX	6,64 €
Traits d'union	21,79 € Tarif HT
Transalpina 01 : Regards croisés	52,13 € Tarif HT
Transalpina 02 : Identités italienn	64,45 € Tarif HT
Transalpina 03 : Lettres italiennes	17,34 €
Transalpina 04 : Familles italiennes	8,52 € Tarif HT
Transalpina 05 : La Mort à l'œuvre	18,99 € Tarif HT
Transalpina 06 : Le Poème des dispa	17,06 €
Transalpina 07 : Proust en Italie	4,74 €
Transalpina 08 : Lettres italiennes	4,74 €
Transalpina 09 : La traduction litt	4,74 €
Transalpina n°10 : Carducci et Pas	4,74 €
Transalpina n°11 : L'Italie magique	14,22 €
Transalpina n°12 : Fascisme et crit	14,22 € Tarif HT
Transalpina n°13 : Fascisme et crit	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°14 : La littérature d	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°15 : L'Unité italienn	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°16 : L'Unité italien	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°17 : L'écrivain et le	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°18 : Poétiques des ar	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°19 : Le cinéma itali	14,22 € Tarif HT
Transalpina n°20 : Edmondo De Amici	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°21 : Entre France et	7,57 € Tarif HT
Transalpina n°22 : Traductions, ada	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°23 : Enseigner l'ital	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°24 : Traduire - et re	7,57 € Tarif HT
Transalpina n°25, les mystères urba	17,06 € Tarif HT
Transalpina n°26/2023	17,06 € Tarif HT
Trois paroisses de Rouen, XIIIe-XVe	35,07 € Tarif HT
Typologie des modalités - manuel	13,58 €
Un fugitif recoupe ses traces	14,22 € Tarif HT
Un géographe dans le siècle	17,06 € Tarif HT
Un historien dans ses lendemains	8,52 € Tarif HT
Unique (L')	20,85 € Tarif HT
Univers de Sylvie Germain l'	10,11 €
Usages du copier-coller aux XVIIe et	7,49 € Tarif HT
Vallée (la)	25,59 €
Van Velhuysen : Principes du juste	55,00 € Tarif HT
Vers l'Orient et vers l'Occident	7,57 € Tarif HT
Vie et Parler traditionnels dans le	17,06 € Tarif HT
Vie quotidienne des étudiants à Caen	17,06 € Tarif HT
Ville perdue à la ville retrouvée,	17,06 € Tarif HT
Villes normandes au Moyen Age (Les)	7,10 €
Villes normandes sous les bombes (j	7,49 € Tarif HT
Violence et Jeu	23,70 € Tarif HT
Vivre dans le Bocage bas-normand au	55,00 € Tarif HT
Vocabulaire des côtes du département	14,45 €
Voix, Traces et Avènement : l'écrit	8,52 € Tarif HT
Voltaire : L'A.B.C : dix-sept dialo	20,85 € Tarif HT
Vous comprenez Hamlet ? L'effet de	14,22 €
Voyages de Gulliver (Les), Mondes I	8,67 €
Wolf : Principes du dt de la nature	4,16 € Tarif HT
Wolff- Principes dt de la nature T1	21,68 €
Wolff- Principes dt de la nature T2	50,00 € Tarif HT
	10,83 €
	28,44 €
	6,99 € Tarif HT
	13,74 €
	35,00 € Tarif HT
	23,12 €
	23,70 €
	23,70 €

Publications

Wolff- Principes dt de la nature T3	23,70 €
La Rome antique Nouvelle édition	14,22 € Tarif HT
Études Irlandaises, 49.2/2024	18,96 € Tarif HT
CRDF n°22/2024	22,75 € Tarif HT
Les seigneurs du marais	75,83 € Tarif HT
Double jeu, n° 21/2024	14,22 € Tarif HT
Transalpina, n°27/2024	17,06 € Tarif HT
Poésie et politique dans les mondes	17,06 € Tarif HT
Elseneur n°39/2024 : Alexandre Duma	14,22 € Tarif HT
Télémaque n°65/2024 (le)	15,17 € Tarif HT
CPH n°61/2024 : Autour du Commun de	14,22 € Tarif HT
Complexité et transfert	7,57 € Tarif HT
Études Irlandaises, 49.1/2024	17,06 € Tarif HT
Vladimir Soloviev - Principes	18,96 € Tarif HT
Claude Simon l'avidité de vivre	7,57 € Tarif HT
kentron volume 38/2023	17,06 € Tarif HT
	17,06 € Tarif HT
	6,63 € Tarif HT
	14,22 € Tarif HT
	23,70 € Tarif HT

Tarifs

Composante	971- Carré International		
Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026
Certifications et validations d'acquis	Divers	Certification CLOE CLES Allemand, anglais, espagnol, italien et portugais DALF C1-C2 DELF A1-A2 DELF B1/B2 LINGUASKIL/ESPRO/GOETHEPRO/PIPPLET FLEX/TOEFL TOEIC session publique + TOEIC Bridge TOEIC "Session et résultat en 48h" Test de connaissance du Français - TCF TCF - Intégration, Résidence et Nationalité IRN TCF - option Expression écrite TCF - option Expression Orale TCF -option Expression Ecrite et Expression Orale Diplôme de Compétences en Langues - DCL	<p>145 € Tarif individuel - € Etudiants Unicaen - 1ère session 50 € Etudiants Unicaen (2ème session), personnel Unicaen, stagiaire Lansad 90 € Candidat extérieur 140 € Etudiants Unicaen 160 € Candidat extérieur ou stagiaire de la FC 80 € Etudiants Unicaen 100 € Candidat extérieur ou stagiaire de la FC 110 € Etudiants Unicaen 130 € Candidat extérieur ou stagiaire de la FC 75 € Stagiaires et étudiants Unicaen 90 € Candidat extérieur ou stagiaire de la FC 45 € Etudiants Unicaen 60 € Personnel Unicaen, Etudiants autres établissements sup, stagiaire FC Lansad 75 € Autre public 150 € Tarif individuel 80 € Tarif individuel 130 € Tarif : Intégration Résidence Nationalité 110 € Tarif individuel 130 € Tarif individuel 160 € Tarif individuel Tarif certificateur 50 € Tarif individuel 100 € Tarif individuel 150 € Tarif individuel 200 € Tarif individuel 250 € Tarif individuel 10 € Cotisation comprise dans le tarif DUEF 12 € Tarif horaire individuel FC (30% pour inscription partielle, cas des jeunes étudiants-es au pair) 15 € Tarif horaire de base (hors réduction)</p>
Droits d'entrée	Divers	Frais d'inscription Evénement CI - Conférence Frais d'inscription Evénement CI - Taux 1 Frais d'inscription Evénement CI - Taux 2 Frais d'inscription Evénement CI - Taux 3 Frais d'inscription Evénement CI - Taux 4 Cotisation Alumni Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF) - Prestation Stage intensif / Cours de soir / Enseignement spécifiques	<p>NC</p>
Formation continue	Reseau Diplomes universitaires Formations qualifiantes	Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF) semestre Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF) Année Formations qualifiantes LANSAD - FLE, Soutien linguistique	<p>2 200 € certification 7 € Tarif horaire FI (soit 1 512€ pour 216h de formation) 7 € Tarif horaire FI (soit 2 808€ pour 432h de formation)</p> <p>30 € Tarif individuel étudiant ERASMUS pour un semestre (+ contribution établissement à 75% du tarif applicable) 150 € Tarif individuel étudiant d'échange interuniversitaire pour un semestre 60 € Tarif pour 4h (1/2 journée) - groupes spécifiques 25 € Tarif horaire pour les extérieurs - groupes spécifiques 50 € Tarif individuel Tarif négocié Cours internationaux été Tarif négocié groupe 2 € par personne 3 € par personne 30 € Tarif individuel 7 € Tarif horaire pour étudiant inscrit en individuel Tarif horaire - Module créé et accompagnement par l'équipe enseignante, volume horaire variable selon les 12 € options et thèmes) 30 € Tarif individuel 10 € Tarif individuel - par étudiant 40 € Tarif individuel - par étudiant 10 € Tarif individuel 30 € Tarif individuel 180 € Tarif horaire par tranche de 20h de formation en présentiel 30 € Tarif individuel 15 € Tarif horaire 85 € par heure et par formateur 50 € Tarif individuel par personne et par année universitaire 10 € Tarif individuel par certification (sauf en cas d'absence justifiée, justification à l'appréciation du CI)</p> <p>Pour les groupes hors convention : pourcentage applicable au montant global hors taxe du devis (excepté sur les frais d'hébergement et les frais d'inscription UNICAEN) Pour les groupes avec convention : montant des frais définis dans le cadre de la convention conclu entre 0 € UNICAEN et le partenaire - € montant de 2 inscrits 0 € de 2 à 6 inscrits 0 € de 7 à 11 inscrits 0 € de 12 à 19 inscrits 0 € de 20 à 29 inscrits Tarif horaire étudiant Unicaen, lecteurs Unicaen (Léecarte en cours de validité) et assimilés (service civique, 6 € volontaire européen) - (15h à 90€ ou 20h à 120€) Tarif horaire candidat individuel : Personnel Unicaen en activité hors PFP, étudiants d'autres établissement d'enseignement supérieur français ou établissements partenaires liés par un accord de coopération 11 € internationale 175 € Tarif étudiant Unicaen 280 € Tarif étudiant autre établissement 350 € Tarif staff week (1 excursion en option) 380 € Tarif 350 € Tarif étudiant Unicaen 560 € Tarif étudiant autre établissement 760 € Tarif 175 € Tarif étudiant Unicaen 280 € Tarif étudiant autre établissement 380 € Tarif 350 € Tarif étudiant Unicaen 560 € Tarif étudiant autre établissement 760 € Tarif 680 € Tarif étudiant Unicaen 1 100 € Tarif étudiant autre établissement 1 500 € Tarif 100 € Tarif horaire, formation de base 150 € Tarif horaire - Taux 1 + Option pédagogique Moodle 180 € Tarif horaire - Taux 2 + coordination / bilan pédagogique + accueil personnalisé + suivi individualisé 250 € Tarif horaire - Programme OFNEC</p>
Culture	Diplomes universitaires	Excursion culturelle avec transport collectif Module en ligne - DUEF ou langues étrangères	
Locations	Salles banalisées Salles spécialisées Actions qualifiantes Cafeteria	Salle de cours Laboratoire de langues Module Jean Monet - Cycle 10 conférences Contremarque repas Pause café - Cl Petit déjeuner d'accueil - Cl	
Prestations			
Divers		Méthode d'apprentissage de langue Option bilan pédagogique individualisé Option tutorat/suivi pédagogique Rédition de diplôme et certification Suivi administratif individualisé Formation spécifique Frais de dossier : Crédit d'un module en ligne, tutorat Option accompagnement sorties péda. (emploi étudiant) Passation Examen - Clients extérieurs à l'Unicaen Retenu sur demande de remboursement - frais de formation Retenu sur demande de remboursement - frais de Certification Frais de gestion appliqués pour toute prestation organisée par le CI (hors frais de dossier ou de gestion spécifique) Remise appliquée aux frais de formation (FLE, LANSAD), groupes avec convention	
Formations qualifiantes		Stage intensif / Cours de soir / Enseignement spécifiques Cours internationaux d'été - Session 1 - 1ère semaine Cours internationaux d'été - Session 1 - 1ère et 2ème semaine Cours internationaux d'été - Session 2 - 1ère semaine Cours internationaux d'été - Session 2 - 1ère et 2ème semaine Cours internationaux d'été - Session 1 & 2 (4 semaines) Formation en langue pratique Taux 1 Formation en langue pratique Taux 2 Formation en langue pratique Taux 3 Formation en langue pratique Taux 4 Formation en langue pratique Taux 5 Hébergement en famille Hébergement sur contingent Carré international	<p>NC</p> <p>2 200 € certification 7 € Tarif horaire FI (soit 1 512€ pour 216h de formation) 7 € Tarif horaire FI (soit 2 808€ pour 432h de formation)</p> <p>30 € Tarif individuel étudiant ERASMUS pour un semestre (+ contribution établissement à 75% du tarif applicable) 150 € Tarif individuel étudiant d'échange interuniversitaire pour un semestre 60 € Tarif pour 4h (1/2 journée) - groupes spécifiques 25 € Tarif horaire pour les extérieurs - groupes spécifiques 50 € Tarif individuel Tarif négocié Cours internationaux été Tarif négocié groupe 2 € par personne 3 € par personne 30 € Tarif individuel 7 € Tarif horaire pour étudiant inscrit en individuel Tarif horaire - Module créé et accompagnement par l'équipe enseignante, volume horaire variable selon les 12 € options et thèmes) 30 € Tarif individuel 10 € Tarif individuel - par étudiant 40 € Tarif individuel - par étudiant 10 € Tarif individuel 30 € Tarif individuel 180 € Tarif horaire par tranche de 20h de formation en présentiel 30 € Tarif individuel 15 € Tarif horaire 85 € par heure et par formateur 50 € Tarif individuel par personne et par année universitaire 10 € Tarif individuel par certification (sauf en cas d'absence justifiée, justification à l'appréciation du CI)</p> <p>Pour les groupes hors convention : pourcentage applicable au montant global hors taxe du devis (excepté sur les frais d'hébergement et les frais d'inscription UNICAEN) Pour les groupes avec convention : montant des frais définis dans le cadre de la convention conclu entre 0 € UNICAEN et le partenaire - € montant de 2 inscrits 0 € de 2 à 6 inscrits 0 € de 7 à 11 inscrits 0 € de 12 à 19 inscrits 0 € de 20 à 29 inscrits Tarif horaire étudiant Unicaen, lecteurs Unicaen (Léecarte en cours de validité) et assimilés (service civique, 6 € volontaire européen) - (15h à 90€ ou 20h à 120€) Tarif horaire candidat individuel : Personnel Unicaen en activité hors PFP, étudiants d'autres établissement d'enseignement supérieur français ou établissements partenaires liés par un accord de coopération 11 € internationale 175 € Tarif étudiant Unicaen 280 € Tarif étudiant autre établissement 350 € Tarif staff week (1 excursion en option) 380 € Tarif 350 € Tarif étudiant Unicaen 560 € Tarif étudiant autre établissement 760 € Tarif 175 € Tarif étudiant Unicaen 280 € Tarif étudiant autre établissement 380 € Tarif 350 € Tarif étudiant Unicaen 560 € Tarif étudiant autre établissement 760 € Tarif 680 € Tarif étudiant Unicaen 1 100 € Tarif étudiant autre établissement 1 500 € Tarif 100 € Tarif horaire, formation de base 150 € Tarif horaire - Taux 1 + Option pédagogique Moodle 180 € Tarif horaire - Taux 2 + coordination / bilan pédagogique + accueil personnalisé + suivi individualisé 250 € Tarif horaire - Programme OFNEC</p> <p>295 € Tarif horaire - option LOS (Langue sur Objectif Spécifique) ou LOD (Langue sur Objectif Disciplinaire) - € Tarifs de l'Association Caenaise d'Accueil Universitaire en vigueur arrondis à l'euro supérieur - € Tarifs CROUS arrondis à l'euro supérieur</p>
Hébergement			

Tarifs

Composante 980- INSPE

Catégorie principale	Catégorie secondaire	Intitulé	Montant BI 2026	Observation BI 2026
Colloques		Inscription	- €	Tarif selon public de 50 à 300€. Tarif étudiant
Locations	Salles banalisées	Amphi	950,00 €	la journée
		Salle de cours	480,00 €	la demi-journée
			10,00 €	l'heure. Bâtiment annexe
			25,00 €	l'heure. Equipée d'un vidéoprojecteur
			30,00 €	la demi-journée. Bâtiment annexe
			45,00 €	la journée. Bâtiment annexe
			60,00 €	la demi-journée. Equipée d'un vidéoprojecteur
			90,00 €	la journée. Equipée d'un vidéoprojecteur
			30,00 €	l'heure
			120,00 €	la demi-journée
			200,00 €	la journée
Reprographie	Reprographie de proximité	Gymnase Salle musique/Arts plastiques et salle ER040	45,00 €	l'heure
		Salle musique/Arts plastiques	0,20 €	
		Feuille cartonnée	0,50 €	
		Reliure		
		Transparent	0,50 €	

Glossaire

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES UTILISES DANS LE DECRET GBCP

Acompte

Un acompte constitue un paiement partiel, qui rémunère un service partiellement fait. Son montant ne peut être supérieur aux prestations effectivement réalisées.

Agent comptable principal

Chaque organisme soumis à la comptabilité publique dispose obligatoirement d'un et d'un seul agent comptable principal.

Plusieurs organismes peuvent avoir le même agent comptable. Cependant, si le même agent comptable peut exercer ses fonctions dans plusieurs organismes, que ce soit *es qualité ou intuitu personae*, il existe autant de postes comptables que d'organismes dotés de la personnalité juridique.

Agent comptable secondaire

La comptabilité générale est tenue sous la responsabilité d'un comptable public. Il existe un poste comptable principal par organisme, à la tête duquel est placé un et un seul agent comptable, chef des services de la comptabilité.

Les agents comptables secondaires sont ceux dont les opérations sont centralisées par un comptable principal. Ils sont soumis à l'ensemble des obligations incombant aux comptables publics.

L'étendue des compétences de l'agent comptable secondaire dépend de l'organisation retenue au plan local, avec une gradation allant :

- de l'exercice de fonctions complètes d'agent comptable avec intégration des comptes dans la comptabilité de l'agent comptable principal ;
- à de simples opérations de décaissement et d'encaissement pour le compte de l'agent comptable principal.

Articles

Il s'agit de référentiels de natures d'achats ou de ventes (articles achetés, vendus, stockés, etc.), dont le lien avec les critères budgétaires et comptables permet de faciliter l'imputation des dépenses et des recettes.

Audit interne

L'audit interne budgétaire et comptable, exercé de manière indépendante et objective, a pour objet de donner à chaque organisme une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations budgétaires et comptables qu'il conduit, ainsi qu'une appréciation de la qualité du contrôle interne budgétaire et comptable.

Autorisations d'engagement (AE)

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice.

Les AE ouvertes dans le cadre du budget sont annuelles. Elles peuvent en revanche induire une exécution en CP des dépenses afférentes sur les exercices ultérieurs. Les AE sont soumises au droit commun de l'annualité. Elles peuvent avoir une portée pluriannuelle : les AE permettent de couvrir des engagements souscrits sur un exercice mais qui s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou plusieurs exercices.

Avance

L'avance forfaitaire est un versement effectué aux titulaires avant le début d'exécution des marchés. Elle constitue, par là même, une dérogation au principe du service fait.

Balance

La balance reprend, pour tous les comptes mouvementés, le solde d'entrée, les opérations enregistrées depuis le début de l'exercice, le solde de sortie. Elle est arrêtée au moins mensuellement.

Blocage pour aléas de gestion

Le blocage en AE ou en CP permet, en début d'exercice, de conserver des crédits afin de couvrir d'éventuels aléas de gestion. Les crédits bloqués ne peuvent ni être réalloués au-delà du niveau de l'ordonnateur principal, ni consommés.

Blocage pour régies d'avance

Un blocage en AE et en CP peut être effectué pour l'ensemble des régies d'avance de l'organisme afin de pouvoir couvrir à tout moment la reconstitution de l'avance.

Budget

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses. Le cas échéant, il prévoit et autorise les emplois et engagements de dépenses.

Le budget est un acte stratégique, juridique et de gestion qui est caractérisé par ses composantes d'autorisation et de prévision.

Ces dispositions impliquent que le budget soit établi et adopté avant que ne débute son exécution.

Budget annexe

Un budget annexe constitue une catégorie particulière de service à comptabilité distincte disposant d'une dimension budgétaire propre.

Le budget annexe est voté de manière distincte par l'organe délibérant de l'organisme. Les crédits qu'il prévoit ont un caractère limitatif, comme ceux du budget de l'organisme. Sauf mention expresse contraire dans la délibération d'affectation du résultat, le résultat (y compris les réserves) est incorporé à celui de l'organisme principal.

La création d'un budget annexe doit être expressément prévue par le texte portant organisation administrative et financière de l'organisme.

Budget initial

Le budget initial constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'organisme.

Il est préparé par l'ordonnateur et adopté par l'organe délibérant dans des délais permettant qu'il soit exécutoire au 1er janvier de l'exercice auquel il se rapporte.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par la procédure prévue pour les budgets rectificatifs.

Budget exécutoire

Le budget est exécutoire lorsqu'il est voté et approuvé par les autorités de tutelle.

Budget non exécutoire

Dans les cas particuliers suivants, le budget est non exécutoire :

- absence de vote du budget initial par l'organe délibérant à la date d'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte ;
- non approbation par les tutelles d'un budget régulièrement voté par l'organe délibérant ;
- absence d'approbation expresse du budget initial quand le délai d'approbation tacite court au-delà de la date d'ouverture de l'exercice.

Budget rectificatif

Le budget rectificatif enregistre les modifications des autorisations et des prévisions apportées en cours d'exercice afin d'ajuster le budget initial.

Budget rectificatif d'urgence

En cas d'urgence avérée, et si l'organe délibérant ne peut se réunir à une date suffisamment proche, un budget rectificatif d'urgence (BRU) peut être autorisé par le contrôleur budgétaire, après consultation des tutelles.

Le BRU fait l'objet d'une approbation dans les formes réglementaires au cours de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Carte achat

La carte achat est un moyen de paiement auquel peuvent recourir les entités publiques comme modalité d'exécution des marchés publics.

Carte logée

La carte logée est une carte de paiement virtuel logée au sein d'une agence de voyages qui permet de centraliser le règlement des prestations liées aux voyages d'affaires que ce soit les billets d'avions et de trains, les réservations de chambres d'hôtels ou les locations de voitures...

Centre de responsabilité budgétaire (CRB)

Les centres de responsabilité budgétaires d'un organisme correspondent aux niveaux les plus hauts de l'organisation budgétaire.

C'est au niveau des CRB que peuvent s'effectuer la programmation, le dialogue de gestion et la répartition des crédits, ainsi que la définition de compartiments budgétaires (limitatifs ou non). Les CRB ne doivent pas être définis en-deçà du niveau de pilotage de l'organisme et correspondent généralement aux ordonnateurs principaux, secondaires et délégués.

Certains CRB peuvent ainsi être des répartiteurs de crédits (en central), tandis que d'autres jouent un rôle de pilotage de l'exécution.

Centre de service partagé (CSP)

Un centre de services partagés est une entité spécialisée au sein d'une organisation qui :

- mutualise dans un même lieu la réalisation d'une partie ou de l'ensemble des tâches de la fonction comptable et financière de plusieurs autres entités géographiquement ou fonctionnellement distinctes ;
- prépare et/ou met en œuvre les décisions relevant de la sphère des « services métiers » opérationnels (par opposition aux métiers supports) ;
- offre une prestation de services à plusieurs clients internes ;
- est responsable, au travers de conventions de service fixant des objectifs, de la qualité des prestations offertes aux clients internes de l'organisation.

Certification du service fait

La certification du service fait est l'acte par lequel l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation (ou plus généralement valide la réalisation des attendus de l'acte juridique).

Charges

Les charges de l'organisme correspondent soit à une consommation de ressources entrant dans la production d'un bien ou d'un service, soit à une obligation de versement à un tiers, soit à une dotation liée aux amortissements, aux provisions ou aux dépréciations. On distingue trois catégories de charges :

- les charges de fonctionnement, qui résultent de l'activité de l'organisme ;
- les charges d'intervention, qui sont des aides économiques et sociales versées par l'organisme à des ménages, des entreprises, des collectivités territoriales ou à d'autres collectivités (entités ayant un statut de droit public, de droit privé ou de droit international et n'appartenant pas aux périmètres précédemment identifiés) ;
- les charges financières, qui résultent des opérations financières de l'organisme.

Charges à payer

Les charges à payer correspondent aux dépenses non encore payées en fin d'exercice mais pour lesquelles un service fait est intervenu. Dans le bilan, elles sont rattachées à la nature des dettes auxquelles elles se rapportent.

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à l'estimation de la sortie de ressources.

Classes de comptes

Les opérations de comptabilité générale s'inscrivent dans un cadre comptable structuré en huit classes de comptes. Conformément aux dispositions du plan comptable général, la classification des comptes dans le plan comptable type des organismes se caractérise par le choix d'un mode de codification décimale et l'adoption de critères de classement des opérations dans les comptes ouverts à cet effet.

Compartiments budgétaires

Les compartiments budgétaires correspondent à la ventilation de chaque enveloppe en AE et CP par nature, suivant les autres axes budgétaires (organisation, opérations, etc.).

Les compartiments budgétaires peuvent être limitatifs ou non, sur un ou plusieurs axes.

Comptabilité analytique

Elle a pour objet de mesurer les coûts d'une structure, d'une fonction, d'un projet, d'un bien produit ou d'une prestation réalisée et, le cas échéant, des produits afférents en vue d'éclairer les décisions d'organisation et de gestion.

Comptabilités auxiliaires

Le principe des comptabilités auxiliaires est de spécialiser une partie des comptes généraux pour rationaliser le travail de saisie et enrichir la qualité et le détail des restitutions dans les comptes.

Tous les comptes ne sont pas auxiliarisables et ne sont pas auxiliarisés.

Comptabilité auxiliaire des clients

L'objectif de la comptabilité auxiliaire des clients est de rendre compte de la situation de l'organisme vis-à-vis des tiers « clients ». Il s'agit donc de gérer le référentiel des clients et d'effectuer les liens ad hoc entre comptabilité générale et comptabilité auxiliaire, de façon à suivre pour chaque tiers les soldes qui le concernent et pouvoir effectuer un suivi global du tiers.

Comptabilité auxiliaire des fournisseurs

La comptabilité auxiliaire des fournisseurs est liée au processus d'exécution de la dépense, et permet de :

- suivre de manière détaillée pour chaque tiers les soldes qui le concernent, à travers notamment les balances âgées et autres restitutions ;
- restituer tous les événements comptables concernant chaque fournisseur ;
- suivre la situation globale de l'ensemble des fournisseurs ;
- effectuer les liens ad hoc avec la comptabilité générale.

Comptabilité auxiliaire des immobilisations

La comptabilité auxiliaire des immobilisations a pour finalités :

- de disposer d'un référentiel des immobilisations de l'organisme, par état (en cours, en service, etc.) et des données associées (comptables et métiers) ;
- de gérer les flux comptables d'immobilisations corporelles et incorporelles permettant de connaître et valoriser le patrimoine de l'organisme, ainsi que d'effectuer le suivi des inventaires physiques valorisés ;
- d'intégrer les écritures relatives aux immobilisations financières (participations, prêts et avances) ;
- de disposer d'un état des soldes des immobilisations, détaillé et global.

Comptabilité auxiliaire des stocks

La comptabilité auxiliaire des stocks a pour objectif de fiabiliser et d'améliorer le suivi de la gestion des stocks.

La gestion auxiliaires des stocks doit couvrir notamment :

- la mise en œuvre et le maintien d'un référentiel des articles gérés en stock, et des données associées ;
- les entrées et sorties de stock ;
- la mise en œuvre en conformité les inventaires physiques et les inventaires comptables ;

- les variations de stocks de façon automatique ;
- les provisions pour dépréciation de stocks.

Comptabilité budgétaire

La comptabilité budgétaire retrace l'autorisation budgétaire et rend compte de son exécution, en enregistrant l'ouverture puis la consommation des autorisations d'engager et de payer, des autorisations d'emplois, ainsi que les recettes autorisées.

En dépense, la comptabilité budgétaire décrit la mise en place des crédits et retrace leur consommation :

- la **comptabilité des autorisations d'engagements** enregistre l'ouverture des AE (que ce soit au titre du budget initial ou des budgets rectificatifs qui viennent modifier l'autorisation initiale) et la consommation des autorisations d'engagement (AE) ;
- la **comptabilité des crédits de paiement** enregistre la consommation des crédits de paiement (CP) en retraçant l'exécution des dépenses budgétaires au moment où elles sont payées.

La **comptabilité des recettes** enregistre l'exécution des recettes au moment où elles sont encaissées.

La comptabilité budgétaire permet ainsi de déterminer le solde budgétaire par différence entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses.

La comptabilité des crédits de paiement et des recettes répond donc à un principe de caisse qui conduit à retracer les seuls événements donnant lieu à encaissement et décaissement.

La **comptabilité des autorisations d'emplois** retrace le plafond des emplois autorisés et sa consommation.

Comptabilité générale

La comptabilité générale retrace l'ensemble des mouvements affectant le patrimoine, la situation financière et le résultat.

Elle est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations.

Elle est tenue par exercice s'étendant sur une année civile.

Elle inclut, le cas échéant, l'établissement de comptes consolidés ou combinés.

« Les règles de comptabilité générale applicables aux personnes morales mentionnées à l'article 1er ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de l'action de ces personnes morales ».

Compte financier

Établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice à partir des états de comptabilité communiqués par l'ordonnateur, le compte financier comprend :

- les états retraçant l'exécution des autorisations budgétaires ainsi que l'équilibre financier précédemment votés par l'organe délibérant, présentés dans les mêmes formes que le budget de l'organisme ;
- les états financiers annuels retraçant les opérations enregistrées en comptabilité générale, et notamment le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes annuels, ainsi que la balance générale des comptes de l'organisme ;
- la balance des comptes des valeurs inactives.

Il a deux finalités :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter la situation patrimoniale et financière de l'organisme.

Constatation du service fait

Elle permet de contrôler la réalité de l'obligation de l'organisme, par un contrôle de la réalisation physique des opérations et de leur conformité à la demande grâce au rapprochement avec l'engagement juridique. Le but de cette étape est la vérification du fait génératrice de la dette de l'organisme (par exemple, exécution de la commande passée). C'est lors de cette procédure que peut être déterminée la date d'effet du service fait, reconnue contractuellement comme date effective de la réception.

Contrat de recherche

Un **contrat de recherche** est un acte juridique dans lequel une ou plusieurs parties offrent un soutien financier à un chercheur ou à une équipe de chercheurs (d'un ou plusieurs laboratoires) représentée par son responsable pour effectuer des recherches dans un domaine particulier et selon des termes et conditions spécifiques.

Le contrat définit l'objet de la collaboration, sa durée et les modalités financières. Il précise les conditions en matière de propriété intellectuelle et les obligations de confidentialité qui peuvent incomber aux chercheurs et/ou aux partenaires industriels. L'annexe scientifique détermine le programme de recherche qui est l'objet du contrat.

Un contrat de recherche porte sur un ou plusieurs projets de recherche dont il n'est pas possible, à priori, d'anticiper avec certitude les résultats qui en découlent. Pendant la durée du contrat (allant généralement de 19 à 36 mois), les activités de recherche n'ont donc pas un caractère linéaire et des aléas peuvent survenir et modifier l'avancement de l'opération.

Pendant la durée du contrat, le financement peut être amené à évoluer, notamment lorsqu'un nouveau financeur souhaite contribuer au contrat.

Contrôle allégé en partenariat

En complément du contrôle hiérarchisé de la dépense, le contrôle allégé en partenariat (CAP) a été développé pour accompagner la modernisation de la gestion publique. Le CAP repose d'abord sur le renforcement du contrôle interne comptable sur l'ensemble d'un processus (gestionnaire et comptable) pour un organisme ou une direction donnée, puis sur un audit comptable et financier dont les conclusions déterminent la possibilité de passer à un contrôle *a posteriori*, sur la base d'un échantillon limité.

Contrôleur budgétaire

Le contrôleur budgétaire est chargé du contrôle budgétaire. Ce contrôle porte sur l'exécution du budget. Il a pour objet d'apprécier le caractère soutenable de la gestion au regard de l'autorisation budgétaire et la qualité de la comptabilité budgétaire. Il contribue à l'identification et à la prévention des risques financiers, directs ou indirects auxquels l'organisme est susceptible d'être confronté, ainsi qu'à l'évaluation de la performance de l'organisme au regard des moyens qui lui sont alloués.

Le contrôleur budgétaire peut assister, avec voix consultative, aux séances de l'organe délibérant, des comités et commissions que celui-ci met en place ainsi que, le cas échéant, aux assemblées générales.

Il peut intervenir dans le processus pour effectuer un contrôle *a priori* ou *a posteriori* sur la saisie des engagements juridiques.

Contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD)

Le contrôle hiérarchisé de la dépense vise à améliorer l'efficacité des contrôles dévolus aux agents comptables et la régularité de l'exécution des dépenses de l'organisme.

Contrôle interne budgétaire

Le contrôle interne budgétaire, qui est de la responsabilité de chaque organisme, est un sous-ensemble du contrôle interne, aux côtés notamment du contrôle interne comptable. Il poursuit deux objectifs principaux :

- la qualité de la comptabilité budgétaire, qui permet de rendre compte de l'autorisation donnée par l'organe délibérant et de son exécution ;
- la soutenabilité budgétaire, qui vise à assurer le respect en gestion des autorisations budgétaires dans une perspective annuelle et pluriannuelle.

Contrôle interne comptable

Le contrôle interne comptable est un sous-ensemble du contrôle interne, aux côtés notamment du contrôle interne budgétaire. Il a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite de l'objectif de qualité de la comptabilité générale, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

Les systèmes d'information qui portent la comptabilité doivent être organisés de façon à autoriser le contrôle des données et des traitements, afin de répondre à l'objectif de qualité des comptes.

Crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'exercice.

Demande de comptabilisation

La demande de comptabilisation matérialise l'ordre donné par l'ordonnateur à l'agent comptable de comptabiliser une écriture d'ordre non budgétaire. Elle a un caractère non budgétaire.

Demande de correction

La demande de correction matérialise l'ordre donné par l'ordonnateur à l'agent comptable d'effectuer une correction sur une écriture de comptabilité générale ou budgétaire.

Demande de paiement (DP)

La demande de paiement est la matérialisation de l'ordre donné par l'ordonnateur à l'agent comptable de payer. Elle porte les imputations de comptabilités budgétaire et générale et se rapporte à des opérations aboutissant à un flux financier avec écritures budgétaires (au moment de son rapprochement avec le décaissement afférent). Dans le cas d'un service facturier, la demande de paiement est émise par les services du comptable.

Hors service facturier, la demande de paiement est un objet de gestion matérialisant l'ordre donné par l'ordonnateur à l'agent comptable de prendre en charge un paiement.

Demande de versement

La demande de versement est la pièce matérialisant l'ordre donné par l'ordonnateur à l'agent comptable de prendre en charge un versement. Elle a un caractère budgétaire au moment de son rapprochement avec l'encaissement afférent (constatation d'une recette budgétaire).

Demande de versement

La demande de versement est émise à l'initiative de l'ordonnateur ou de l'agent comptable. Elle constitue le support des mouvements de trésorerie liés aux opérations de trésorerie pour compte propre ou pour comptes de tiers, en encaissement et en décaissement.

Demande de réduction ou d'annulation de recettes

La demande de réduction ou d'annulation de recettes est la pièce matérialisant l'ordre donné par l'ordonnateur à l'agent comptable de prendre en charge une réduction ou annulation de recettes.

Dématérialisation

La dématérialisation consiste à mettre en œuvre des moyens électroniques pour effectuer des opérations de traitement, d'échange et de stockage sans support papier.

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel recouvrent la paie et les autres dépenses de personnel (frais de jurys et de concours, et autres dépenses qui sont par nature des dépenses de personnel).

Destination

La destination indique généralement la finalité de la dépense (qu'il s'agisse d'une activité, d'une finalité politique, d'une finalité stratégique, etc.).

La qualification des destinations est propre à l'organisme et décidée en commun accord avec les tutelles. Elle tient compte de la structuration du programme budgétaire dont l'organisme relève. Les autorités de tutelle peuvent demander à l'organisme de respecter des normes dans la détermination des destinations, de manière à assurer une cohérence des données, et le cas échéant la consolidation pour des organismes ayant des activités proches.

Dialogue de gestion

Le dialogue de gestion est au cœur du processus de programmation. En effet, c'est à travers le dialogue de gestion que le suivi périodique de l'exécution du budget et de la performance est effectué, permettant ainsi d'anticiper les éventuels écarts (soit constatés en exécution, soit issus d'une évolution des besoins), d'assurer la soutenabilité budgétaire, et d'optimiser l'utilisation des moyens budgétaires.

Le dialogue de gestion peut être interne (à l'organisme), comme externe (avec la tutelle).

Encaissement

L'encaissement est la dernière étape du processus de recette. C'est à cette étape seulement que la recette est comptabilisée budgétairement (lors du rapprochement avec le titre).

Engagement ou engagement juridique

L'engagement est l'acte juridique par lequel une personne morale constate à son encontre une obligation de laquelle il résultera une dépense. L'engagement respecte l'objet et les limites de l'autorisation budgétaire.

Enveloppe budgétaire

L'enveloppe budgétaire constitue le niveau de spécialité des crédits et donc celui d'appréciation de leur limitativité ; elle représente le niveau de l'autorisation annuelle votée par l'organe délibérant.

Elle correspond à l'une des trois ou quatre typologies de dépenses suivantes :

- personnel ;
- fonctionnement ;
- investissement ;
- et éventuellement, intervention.

L'enveloppe budgétaire est une dotation limitative :

- elle définit, par nature, la limite des autorisations budgétaires constituées notamment des AE et des CP pour l'exercice budgétaire ;
- toute modification (augmentation ou diminution) du niveau des crédits d'une enveloppe, à l'exception des cas d'exercice de la fongibilité asymétrique, doit faire l'objet d'un budget rectificatif voté préalablement.

Sur autorisation du ministre chargé du budget, une ou plusieurs enveloppes destinées à des projets de recherche peuvent être prévues au budget de l'organisme. Tout comme les enveloppes par nature, elles sont limitatives. En leur sein, les crédits sont répartis en sous-enveloppes par nature (personnel / fonctionnement / investissement), ceux relatifs au personnel étant strictement limitatifs.

Enveloppe de fonctionnement

Comprend l'ensemble des charges de fonctionnement autres que celles relatives à l'enveloppe de personnel. Elle regroupe notamment les achats de biens dont le montant est inférieur au seuil d'immobilisation applicable à l'organisme ou dont la durée d'utilisation n'excède pas une année, les prestations de services externes et de location, les charges liées aux contentieux, les remboursements de mises à disposition de personnel et les charges financières.

Enveloppe d'intervention

Retrace les charges d'intervention ou de transfert que l'organisme prend en considération dans son budget. Il s'agit de versements que l'organisme effectue au profit de bénéficiaires, sans contrepartie directe et comptabilisable attendue de leur part ; ces versements sont qualifiables d'« aides » ou de « soutiens financiers ».

Enveloppe d'investissement

Correspond, dans le respect des seuils d'immobilisation applicables aux organismes, aux dépenses liées aux immobilisations incorporelles, corporelles et financières. Cette enveloppe inclut les coûts relatifs aux études préalables, dès lors que celles-ci interviennent après la prise de décision sur l'opportunité d'investir (qui porte notamment sur le choix du type d'investissement ou de ses spécifications techniques).

Enveloppe de personnel

Regroupe notamment, outre les charges de rémunérations principale et accessoires d'activité des personnels employés directement par l'organisme et rémunérés par lui, les cotisations et contributions sociales et allocations diverses ainsi que, le cas échéant, les charges liées à l'intéressement ou à la participation des personnels et les impositions directement assises sur la masse salariale de l'organisme.

Fongibilité asymétrique

Dans la limite d'un plafond défini pour chaque exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'ordonnateur à utiliser les crédits de l'enveloppe des dépenses de personnel pour abonder les autres enveloppes de dépenses, après avis préalable du contrôleur budgétaire.

Ces modifications font l'objet d'un budget rectificatif présenté pour information à l'occasion de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Les mouvements de crédits entre enveloppes de dépenses ne peuvent donc se faire que dans un sens (asymétrie). Ainsi, alors que des crédits ouverts pour des dépenses de personnel peuvent être finalement alloués à des dépenses de fonctionnement ou d'investissement, l'inverse ne sera pas possible.

Frais divers

Les frais divers sont les dépenses accessoires réalisées en complément d'une dépense principale ; il s'agit notamment : des frais de port, des frais de livraison et des frais de douanes.

Les frais divers peuvent être soit prévus et engagés dès la commande, soit engagés au moment de la liquidation.

Habilitation

Une habilitation concerne un acteur, auquel on attribue un ou plusieurs rôles, sur un ou plusieurs périmètres donnés.

Imputations

Les imputations représentent l'ensemble des critères comptables, budgétaires, et analytiques attachés à une ligne d'un document de gestion et qui permettent :

- la comptabilisation en comptabilité générale ;
- la comptabilisation en comptabilité budgétaire ;
- le cas échéant, la comptabilisation en comptabilité analytique (si celle-ci est mise en œuvre) ;
- un suivi de gestion à travers des restitutions et tableaux de bord.

Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires sont générés en cas de dépassement des délais contractuels ou légaux de paiement ; ils sont calculés en fonction du nombre de jours de retard, et comprennent une indemnité pour frais de recouvrement. Ils sont dus de droit dès le premier jour de retard. Le décret n°2013-269 du 29 mars 2013, en fixe le cadre.

Liquidation

La liquidation consiste à vérifier la réalité de la dette et à arrêter le montant de la dépense. Elle comporte :

- La certification du service fait, par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation ;
- La détermination du montant de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers.

Livre-journal

Toutes les écritures sont enregistrées dans le livre-journal qui permet de les restituer de manière chronologique, par opération, par compte et par date.

Multi-imputation

On parle de multi-imputation lorsque plusieurs combinaisons de critères d'imputation existent sur un engagement juridique, un service fait, une demande de paiement ou toute autre pièce donnant lieu à comptabilisations.

Opérations pour comptes de tiers

Les dispositifs pour comptes de tiers répondent aux trois critères cumulatifs suivants :

- il y a intervention de trois acteurs dans la procédure : le tiers financeur, l'organisme et le bénéficiaire final ; il s'agit donc de transferts indirects ;
- l'organisme ne dispose d'aucune autonomie dans la prise de décision :
 - soit le tiers financeur prend un engagement directement auprès du bénéficiaire final et il délègue le rôle de payeur à l'organisme,
 - soit l'organisme s'engage auprès du bénéficiaire final, mais au nom de le tiers financeur et dans les conditions préalablement définies par le tiers financeur (l'organisme agit en tant que mandataire pour exercer une mission qui lui a été confiée par le tiers financeur) ;
- le financement de ces dispositifs est assuré en tout ou partie par le tiers financeur, par le biais de transferts indirects.

Ordonnancement

L'ordonnancement est l'ordre, quelle qu'en soit la forme, donné par l'ordonnateur au comptable de payer une dépense.

Ordonnateurs

Ils prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses et constatent les droits et les obligations :

- ils liquident les recettes ;
- ils engagent, liquident et ordonnancent les dépenses ;
- ils transmettent au comptable public compétent les titres de recettes et les demandes de paiement, assortis des pièces justificatives requises, ainsi que les certifications qu'ils délivrent.

Ordonnateur délégué

Chaque ordonnateur, principal ou secondaire, peut déléguer sa signature, selon les dispositions prévues par le texte institutif de l'organisme.

L'ordonnateur, principal ou secondaire, reste compétent pour les opérations budgétaires qui le concernent, et se décharge uniquement d'une partie de ses tâches matérielles.

Ordonnateur principal

Il est chargé :

- de la préparation du budget initial de l'organisme ainsi que des budgets rectificatifs et des reports de crédits (AE, CP et recettes) ;
- de la préparation des budgets rectificatifs d'urgence et des mouvements de fongibilité asymétrique ;
- de l'exécution du budget de l'organisme, en dépenses et en recettes.

Ordonnateur secondaire

Il reçoit une délégation de pouvoir de l'ordonnateur principal, qui, de ce fait, est déchargé de sa compétence.

L'ordonnateur secondaire exécute les opérations de dépenses et de recettes qui relèvent de son domaine de compétence. Un ordonnateur secondaire peut être :

- soit un ordonnateur secondaire de droit : son existence est prévue par le texte portant organisation de l'organisme ;
- soit un ordonnateur secondaire désigné : la délégation de pouvoir accordée par l'ordonnateur principal délimite expressément le champ de compétences.

Origine

Par analogie avec la nomenclature par destination en dépense, la nomenclature par origine peut être mise en place par les organismes pour les recettes.

Les recettes doivent être présentées conformément à la répartition du tableau des autorisations budgétaires. Elles peuvent également être déclinées selon une nomenclature par origine lorsque cela s'avère utile à l'organisme pour lui permettre de mettre en œuvre une budgétisation, une programmation et un suivi des recettes selon ses enjeux stratégiques : il peut par exemple s'agir de types de prestations ou d'activités commerciales. Pour ce faire, elle doit pouvoir être déterminée sans ambiguïté lors de l'imputation des recettes. Le choix de recourir aux origines appartient à l'organisme qui les définit en concertation avec ses tutelles.

Organisation budgétaire

L'organisation budgétaire décrit la hiérarchie des entités budgétaires de l'organisme impliquées dans la gestion et le pilotage budgétaire. Les niveaux les plus hauts de la hiérarchie correspondent aux centres de responsabilité budgétaire (CRB), les autres niveaux représentent généralement les services opérationnels.

Paiement

Le paiement est l'acte par lequel une personne morale mentionnée à l'article 1er se libère de sa dette.

Le paiement est réalisé par le comptable. Le paiement est fait par tout moyen ou instrument de paiement prévu par le code monétaire et financier, dans les conditions précisées par arrêté du ministre chargé du budget.

Paiement à échéance

Sous réserve des exceptions prévues par les lois ou règlements, les paiements interviennent soit à l'échéance de la dette, soit à l'exécution du service, soit lors de la décision individuelle d'attribution de subventions ou d'allocations ou autre cas particulier (avances, etc.).

Toutes les dates de paiement correspondantes peuvent être traduites par une date de paiement à échéance.

Pénalités

Les pénalités sont des sommes forfaitaires dues au profit de l'organisme lorsqu'une obligation contractuelle n'est pas respectée.

Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie permet de vérifier l'équilibre de la trésorerie mois par mois, notamment à l'intérieur d'un cadre pluriannuel défini pour certaines dépenses.

Le plan [prévisionnel] de trésorerie traduit en flux financiers quantifiés et datés le plus exactement possible les événements de gestion de l'année qui vont donner lieu à :

- des opérations budgétaires ;
- des opérations non budgétaires ayant un impact en trésorerie (en particulier les opérations pour comptes de tiers).

Produits

Les produits sont définis comme une augmentation d'actif ou une diminution de passif non compensée dans une relation de cause à effet par la sortie d'une valeur à l'actif ou une augmentation du passif. Deux catégories de produits sont distinguées : les produits de fonctionnement et les produits financiers :

- les produits de fonctionnement sont constitués par l'ensemble des produits se rapportant à l'activité de l'organisme ;
- les produits financiers sont générés par les immobilisations financières, les valeurs mobilières de placement, la trésorerie et les instruments financiers.

Programmation

La programmation traduit de manière budgétaire la stratégie pluriannuelle de l'organisme.

Elle facilite l'élaboration du budget. Elle porte à la fois sur les dépenses et les recettes (meilleure prévision des engagements, des paiements associés, et des encaissements).

Elle permet d'établir une cible infra-annuelle et pluriannuelle de recettes et de dépenses, base du suivi de l'exécution et du dialogue de gestion.

Rapprochement bancaire

Le rapprochement bancaire est l'action du responsable de la trésorerie, qui va rapprocher les écritures présentes dans le relevé de banque des écritures gérées dans son système.

Recettes au comptant

Sont désignées comme « recettes au comptant » les recettes pour lesquelles il n'y a pas d'enregistrement d'un titre en amont de l'encaissement. L'encaissement est le premier événement qui intervient dans le processus. A la suite de cet encaissement par le comptable, l'ordonnateur doit être consulté et saisi. Il émet un titre de recette, qui suit le processus classique d'émission et de validation d'un titre de recette.

Recettes fléchées

Elles constituent une exception au principe. Il s'agit de recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Recettes globalisées

Les recettes sont globalisées par principe. Elles n'ont pas d'utilisation prédéterminée.

Recouvrement amiable

Le recouvrement est amiable lorsque le débiteur de l'organisme se libère de sa dette dans les délais qui lui sont imposés par l'un des moyens de paiement acceptés (détaillés en annexe 2 du fascicule recette du présent DPG). En vertu de l'article 192 du décret du 7 novembre 2012, le titre de recette émis dans les conditions prévues à l'article 28 du décret du 7 novembre 2012 (force exécutoire) est adressé aux redevables sous pli simple ou, le cas échéant, par voie électronique, soit par l'ordonnateur, soit par l'agent comptable, conformément aux dispositions arrêtées par le ministre chargé du budget.

Tout titre de recette donne lieu à une phase de recouvrement amiable.

Recouvrement contentieux

Il survient après un ou plusieurs rappels (dont obligatoirement un recommandé avec AR). Il fait l'objet d'une procédure spécifique afin de mener à terme le recouvrement.

Régies d'avance et de recette

Les régies d'avance ont pour objet de permettre le règlement de certaines dépenses qui ne sauraient, sans inconvenient majeur, être soumises aux règles d'exécution de la dépense de droit commun. Cette procédure d'exception est réglementée. Le régisseur, chargé pour le compte des comptables publics d'opérations de liquidation et de paiement, dispose d'une avance de fonds dont le montant est fixé par arrêté.

Les régies de recette ont pour objet de permettre l'encaissement de certaines recettes qui ne sauraient, sans inconvenient majeur, être soumises aux règles d'exécution de la recette de droit commun. Cette procédure d'exception est réglementée. Le régisseur, chargé pour le compte des comptables publics d'opérations de recette et d'encaissement, dispose d'un fonds de caisse permanent dont le montant est fixé par arrêté.

Régisseur

Le régisseur est habilité à effectuer certaines opérations normalement réservées à l'agent comptable, opérations dont il est personnellement et pécuniairement responsable dans les mêmes conditions qu'un comptable public. Un régisseur est dit de « recettes » quand il est chargé des opérations d'encaissement, et « d'avances » s'il effectue des opérations de paiement. Une même personne peut cumuler les deux fonctions.

Remises

Les remises sont pratiquées en considération de l'importance de l'achat, de la personne ou de la profession de l'acheteur et sont généralement calculées par application d'un pourcentage au prix courant d'achat.

Remises gracieuses

Conformément à l'article 193 du GBCP, les créances de l'organisme peuvent faire l'objet d'une remise gracieuse en cas de gêne du débiteur, qui le met dans l'impossibilité de se libérer de tout ou partie de sa dette. La remise gracieuse est prononcée par l'organe délibérant.

Report

Le report constitue un assouplissement au principe de l'annualité budgétaire en permettant de renvoyer sur l'exercice suivant l'utilisation de certains crédits inscrits dans le budget de l'année.

Pour tous les montants non consommés, tant en AE qu'en CP, les demandes de reports doivent préalablement recueillir l'avis du contrôleur de l'organisme, puis faire l'objet d'une explication détaillée, justifiant la non consommation des crédits, auprès de l'organe délibérant. Les reports doivent être intégrés et votés dans le cadre d'un budget rectificatif.

Réserve d'AE

La réservation d'AE est une étape facultative de la chaîne de la dépense qui consiste à « réservier » des AE pour une opération particulière, afin d'éviter que ces AE ne soient utilisées à d'autres fins. Elle concerne l'exécution des dépenses pour lesquelles la consommation des AE est concomitante à la facture (dépense de fluides par exemple).

Les réservations d'AE sont réalisées sous la responsabilité de l'ordonnateur à des fins de bonne gestion.

Restes à payer

Les restes à payer correspondent à la différence entre les engagements passés ayant consommé des autorisations d'engagement et les paiements effectués sur ces engagements (AE consommées – CP consommés). Ils représentent les engagements contractés et ayant consommé des AE sans avoir donné lieu à consommation de CP ; ils devront donc être couverts par des CP à ouvrir sur les budgets futurs.

La notion de restes à payer, strictement budgétaire, est indépendante des considérations de comptabilité générale et notamment du service fait. Ainsi le périmètre des restes à payer englobe à la fois la part relative aux dépenses engagées et ayant donné lieu à service fait (charges et immobilisations à payer correspondant à une dette certaine) et la part relative aux dépenses engagées pour lesquelles le service fait interviendra sur les exercices ultérieurs.

Retenue de garantie

La retenue de garantie consiste à bloquer dans les comptes de la personne publique une partie des sommes dues au titulaire pour servir de garantie à l'exécution par celui-ci de ses obligations contractuelles. La retenue de garantie intervient uniquement sur les marchés.

Ristournes

Les ristournes sont calculées sur l'ensemble des opérations faites avec le même tiers pour une période déterminée.

Services à comptabilité distincte (SACD)

Ces services sont dotés d'un cadre comptable complet à l'exception notable des comptes de disponibilités (hormis le cas où le SACD est doté d'un agent comptable secondaire). Cette organisation a pour objectif de dégager un résultat propre pour le service.

Service facturier

A pour fonction de centraliser et de mettre en paiement tout ou partie des factures émises par les fournisseurs d'un même ordonnateur (ou d'un ensemble d'ordonnateurs d'un même organisme).

Ce mode d'organisation permet d'optimiser la chaîne de la dépense (suppression de la redondance des contrôles, circuit court suivi par la facture) tout en préservant le rôle des acteurs (engagement, service fait, et ordre de payer pour l'ordonnateur, liquidation hors certification du service fait et mise en paiement pour le comptable). Il permet d'optimiser les délais de paiement.

Service fait

Est un événement qui permet de constater la réalité de la dette de l'organisme. L'appréciation matérielle du service fait implique de vérifier que les prestations sont réellement exécutées et qu'elles sont exécutées conformément aux exigences formulées (exemples : absence de malfaçons sur les travaux réalisés par un entrepreneur, fournitures non défectueuses, qualité attendue, etc.) ce qui permet de déterminer le montant exact de la dette.

La certification du service fait par l'ordonnateur donne lieu à une écriture de charge ou d'immobilisation en comptabilité générale.

Le service fait valorisé en comptabilité générale dès sa certification s'applique à l'ensemble des organismes.

Service métier (ou service opérationnel)

Il contribue à la mise en œuvre de la politique de l'organisme et exprime ses besoins en matière de dépenses ou de recettes. Il n'a pas a priori de compétences budgétaire ou comptable particulière.

Les services opérationnels définis dans l'organisation budgétaire représentent le niveau de détail sur lequel porte la programmation et l'exécution des dépenses et des recettes.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire traduit, en prévision, l'écart entre les CP ouverts au budget et les prévisions de recettes, et en exécution, l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

Stocks

Les stocks sont des actifs entrant dans un processus de production, de prestation de service ou sont directement destinés à être vendus ou distribués en l'état. Seuls les stocks significatifs sont suivis en comptabilité. Le caractère significatif des stocks se traduit par leur importance en termes d'enjeux

(stratégiques) et/ou de valeur.

Subvention pour charge de service public (SCSP)

La SCSP versée par l'État est destinée au financement exclusif de ses opérateurs. Elle constitue par nature une subvention de fonctionnement annuelle destinée à couvrir indistinctement des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'opérateur.

Les organismes n'appartenant pas à la liste des opérateurs de l'État peuvent percevoir une subvention de fonctionnement de l'État qui n'est pas qualifiée de SCSP.

Suspension de l'exécution en AE ou en CP

La suspension de l'exécution est une mesure d'urgence permettant de faire face, dans des cas extrêmes, à une insuffisance de crédits ou à un incident grave de gestion (par exemple, défaut d'une recette importante ou problème de trésorerie, en attendant la reprogrammation et/ou le vote d'un budget rectificatif).

Titre de recette

Le titre de recette est la pièce matérialisant l'ordre donné par l'ordonnateur à l'agent comptable de prendre en charge un ordre de recouvrer. Il comporte deux volets, le volet ordre de recouvrer qui matérialise la créance et le volet avis des sommes à payer, envoyé au redevable. Il est le support du recouvrement. Il a un caractère budgétaire au moment de son rapprochement avec l'encaissement afférent. Le titre de recette se rapporte donc à des opérations comptables se traduisant par un flux financier réel avec impact budgétaire.

Trésorerie

Sont définies comme opérations de trésorerie « les mouvements de numéraire, de valeurs mobilisables, de comptes de dépôts et de comptes courants, ainsi que les opérations intéressant les comptes de créances et de dettes afférents à la trésorerie »

Trésorerie dite « fléchée »

La trésorerie dite « fléchée » est celle qui est liée aux opérations financées, au moins partiellement, sur recettes fléchées.

Il s'agit de recettes ayant une utilisation prédéterminée, généralement par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement, telles qu'un projet d'investissement élu à un financement dans le cadre des dépenses d'avenir ou un contrat de recherche.



A destination des administrateurs

La nouvelle gestion budgétaire et comptable publique pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire



La GBCP : un nouveau cadre budgétaire et comptable, pour quoi faire ?

Le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) rénove les règles de comptabilité publique qui dataient de 1962. Ce nouveau cadre budgétaire et comptable a pour objectifs de :

- ✓ faciliter le pilotage et le suivi des actions des organismes ;
- ✓ améliorer la maîtrise des finances publiques.



Quels sont les gains attendus de ce nouveau cadre?

Pour les membres des organes délibérants des organismes, le nouveau cadre budgétaire et comptable offre :

1. Des **clés de lecture plus pertinentes** pour allouer les moyens aux différentes activités de l'organisme grâce à une nomenclature par destination ;
2. Des **outils et concepts** permettant d'appréhender le budget dans sa dimension pluriannuelle ;
3. La possibilité de donner au vote un rôle clé pour orienter la **stratégie de l'entreprise**.



En quoi le nouveau cadre budgétaire et comptable peut être utile aux administrateurs ?

Les organismes tiennent désormais, à l'instar de l'État :

- ✓ Une **comptabilité générale** en droits constatés au plus près du fait génératrice, permettant de suivre l'évolution de leur situation patrimoniale ;
- ✓ Une **comptabilité budgétaire** qui permet un meilleur suivi des engagements (Autorisations d'Engagement – AE) et de la trésorerie. Elle présente l'avantage de piloter les décaissements (Crédits de Paiement – CP) dès lors que des engagements juridiques ont été pris fermement (AE).

Avant la réforme GBCP, les administrateurs votaient des crédits consommés à la prise en charge des factures et non lors de la naissance des engagements pris.



Ecritures réalisées par l'agent comptable



Ecritures réalisées par l'ordonnateur



Vote des administrateurs

Avec la réforme GBCP, le vote de l'administrateur donne une autorisation à l'ordonnateur de s'engager sur :

- ✓ le renouvellement des contrats et conventions ;
- ✓ la passation de nouveaux marchés.



A ce moment-clé, l'administrateur doit être vigilant aux conséquences pluriannuelles des engagements pris en année N. Par exemple, dans le cas d'opérations d'investissement, un contrat voté en année N peut nécessiter de nouveaux engagements en année N+1, N+2... d'un montant qui peut être plus important. De même, les crédits de paiements votés en année N peuvent concerter de nouveaux engagements ou résulter d'engagements antérieurs.



En quoi le nouveau cadre budgétaire et comptable permet de mieux appréhender l'allocation des moyens ?

La programmation et l'exécution se déclinent non seulement **selon des enveloppes par nature** (personnel, investissement, fonctionnement et, le cas échéant, intervention), mais surtout selon une nomenclature **par destination**, ces dernières représentant les activités de l'organisme.

Cela permet de retracer les moyens mis en œuvre par l'organisme dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Cette nouvelle grille est de nature à améliorer la performance de l'organisme en clarifiant son pilotage.

Avant la réforme GBCP, un vote par compte comptable :

215 - Installations techniques, matériels et outillages industriels	Crédits
218 - Autres immobilisations corporelles	Crédits
606 - Achats non-stockés de matériels et fournitures	Crédits
607 - Achat de marchandise.	Crédits
623 - Frais de publicité	Crédits
622 - Remboursement intermédiaire à honorer	Crédits
628 - Autres services extérieurs - divers	Crédits
613 - Location	Crédits

Avec la réforme GBCP, un vote par activité et nature :

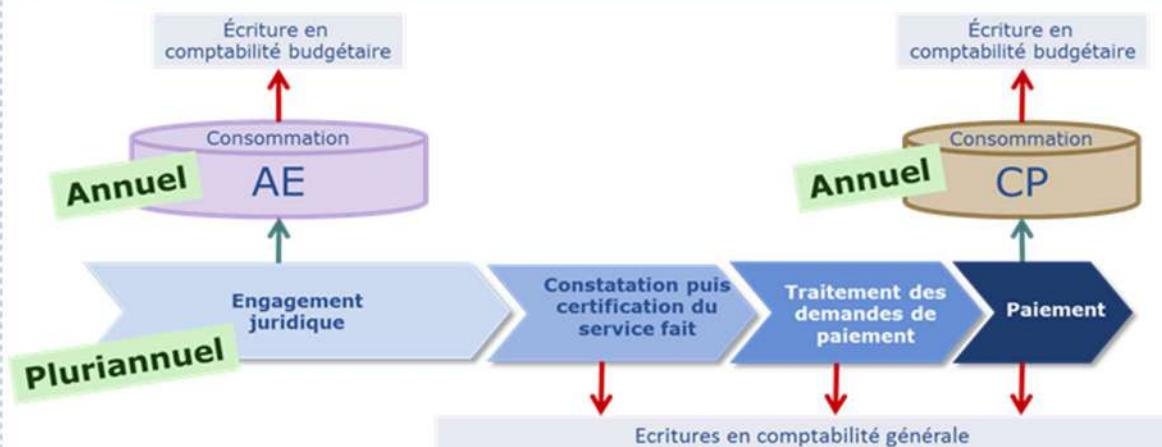
	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement
Destination 1 : Formation initiale et continue	AE/CP	AE/CP	AE/CP	AE/CP
Destination 2 : Recherche	AE/CP	AE/CP	AE/CP	AE/CP
Destination 3 : Diffusion des connaissances	AE/CP	AE/CP	AE/CP	AE/CP
Destination 4 : Soutien / Management	AE/CP	AE/CP	AE/CP	AE/CP



Périmètre du vote des administrateurs



Notions clefs



- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Comptabilité budgétaire retrace :<ul style="list-style-type: none">• l'ouverture et la consommation<ul style="list-style-type: none">◦ des autorisations d'engagement (AE),◦ des crédits de paiement (CP),◦ des emplois autorisés.• l'enregistrement des recettes prévues.✓ Autorisation d'engagement (AE) : crédits budgétaires qui matérialisent le montant correspondant aux engagements juridiques annuels et/ou pluriannuels pris par l'organisme.✓ Crédit de paiement (CP) : compteur qui permet de suivre les dépenses décaissées par l'organisme relatives aux engagements pris. | <ul style="list-style-type: none">✓ Comptabilité générale : comptabilité qui retrace l'ensemble des mouvements affectant le patrimoine, la situation financière et le résultat. Elle est fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations.✓ Service fait : certification établie par les services opérationnels qui constitue le critère de rattachement des charges à l'exercice et permet à l'agent comptable de payer. |
|--|---|



De quel accompagnement peut bénéficier un organisme ?

Depuis mai 2013, la direction générale des Finances publiques (DGFIP), l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) et la direction du Budget (DB) ont mis en place une équipe projet pour accompagner les organismes, les éditeurs et les ministères de tutelle dans la mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion.

➤ Accéder à l'espace collaboratif des organismes publics

<https://budgetplus.finances.gouv.fr>

➤ Contacter l'équipe projet

gbcpc.accompagnement@finances.gouv.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-085

Direction des Finances et du Budget

AUTORISATION DE RECOURS À L'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L719-5 et R719-93 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la souscription auprès de la Caisse des dépôts et consignations des contrats de prêt suivants :

- Un contrat de prêt comprenant un prêt Cohésion sociale et un prêt Transformation écologique pour le financement d'une opération de réhabilitation énergétique des bâtiments ;
- Un contrat de prêt portant sur un prêt Intracting pour le financement d'une opération d'installation de solution de Gestion Technique Centralisée (GTC).

Article 2 :

Les contrats de prêt ne peuvent excéder, dans leur ensemble, un montant de 20 millions d'euros.

Article 3 :

Les caractéristiques financières des contrats de prêt sont les suivantes :

Objet	Prêt	Taux	Profil	Préfinancement	Périodicité	Durée
Réhabilitation énergétique des bâtiments	Prêt Cohésion Social	TLA + 0.60 %	Échéances et intérêts prioritaires	48 mois	Trimestrielle	30 ans
	Prêt Transformation Ecologique	TLA + 0.50 %	Échéances et intérêts prioritaires	48 mois	Trimestrielle	30 ans
Installation de solution de Gestion Technique Centralisée (GTC)	Intracting	Taux fixe 2.34 %	Échéances prioritaires (intérêts différés)	24 mois	Trimestrielle	13 ans

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-085

Direction des Finances et du Budget

Article 4 :

Le Conseil d'administration autorise Monsieur Lamri ADOUI, Président de l'Université, à signer les contrats de prêt approuvés par la présente délibération, sous réserve de leur approbation par Madame la Rectrice, chancelière des universités, et par Monsieur le Directeur régional des finances publiques, et à réaliser tous les actes de gestion utiles y afférents.

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 5

Abstention : 3

Fait à Caen, le 15 décembre 2025

Le président de l'Université,

Lamri ADOUI



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-086

Agence Comptable

COTISATION À NORMANDIE UNIVERSITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu la délibération CA n°202412-04 du 19 décembre 2024 du Conseil d'administration de Normandie Université ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la cotisation d'un montant de 120 000 euros de l'Université de Caen Normandie à Normandie Université au titre de l'année 2025.

Annexe : Délibération n°202412-04 du 19 décembre 2024 du Conseil d'administration de Normandie Université.

Résultats du vote :

Pour : 25

Abstention : 8

Résultat du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le **03 FEV. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-087

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

**CONVENTION DE SERVITUDE SUR LES PARCELLES HD 104 ET 109 DU
CAMPUS 1 POUR LE PASSAGE DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN**

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

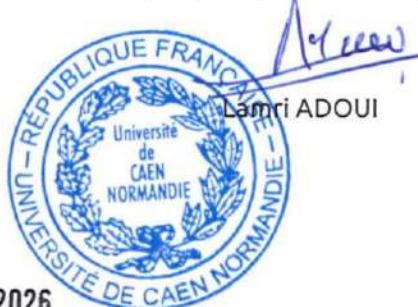
Le Conseil d'administration approuve la convention de servitude entre l'Université de Caen Normandie et le Réseau de Chaleur Urbain Nord Caen la Mer, ayant pour objet de constituer une servitude sur les parcelles appartenant à l'Université, situées sur le Campus 1 et cadastrées section HD numéros 104 et 109, afin d'autoriser l'implantation et l'exploitation de canalisations de réseau de chaleur et d'ouvrages nécessaires au raccordement et à l'alimentation de sous-stations du CROUS Normandie.

Annexe : Convention

Résultat du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

**AVEC CONSTITUTION D'UNE SEMOP POUR LA MODERNISATION, LA
RENOVATION, LE DEVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE
CHALEUR DE CAEN NORD**

CONVENTION DE SERVITUDE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION DE SERVITUDE	4
ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE	4
ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE DE LA SERVITUDE	5
ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES	6
ARTICLE 5 - PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION	6
ARTICLE 6 – COMPATIBILITE ET ADAPTATION S DE LA SERVITUDE AVEC LE PROJET DE VALORISATION	6
ARTICLE 7 – RESPONSABILITES	7
ARTICLE 8 – FORMALITES	7
ARTICLE 9 – CORRESPONDANCES	7
ARTICLE 10 – PREJUDICES	8
ARTICLE 11 – ANNEXES	8
Pour le Bénéficiaire Pour le Propriétaire	8

CONVENTION DE SERVITUDE

Parcelles HD 0109 et HD 0104

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Établissement public national scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé sis Esplanade de la Paix à CAEN (14000), immatriculé sous le numéro de SIRET : 191 414 085 00016,

Représentée par Monsieur **Lamri ADOUI**, agissant en qualité de **Président**, en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 12 décembre 2025,

Ci-après dénommée le « **Propriétaire** »

D'une part,

ET

RESEAU DE CHALEUR URBAIN NORD CAEN LA MER

Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP) au capital social de 450 000 €, dont le siège social est situé 1160 Boulevard Charles Cros à IFS (14123), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro SIRET 978 501 294 00018,

Représentée par Monsieur **Stéphane QUEMENER**, agissant en qualité de **Chef d'Agence** de Caen, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommé le « **Bénéficiaire** »,

D'autre part.



IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public du réseau de chaleur de la Ville de Caen Nord dont elle a été désignée délégataire, la société Réseau de Chaleur Urbain Nord Caen la Mer est amenée à planter sur des propriétés privées des canalisations souterraines permettant aux usagers d'être raccordés au réseau de chauffage urbain. Un passage de canalisations souterraines s'avère ainsi nécessaire sur l'emprise du terrain du Propriétaire définie à l'Article 1 sis sur la commune de Caen tel que figurant à l'Annexe 1 et 2 (Plan d'emprise de la servitude au profit du Réseau de Chaleur Urbain Nord Caen la Mer).

En conséquence, les Parties ont convenues d'établir la présente convention de servitude (ci-après dénommée la « Convention ») sur l'emprise du terrain propriété du Propriétaire.

CECI ETANT EXPOSE, IL A DONC ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION DE SERVITUDE**

Le Propriétaire déclare que les parcelles ci-après désignées, sises sur la commune de Caen, lui appartiennent :

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance		
			Ha	a	ca
HD	0109	Caen	1	48	34
HD	0104	Caen	4	56	95

Après avoir pris connaissance du tracé de l'ouvrage tel qu'il figure aux plans d'emprise de la servitude joints en Annexes 1 et 2 et matérialisant une bande de servitude d'une largeur de trois (3) mètres centrée sur l'axe des canalisations, le Propriétaire consent au Bénéficiaire les droits suivants sur sa propriété :

- a. Établir à demeure, conformément au tracé défini en Annexes 1 et 2 et à l'intérieur de la bande de servitude de 3 mètres, et en parallèle des canalisations existantes, les canalisations de réseau de chauffage urbain ainsi que les divers ouvrages affleurants (chambre de vannes, bouches à clé, tampons, ...) strictement nécessaires au raccordement et à l'alimentation des différentes sous-stations du CROUS Normandie raccordées dans le cadre du contrat de délégation de service public (ci-après, a « zone de servitude »). Tout ajout d'ouvrages affleurants, toute extension de finalité ou toute modification du tracé en dehors des Annexes 1 et 2 devra faire l'objet de l'accord écrit préalable du Propriétaire ;
- b. Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'énergie calorifique. Toute extension ou modification substantielle (nouveau raccordement, augmentation de capacité, tiers) est soumise à l'accord écrit préalable du Propriétaire et, le cas échéant, à un avenant précisant l'assiette, conditions techniques et modalités d'accès. Tous coûts et impacts en résultant sont entièrement à la charge du Bénéficiaire.

Par voie de conséquence, le Bénéficiaire pourra pénétrer sur lesdites parcelles et y exécuter les travaux nécessaires à l'installation, à l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement, l'enlèvement de tout ou partie de l'ouvrage et de ses accessoires, dans le respect du tracé et de la largeur de bande définis aux Annexes 1 et 2.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Le Propriétaire conserve la propriété et la libre disposition des parcelles grevées. La servitude n'a ni pour objet ni pour effet de figer l'état des lieux ni de compromettre ses projets d'urbanisation, d'aménagement ou de valorisation, notamment le projet sur les parcelles VISSOL cadastrées section HD numéros 109 et 111.

Lorsqu'un projet arrêté par le Propriétaire rend impossible ou incompatible le maintien des ouvrages en l'état, le Propriétaire peut exiger les adaptations ou le dévoiement nécessaires ; le Bénéficiaire y procède dans les conditions de l'article 3.2. Cette faculté s'applique sur toute la Zone de servitude telle que définie à l'article 1 et aux Annexes 1 et 2.



Le Propriétaire accepte de consentir la présente servitude aux conditions suivantes :

- a. Les interventions du Bénéficiaire devront pouvoir être réalisées au sein de la zone de servitude en cas d'interventions sur les canalisations. En conséquence, aucune construction même légère ne pourra être édifiée et aucun arbre ne pourra y être au droit de l'axe des canalisations et dans la bande des trois mètres autour du réseau. Les arbres déjà présents dans la zone de servitude (y compris dans la bande de trois mètres) sont maintenus en place sans atteinte : aucun abattage, élagage, coupe de racines, terrassement, passage ou stockage d'engins ne peut compromettre leur intégrité. Toute intervention à proximité est réalisée de façon à garantir l'intégrité du système racinaire, en privilégiant, le cas échéant, des techniques sans tranchée ; un mode opératoire compatible est préalablement validé par le Propriétaire.
- b. Les surfaces situées dans la bande de terrain peuvent être conservées ou librement aménagée/améliorée par le Propriétaire (engazonnement, enrobés, parterres, chaussées, parkings, trottoirs, etc.) sans figer l'avenir des parcelles givées. Si un aménagement projeté révèle une incompatibilité technique, le Propriétaire peut en demander les adaptations, le Bénéficiaire y procède conformément à l'article 3.2 ;
- c. En cas d'urgence caractérisée, le Bénéficiaire peut accéder en tout temps, de jour et de nuit, et sans préavis, à la zone de servitude en informant immédiatement le PC Sécurité du Propriétaire et en respectant ses consignes. Hors urgence, les préavis et modalités opérationnelles sont fixés à l'article 3.1 ;
- d. Les ouvrages souterrains (câbles, canalisations, collecteurs, etc....) que le Propriétaire viendrait à installer à proximité des canalisations longitudinalement, soit en franchissement supérieur ou inférieur, devront satisfaire à la réglementation en vigueur. En cas d'incompatibilité technique, le Propriétaire peut demander les adaptations nécessaires ; le Bénéficiaire y procède selon l'article 3.2 ;
- e. En cas d'urbanisation, aménagement ou valorisation décidé par le Propriétaire, concernant l'une des parcelles visées à l'article 1 ou toute autre parcelle universitaire concernée par la zone de servitude, notamment les parcelles VISSOL cadastrées section HD numéros 109 et 111, et rendant impossible, incompatible ou de nature à compromettre le maintien des ouvrages, le Propriétaire peut exiger le dévoiement ou toute adaptation de ces ouvrages ; le Bénéficiaire y procède conformément à l'article 3.2.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE DE LA SERVITUDE

Les interventions visées au présent article sont réalisées par le Bénéficiaire ou par tout prestataire, sous-traitant ou mandataire dûment mandaté, placés sous sa responsabilité exclusive. Le Bénéficiaire demeure seul responsable des actes, omissions et dommages causés par ses intervenants.

3.1 Obligations générales

Le Bénéficiaire ou ses intervenants dûment habilités, s'engage(nt) :

- a. À remettre le terrain, les ouvrages ou bâtiments existants, leurs aménagements éventuels (cf. article 2 b) et les plantations en l'état, dans un délai de trente (30) jours à l'issue de chaque intervention à ultérieure. La remise en état donne lieu à une réception contradictoire ;
- b. À prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas gêner l'utilisation des terrains traversés et pendant la réalisation des travaux comme lors de l'exploitation du réseau, faire en sorte que la surveillance, l'entretien, les réparations ou modifications n'entraînent aucun dommage aux ouvrages ou bâtiments existants, à leurs aménagements (cf. article 2 b) ni aux plantations situées sur les parcelles du Propriétaire. Hors urgence, toute intervention fait l'objet d'un préavis écrit de cinq (5) jours ouvrés (travaux courants) ou dix (10) jours ouvrés (travaux lourds). En cas d'urgence caractérisée, l'accès est possible sans préavis avec information immédiate du PC Sécurité du Propriétaire et en respectant ses consignes ;
- c. À indemniser le Propriétaire de tout dommages causés à sa propriété du fait des travaux de construction, d'entretien, de remplacement ou d'enlèvement de l'ouvrage, ou de l'exercice du droit d'accès au terrain, et à le garantir contre tout recours de tiers. Dans le cas où des travaux lourds seraient programmés à proximité du réseau, un constat d'huissier sera réalisé avant le démarrage des travaux.

3.2 Dévoiement sur notification du Propriétaire

A l'exception du projet visé à l'article 6 et sur notification de celui-ci, lorsque le maintien des ouvrages s'avère impossible, incompatible ou de nature à compromettre un projet, le Bénéficiaire réalise, au frais du Propriétaire, le dévoiement ou toute adaptation de ses ouvrages, selon un calendrier compatible avec l'opération et, sauf accord écrit contraire, au plus tard dans les trois (3) mois suivant la notification par le Propriétaire. La notification du propriétaire devra intervenir au minimum trois (3) mois avant le démarrage souhaité de l'opération.

Le Bénéficiaire établit et transmet au Propriétaire un devis descriptif à titre informatif. Le coût total de l'opération de dévoiement et des travaux complémentaires demeure intégralement à la charge du Bénéficiaire.

En cas de retard, et après mise en demeure restée infructueuse quinze (15) jours, le Propriétaire peut faire procéder d'office, aux frais et risques du Bénéficiaire, aux travaux nécessaires.

3.3 Plans de récolelement et mise à jour des plans de l'Université

A l'issue des travaux et au plus tard dans le délai d'un (1) mois suivant leur achèvement, le Bénéficiaire s'engage à transmettre à l'Université les plans de récolelement "tel que construit" des ouvrages exécutés ou modifiés et mettre à jour les plans existants de l'Université fournis par le service DAO (notamment plans VRD tous réseaux), en y intégrant l'ensemble des réseaux concernés, y compris ceux nouvellement réalisés, avec le bon géoréférencement des ouvrages et les cotes altimétriques.

A défaut de remise complète dans ce délai et après mise en demeure restée infructueuse sans effet quinze (15) jours, l'Université pourra faire procéder à cette mise à jour aux frais et risques du Bénéficiaire.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La présente servitude est consentie à titre gratuit.

Tous coûts, charges et frais afférents aux travaux, à l'exploitation, à la maintenance, aux réparations, modifications, adaptations et/ou dévoiements des ouvrages sont intégralement à la charge du Bénéficiaire.

ARTICLE 5 - PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet entre les Parties à compter du 15 août 2025. Elle devient opposable aux tiers après réitération par acte notarié et publication au Service de la publicitaire foncière compétent.

La délégation consentie au Bénéficiaire par la Ville de Caen, s'achève le 30 septembre 2048. Au-delà de cette date ou en cas de cessation anticipée du contrat de délégation de service public, le réseau de chaleur devient propriété de Caen la Mer qui succédera au Bénéficiaire dans les droits et dans les obligations attachées aux ouvrages, dont ceux nés des présentes.

La présente servitude bénéficiera aux propriétaires et/ou concessionnaires successifs du réseau de chaleur et reste en vigueur tant que les ouvrages visés à l'article 1 sont en service pour le raccordement et l'alimentation des sous-stations du réseau.

ARTICLE 6 – COMPATIBILITE ET ADAPTATION S DE LA SERVITUDE AVEC LE PROJET DE VALORISATION

L'Université indique avoir un projet de valorisation (urbanisation) sur les parcelles cadastrées HD numéros 109 et 111 (VISSOL).

Le Plan local d'urbanisme de la Ville de Caen intègre déjà ce projet dans son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) comme suit sur les parcelles cadastrées section HD numéros 109 et 111 :

« (...) Cette emprise est destinée à accueillir une opération de démolition/reconstruction pour un programme mixte d'habitat individuel et collectif. Le projet envisagé comprendra majoritairement des logements privés, une résidence intergénérationnelle et un centre de santé. La production d'énergie renouvelable sera recherchée pour chaque opération.

Le site sera desservi par l'accès actuel avenue de Bruxelles puis par une voie interne desservant l'ensemble du programme et permettant un débouché piéton sur le cheminement piéton existant ceinturant le stade de l'Université. Il bénéficiera de la très bonne desserte du quartier en transport en commun, bus et tramway, de présence d'une zone 30 et d'itinéraires



cyclables. ».

Cette OAP sera reprise dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat et Mobilités (PLUi HM) en cours d'élaboration.

Le Bénéficiaire déclare avoir pleine connaissance de ce projet de valorisation porté par l'Université sur les parcelles VISSOL cadastrées section HD numéros 109 et 111 et de leur inscription dans les documents d'urbanisme.

La présente servitude ne doit pas compromettre la faisabilité du projet de valorisation sur les parcelles cadastrées section HD numéros 109 et 111. En cas d'incompatibilité technique entre les ouvrages objets de la servitude et le projet d'aménagement de l'Université, le Bénéficiaire s'engage à procéder, à ses frais exclusifs, aux adaptations ou dévoiements nécessaires de ses ouvrages conformément à l'article 3.2 (calendrier compatible avec l'opération du Propriétaire ou, à défaut d'accord, date butoir notifiée par le Propriétaire). La nouvelle configuration des ouvrages est définie conjointement avec l'Université ; le Bénéficiaire s'engage à ne pas en bloquer la mise en œuvre et à assurer la remise en état à l'identique les parcelles temporairement affectées, afin de garantir la faisabilité du projet de valorisation.

L'Université informe le Bénéficiaire de l'avancement du projet dans les conditions et délais prévus à l'article 3.2.

Tous coûts, charges et frais liés aux adaptations/dévoiements, circulations provisoires, remises en état et, le cas échéant, aux actes de publicité afférents (avenants, mainlevées) sont intégralement à la charge du Bénéficiaire.

Conformément à l'article 3.3, à l'issue du dévoiement, le Bénéficiaire remet, dans le délai d'un (1) mois, les plans de récolelement géoréférencés "tel que construit" et procède à la mise à jour des plans VRD tous réseaux de l'Université. A défaut et après mise en demeure de quinze (15) jours restée sans effet, l'Université peut y faire procéder aux frais et risques du Bénéficiaire.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES

Le Bénéficiaire est responsable au titre de ses obligations à l'égard du Propriétaire et des tiers, des préjudices de toute nature qui pourraient résulter directement des manquements aux obligations découlant de la présente convention ou du fonctionnement (y compris maintenance, entretien, réparations, modifications, adaptation et/ou dévoiement) du réseau de chaleur installé sur les parcelles grevées.

Dans ce cas, le Bénéficiaire garantit le Propriétaire contre tous les recours dont celui-ci pourrait être l'objet de la part des occupants et des tiers et prend en charge les frais y afférents. Cette garantie s'étend aux actes de tout prestataire, sous-traitant ou mandataire dûment mandaté, placés sous la responsabilité exclusive du Bénéficiaire.

Toutes dégradations, avaries et dommages occasionnés par le Bénéficiaire ou du fait des choses dont elle a la garde aux terrains et ouvrages du Propriétaire seront réparés aux frais du Bénéficiaire, avec remise en l'état dans les trente (30) jours suivant l'intervention ou la survenance du dommage. -

Pendant la saison de chauffe, afin de ne pas impacter la fourniture de chaleur aux abonnés, une tolérance sur le délai de remise en état peut être acceptée si le Bénéficiaire met en place un provisoire sécurisé préalablement validé par le Propriétaire, sans préjudice des mesures conservatoires immédiates. Dans ce cas, la remise en état définitive intervient au plus tard dans les trente (30) jours suivant la fin de la saison de chauffe, sauf date butoir plus rapprochée notifiée par le Propriétaire, et sans aucune charge pour le Propriétaire.

A défaut d'exécution dans les délais et après mise en demeure restée infructueuse pendant quinze (15) jours, le Propriétaire peut faire réaliser, aux frais et risques du Bénéficiaire, les travaux et prestations strictement nécessaires à la sécurisation, au rétablissement des accès et à la remise en état de ses propres biens et aménagements.

ARTICLE 8 – FORMALITES

La présente convention pourra donner lieu à réitération devant notaire et enregistrement auprès du Service de la publicité foncière compétent, les frais restants à la charge du Bénéficiaire.

Le Propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages. Il s'engage, en outre, à faire rapporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, les termes de la présente convention.



ARTICLE 9 – CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances liées à l'application de la présente Convention seront réalisées en courrier recommandé avec accusé de réception et notifiées à l'adresse des Parties mentionnée en tête des présentes.

ARTICLE 10 – PREJUDICES

Dans le cas de litiges survenant entre les Parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

En cas de désaccord persistant, les parties seront renvoyées devant la juridiction compétente.

ARTICLE 11 – ANNEXES

- Annexe 1 - Plan d'emprise de la servitude au profit du Réseau de Chaleur Urbain Nord Caen la Mer parcelles HD 0109 et HD 0110
- Annexe 2 - Plan d'emprise de la servitude au profit du Réseau de Chaleur Urbain Nord Caen la Mer parcelle HD 0104

Fait à CAEN, le

En deux (2) exemplaires originaux dont un (1) pour chacune des Parties.

Pour le Bénéficiaire

Stéphane QUEMENER

Pour le Propriétaire

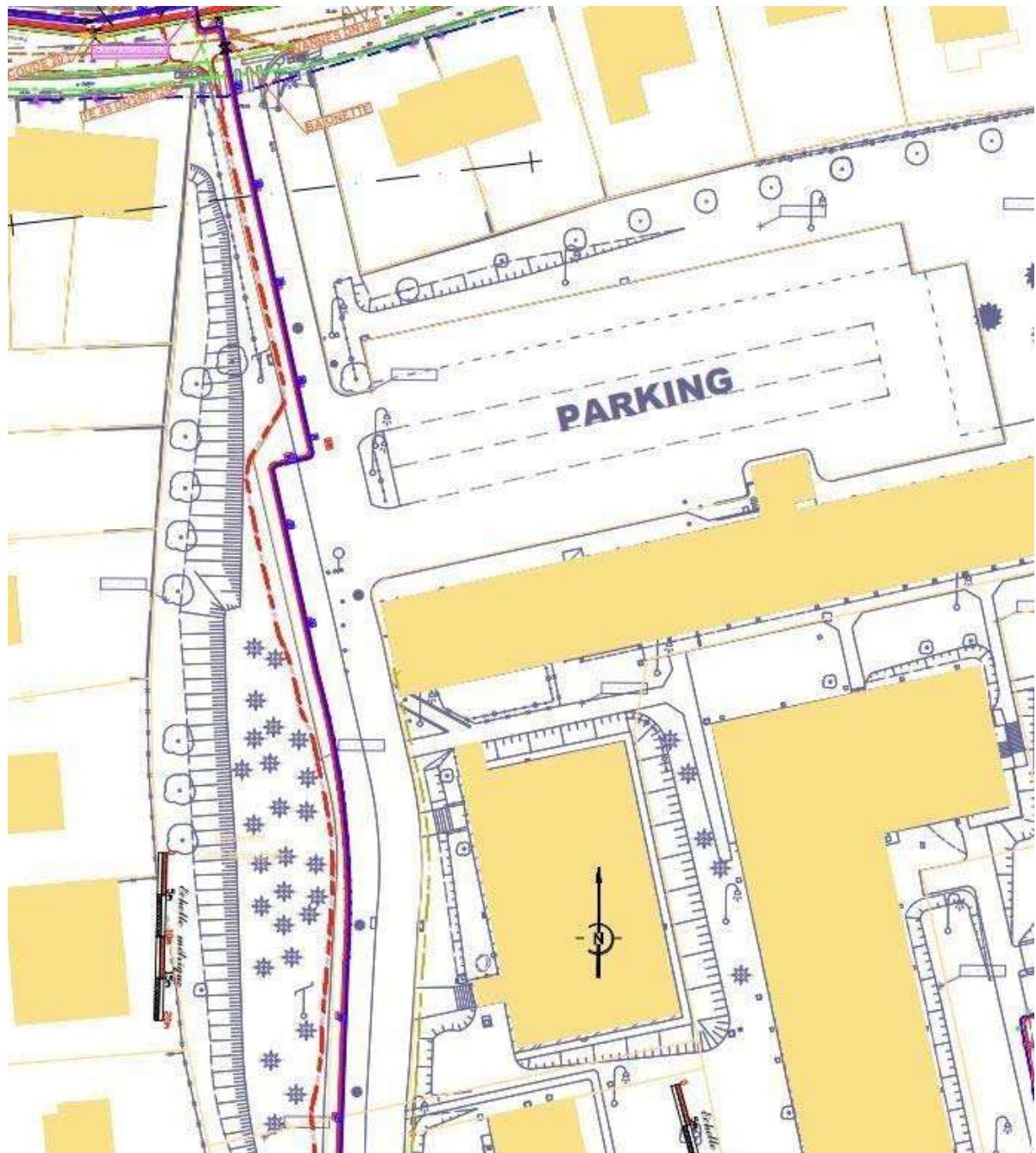
Lamri ADAOUI

Chef d'Agence

Président de l'Université de Caen Normandie



1. ANEXE 1 - PLAN D'EMPRISE DE LA SERVITUDE AU PROFIT DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN NORD CAEN LA MER PARCELLE HD 0109



2. ANNEXE 2 - PLAN D'EMPRISE DE LA SERVITUDE AU PROFIT DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN NORD CAEN LA MER PARCELLE HD 0104



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-088

Direction des Ressources Humaines

PRIME DE PARTICIPATION À LA RECHERCHE CONTRACTUELLE

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'article L954-2 du code de l'éducation ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 mai 2016 instituant une prime de participation à la recherche contractuelle ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

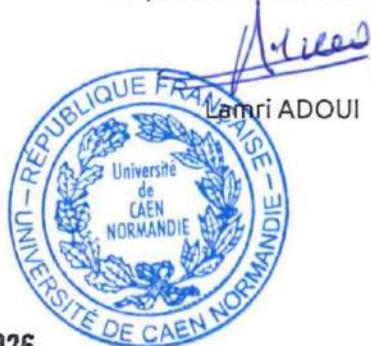
Le Conseil d'administration approuve la décision d'attribution des primes de participation à la recherche contractuelle pour l'année 2026 annexée à la présente délibération.

Annexe : Décision relative à l'attribution d'une prime de participation à la recherche contractuelle.

Résultat du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le **03 FEV. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Décision relative à l'attribution d'une prime de participation à la recherche contractuelle

Le Président,

- Vu la Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des Universités
- Vu l'article L.954-2 du Code de l'Education
- Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 mai 2016, instituant une prime de participation à la recherche contractuelle
- Vu les propositions des directeurs et les procès-verbaux des conseils des composantes, annexés
- Vu le conseil d'administration du 12 décembre 2025

DECIDE

Article 1 : La prime de participation à la recherche contractuelle pour les personnels BIATSS, créée par la délibération du Conseil d'administration du 13 mai 2016, est attribuée comme suit au titre l'exercice 2025 :

Bénéficiaires	Structure d'affectation	Laboratoire	Missions et critères d'éligibilité	Montant brut
1	ESIX	LUSAC	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	200,00
2	ESIX	LUSAC	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	200,00
3	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
4	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	500,00
5	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
6	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	350,00
7	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
8	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
9	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
10	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
11	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
12	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
13	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
14	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
15	ESIX	LUSAC	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	48,55
16	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
17	ESIX	LUSAC	4- Réalisation d'analyses et/ou d'essais	48,55
18	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
19	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
20	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
21	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
22	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
23	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
24	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
25	ESIX	LUSAC	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	200,00
26	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
27	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
28	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
29	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
30	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
31	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
32	ESIX	LUSAC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	48,55
33	SANTE	UR4650 PSIR	4- Réalisation d'analyses et/ou d'essais	500,00 €
34	SANTE	UR4650 PSIR	4- Réalisation d'analyses et/ou d'essais	500,00 €
35	SCIENCES	GREYC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	500,00 €
36	SCIENCES	GREYC	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	500,00 €

Bénéficiaires	Structure d'affectation	Laboratoire	Missions et critères d'éligibilité	Montant brut
37	SCIENCES	UMR EthoS	4- Réalisation d'analyses et/ou d'essais	380,95 €
38	SCIENCES	UMR EthoS	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	285,71 €
39	SCIENCES	CRISMAT	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
40	SCIENCES	CRISMAT	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
41	SCIENCES	CRISMAT	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
42	SCIENCES	CRISMAT	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
43	SCIENCES	LMNO	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	500,00 €
44	SCIENCES	LPCC UMR6534	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
45	SCIENCES	LPCC UMR6534	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
46	SCIENCES	LPCC UMR6534	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
47	SCIENCES	LPCC UMR6534	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
48	SCIENCES	LPCC UMR6534	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
49	SCIENCES	LPCC UMR6534	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
50	SCIENCES	LPCC UMR6534	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
51	SCIENCES	LPCC UMR6534	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
52	SCIENCES	LPCC UMR6534	3- Réalisation et/ou élaboration d'opérations de recherche	500,00 €
53	SEGGAT	CREM	1- Exécution, gestion matérielle et/ou administrative et/ou financière des contrats de recherche	500,00 €

Le Président

Lamri ADOUI

PROJET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-089

Direction des Ressources Humaines

DÉCHARGE ET INDEMNITÉ ASSISTANT DE PRÉVENTION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L954-2.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (art. 4) ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs modifié ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du 28 novembre 2013, du 31 janvier 2014 et 11 juillet 2014 relatives au régime indemnitaire des personnels BIATSS contractuels ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'avis de la formation spécialisée du conseil social d'administration en date du 26 septembre 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Périmètre d'intervention

Sous l'autorité du responsable d'unité de travail, les missions d'un assistant de prévention exercées en association avec la direction de la prévention de l'Université de Caen Normandie sont les suivantes :

- Veiller au respect des règles de santé et de sécurité au sein de l'unité de travail et signaler toute anomalie constatée au directeur du service et à la direction de prévention ;
- Coordonner la réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (méthode participative) et tous les documents relatifs à la prévention des risques notamment le registre santé et sécurité au travail ;
- Participer à l'accueil des nouveaux entrants ;
- Participer au suivi des enquêtes concernant des indicateurs, des enquêtes d'accident de travail lorsque l'unité est concernée et des actions de l'établissement ;
- Participer à la diffusion des informations « santé sécurité au travail »

Article 2 : Décharge

Les agents désignés assistants de prévention bénéficient d'une décharge de service selon la quotité suivante :

- 10% de leur temps de travail effectif,
- 20% de leur temps de travail effectif lorsque les missions s'étendent à plusieurs unités de travail ou couvrent des risques spécifiques

Cette décharge de service est inscrite au tableau de service de l'agent et prise en compte dans l'évaluation de sa charge de travail globale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-089

Direction des Ressources Humaines

Article 3 : Indemnisation

Une indemnité forfaitaire annuelle brute de 300 € est versée en une fois, pour les agents remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Lettre de cadrage signée et à jour ;
- Participation aux formations AP organisées par l'établissement ou le réseau régional ;
- Réalisation/mise à jour du DUERP et d'un plan d'actions de prévention ;
- Accueil sécurité des nouveaux entrants (personnels/stagiaires) ;
- Questionnaire annuel complété avec le responsable d'unité.

La direction de la prévention établit la liste des assistants de prévention remplissant l'ensemble de ces conditions au titre de l'année universitaire écoulée au plus tard le 30 septembre et la direction des ressources humaines assure la mise en paiement en décembre de la même année.

Lorsqu'un assistant de prévention quitte l'établissement ou cesse ses fonctions, l'indemnité due est calculée au prorata temporis et versée dans un délai de deux mois suivant son départ

Résultat du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télécours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-090

Service Universitaire de la Formation Continue et de l'Apprentissage

POLITIQUE TARIFAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la politique tarifaire de la formation professionnelle continue et de l'alternance annexée à la présente délibération.

Annexe : *Politique tarifaire*.

Résultat du vote :

Pour : 30

Abstention : 3

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

TARIFS FORMATION PROFESSIONNELLE 2025/2026

UFR DROIT

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025	TARIF TOTAL ETUDIANT (DU ouverts en FI)
LP	LP Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales	9,00 €	
	LP Métiers du Notariat	13,00 €	
	LP Activités juridiques : assistant juridique P. Collaborateur de commissaire de justice	13,00 €	
	LP Activités juridiques : assistant juridique P. Collaborateur juridique	13,00 €	
Master	Master Droit Civil parcours Protections des personnes vulnérables	10,00 €	
	Master Droit de l'entreprise P. Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise (DJCE)	10,00 €	
	Master 1 Droit de l'entreprise P. Contrats et contentieux d'affaires	10,00 €	
	Master 2 Droit de l'entreprise P. Contrats et contentieux d'affaires	13,00 €	
	Master 1 Droit des assurances P. Assurances de personnes et dommage corporel	10,00 €	
	Master 2 Droit des Assurances P. Assurances de Personnes et dommage corporel	13,00 €	
	Master 1 Droit des libertés	10,00 €	
	Master 2 Droit des libertés parcours droits fondamentaux	10,00 €	
	Master 2 Droit des libertés parcours droits pénal des libertés	10,00 €	
	Master 1 Droit du numérique P. Droit des activités numériques et de l'intelligence artificielle	10,00 €	
	Master 2 Droit du numérique P. Droit des activités numériques et de l'intelligence artificielle	13,00 €	
	Master 1 Droit du numérique P. Droit de la cybersécurité	10,00 €	
	Master 2 Droit du numérique P. Droit de la cybersécurité	13,00 €	
	Master Droit International et droit Européen P. Droit et régulation des marchés internationaux	10,00 €	
	Master Droit Public P. contrats, finances et gouvernance publics	10,00 €	
DIU	DIUJuriste conseil en entreprise (DJCE)	12,00 €	450,00 €
DU	DU Expertise judiciaire FC	20,00 €	
	DU Expertise médicale en protection juridique des majeurs	35,00 €	270,00 €
	DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	12,00 €	
	DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs spécialité Exercice individuel de la profession	15,00 €	420,00 €
	DU Délégué à la protection des données	29,00 €	400,00 €
	DU Certificat d'études juridiques et normandes	25,00 €	
	DU Juriste urbaniste parcours Assistant maître d'œuvre	30,00 €	400,00 €
	DU Juriste urbaniste parcours Instructeur du droit des sols	30,00 €	400,00 €
	DU Certificate in legal English and Common Law	9,00 €	425,00 €
	DU Droit funéraire	25,00 €	900,00 €
Prépa	DU Droits de l'homme et formation à la paix	18,00 €	250,00 €
	Préparation à l'examen d'entrée aux CRFPA	7,00 €	
	Préparation au concours d'accès à l'ENM	7,00 €	
	Préparation aux Concours Internes Institut Métiers du Droit et de l'Administration	4,00 €	
QUALIF	Préparation aux Concours Externes Institut Métiers du Droit et de l'Administration	4,00 €	
	Colloques- Tarif individuel	140,00 €	
	Colloques- Tarif individuel Jeunes avocats inscrits depuis moins de 2 ans	60,00 €	
	Colloques- Tarif individuel Avocats chargé d'enseignement vacataire dispensant sur l'année en cours ou l'année précédente un minimum de 15 heures présentielles d'enseignement	70,00 €	
	Colloques- Tarif individuel Autres avocats	100,00 €	
	Colloques- Tarif de groupe		
	Pour 6 à 20 personnes pour les associations tutélaires et de défense des droits de l'homme	500,00 €	
	Pour 6 à 10 personnes pour les autres associations		
	Inscription à l'examen d'entrée aux CRFPA ou aux concours d'accès à l'ENM pour les inscrits à la prépa	150,00 €	
	Frais de dossier inscription CRFPA ou ENM pour les non inscrits à la prépa	250,00 €	
CEMU	Formation qualifiante en Juriste urbaniste parcours Assistant maître d'œuvre	30,00 €	
	Tarif certification IRTS	80,00 €	
	Tarif formation qualifiante Maîtrise des structures juridiques et financières des entreprises	10 500,00 €	

INSPE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Master	M1 MEEF présentiel	8,00 €
	M2 MEEF présentiel	9,00 €
	Master MEEF FOAD	15,00 €

CEMU

Type de diplôme	Libellé formation qualifiante	TARIF HORAIRE 2025-2026
QUALIF	Dispositif Enseigner dans le supérieur, taux horaire	30,00 €
	Se former à la ludopédagogie	30,00 €
	Gestion de projet Agile	30,00 €
DU	D.U. "Enseigner et innover dans le supérieur"	1 494,00 €

STAPS

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Master	Master ergonomie	17,00 €

UFR SCIENCES

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
DU	Diplôme d'Université Expérimentation Animale	20,00 €
	Diplôme d'Université IA & Données	28,00 €
	Diplôme d'Université Conducteur de train - partenariat et subvention SNCF	30 000 €
LP	LP Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle P. Conception et Supervision des Systèmes Automatisés	17,00 €
	LP Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire P. chargé d'études ou chargé d'affaires en maintenance ou démantèlement ou radioprotection	18,00 €
	LP Métiers de l'IA	15,00 €
Master	Master Cyber sécurité	18,00 €
	Master 2A Chimie P. Chimie Organique et Interfaces (COI)	18,00 €
	Master 2A Chimie P. Catalyse, Environnement et Développement Durable (CEDD)	18,00 €
	Master 2A Chimie P. Contrôle Environnement Industriel (CEI)	18,00 €
	Master 2A Physique P. Contrôle de l'Environnement Industriel (CEI)	18,00 €
QUALIF	Master 2A Physique P. Radiation Protection	19,00 €
	Expérimentation animale - Module Chirurgie expérimentale	37,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Initiale - Option "sources non scellées"	38,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Initiale - Option "sources scellées"	38,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Initiale - Double Option	37,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement - Option "sources non scellées"	48,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement - Option "sources scellées"	53,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement - Double Option	54,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renforcée	52,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement Renforcée	67,00 €

CARRE INTERNATIONAL

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
DU	DU Etudes Française (tous niveaux)	12,00 €
INSCRIP. CERTIF	DELF A1-A2	100,00 €
	DELF B1-B2	130,00 €
	DALF C1-C2	160,00 €
	Linguaskill/Eopro/Goethepro/Pipplet FLEX	90,00 €
	CLES	
	TOEIC individuel	75,00 €
	CLOE	110,00 €
	TCF IRN	130,00 €
	TCF TP	80,00 €
	TOEIC FP	115,00 €
	CLOE FP	154,00 €

ESIX

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Ingénieur	Ingénieur 3 et 5A en Agro-alimentaire	13,00 €
	Ingénieur 3A Génie industriel	14,00 €
	Ingénieur 5A GSI	14,00 €
	Ingénieur Mécatronique et Systèmes embarqués 3A	14,00 €

SUFCA

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026	Autre tarif si différent de tarif horaire
DAEU	DAEU A (en ligne et en présentiel)	14,00 €	
QUALIF	Découverte des outils d'IA génératives en entreprise		595,00 €
	Maîtriser l'Art du Prompt et Créer son Agent IA Personnalisé		595,00 €
	Sensibilisation à la cybersécurité : comprendre, se protéger, anticiper		450,00 €
	Fake news : désinformation et malinformation : comprendre, réagir, se protéger		250,00 €
	Prise de décision éclairée : comprendre et déjouer les biais cognitifs		490,00 €
	Formation de maître d'apprentissage - Tuteur		700,00 €
	Formation de formateur interne : animer et transmettre en entreprise		700,00 €
	Gestion de projet Agile		1 190,00 €

Pour les nouvelles formations courtes du catalogue entreprises, les tarifs seront définis au fil de l'eau.

IUT GON ALENCON

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
BUT	BUT 3 Carrières Sociales P. Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux	20,00 €
	BUT 3 Carrières Sociales P. Ville et territoires durables	18,00 €
LP	LP E-Commerce et Marketing Numérique P. Gestion de la Relation Clients et E-commerce	15,00 €
	LP Management et Gestion des Organisations agricoles et agroalimentaires P. Métiers du Management et de la Gestion Filière Equine	17,00 €

IUT GON CAEN

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
LP	LP Industrie Pharmaceutique, Cosmétologie et de santé : Gestion, Production et Valorisation parcours procédés technologiques	18,00 €
	LP Métiers de la mode	16,00 €
BUT	Hygiène Sécurité Environnement - 3A	13,00 €
	Génie Chimique Génie des Procédés - 3A	16,00 €

IUT GON CHERGOURG

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
BUT	BUT 2-3 Génie Electrique et Informatique Industrielle	13,00 €
	BUT 2-3 Génie Industriel Maintenance	
	BUT 2-3 Gestion des entreprises et administrations - Parcours Gestion comptable, Fiscale et Financière	
	BUT 2-3 Gestion des entreprises et administrations - Parcours Contrôle de gestion et Pilotage de la Performance	12,00 €
	BUT 2-3 Gestion des entreprises et administrations - Parcours Gestion et Pilotage des Ressources Humaines	
	BUT 3 Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques - Parcours sur l'optimisation et performance énergétiques des syst	
	BUT 3 TC : business international : achat et vente	
	BUT 3 TC : Marketing digital, e-business et entrepreneuriat	14,00 €
	BUT 3 TC :Marketing et management point de vente	

UFR SEGGAT

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
LP	LP Cartographie, Topographie, Systèmes d'Information Géographique P. SIG - Diagnostic et aménagement des territoires	
	LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement P. Environnement, Agriculture, Paysage et Territoires Ruraux	12,00 €
Master	Master Contrôle de gestion et audit organisationnel P. Contrôleur de Gestion Business Partner et Amélioration Continue-BPAC	
	M2 Urbanisme et Aménagement P. Aménagement Durable, Urbanisme Rénové, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (MADURA)	21,00 €
	Master Géographie Aménagement Environnement Développement P. Environnement, Risques et diagnostics territoriaux	
	Master Géographie, Aménagement, Environnement et Développement P. Territoires en transition : métiers du diagnostic et du développement local	15,00 €

UFR LVE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Master	Master Traduction Interprétation parcours Traduction spécialisée et localisation	
	M2 Langues Etrangères Appliquées (LEA) P. Développement Durable: Stratégies de Concertation et de Com. (DDSC)	
	M2 Langues Etrangères Appliquées (LEA) P. Expert en Projets Européens au service du développement local (EPE)	10,00 €
	M2 Langues Etrangères Appliquées (LEA) P. Implantation Entreprises à l'International (IEI)	
DU	DU Cultures Artistiques Approches Croisées	15,00 €

UFR SANTE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026	TARIF ETUDIANT 25-26
Master	M1 Santé P. Management des Activités de Santé	9,00 €	
	M2 Santé P. Management des Activités de Santé	13,00 €	
	M2 Santé Publique P. éthique en santé	13,00 €	
	M2 Santé Publique P. Méthodes en recherche clinique et épidémiologie	13,00 €	
DU	DU 1A Ostéopathie clinique et fonctionnelle	12,00 €	985,00 €
	DU 2A Ostéopathie clinique et fonctionnelle	12,00 €	985,00 €
	DU 3A Ostéopathie clinique et fonctionnelle	12,00 €	985,00 €
	DU Addictologie	17,00 €	375,00 €
	DU Education Thérapeutique du Patient	20,00 €	900,00 €
	DU Ethique des Sciences de la Vie : Soins, Santé Société	18,00 €	400,00 €
	DU Formation à la conception et au suivi des Protocoles en Recherche Clinique	22,00 €	700,00 €
	DU Formation Professionnels de Santé à la Prise en Charge de la Douleur	22,00 €	700,00 €
	DU Micro - Chirurgie	30,00 €	1 260,00 €
	DU Pharmacien - Orthésiste	16,00 €	985,00 €
	DU Plaies et Cicatrisation	25,00 €	1 000,00 €
	DU Reconversion et Préparation à l'Exercice Officinal	20,00 €	
	DU Soins Palliatifs	24,00 €	700,00 €
	DU Coordination en gérontologie	13,00 €	
	DU Prévention et contrôle des Infections associées aux soins	13,00 €	
	DU Qualité, Gestion des risques et situation extrême	13,00 €	
	DU Médecine en milieu isolé	30,00 €	840,00 €
	DU Reconstruction cervico facial	30,00 €	2 275,00 €
	DU Chirurgie des sinus et de la pyramide nasale	20,00 €	1 392,00 €
	DIU Accueil des urgences en service de pédiatrie	19,00 €	370,00 €
	DIU Cancer et cognition	20,00 €	200,00 €
DIU	DIU Chimiothérapie Anti-Infectieuse	26,00 €	700,00 €
	DIU Dialyse péritonéale	12,00 €	660,00 €
	DIU Echocardiographie (2 ans)	35,00 €	300,00 €
	DIU Formation complémentaire Gynécologie obstrétique	22,50 €	370,00 €
	DIU Insulinothérapie automatisée	51,00 €	360,00 €
	DIU Médecine de la personne âgée	13,00 €	
	DIU Pédagogie en sciences de la santé	20,00 €	730,00 €
	DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 1 - 2A	32,20 €	
	DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins 3 - 4A	43,00 €	
	DIU Rythmologie (2 ans)	30,00 €	600,00 €
	DIU Santé au travail - Infirmier	20,00 €	
DE	DIU Soins Palliatifs	26,00 €	1 010,00 €
	DE Infirmier en Pratique Avancée 1ère année	14,00 €	
	DE Infirmier en Pratique Avancée 2ème année PCS	16,00 €	
	DE Infirmier en Pratique Avancée 2ème année ONCO	16,00 €	
QUALIF	DE Infirmier en Pratique Avancée 2ème année PSY	16,00 €	
	NORSIMS Formation à la simulation (Unicaen et hors CHU)	400€/ jour	
	NORSIMS Formation à la simulation personnels CHU (individuels et projets de service) Tarif par personne	250€/jour	
	NORSIMS Forfait visite technique et pédagogique pour formation in-situ	350,00 €	
	NORSIMS Forfait projet de service CHU	200,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante in situ sur mesure Niveau 1- Tarif groupe (max 15 personnes)	225,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante in situ sur mesure Niveau 2- Tarif groupe (max 15 personnes)	425,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante in situ sur mesure Niveau 3- Tarif groupe (max 15 personnes)	625,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante in situ sur mesure Niveau 4- Tarif groupe (max 15 personnes)	825,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante sur mesure Niveau 1- forfait jour (gpe max 15 personnes)	1 800,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante sur mesure Niveau 2- forfait jour (gpe max 15 personnes)	2 100,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante sur mesure Niveau 3- forfait jour (gpe max 15 personnes)	2 800,00 €	
	NORSIMS - Formation de formateurs à l'enseignement par la simulation Tarif groupe (max 15 personnes)	1 300,00 €	
	NORSIMS - Formation de formateurs à l'annonce de la mauvaise nouvelle	400,00 €	
	NORSIMS Forfait formateur supplémentaire pour formation spéciale (type interpro) 1	78,00 €	
	NORSIMS Forfait formateur supplémentaire pour formation spéciale (type interpro) 2	110,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante (catalogue) Tarif individuel / jour	420,00 €	
	NORSIMS Formation qualifiante (catalogue) Tarif individuel / demi-journée	210,00 €	
	Formation Santé au travail : cycle à thème	30,00 €	
	Formation Santé au travail : Module de 1 jour	40,00 €	
	Formation Santé au travail : Module de 2 jours	37,00 €	
	Formation Santé au travail : Module de 3 jours	35,00 €	
	FQ Expérimentation Animale Niveau II	1 500,00 €	
	Module 1-2-3 DU reconversion à l'officine	20,00 €	
	Module 4 - stage - DU reconversion à l'officine	400,00 €	
	Formation à l'administration vaccinale	43,00 €	
	Formation à la Prescription vaccinale	35,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 1 - vulgarisation - par stagiaire	20,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 2 - niveau d'études - par stagiaire	30,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 3 - niveau fin d'études - par stagiaire	50,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 4 - niveau expert - par stagiaire	70,00 €	
	Formation qualifiante Santé - Niveau 5 - niveau expert + - par stagiaire	100,00 €	

UFR HSS

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026	TARIF TOTAL ETUDIANT 2025-2026
Master	M1 Sciences de l'Education		
	M2 Sciences de l'Education P. Dispositif, accompagnement, formation : ingénierie, recherche	10,00 €	
	M2 Sciences de l'éducation P. Ingénierie du Numérique dans l'enseignement supérieur et la formation d'adultes		
DU	Etudes Normandes	12,00 €	300,00 €

IAE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
DE	Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - Année 1 - FC	12,00 €
	Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - Année 2 - FC	12,00 €
DU	Diplôme d'Université Préparation au Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion 1A	15,00 €
	Diplôme d'Université Préparation au Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion 2A	17,00 €
	DU compétences en gestion d'entreprise - FOAD	24,00 €
	DU Manager de proximité	30,00 €
	DU Manager Développeur de centre-ville	22,00 €
	DU Manager un réseau de distribution	22,00 €
	DU Métiers de la formation et du développement des compétences	27,00 €
	DU Porter sa création	30,00 €
	DU S'engager pour agir	30,00 €
	DU Piloter une entreprise	30,00 €
	DU Gestion du risque assuranciel - FC INTRA	28,00 €
	DU Gestion du risque assuranciel - FC INTRA - forfait groupe	42 000,00 €
	DU Conseiller Patrimonial Agence - FC INTRA	28,00 €
	DU Conseiller Patrimonial Agence - FC INTRA - parcours allégé - par stagiaire	1 950,00 €
Licence	Licence 3A Gestion P. Management des Entreprises - FC	17,00 €
	Licence 3A Gestion P. Management des Entreprises - FOAD	14,00 €
	Licence 3A Gestion P. Management des Entreprises - FOAD (pour les DU CGE)	14,00 €
	Licence 3A Gestion P. Comptabilité-contrôle-audit - FC	17,00 €
	Licence 3A Gestion P. Management du social et de la santé et de la solidarité - FC	13,00 €
LP	LP Assurance Banque Finance : Chargé de Clientèle - FC	16,00 €
Master	Master Comptabilité Contrôle Audit - FC	17,00 €
	Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel P. Contrôle de gestion et pilotage digital de la performance - FC	17,00 €
	Master Monnaie Banque Finance Assurance P. Responsable de clientèle Pro/Agri - FC	22,00 €
	Master Gestion du Patrimoine - FC	15,00 €
	Master Monnaie Banque Finance Assurance P. Chargés d'Affaires Entreprise et Ingénierie - FC	23,00 €
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Chargés d'Affaires Entreprise et Ingénierie - FOAD	18,00 €
	Master 2 Gestion de Production Logistique Achats - FC	17,00 €
	Master 1 Gestion des Ressources Humaines FC	17,00 €
	Master 2 Gestion des Ressources Humaines FC	18,00 €
	Master 2 Gestion des Ressources Humaines - FOAD	17,00 €
	Master 1 Management et Administration des Entreprises - FC cherbourg	22,00 €
	Master 2 Management et Administration des Entreprises - FC	20,00 €
	Master 2 Management et Administration des Entreprises - FOAD	15,00 €
	Master Marketing Vente - P. Marketing digital et social média - FC	16,00 €
	Master Management Sectoriel P. Ingénierie et management de l'intervention sociale FC	14,00 €
	Master Management sectoriel P. Management et coordination des petites unités de santé - FC	14,00 €
	Master Management Sectoriel P. Management des Organisations en Santé (MOES) FC	12,50 €
	Master Management Sectoriel P. Management des Etablissements et des structures Gérontologiques (MESG) - FC	14,00 €
	Master 1 Management Sectoriel P. Management de l'économie solidaire - FC	14,00 €
	Master 2 Management Sectoriel P. Management de l'Economie Solidaire, Développement durable - FC	14,00 €
	Master Management Sectoriel P. Management des Organisations Sociales - FC/FOAD	19,00 €
	Master 2 Management Sectoriel P. Management des Organisations Sociales - FOAD	16,00 €
	Master Management Qualité, Sécurité Environnement - (avec IUT Cherbourg et Evreux)	20,50 €
	Master QSE en 1an	35,00 €
	Master 2 Management de l'Innovation	20,00 €
	Master 1 Gestion de Patrimoine - FC INTRA (non titulaire du CPA ou d'un parcours équivalent)	29,00 €
	Master 1 Gestion de Patrimoine - FC INTRA (titulaire du CPA ou d'un parcours équivalent) 22 jours	36,00 €
	Master 2 Gestion de Patrimoine distanciel - FC INTRA avec remise à niveau	28,00 €
	Master 2 Gestion de Patrimoine distanciel - FC INTRA sans remise à niveau	35,00 €
	Master 2 Gestion de Patrimoine - FC INTRA & INTER BANCAIRE	47,00 €
	Master 1 Monnaie Banque Finance Assurance P. RCPA - FC INTRA	29,00 €
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. RCPA - FC INTRA	32,00 €
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Expertise bancaire - FC INTRA	39,00 €
QUALIF	Journée de formation "bouger le soin"	80,00 €
	Ouverture d'un compte d'accès à un module e-learning de Master comprenant les supports de cours, exercices, mises en situation, diaporama, quizz, vidéo animation	de 90 à 180€ par module
	DU CGE - Gérer	1 088,00 €
	DU CGE - Piloter une activité	1 575,00 €
	Forfait Groupe - Parcours qualifiant Conseiller professionnel Banquier assureur des professionnels - FC INTRA	30 000,00 €
	Forfait groupe - Parcours qualifiant directeur d'agence- FC INTRA	22 000,00 €

UFR PSYCHO

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2025-2026
Licence	Licence 3 Psychologie	10,00 €
Master	Master Psychologie P. Neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte	13,00 €
	M2 Psychologie P. Psychologie de l'éducation	13,00 €
	Master Psychologie P. Psychologie psycho-dynamique clinique et pathologique	13,00 €
	Master Psychologie P. Clinique du développement de l'enfant, de l'adolescent et de la famille	13,00 €
DU	Master Psychologie P. Psychologie sociale et conduite du changement : diagnostic et intervention	13,00 €
	DU Neuropsychologie Clinique	38,00 €
	DU IPSE (interventions psychosociales pour l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées)	29,00 €
QUALIF	Diplôme d'Université Pratique de thérapie par exposition à la réalité virtuelle	40,00 €
	Formation qualifiante Neuropsychologie Clinique – coût horaire par stagiaire	38,00 €
	Formation qualifiante Modules TERV	40,00 €

UNICAEN

Libellé formation	TARIF HORAIRE 2025-2026	Autre tarif si différent de tarif horaire 2025-2026
Formation qualifiante sur mesure Niveau 1- forfait horaire (formation spécifique à une entreprise)	300,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 2- forfait horaire (formation spécifique à une entreprise)	500,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 3- forfait horaire (formation spécifique à une entreprise)	700,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 1- forfait jour (formation spécifique à une entreprise) groupe de 1 à 15 stagiaires	2 100,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 2- forfait jour (formation spécifique à une entreprise) groupe de 1 à 15 stagiaires	2 800,00 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 3- forfait jour (formation spécifique à une entreprise) groupe de 1 à 15 stagiaires	3 000,00 €	
Formation qualifiante - tarif jour par stagiaire		Entre 150 et 1000€
Forfait réinscription 1 UE ou étude professionnelle pour la FC	400,00 €	
Forfait réinscription 2 UE ou plus pour la FC	700,00 €	
Tarif VAPP - demandeur d'emploi	30,00 €	
Tarif VAPP	110,00 €	
Frais d'accompagnement VAE collective - tarif groupe journée	1 700,00 €	
Frais VAE - entretiens individuels	170,00 €	
Frais jurys VAE collective	3 700,00 €	
Dossier VAE Doctorat	3 000,00 €	
Forfait accompagnement VAE 2h00 - Anglais Diplôme ESIX	1 455,00 €	
Forfait accompagnement VAE forfait 8h00 selon niveau	1570 - 1995 €	
Forfait accompagnement VAE forfait 13h00 selon niveau	1890 - 2315 €	
Forfait accompagnement VAE forfait 18h00 selon niveau	2110 - 2535 €	
Accompagnement VAE heures supplémentaires	100,00 €	
Frais de passage en jury VAE selon niveau		850 - 1275 €
Tarif horaire Digital FCU - T1	15,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T2	25,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T3	35,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T4	45,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T5	55,00 €	
Tarif horaire Digital FCU - T6	75,00 €	

Pour l'apprentissage, à quelques rares exceptions (cf ci-dessous), le tarif de la formation est égal au niveau de prise en charge maximal fixé par France Compétence.

Exceptions UFR Sciences

Type de diplôme	Libellé VET	Tarif proposé
LP	LP Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle P. Conception et Supervision des Systèmes Automatisés	8 330,00 €
	LP Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire P. Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire	9 900,00 €
	LP Métiers de l'IA	8 235,00 €
Master	Master Cyber sécurité	8 100,00 €
	Master 2A Chimie P. Chimie Organique et Interfaces	7 560,00 €
	Master 2A Chimie P. Catalyse, Environnement et Développement Durable	7 596,00 €
	Master 2A Chimie P. Contrôle Environnement Industriel	7 884,00 €
	Master 2A Physique P. Contrôle de l'Environnement Industriel	7 884,00 €
	Master 2A Physique P. Radiation Protection	11 286,00 €

Fait à CAEN, le 25/11/2025

Signature
le 27/11/2025 12:06:33 +01:00

Pour la Formation et par délégation
La Vice-Présidente chargée de la formation
de la formation continue et de l'enseignement
Diviseur des formations continues et de l'enseignement
de l'enseignement supérieur
Université de Caen Normandie

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-091

Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue

BILAN ANNUEL DE GESTION DES RISQUES

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la démarche en matière de gestion des risques financiers proposée.

Annexe : cartographie des risques financiers, présentation de la gestion des risques financiers.

Résultat du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

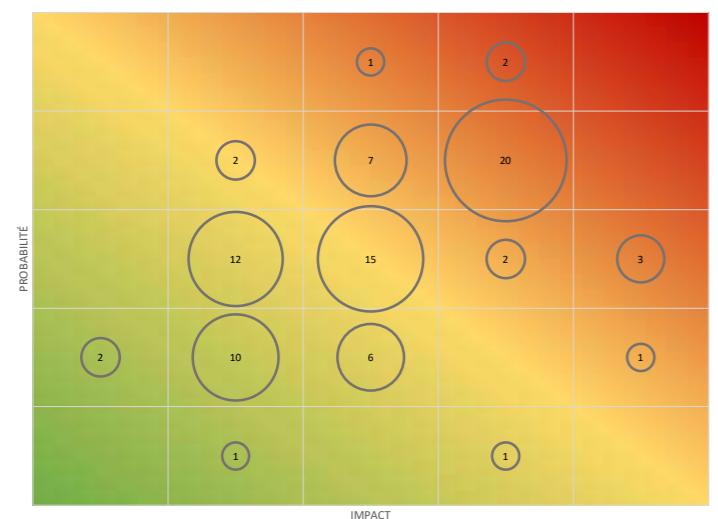
La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Criticité nette	A compléter	Bas	Haut	Moyen	Très haut
-----------------	-------------	-----	------	-------	-----------

Évaluation du risque



fort

faible

fort

Processus
Admission en non-valeur
Amortissements
Avances et prêts
Avoirs
Budget
Carte achat
Carte logée
Cessions de créances
CET
Clients
Commande publique
Contrôle interne
Conventions / Recherche
Encaissement et rapproc...
Entrée du bien
Exécution financière de la...
Formalisation des contrat...
Fournisseur
Gestion administrative de...
Heures complémentaires
heures complémentaires ...
Intégration de la paie dan...
Intérêts moratoires
Marchés de travaux
Missions
Opérations pour compte ...
Paie
Plan de trésorerie
Primes
Prise en charge administr...
Recouvrement
Réduction de titre
Régie d'avance
Régie de recettes
Remise gracieuse
SCSP
Sortie de bien/inventaire
Stocks
Subvention d'investissem...
Subventions
Tenue de la caisse
Tenue du compte bancaire
Transversal
Travaux en cours
Trop perçu
TVA

Dom.	Libellé du risque	Processus	Sous processus (optionnel)	Réf.	Moyenne de Impact net coté	Probabilité nette cotation
DÉP	Abus ou dérapage de computation des seuils de par l'absence de code NACRES	Transversal	(vide)	58	2	3
	Bug plateau invitant à payer avec carte bancaire			3	3	5
	Dépenses présentant un caractère personnel et n'entrant pas dans le champs des missions de l'établissement			2	2	2
	Erreur RIB					
	Gestion de fait - Non remboursement du régisseur	Régie d'avance	(vide)	38	3	5
	Manque de vérification relative à la correcte utilisation des fonds après le versement de subventions à des associations	Subventions	(vide)	51	3	4
	Ne pas récupérer la somme due			2	2	3
	Oubli d'informer changement de RIB			2	2	3
	Paiement à tort (opérations de travaux)	Marchés de travaux	(vide)	90	4	4
	Paiement ou non-paiement des intérêts moratoires	Intérêts moratoires	Marchés de travaux	47	3	3
	Payer à tort			3	3	3
	Payer au mauvais débiteur			2	2	2
	Payer des dépenses en double	Cessions de créances	(vide)	11	2	2
	Payer prestation non faite	Commande publique	Liquidations directes (sar)	23	3	2
	Perte de disponibilités	Commande publique	Nettoyage	29	2	3
	Rejet ou blocage AC pour non-conformité avec les dispositions financières du marché			3	3	4
	Remboursement à tort de frais de déplacement	Missions	(vide)	50	2	4
	Réserveations de nuitées et de billets de transport erronées par les chargés de voyage			3	4	4
	Retard paiement de la facture sur marché			4	4	4
	Utilisation incorrecte des cartes achat			3	3	3
FIS	Redressement fiscal suite à erreur déclaration TVA			2	2	4
	Sur ou Sous-évaluation de la TVA collectée et/ou déductible			2	2	2
IMM	Amortissements non comptabilisés ou comptabilisés pour un montant erroné			2	2	4
	Carence dans la mise en service des biens			3	3	3
	Image non fidèle du patrimoine (Actif)			2	2	4
ORG	. Signature sans délégation de signature- Mise en jeu RGP. Absence de formalisation de la chaîne de la dépense et des impacts en termes de responsabilité	Contrôle interne	(vide)	81	4	4
	Insuffisance générale de formalisation : Documentations (OFN, procédures...) / Actualisation / Traçabilité des contrôles...			4	4	5
REC	Non exhaustivité de l'offre de formation (en amont et au fil de l'eau)	Budget	(vide)	59	5	3
	Non exhaustivité des recettes (secteur Recherche). Taux de consommation / Sous-utilisation des enveloppes allouées déclenchant en effet cascade une baisse de l'aide	Exécution financière de la Recherche	(vide)	78	4	4
	Défaut de recouvrement			3	3	3
	Double tirage des notifications complémentaires			2	2	2
	Emploi du modèle associatif pour obtenir le versement d'une subvention dans le cadre d'un contrat de recherche partenarial et contourner la règle de la comptabilité publique --> association transparente et gestion de fait			3	3	4
	Erreur client facturé			4	4	4
	Erreur montant facturé			4	4	4
	Erreur transmission facture			4	4	4
	Fraude (détournement)			3	3	3
	Mise en cause responsabilité université (exécution du contrat avant signature) - Domaine immobilier			4	4	5
	Ne pas justifier de l'irrecouvrabilité d'une créance lors d'une admission en non-valeur			1	2	2
	Ne pas justifier de l'irrecouvrabilité d'une créance lors d'une remise gracieuse			2	2	3
	Non exhaustivité des recettes (Formation professionnelle)			4	4	4
	Non exhaustivité des recettes (hors recherche / hors formation professionnelle)			2	2	3
	Non neutralisation de la charge d'amortissement (Impact résultat comptable)			3	3	3
	Non sincérité de la trésorerie disponible			2	2	3
	Non sincérité du résultat comptable			4	4	4
	Pas de date de signature sur les contrats/conventions			4	4	4
	Payer aux partenaires plus qu'on a reçu ou qu'on va recevoir du financeur			3	3	4
	Perte de recettes dues au caractère non éligible des dépenses ou à la non remontée des dépenses (secteur Recherche)	Conventions / Recherche	(vide)	82	3	3
	Remboursement à tort			2	2	3
	Trésorerie : retard encaissement			3	3	4
RÉM	Absence de suivi des écarts IUS en cas de subrogation			3	2	2
	Alimentation à tort du CET			4	4	4
	Création et paiement d'un agent fictif			4	4	3
	Eléments de rémunération erronés			3	3	4
	Embauche d'un agent ayant atteint l'âge limite de départ à la retraite			4	4	4
	Erreur de saisie dans la gestion des agents			4	4	4
	Erreur de saisie dans l'attribution d'une prime / maintien d'une prime			3	3	3
	Justification du service d'enseignement réalisé, risque de versement de rémunération indu			3	3	4
	Les documents à destination de l'AC sont classés ou archivés de manière impropre			3	2	2
	Non respect du cadre juridique (articles et conditions de recrutement pour les vacataires, doctorants et post-doctorants)			4	4	4
	Paiement d'heures de vacances pour des enseignements non réalisés			5	3	3
	Paiement d'un agent titulaire par 2 administrations en cas d'absence de CCP			2	1	1
	Paiement sur les mauvaises ressources			4	4	4
	Réalisation d'un recrutement en l'absence de crédits disponibles (ressources propres) et pérennes sur la durée totale du contrat			5	3	3
	Rémunération à tort d'un agent en cas de départ, mutation...			4	3	3
	Retard dans la FEC financière			3	3	3
	Retard dans l'intégration de la paie dans SIFAC			5	2	2
	Saisie des données de paie en dehors de la période autorisée			4	1	1
	Saisie des dossiers administratifs et financiers du contractuel a posteriori de la prise de poste (vacataires ou contractuels)			3	4	4
	Saisie d'une imputation budgétaire erronée (RP et RE)			3	2	2
	Utilisation d'un élément de paie par erreur			3	3	3
	Erreur comptabilisation montant			2	2	3
TRÉ	Attribution sans décision réglementaire			2	2	2
	Enregistrement non exhaustif sur le registre de caisse			1	2	2
	Erreur restitution plan de trésorerie			2	3	3
	Ne pas obtenir le remboursement			2	2	3
	Non remboursement des avances de fonds			2	2	2
	Traitement incomplet des relevés de compte			3	2	2



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 DÉCEMBRE 2025

GESTION DES RISQUES FINANCIERS



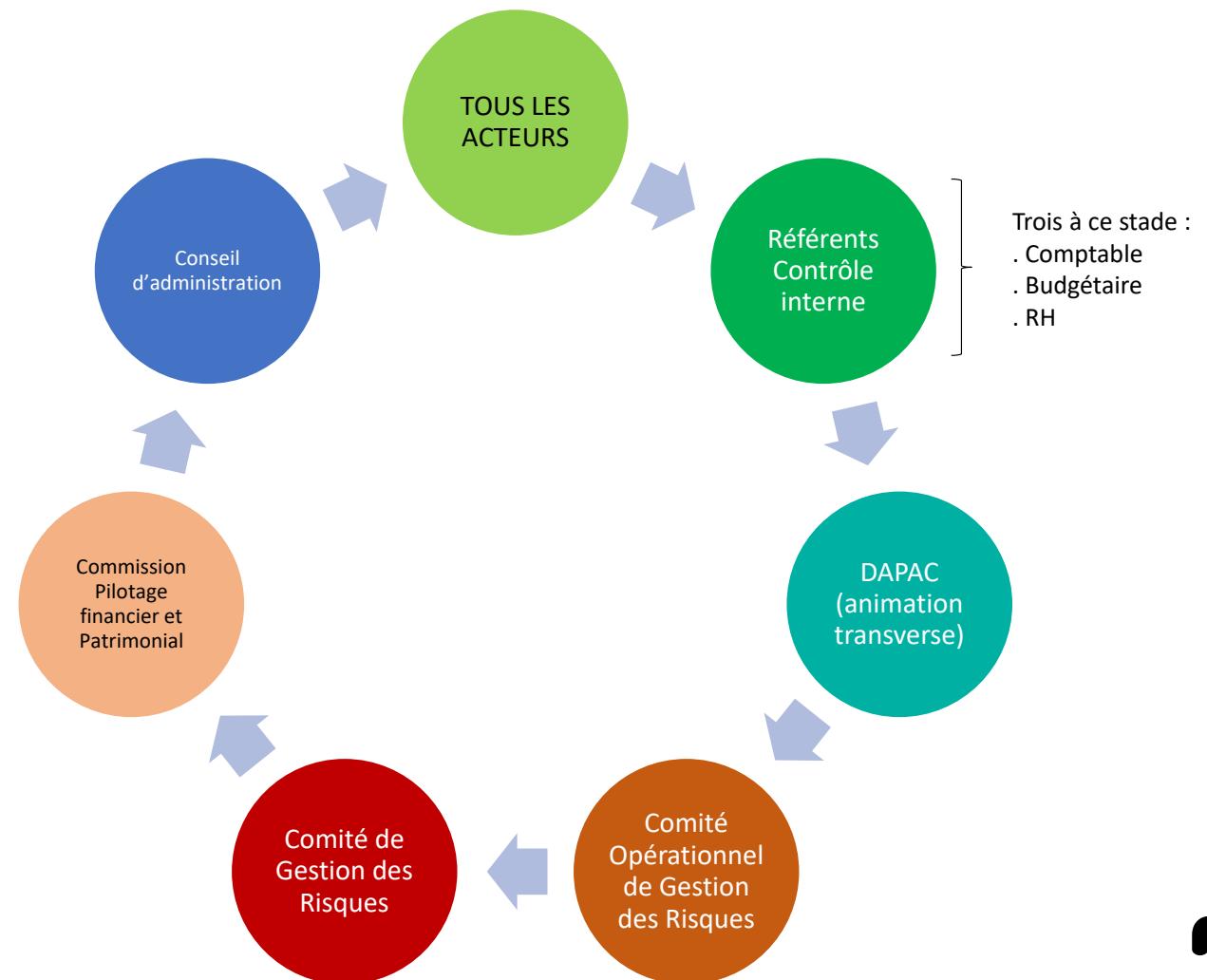
GOUVERNANCE DES RISQUES FINANCIERS A L'UNICAEN

01/01/23 : Entrée en vigueur du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics.

Courant 2023 : multiples réunions (COGR/CGR/CPFP) visant à structurer la maîtrise des risques, et travailler sur la 1^{ère} cartographie des risques et son plan d'action associé.

15/12/23 :

- mode de gouvernance validé lors du passage en CA de la note relative à la gestion des risques.
- validation en CA de la 1^{ère} cartographie des risques et son plan d'action associé.

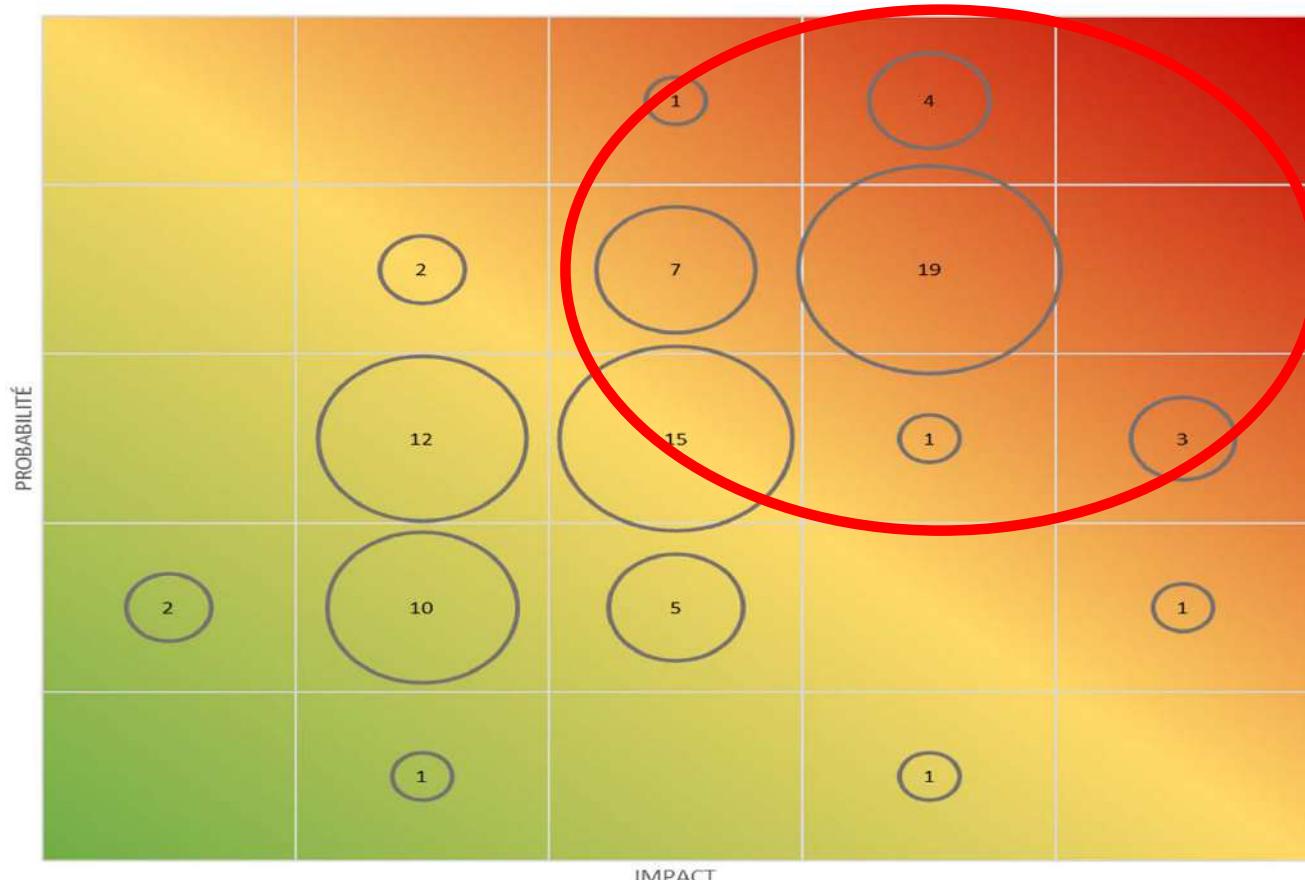


Plan d'action de la cartographie des risques financiers

Bilan du plan d'action 2025 : vue synthétique

Cartographie des risques validée en CA du 13/12/2024

Évaluation du risque



Objectif d'une cartographie :

- Identifier
- Hiérarchiser
- Prioriser

- 84 risques composent la cartographie des risques financiers;
- Sur les 35 risques à la criticité haute / très haute, 15 risques sont inscrits dans le **plan d'action** (dont l'intégralité des risques dits « très haut »).

PLAN D'ACTION 2025 VALIDÉ EN CA DU 13/12/24 : 15 RISQUES / 35 ACTIONS

1. Insuffisance générale de formalisation : Documentations (OFN, procédures...) / Actualisation / Traçabilité des contrôles
2. Signature sans délégation de signature - Mise en jeu RGP / Absence de formalisation chaîne dépense/recette et des impacts en termes de responsabilité



DÉPENSES

1. Utilisation incorrecte des cartes achat
2. Réservations de nuitées/billets de transport erronées par les chargés de voyage
3. Manque de vérification relative à la correcte utilisation des fonds après le versement de subventions à des associations
4. Dépense présentant un caractère personnel et n'entrant pas dans le champ des missions de l'établissement



FISCALITÉ

1. Sur ou Sous-évaluation de la TVA collectée et/ou déductible



RECETTES

1. Perte de recettes dues au caractère non éligible des dépenses ou à la non remontée des dépenses (secteur Recherche)
2. Non exhaustivité des recettes (hors recherche / hors formation professionnelle)
3. Non exhaustivité des recettes (secteur Recherche) / Taux de consommation - Sous-utilisation des enveloppes allouées déclenchant une baisse de l'aide
4. Non exhaustivité des recettes (Formation professionnelle)
5. Mise en cause responsabilité université (exécution du contrat avant signature)-immobilier



RÉMUNERATIONS

1. Réalisation d'un recrutement en l'absence de crédits disponibles (ressources propres) et pérennes sur la durée totale du contrat
2. Paiement sur les mauvaises ressources
3. Paiement d'heures d'enseignements pour des enseignements non réalisés



Plan d'action de la cartographie des risques financiers

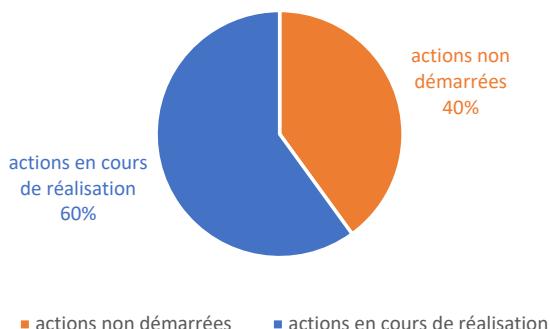
Bilan du plan d'action 2025 : vue synthétique

Plan d'action 2025 validé en CA le 13/12/2024

- 35 actions composent actuellement le plan d'action et concernent 15 risques significatifs :

14 actions étaient non réalisées
21 actions étaient en cours

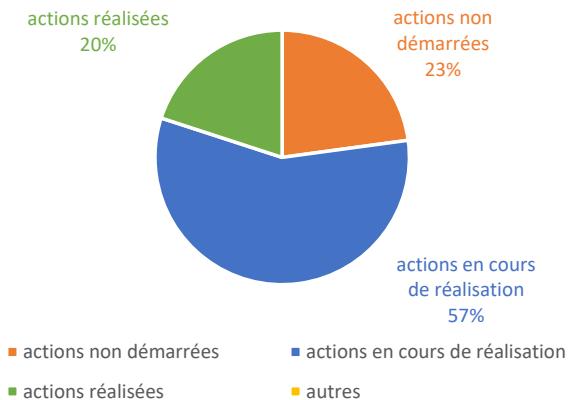
Plan d'action 2025 - validé en CA (13/12/2024)



Plan d'action après action COGR, et des différents services concernés (au 24/11/2025)

8 actions non réalisées
20 actions en cours
7 actions réalisés

Avancement du plan d'action 2025 (24/11/2025)





Plan d'action de la cartographie des risques financiers

Actions réalisées en 2025

RECETTES

Perte de recettes dues au caractère non éligible des dépenses ou à la non remontée des dépenses (secteur Recherche)

Pilotage et suivi de l'exécution des conventions avec rappels systématiques en fonction des jalons prévisionnels saisis dans SIFAC

- DRI / Septembre 2025

Création d'une procédure de suivi d'exécution du contrat de recherche

- DRI / Mars 2025

Non exhaustivité des recettes (secteur Recherche) / Taux de consommation / Sous-utilisation des enveloppes allouées déclenchant en effet cascade une baisse de l'aide

Création d'une procédure de suivi d'exécution du contrat de recherche

- * DRI / Mars 2025

Développer des systèmes d'alerte pour suivre la sous-consommation des enveloppes

- * DSU-DRI-DFB-AC



Normandie Université



Plan d'action de la cartographie des risques financiers *Actions réalisées en 2025*

ORGANISATIONNEL

Signature sans délégation de signature - Mise en jeu RGP / Absence de formalisation chaîne dépense/recette et des impacts en termes de responsabilité

Revue des droits d'accès webeurs et valideurs sous SIFAC 2 fois par an

* AC-Référents CI-DSI / Mars 2025

DÉPENSES

Utilisation incorrecte des cartes achat

Revue mensuelle des dépenses par porteur. Demande de justificatifs pour les flux les + importants et d'autres flux en fonction du libellé de la dépense > contrôles à formaliser.

• DFB / octobre 2025

Dépenses à caractère personnel

Diffusion d'une circulaire précisant les règles d'éligibilité des dépenses (frais de restauration...)

* AC-Référents CI-DSI / Octobre 2025



Normandie Université

PROPOSITION DU CGR POUR LE PLAN D'ACTION 2026 : 16 RISQUES / 37 ACTIONS

ORGANISATIONNEL

- 1. Insuffisance générale de formalisation : Documentations (OFN, procédures...) / Actualisation / Traçabilité des contrôles
- 2. Signature sans délégation de signature - Mise en jeu RGP / Absence de formalisation chaîne dépense/recette et des impacts en termes de responsabilité



DÉPENSES

- 1. Utilisation incorrecte des cartes achat
- 2. Réservations de nuitées/billets de transport erronées par les chargés de voyage
- 3. Manque de vérification relative à la correcte utilisation des fonds après le versement de subventions à des associations
- 4. Dépense présentant un caractère personnel et n'entrant pas dans le champ des missions de l'établissement
- 5. Paiement à tort (opérations de travaux)
- 6. Rejet ou blocage AC pour non-conformité aux règles financières du marché



FISCALITÉ

- 1. Sur ou Sous-évaluation de la TVA collectée et/ou déductible



RECETTES

- 1. Perte de recettes dues au caractère non éligible des dépenses ou à la non remontée des dépenses (secteur Recherche)**
- 2. Non exhaustivité des recettes (hors recherche / hors formation professionnelle)
- 3. Non exhaustivité des recettes (secteur Recherche) / Taux de consommation - Sous-utilisation des enveloppes allouées déclenchant une baisse de l'aide
- 4. Non exhaustivité des recettes (Formation professionnelle)
- 5. Mise en cause responsabilité université (exécution du contrat avant signature)-immobilier



RÉMUNERATIONS

- 1. Réalisation d'un recrutement en l'absence de crédits disponibles (ressources propres) et pérennes sur la durée totale du contrat
- 2. Paiement sur les mauvaises ressources
- 3. Paiement d'heures d'enseignements pour des enseignements non réalisés**

PROPOSITIONS DU CGR POUR LE PLAN D'ACTION 2026

Plan d'action de la cartographie des risques financiers

Aux 28 actions restant à réaliser dans le plan d'action, Proposition d'ajouter 9 actions :

Ajout de deux risques au plan d'action (en dépenses) :

- Rejet ou blocage AC pour non-conformité aux règles financières du marché (criticité haute)
-> **5 actions**
- Paiement à tort (opérations de travaux) (criticité haute) + ajout dans la cartographie des risques financiers
-> **3 actions**

Ajout d'une action au sein du risque « paiement d'heures d'enseignements pour des enseignements non réalisés » (en RH) :

« Formalisation d'un contrôle interne pour améliorer le reporting d'informations issues des outils de gestion des enseignements (OSE, ADE, Apogee) »

Modification d'une action au sein du risque « Manque de vérification relative à la correcte utilisation des fonds après le versement de subventions à des associations» (en Dépenses) :

« Réalisation d'une note sur les bonnes pratiques dans le cadre du versement des subventions aux associations»

37 actions composerait le plan d'action et concerneraient 16 risques significatifs



PLAN D'AUDIT 2026

- Audit interne sur la fonction de gestion financière :
-> début mars 2026 : comité de pilotage de fin d'audit
- Audit interne sur le processus de gestion financière des marchés de travaux : évaluer la fiabilité, la traçabilité et la conformité du suivi financier des marchés de travaux, afin de réduire et maîtriser les risques financiers (paiements indus, retards de facturation, non-conformité aux dispositions du marché...).
-> mars 2026 – juillet 2026



Normandie Université



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

ANNEXE 1

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

24 NOVEMBRE 2024





ORDRE DU JOUR

- 1. Introduction**
 - a. Point d'étape responsabilité des gestionnaires publics
 - b. Enquête Cour des comptes (février 2025)
- 2. Présentation du Comité opérationnel de gestion des risques (COGR) et de sa méthodologie**
- 3. Plan d'action de la cartographie des risques financiers (+ intervention Aurélie Ménard, DRI)**
 - a. Bilan du plan d'action 2025 : vue synthétique
 - b. Point d'avancement détaillé des actions du plan d'action 2025
 - c. Proposition du COGR pour le plan d'action 2026
- 4. Suites du Comité de gestion des risques 2025**
- 5. Proposition de plan d'audit 2026**



Normandie Université

Point d'étape responsabilité des gestionnaires publics

Rappel de la genèse de la réforme

Pourquoi une réforme ?

- Volonté forte portée par le **Gouvernement** de modernisation de la gestion publique (programme Action publique 2022, 5^{ème} comité interministériel de la transformation publique) ;
- Une réforme inscrite dans les objectifs stratégiques de la **Cour des comptes** « JF 2025 », portée par le Premier Président ;
- La volonté de réformer un régime devenu **inadapté** :
 - Limites de la **RPP** : concerne les comptables seuls qui interviennent en bout de chaîne, vise les actes formels sans considération des enjeux (1€) ;
 - Limites de la **CDBF** : peu d'arrêts rendus, couverture ministérielle

Quels principes ?

- Réserver une intervention au juge uniquement pour les **fautes les plus graves** et celles qui sont le plus **attentatoires** à l'ordre public financier : notions cumulatives inscrites dans l'ordonnance de « fautes graves » et de « préjudice financier significatif » ;
- Sanctionner le ou les gestionnaires publics dont l'action est à **l'origine du préjudice** ;
- Conforter le principe de **séparation ordonnateurs / comptables** qui dépendent tous d'un **régime de responsabilités unifié** ;
- Instaurer un **nouvel ordre juridictionnel** qui repose sur des **infractions** et se traduit par des **sanctions** sous forme d'amendes ;
- Renforcer la **maîtrise des risques** et la **responsabilité managériale** => quels outils pour maîtriser les risques et quelles implications des responsables managériaux ?

Point d'étape responsabilité des gestionnaires publics

Rappel de la genèse de la réforme

Quelles infractions ?

- Art. L. 131-9 : règles relatives à **l'exécution** des recettes et des dépenses
- Art. L. 131-10 : **faute de gestion**
- Art. L. 131-11 : échec à une procédure de **mandatement d'office**
- Art. L. 131-12 : octroi d'un **avantage injustifié** à autrui ou à soi-même
- Art. L. 131-13 : défaut de **production des comptes**, engager une dépense sans respecter les règles applicables en matière de **contrôle budgétaire** et engager une dépense sans en avoir le **pouvoir** ou sans avoir reçu **délégation** à cet effet
- Art. L. 131-14 : inexécution totale ou partielle ou exécution tardive d'une **décision de justice**
- Art. L. 131-15 : **gestion de fait**

Quelles sanctions ?

- Plafonnées à un montant de **6 mois de rémunération**
- Les infractions du L. 131-13 ne peuvent **excéder un mois**
- Le juge apprécie le montant des sanctions de manière **individuelle et proportionnée**
- La réforme sanctionne les responsables en titre et écarte ceux qui agissent en appliquant des directives ou en suivant les instructions => délégations, clarification des responsabilités (OFN)

Arrêts rendus au 20 octobre 2025	Nombre d'arrêts	Nombre de justiciables	Nombre de relaxes/disponces
Engagement d'une dépense, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation pour le faire	10	10	1
Octroi d'avantage injustifiés à autrui	8	10	4
Absence d'ordonnancement d'une décision de justice	5	7	0
Gestion de Fait	3	6	2
Avantage injustifié à soi-même	3	4	1
Non production des comptes financiers	2	4	1
L'engagement de dépenses sans respect des règles applicables en matière de contrôle financier	1	4	1
Ordre donnée à un subordonné de signer un acte sans en avoir reçu délégation	1	1	0

Point d'étape responsabilité des gestionnaires publics

Rappel de la genèse de la réforme

Quels enseignements peut-on retenir de la jurisprudence actuelle ?

- Juge des comptes s'est intéressé en particulier à certaines procédures :
 - Délégations de signatures
 - Circuit de gestion et de paiement des décisions de justice
 - Cessions de créances
 - Paye / cadrage des décisions pour les primes
 - Inventaire
 - Être diligent en matière de gestion publique (ex : affaire Locminé)

Un réforme qui implique une adaptation du contrôle interne ?

- Maîtrise des risques et sécurisation accrue des processus, au regard des enjeux identifiés
- Meilleure hiérarchisation du contrôle interne financier
- Développement d'outils de diagnostic, de contrôle interne, de maîtrise des risques et d'audit interne de la chaîne financière



Dispositif de maîtrise des risques de l'Université tend vers ces objectifs

- Cohérence avec enquête ministérielle annuelle et enquête cour des comptes 2025



Enquête cour des comptes (février 2025) sur les dispositifs de contrôle interne dans les universités

Mobilisation des services :

- Questionnaire transmis par la Cour des comptes deuxième quinzaine de janvier 2025 (292 questions) ;
- Mobilisation des services le 6 février 2025 : DGS / DFB / AC / DCP / DRH / DAJI / RSSI / DSU / DRI / DAPAC afin d'apporter une réponse concertée de l'établissement à la Cour des comptes ;
- Le questionnaire de la Cour des comptes s'appuyait sur l'enquête ministérielle sur le dispositif de maîtrise des risques réalisé chaque année ;
- Enquête renseignée en ligne **le 7 février 2025**.

Suites données :

- La 3^{ème} chambre de la Cour des comptes pouvait prendre contact avec nous afin d'effectuer un contrôle sur pièces et sur place, ce qui n'a pas eu lieu ;
- Sur le périmètre des Universités interrogées par la Cour, 7 ont été visitées sur place dont l'université de Strasbourg ;
- Les présidents d'universités devraient être destinataire du rapport de la cour des comptes en 2026, comprenant un ensemble de préconisations. Ces préconisations pourront alimenter les travaux du COGR et du CGR.

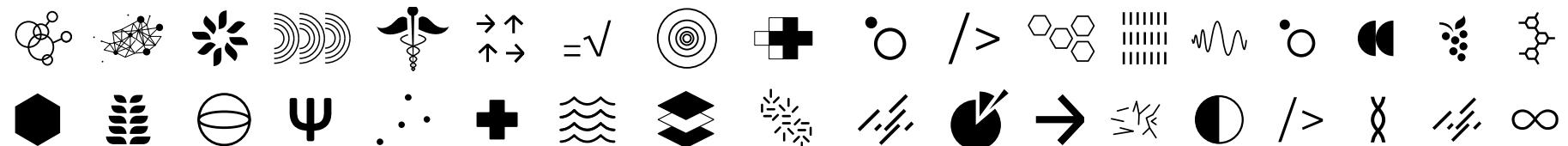


Normandie Université



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

PRÉSENTATION DU COMITÉ OPÉRATIONNEL DE GESTION DES RISQUES (COGR) ET DE SA MÉTHODOLOGIE



Normandie Université



Présentation du comité opérationnel de gestion des risques (COGR) et de sa méthodologie

Composition COGR

Nom	Fonction
Alexandre Lebailly	Référent CI budgétaire
Emmanuelle Bourdon	Référente CI comptable
Hélène Turrou	Référente CI RH
Martine Pinel	Référente CI RH
Pierre-Edouard Le Bail	Animateur CI

Missions du COGR

- Appuyer la réalisation et la mise à jour de la cartographie des risques et du plan d'actions afférent en proposant notamment la priorisation des actions,
- Valider la méthodologie en amont de la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise des risques,
- Faire des points d'étape réguliers des dispositifs de maîtrise des risques mis en œuvre,
- Préparer les comités de gestion des risques, et faire des propositions.

3 réunions du COGR en 2025, suite à la présentation en CA du 13/12/24 de la cartographie des risques financiers + plan d'actions :

•18 février 2025 : retour sur le plan d'action présenté en CA et échange sur les actions à prioriser

•3 juin 2025 : Suivi/actualisation du plan d'action et identification de nouveaux risques devant intégrer la cartographie des risques et le plan d'action

•9 octobre 2025 : Suivi/actualisation du plan d'action et élaboration des fiches risques

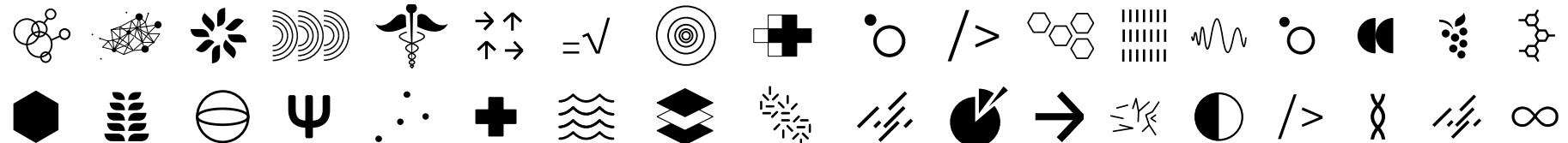
Proposition : selon les points de l'ordre du jour (recherche, FP,...) et selon le besoin, inviter les personnes ressources au COGR pour enrichir l'échange et renforcer le suivi du plan d'action.





UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

PLAN D'ACTION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES FINANCIERS

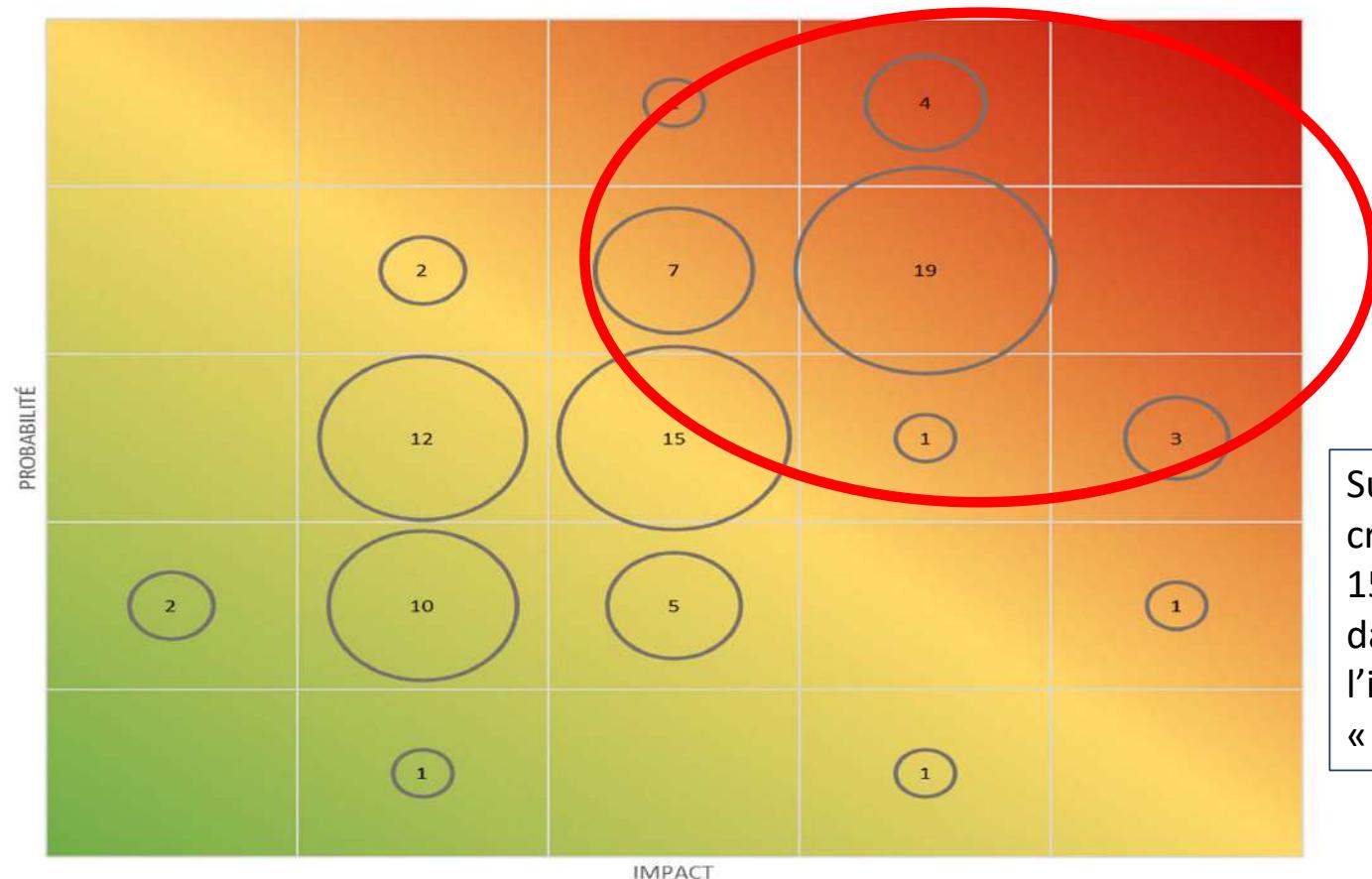


Plan d'action de la cartographie des risques financiers

Bilan du plan d'action 2025 : vue synthétique

Cartographie des risques validée en CA du 13/12/2024

Évaluation du risque



Objectif d'une cartographie :

- Identifier
- Hiérarchiser
- Prioriser

Sur les 36 risques à la criticité haute / très haute, 15 risques sont inscrits dans le plan d'action (dont l'intégralité des risques dits « très haut »)



Plan d'action de la cartographie des risques financiers

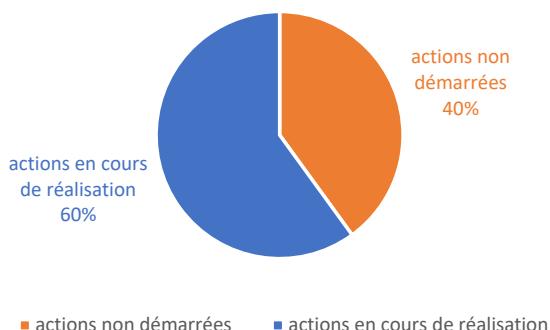
Bilan du plan d'action 2025 : vue synthétique

Plan d'action 2025 validé en CA le 13/12/2024

- 35 actions composent actuellement le plan d'action et concernent 15 risques significatifs :

14 actions étaient non réalisées
21 actions étaient en cours

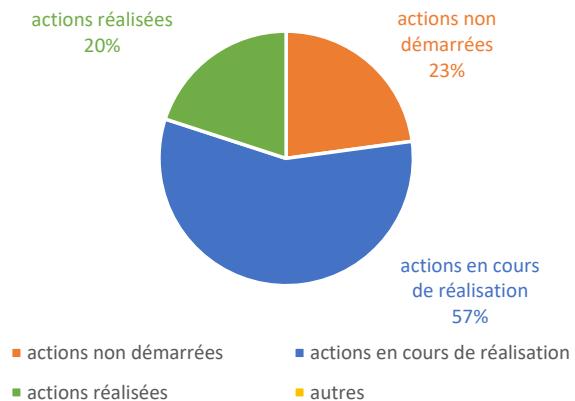
Plan d'action 2025 - validé en CA (13/12/2024)



Plan d'action après action COGR, et des différents services concernés (au 24/11/2025)

8 actions non réalisées
20 actions en cours
7 actions réalisés

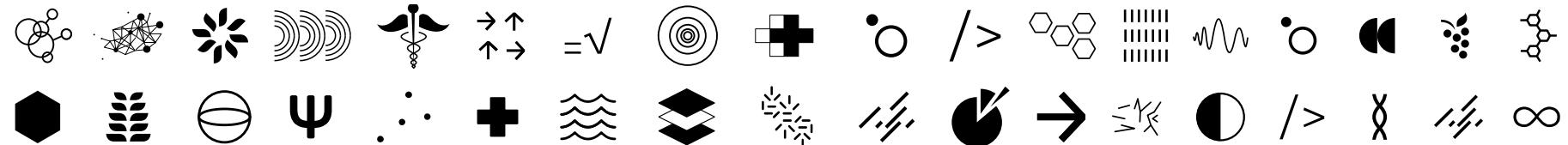
Avancement du plan d'action 2025 (24/11/2025)





UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

POINT D'AVANCEMENT DÉTAILLÉ DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2025



Normandie Université



XX → Domaine auquel appartient le risque (10 domaines identifiés au total)

XX → Dénomination du risque issu de la cartographie

Risque net	
Très probable	Sévère
Criticité nette	Très haut

->

Risque cible	
Modérément probable	Modéré
Criticité cible	Moyen



Evaluation de la criticité nette et cible

XX

- **XX**

XX

- **XX**

X

- **XX**

Actions identifiées pour atténuer la criticité du risque

Acteurs engagés dans la réalisation de cette action et temporalité



Normandie Université



POINT D'AVANCEMENT DÉTAILLÉ DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2025

Risque net		Risque cible	
Très probable	Sévère	Modérément probable	Modéré
Criticité nette	Très haut	Criticité cible	Moyen

->



- 1 risque ciblant le domaine organisationnel (transversal)
- 2 risques ciblant les recettes

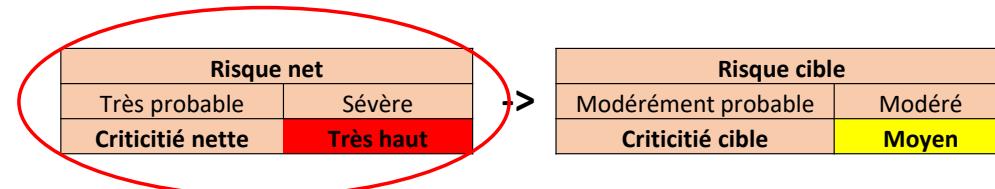


Normandie Université



ORGANISATIONNEL

Insuffisance générale de formalisation : Documentations (OFN, procédures...) / Actualisation / Traçabilité des contrôles



Elaboration / Actualisation de la cartographie des processus financiers



- DAPAC-Référents CI (AC et DFB) / Juin 2026

Identification des ressources documentaires associées à chaque processus financier (ce qui existe, ce qui est à créer)



- COGR / juin 2026

Création des ressources manquantes selon degré d'importance
(Logigramme listant par processus les étapes, les risques associés, les contrôles clés à opérer, OFN...)



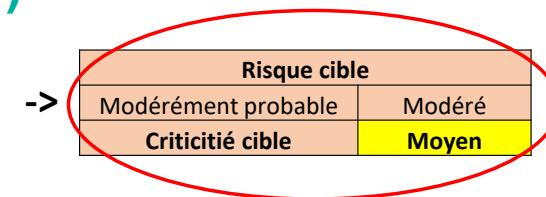
- A définir pour chaque ressource



RECETTES

Perte de recettes dues au caractère non éligible des dépenses ou à la non remontée des dépenses (secteur Recherche)

Risque net	
Très probable	Sévère
Criticité nette	Très haut



Pilotage et suivi de l'exécution des conventions avec rappels systématiques en fonction des jalons prévisionnels saisis dans SIFAC

- DRI / Septembre 2025



Création d'une procédure de suivi d'exécution du contrat de recherche

- DRI / Mars 2025





PRÉSENTATION DRI

Outil Procédure de suivi des conventions de recherches



- **Ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics**
- Entrée en vigueur au **1^{er} janvier 2023**
 - **Un régime unifié de responsabilités financières**
 - **Un partage des responsabilités**

↳ Sécuriser davantage les processus budgétaires

Connaître le circuit et les responsabilités dans la chaîne de validation et de signature qui engage financièrement l'établissement dans le cas des dépenses liées aux conventions de recherche - dépenses matérielles et dépenses liées au recrutement des personnels.



PRÉSENTATION DRI

Contexte



Schéma directeur de la qualité DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE



ADOPTÉ AU CA DU 14 MARS 2025

WWW.UNICAEN.FR
V B F I N C

- Schéma directeur de la qualité (adopté au CA du 14 mars 2025)

Action : instituer un guichet unique d'aide au montage et au suivi administratif et financier des projets de recherche

↳ **Formaliser et mettre en œuvre la procédure de gestion des conventions de recherche et la compléter**

1. Du montage au début du projet : procédure N°1 DRI-PR01_2023-en cours de révision
2. Du début à la clôture du projet : procédure N°2 DRI-PR02

↳ **Intégrer dans OSCAR les visas électroniques et la signature électronique des conventions**

PRÉSENTATION DRI

Méthodologie



Du montage au début du projet : DRI-PR01

- **Oct-Nov 2022** : Sollicitation de la DAPAC par la DRI et cadrage
- **06 Janv. 2023** : Lancement

Cadrage
Lancement

- **21 mars- 04/13 avril 2023** :
 - Ateliers du GT : DRI, DRH, Gest. Finances UR et composantes, DSI, DCP, AC
 - Modélisations
 - **Mai 2023** : Présentations et échanges avec les laboratoires de recherche

Co-construction

- **Juin-Sept 2023** :
 - Validation finale modélisation
 - Ecriture du texte associé
 - Tests OSCAR et Esup,
 - Corrections/Validation

Ecriture/Corrections
Validation

- **Sept 2023** : Présentation Amphi Finances
- **Oct 2023** : Présentation DAC, Dir. Services communs et centraux
- **Nov 2023 : Validation finale**
 - **Mai 2025 : révision / PR02**

Diffusion/
Présentations

- Du début à la clôture du projet : DRI-PR02
- **Oct 24** : Sollicitation de la DAPAC par la DRI et cadrage

- **11 mars et 01 juillet 2024** :
 - Echanges DRI
 - **Déc 2024-Fév 2025** : Modélisations
 - **21 Mars 2025** : Présentation et échanges avec gestionnaires finances composantes et UR

- **Avril 2025 : validation finale de la modélisation sous la forme d'un logigramme**
- **Mai 2025 : Ecriture du texte associé, en cours Corrections/Validation**

- **24 avril 2025** : Présentation DAC, Dir. Services communs et centraux
- **3 Juin 25** : Présentation Gest. Finances,
- **4 Juin 25** : Présentation Directions d'Unités
- **Juillet : validation finale**

PRÉSENTATION DRI

Procédures simplifiées

Les acteurs :

Responsable scientifique
 DRI : Direction ; Responsable de pôle ; Chargé.e de projet ;
 Gestionnaire financier
 Unité de recherche : Direction
 Composante : Direction
 Présidence/VP par délégation
 Services (AC, DSI, DCP, DRH, DPL selon les besoins)

DÉCLARATION
d'INTENTION

ACCOMPAGNEMENT

DÉPÔT

DÉCISION

RÉDACTION
convention

VALIDATION
de la
convention

Révision :
*Informations /vigilance
 réunion de lancement
 et lien vers DRI-PRO2*

CREATION du
CONTRAT

OUVERTURE
des CREDITS

SUIVI

JUSTIFICATION

FACTURATION

CLOTURE

Les acteurs :
 UR : Responsable scientifique
 UR : Direction
 DRI : Direction
 DRI : Chargé.e de projet
 DRI : Gestionnaire financier
 DRI : Habilité signature SIFAC
 UR : Gestionnaire financière
 Composante de Gestion
 Agence comptable
 Agent comptable
 Présidence/VP



PRÉSENTATION DRI

Outil de suivi et justification des contrats de recherche

L'outil de suivi des contrats de recherche a pour **objectif de centraliser et de faciliter la gestion des données financières relatives aux contrats de recherche**. Elle constitue un **outil de pilotage et de suivi budgétaire pluriannuel** permettant aux gestionnaires de composantes/labos et aux membres concernés de la DRI d'avoir une vision globale, actualisée et synthétique de la gestion financière des contrats en cours.

Plus spécifiquement, l'outil vise à :

- Faciliter le suivi et la gestion de la remontée des dépenses.
- Mesurer le taux d'exécution budgétaire.
- Offrir une vision pluriannuelle des données financières du contrat.
- Servir d'outil d'aide à la gestion pour les gestionnaires de composantes/labos.
- Permettre une meilleure traçabilité en cas d'audits.

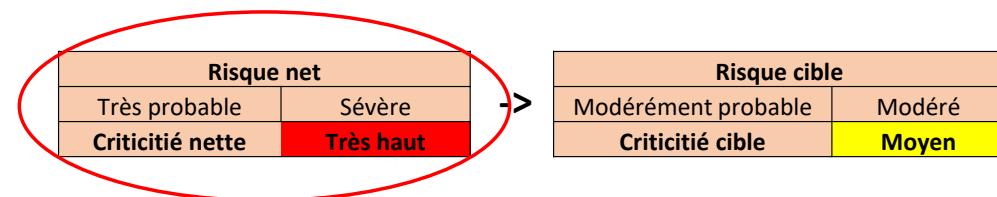


Normandie Université



RECETTES

Mise en cause responsabilité université (exécution du contrat avant signature) - Domaine immobilier

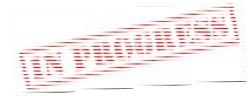


Information - Sensibilisation composantes-services sur l'importance sur le plan sécurité et financier de contractualiser avant toute mise à disposition de locaux



- A l'issue de la finalisation de la procédure en cours

Selon organisation définie : Formalisation d'un processus / Constitution - Animation - Formation d'un pôle de gestionnaires (campus centraux / antennes)



- DPL



Normandie Université



POINT D'AVANCEMENT DÉTAILLÉ DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2025

Risque net		Risque cible	
Probable	Sévère	Modérément probable	Modéré
Criticité nette	Haut	Criticité cible	Moyen

->

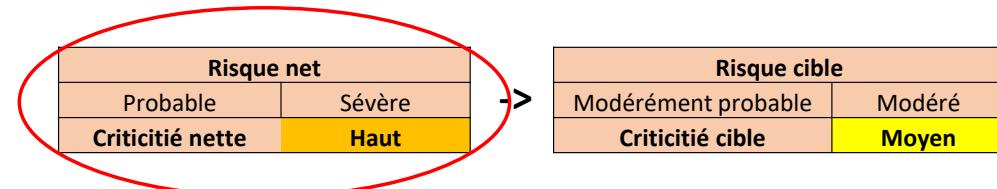


3 risques ciblant les recettes
3 risques ciblant les RH



RECETTES

Non exhaustivité des recettes (hors recherche / hors formation professionnelle)



Groupe de travail "Sécurisation de la procédure de signature des conventions"



- DAPAC-DAJI / juin 2026

Améliorer ADAJ : indiquer le service en charge de titrer et instaurer un circuit avec visa des services concernés (sur le modèle des conventions de Recherche/Oscar)

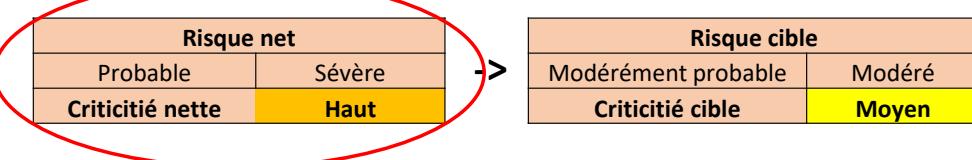


- DAJI-DSI-DAPAC-AC-DFB / juin 2026



RECETTES

Non exhaustivité des recettes (secteur Recherche) / Taux de consommation / Sous-utilisation des enveloppes allouées déclenchant en effet cascade une baisse de l'aide



Création d'une procédure de suivi d'exécution du contrat de recherche

- DRI / Mars 2025



Créer le connecteur SIFAC-OSCAR

- DSU-DRI-DFB-AC / 2025



Développer des systèmes d'alerte pour suivre la sous-consommation des enveloppes

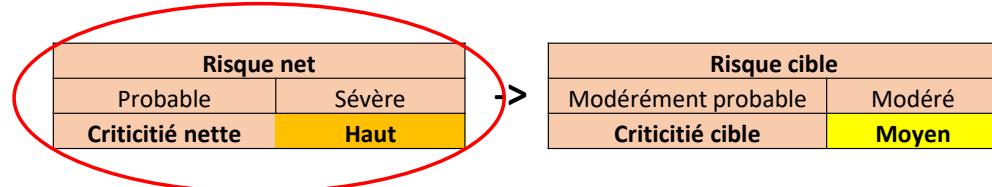
- DSU-DRI-DFB-AC



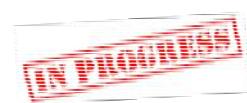


RESSOURCES HUMAINES

Réalisation d'un recrutement en l'absence de crédits disponibles (ressources propres) et pérennes sur la durée totale du contrat

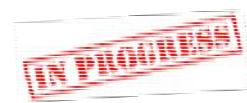


Sécuriser le processus avec la mise en place d'un circuit de validation du financement



- DRH – copilote DAPAC-DRI-DFB Composantes et services / Septembre 2026

Vérification des crédits disponibles avant la demande de recrutement



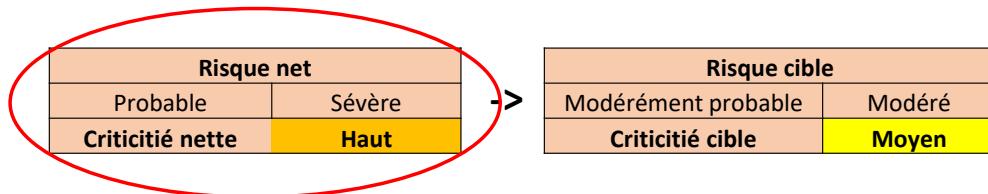
- Composantes et services / Septembre 2026





RESSOURCES HUMAINES

Paiement sur les mauvaises ressources



Mise en place d'un circuit de validation des crédits ouverts et disponibles



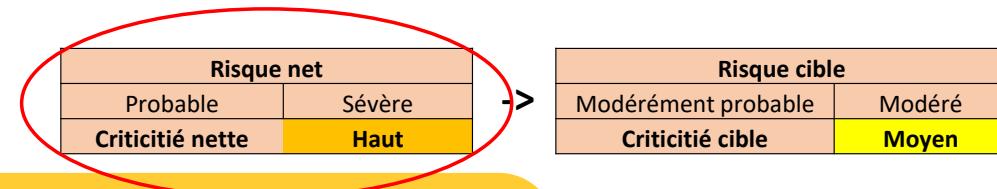
- DRH – copilote DAPAC-DRI-DFB / septembre 2026



Normandie Université

RESSOURCES HUMAINES

Paiement d'heures de vacation pour des enseignements non réalisés



Proposition d'ajout de l'action :

Formalisation d'un contrôle interne pour améliorer le reporting d'informations issues des outils de gestion des enseignements (OSE, ADE, Apogee)

- GT OF / A définir

Travailler sur un rapprochement de la charge de la formation et le service saisi

- DAPAC / 2026

S'assurer du suivi, contrôle et comparaison du service réalisé avec l'emploi du temps (ADE) dans les composantes





POINT D'AVANCEMENT DÉTAILLÉ DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2025

Risque net		Risque cible	
Probable	Sévère	Improbable	Modéré
Criticité nette	Haut	Criticité cible	bas

->



- 1 risque organisationnel (transversal)
- 4 risques ciblant les dépenses
- 1 risque ciblant les dépenses / recettes
- 1 risque ciblant les recettes

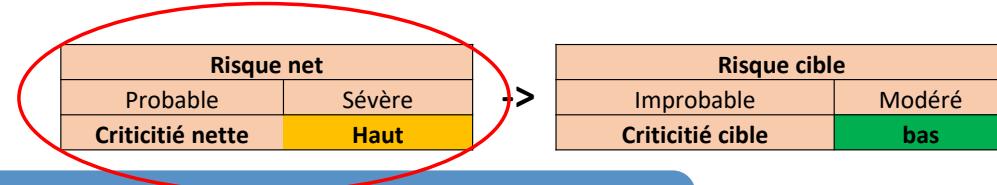


Normandie Université



ORGANISATIONNEL

Signature sans délégation de signature - Mise en jeu RGP / Absence de formalisation chaîne dépense/recette et des impacts en termes de responsabilité



Création d'une procédure de gestion des conventions

•DAPAC-DAJI / 2026

Procédure - Logigramme "Chaîne de la dépense" et "Chaîne de la recette" (Etapes, Acteurs, Rôles, Contrôles clés à opérer et à formaliser, risques liés à l'activité-à la fonction, niveau de responsabilité vis-à-vis du décret RGP)

•DFB / 2026

Workflows intégrés à Sifac + (l'ordonnateur qui a délégation de signature validera directement électroniquement sous SIFAC)

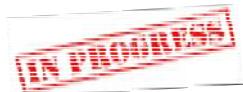
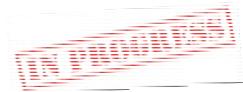
•AMUE / Janvier 2028

Déploiement de la signature électronique : *-. Sur la période transitoire avant le déploiement de SIFAC+ pour les bons de commande. *-. De manière pérenne pour Ordres de mission / Conventions / Devis / Bilans financiers / Rapports scientifiques...

•A définir suite à l'audit

Revue des droits d'accès webeurs et valideurs sous SIFAC 1 **2 fois** par an

•AC-Référents CI-DSI / Mars 2025



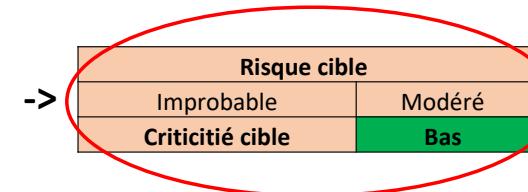
Normandie Université



DÉPENSES

Utilisation incorrecte des cartes achat

Risque net	
Probable	Sévère
Criticité nette	Haut



Revue mensuelle des dépenses par porteur. Demande de justificatifs pour les flux les + importants et d'autres flux en fonction du libellé de la dépense > contrôles à formaliser.

- DFB / octobre 2025

Note sur les cartes achats : ce que dit la réglementation ; les statistiques d'utilisation ; les dépenses autorisées ; etc. A faire valider par le conseil d'administration.

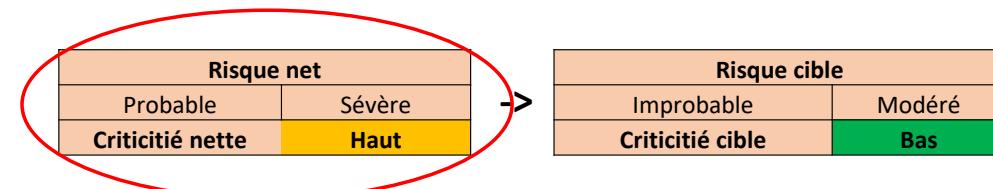


- DFB / Février 2026



DÉPENSES

Réservations de nuitées/billets de transport erronées par les chargés de voyage



Revoir potentiellement l'organisation pour réduire le nombre de chargés de voyage

- 2026



Faire du contrôle par sondage avec traçabilité via la base de données Vairon

- DFB / 2026



Voir si on peut rapprocher les noms des personnes pour lesquelles on a fait des réservations vs la liste des tiers / et du personnel

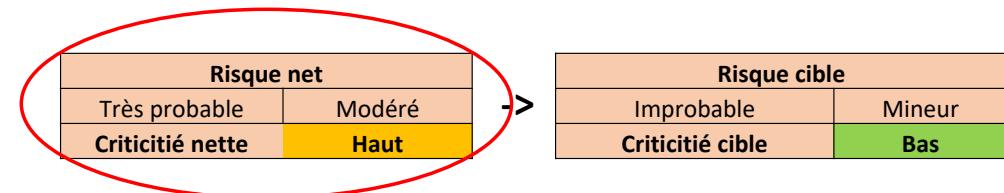
- DFB / 2026





DÉPENSES

Dépense à caractère personnel



Diffusion d'une circulaire précisant les règles d'éligibilité des dépenses (frais de restauration...)



- DGSA / octobre 2025

Contrôle interne sur les cartes achats en cours (identification potentielle de "dépenses à titre personnel")



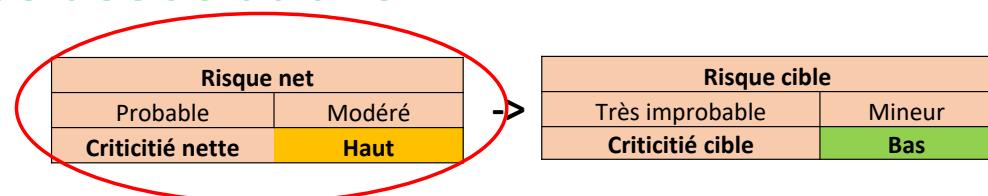
- DFB / février 2026



Normandie Université

DÉPENSES

Manque de vérification relative à la correcte utilisation des fonds après le versement de subventions à des associations



réalisation d'une note sur les bonnes pratiques dans le cadre du versement des subventions aux associations

A VENIR

- DAPAC / 2026

Etablir un mode opératoire à l'échelle Etablissement / Des bilans financiers et d'activité doivent être systématiquement demandés...

A VENIR

- DFB - Commission CVEC (DGSA) ou service ou composante qui attribue la subvention - 2026

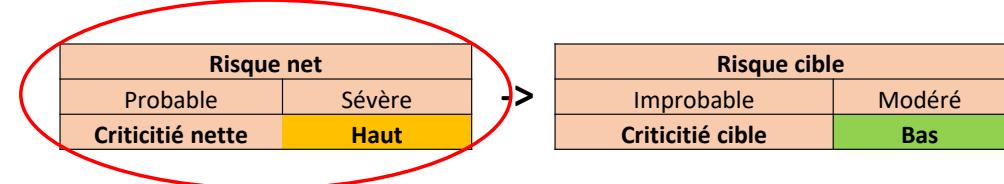
Une nouvelle subvention n'est pas versée tant que le bilan financier et d'activité N-1 n'est pas fourni.

A VENIR

- Attribuaire des subventions - 2026

DÉPENSES - RECETTES

Sur ou Sous-évaluation de la TVA collectée et/ou déductible



Formalisation et contrôle de cohérence des bons de commandes

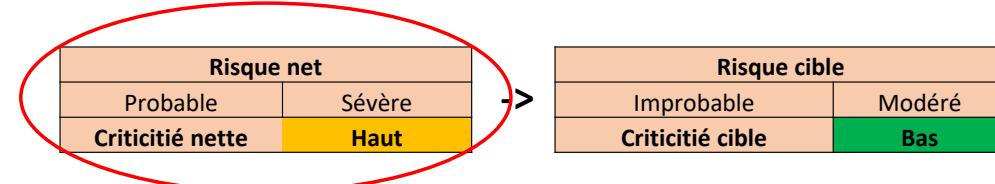


- DFB-AC / Mars 2026



RECETTES

Non exhaustivité des recettes (Formation professionnelle)



FC : mise en qualité et déployer connecteur FCA Manager / Sifac



- SUFCA-DSI-DFB-AC / 2026

Actualisation du logigramme "Sécurisation recettes formations par apprentissage" suite au basculement sous YPAREO



- SUFCA-DFB-AC / 2026



Normandie Université

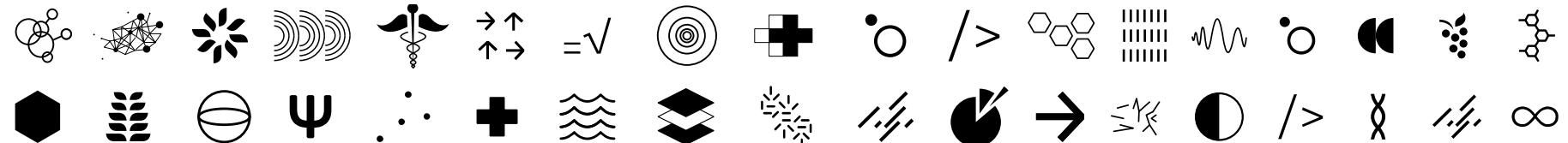


UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

CARTOGRAPHIE DES RISQUES FINANCIERS

PLAN D'ACTION

PROPOSITIONS DU COGR



Normandie Université



PROPOSITIONS DU COGR POUR L'ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES 2026

Aux 89 risques identifiés dans la cartographie des risques,

Proposition d'ajouter 6 risques supplémentaires :

Risque	Domaine	Criticité brute
Versement de rémunérations sur comptes à monnaie électronique	Dépenses	Moyenne (modérément probable x modéré)
Non-encadrement du recours aux prestations intellectuelles par les établissements de l'État	Dépenses	Moyenne (modérément probable x modéré)
Qualité de suivi de l'exécution budgétaire	Dépenses	Haute (probable x sévère)
Qualité de suivi de l'exécution budgétaire	Recettes	Haute (probable x sévère)
Paiement à tort (opérations de travaux)	Dépenses	Haute (probable x sévère)

Modification de la criticité nette des risques suivants :

- Alimentation à tort du CET : passage de la probabilité de « très probable » à « probable » -> criticité très haute à haute
- Rémunération d'un agent en cas de départ : passage de l'impact de « modéré » à « sévère » -> criticité moyenne à haute

Passage de 4 à 3 risques avec criticité très haute
Passage de 31 à 33 risques avec criticité haute
Passage de 18 à 17 risques avec criticité moyenne



Normandie Université

PROPOSITIONS DU COGR POUR LE PLAN D'ACTION 2026 : 16 RISQUES



1. Insuffisance générale de formalisation : Documentations (OFN, procédures...) / Actualisation / Traçabilité des contrôles
2. Signature sans délégation de signature - Mise en jeu RGP / Absence de formalisation chaîne dépense/recette et des impacts en termes de responsabilité



DÉPENSES

1. Utilisation incorrecte des cartes achat
2. Réservations de nuitées/billets de transport erronées par les chargés de voyage
3. Manque de vérification relative à la correcte utilisation des fonds après le versement de subventions à des associations
4. Dépense présentant un caractère personnel et n'entrant pas dans le champ des missions de l'établissement
5. Paiement à tort (opérations de travaux)
6. Rejet ou blocage AC pour non-conformité aux règles financières du marché



FISCALITÉ

1. Sur ou Sous-évaluation de la TVA collectée et/ou déductible



RECETTES

- 1. Perte de recettes dues au caractère non éligible des dépenses ou à la non remontée des dépenses (secteur Recherche)**
2. Non exhaustivité des recettes (hors recherche / hors formation professionnelle)
3. Non exhaustivité des recettes (secteur Recherche) / Taux de consommation - Sous-utilisation des enveloppes allouées déclenchant une baisse de l'aide
4. Non exhaustivité des recettes (Formation professionnelle)
5. Mise en cause responsabilité université (exécution du contrat avant signature)-immobilier



RÉMUNERATIONS

1. Réalisation d'un recrutement en l'absence de crédits disponibles (ressources propres) et pérennes sur la durée totale du contrat
2. Paiement sur les mauvaises ressources
- 3. Paiement d'heures d'enseignements pour des enseignements non réalisés**



PROPOSITIONS DU COGR POUR LE PLAN D'ACTION 2026

Ajout de deux risques au plan d'action (en dépenses) :

- Rejet ou blocage AC pour non-conformité aux règles financières du marché (criticité haute)
-> 5 actions
- Paiement à tort (opérations de travaux) (criticité haute)
-> 3 actions

Ajout d'une action au risque « paiement d'heures d'enseignements pour des enseignements non réalisés » (en RH) :

« Formalisation d'un contrôle interne pour améliorer le reporting d'informations issues des outils de gestion des enseignements (OSE, ADE, Apogee) »

37 actions (s/c travail en cours COGR) composeraient le plan d'action et concerneraient 16 risques significatifs



DÉPENSES

. Rejet ou blocage AC pour non-conformité aux règles financières du marché

Risque net		Risque cible	
Probable	Sévère	Modérément probable	Modéré
Criticité nette	Haut	Criticité cible	Moyen

->

Quantification des motifs de blocage et traitement lors de réunions régulières

- AC/DCP 2026

En complément de la quantification des motifs de blocage et traitement lors de réunions régulières : Formation des gestionnaires aux motifs de rejets fréquents par l'agence comptable.

- AC/DFB 2026

Réunion de "lancement" sur le modèle de la DRI pour les marchés à forts enjeux

- DCP / Non atteignable à moyen constant

Associer l' AC concernant les dispositions du marchés relatives à la "facturation" avant contractualisation pour les marchés avec volume important de factures ou marchés complexes

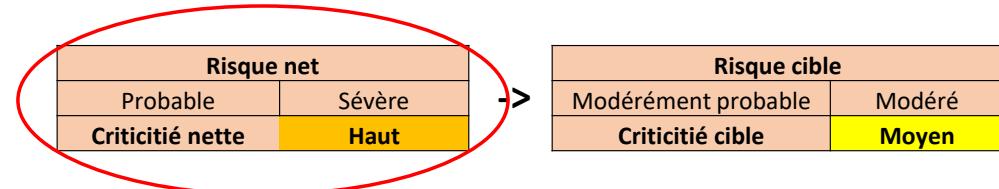
- AC/DCP 2026

Mise en place/formalisation d'un contrôle interne sur la première facture du marché

- AC/DFB 2026

DÉPENSES

. Paiement à tort (opérations de travaux)



Sécuriser la gestion financière des opérations de travaux à la DPL

- à définir

Mise en place et partage d'un planning d'alerte pour les échéances critiques.

- DPL/AC 2026

Recours à un outil partagé de suivi budgétaire et physique (visiobat)

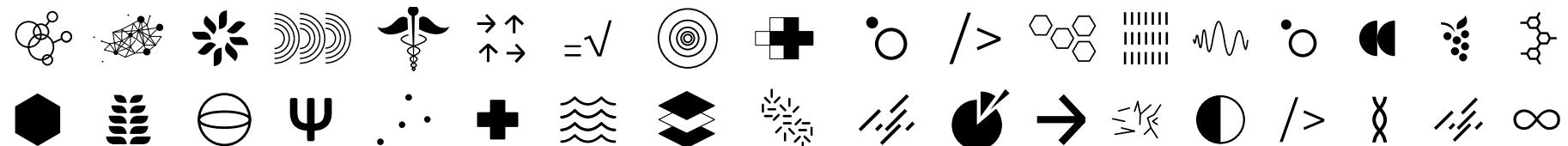
- À définir



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

CARTOGRAPHIE DES RISQUES FINANCIERS

MODALITÉS DE PASSAGE DEVANT LES INSTANCES



Normandie Université



INSTANCES

4/12/2025

COMMISSION DU PILOTAGE FINANCIER ET PATRIMONIAL

12/12/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Quoi ?

✓ Cartographie des risques financiers / Plan d'action associé

Question ?

✓ En suspens : nommer une personnalité extérieure choisie pour ses compétences comme membre du CGR ?

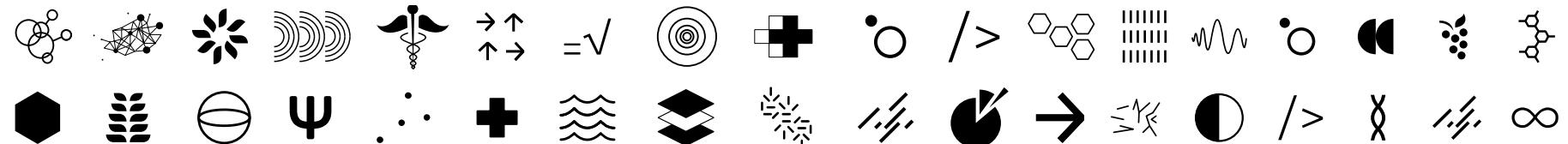


Normandie Université



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

PLAN D'AUDIT 2026



Normandie Université



PLAN D'AUDIT 2026

- Audit interne sur la fonction de gestion financière :
-> début mars 2026 : comité de pilotage de fin d'audit
- Audit interne sur le processus de gestion financière des marchés de travaux : évaluer la fiabilité, la traçabilité et la conformité du suivi financier des marchés de travaux, afin de réduire et maîtriser les risques financiers (paiements indus, retards de facturation, non-conformité aux dispositions du marché....).
-> mars 2026 – juillet 2026



Normandie Université



FICHES RISQUES

FICHE DE RISQUE						
FAMILLE DOMAINE RISQUE		Risques Financiers			Identifié le : COGR du 03/06/2023 N° de risque(s) : 90	
Propriétaire du risque		Dépenses				
Définition		Rejet ou blocage AC d'une dépense pour non-conformité avec les dispositions financières du marché				
Contexte		AC				
Exemples		Facultatif				
EVALUATION	Risque brut (avant toute mise en place de dispositifs de maîtrise des risques)	Risque net (en prenant en compte les dispositifs de maîtrise des risques - DMRI propres à l'université)	Risque cible (quelle est la limite de risque ? quel objectif politique visé à moyen-long terme ?)			
	Probabilité brute	Impact brut	Probabilité nette	Impact net	Probabilité cible	Impact cible
	Probable	Sûr	Probable	Sûr	Probable	Sûr
	Criticité brute	Haut	Criticité nette	Haut	Criticité cible	Moyen
ANALYSE	Causes	Conséquences				
1	situation erronée (ex cause oubli d'informations), erreurs de calculs, envoi sans validation au MOE, prestation non réalisée	rejet cause erreurs, retards, et risque de paiement à tort, si erreurs non détectées, ou retard entraînant intérêts moratoires				
2	gestion et contrôle assurés par 1 cpt côté ordo et 1 côté AC - métier à haute technicité, risque ***	surcharge de travail entraînant défaillance risque d'erreurs / blocage du fonctionnement. L'absence d'un agent peut mettre en difficulté l'activité financière liée aux opérations de travaux car la charge de travail ne pourra pas nécessairement se répercuter sur les autres agents.				
3	travaux gérés hors DPL	erreurs, retards, manque de vision globale en centrale, mis devant le fait accompli				
4		Montant payé à tort - Mise en cause RGP				
5						
Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMRI) / Mesures de contrôle	Effectives	Depuis le	Sous la responsabilité de	Actions en cours	Fin prévue le	Sous la responsabilité de
1	Tableau de bord de suivi des marchés Fiche marché fatto par la DCP pour l'engagement partagé avec la DPL. L'urdiquement! AC dispose également d'une fiche marché.					
2	réunion hebdomadaire AC/DPL	3ans				
3						
4						
5						
PLAN D'ACTIONS COMPLEMENTAIRE A PREVOIR	Action proposée	Graduation 1 à 4 (1 = "dès maintenant" / 4 = "dès l'action"	Date de validation (par COB ou préférence du DCP)	Pilote de l'action	Autres acteurs impliqués	Délai
1	centraliser la gestion financière des opérations de travaux à la DPL			à définir DGSA?		
1	Renforcer la soutenabilité des moyens d'exploitation (fragile sans souplesse 3.5 ET/Periode 1.7 P/AC)			à définir		
3	Mise en place et partage d'un planning d'alerte pour les échéances critiques			DPL/AC		2026
4	Recourir à un outil partagé de suivi budgétaire et physique (écosat)			à définir DGSA?		

ANNEXE 2

FICHE DE RISQUE							
FAMILLE DOMAINE RISQUE		Risques Financiers			Identifié le : COGR du 03/06/2023 N° de risque(s) : 6		
Propriétaire du risque		Dépenses					
Propriétaire du risque		Rejet ou blocage AC d'une dépense pour non-conformité avec les dispositions financières du marché					
Contexte		AC					
Exemples		Facultatif					
EVALUATION	Risque brut (avant toute mise en place de dispositifs de maîtrise des risques)	Risque net (en prenant en compte les dispositifs de maîtrise des risques - DMRI propres à l'université)	Risque cible (quelle est la limite de risque ? quel objectif politique visé à moyen-long terme ?)				
	Probabilité brute	Impact brut	Probabilité nette	Impact net	Probabilité cible	Impact cible	
ANALYSE	Evaluation	Risque brut (avant toute mise en place de dispositifs de maîtrise des risques)	Risque net (en prenant en compte les dispositifs de maîtrise des risques - DMRI propres à l'université)	Risque cible (quelle est la limite de risque ? quel objectif politique visé à moyen-long terme ?)			
	Analyse	Causes	Consequences				
1	Non respect des termes du marché : Ex : - Cause imputable au Fournisseur : facturation par autre non respecteur que titulaire du marché (avant nécessaire si Siren différent / révision de prix non prévus ou non fournis / RIB facture différent du marché (certificat administratif nécessaire).	Blocage du paiement pouvant entraîner une perte de recette pour les dépenses éligibles (hors délai)					
2	Cause imputable au Fournisseur : facturation par autre Fournisseur que titulaire du marché (avant nécessaire si Siren différent / révision de prix non prévus ou non fournis / RIB Facture différent du marché (certificat administratif nécessaire).	Allongement des délais de règlement, avec risque d'intérêts moratoires					
3		Engorgement des services, et retard par ricochet sur les autres dossiers : multiples échanges correctifs, surcharge administrative.					
Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMRI) / Mesures de contrôle	Effectives	Depuis le	Sous la responsabilité de	Actions en cours	Fin prévue le	Sous la responsabilité de	
1	approche itérative : actualisation permanente en fonction des évolutions rencontrées de l'actualisation juridique - veille juridique		DCP				
2	réunion d'analyse du marché	2019	DCP/AC				
3	acte d'exécution contenant RIB précis de l'enveloppe, montant écrits par la DCP et l'entreprise, et la caisse du paiement, signature de l'agence comptable, contrôle croisé	plus de 15 ans	DCP/AC				
PLAN D'ACTIONS COMPLEMENTAIRE A PREVOIR		Action proposée	Graduation de 1 à 4 (1 = "dès maintenant" / 4 = "dès l'action")	Date de validation (par COB ou préférence du DCP)	Pilote de l'action	Autres acteurs impliqués	Délai
1	Quantification des motifs de blocage et traitement lors de réunions régulières				AC/DCP		2026
2	mettre en place un plan de suivi sur le modèle de la DRH pour les marchés à forte enjeux				DCP		Non réalisée à moyen constant (à définir)
3	associer l'AC concerné aux dispositions du marché relatives aux marchés à forte enjeux et contractualiser pour les marchés avec volume important, au futur ou sur marchés consolidés				AC/DCP		2026
4	Mise en place/formation d'un poste de gestionnaire de risques sur le marché (spécifité du dispositif de contrôle à déterminer)				DFB		2026
5	En complément de la quantification des motifs de blocage et traitement lors de réunions régulières : Formation des gestionnaires aux motifs de blocage et au dispositif de contrôle				AC/DFB		2026



Normandie Université

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-092

Centre d'enseignement multimédia universitaire

ADHÉSION AU GIP FRANCE UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve de l'adhésion de l'Université de Caen Normandie au Groupement d'Intérêt Public France Université Numérique.

Annexe : convention constitutive et règlement intérieur du GIP France Université Numérique.

Résultat du vote :

Pour : 29

Abstention : 4

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP

FRANCE UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE

- Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;
- Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application du décret n°2012-91 du 26 janvier relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu l'instruction du Ministre de l'économie et des finances en date du 27 février 2013 ;

Les membres désignés ci-après décident d'un commun accord, de constituer un groupement d'intérêt public régi par la présente.

TITRE I

Identité du groupement

ARTICLE 1 - DENOMINATION DU GROUPEMENT

La dénomination du groupement est : « France Université Numérique » (FUN).

ARTICLE 2 - OBJET DU GROUPEMENT

Le groupement d'intérêt public a pour objet de constituer un dispositif mutualisé au service de la stratégie des établissements permettant à ses membres et partenaires la diffusion de cours et formations en ligne notamment aux formats de type MOOC/SPOC, et mettant ainsi en valeur leur offre académique.

Le GIP FUN :

- met à disposition d'établissements éditeurs de cours et formations en ligne une infrastructure d'hébergement sécurisée, des services, des applications et des ressources numériques garantissant une haute disponibilité ;
- joue un rôle d'animateur-coordinateur de l'offre de cours et formations en ligne des établissements éditeurs ;
- fournit des services éditoriaux qui bénéficient à l'ensemble des établissements éditeurs ;
- assure la promotion de l'écosystème, des plateformes de diffusion et des cours et formations en ligne, et le développement de la marque « FUN » et de ses déclinaisons, à travers notamment une garantie de qualité sur les produits et services, une communication et un marketing de l'offre ;

- développe une offre complète de services permettant à ses membres et partenaires de mettre en œuvre la certification sous toutes ses formes et le tutorat, répondant à leurs besoins ainsi qu'à ceux des différentes catégories d'apprenants ;
- participe au développement des actions de formation professionnelle continue des établissements ;
- développe des actions de formation et d'animation, notamment aux formats MOOC et SPOC ;
- contribue à l'expérimentation et l'étude des pratiques pédagogiques, et au développement des technologies au service de l'apprentissage ;
- inscrit ses actions dans une démarche d'ouverture de ses données, notamment auprès de la communauté scientifique ;
- s'engage à la promotion de l'accessibilité numérique, ainsi qu'à la diffusion de ses développements, dans une logique d'*opensource*.

Il conduit ces activités à destination de ses membres ou de partenaires publics ou privés, selon une convention spécifique conclue avec ces derniers.

ARTICLE 3 - RESPONSABILITE SUR LES DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES

Un dispositif de formation accueilli sur la plateforme FUN reste la propriété de l'établissement qui le propose. Cet établissement en assume la pleine responsabilité éditoriale. Notamment, il est garant de la qualité pédagogique et scientifique, il est responsable des sessions de formation qu'il propose, ainsi que des services proposés aux apprenants.

Les dispositions régissant la propriété et l'utilisation des données issues de l'utilisation des services par les apprenants ainsi que les règles de confidentialité sont définies dans le règlement intérieur du GIP.

ARTICLE 4 - IDENTITE DE SES MEMBRES

L'Etat, représenté par le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

L'Université Grenoble Alpes.

La communauté d'universités et établissements « Angers – Le Mans »

La communauté d'universités et établissements « Normandie Université ».

L'Université de Rennes.

La communauté d'universités et établissements « Lyon Saint-Etienne ».

La communauté d'universités et établissements de Toulouse.

CY Cergy Paris Université.

L'Université de Lille.

L'Université Paris Sciences et Lettres.

L'Université Paris Cité.

L'Université Côte d'Azur.

L'Université d'Aix-Marseille.

L'Université de Lorraine.

L'Université de Montpellier.

L'Université Paris-I Panthéon Sorbonne.

L'Université Paris-Panthéon-Assas.

L'Université de Perpignan Via Domitia.

L'Université de Strasbourg.

L'Université de Tours.

L'Université de Bordeaux.

L'Université Clermont-Auvergne.
L'Université d'Orléans.
L'Université de Nantes.
L'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.
L'Université Paris-Saclay.
L'Université Gustave Eiffel.
L'Université Sorbonne Paris Nord.
L'Université de Bretagne Occidentale.
Sorbonne Université.
L'Université de Haute-Alsace.
L'Université de Picardie Jules Verne.
L'Université de Toulon.
L'Université du Littoral Côte d'Opale.
L'Université Paris Nanterre.
L'Université de Montpellier Paul-Valéry.
L'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis
L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE-Agreenium).
L'Institut Mines-Télécom.
L'Institut national des langues et civilisations orientales.
L'Institut national des sciences et techniques nucléaires.
L'Institut de recherche pour le développement.
La Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France.
L'Institut national de recherche en informatique et en automatique.
Le Centre national de la fonction publique territoriale.
Le Centre national d'enseignement à distance.
L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
L'Institut Polytechnique de Paris.
L'Institut Polytechnique de Bordeaux.
Le Conservatoire national des arts et métiers.
L'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers.
L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive.
Le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier.

ARTICLE 5 - ADRESSE DU SIEGE DU GROUPEMENT

Le siège du groupement est situé 61bis rue de la Glacière, 75 013 PARIS.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration.

ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée à compter de la date de publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté portant approbation de sa convention constitutive.

ARTICLE 7 - ADHESION, EXCLUSION, RETRAIT

7.1 Adhésion

Le groupement peut accepter de nouveaux membres, par décision de l'assemblée générale. Cette décision est prise selon les modalités décrites dans l'article 16.

7.2 Exclusion

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale en cas de manquement grave ou d'inexécution de ses obligations. Le membre concerné est au préalable invité à présenter ses observations. Cette décision est prise selon les modalités décrites dans l'article 16.
Les dispositions prévues pour le retrait s'appliquent au membre exclu.

7.3 Retrait

Tout membre peut se retirer du groupement à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention 4 mois avant la fin de l'exercice en cours et que les modalités financières et autres de ce retrait aient reçu l'accord de l'assemblée générale.

La modification de la convention résultant de ce retrait est prise selon les modalités décrites dans l'article 16.

TITRE II Droits et obligations des membres, moyens du groupement

ARTICLE 8 - CAPITAL

Le groupement est constitué sans capital.

ARTICLE 9 - DROITS STATUTAIRES

La répartition des voix dans les organes délibérants du groupement est la suivante :

- Etat : 40 %
- Autres membres : répartition égalitaire pour un total de 60%

ARTICLE 10 - REGLES DE RESPONSABILITE DES MEMBRES ENTRE EUX ET A L'EGARD DES TIERS

La contribution des membres aux dettes du groupement est déterminée à raison de leur contribution aux charges du groupement. Cette contribution sera calculée de manière cumulée sur l'année en cours et l'année qui précède.

Les membres du groupement ne sont pas solidaires à l'égard des tiers.

ARTICLE 11 - RESSOURCES

Les ressources du groupement d'intérêt public comprennent :

- 1° Les contributions financières des membres ;
- 2° La mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de services, de locaux ou d'équipements ;
- 3° Les subventions ;
- 4° Les produits des biens propres ou mis à sa disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle ;
- 5° Les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
- 6° Les dons et legs ;
- 7° Les ressources provenant de ses filiales.

ARTICLE 12 - LES PERSONNELS

12.1 Sous réserve des dispositions relatives à la mise à disposition prévues par le statut général de la fonction publique, les personnels du groupement et son directeur sont soumis aux dispositions du code du travail.

12.2 Les personnels du GIP FUN sont constitués :

12.2.1 Des personnels mis à la disposition du groupement par ses membres

12.2.2 Des personnels mis à disposition par une personne morale de droit public non membre.

12.2.3 Ces personnels sont placés dans une position conforme à leur statut.

12.2.4 Des personnels propres recrutés directement par le groupement, à titre complémentaire.

ARTICLE 13 - PROPRIETE DES BIENS MATERIELS ET IMMATERIELS

Les règles régissant la propriété des biens matériels ou immatériels achetés ou développés en commun sont fixées dans le règlement intérieur.

Les biens mis à disposition du groupement par un membre restent la propriété de ce dernier. Une convention sera établie entre le membre et le groupement.

Un bien appartenant à l'un des membres mais complété ou amélioré par le groupement fait l'objet d'une convention définissant les droits éventuels du groupement sur ce bien.

ARTICLE 14 - BUDGET

Le budget inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le budget est arrêté un mois au plus tard avant le début de l'exercice correspondant. Dans la situation où le groupement ne disposerait pas d'un budget validé à cette échéance, le président peut arrêter un budget provisoire ne comprenant que les dépenses nécessaires au fonctionnement courant du GIP.

Le groupement ne donnant lieu ni à la réalisation, ni au partage de bénéfices, l'excédent éventuel des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes est reporté sur l'exercice suivant.

Si les charges dépassent les recettes de l'exercice, l'assemblée générale statue sur le report du déficit sur l'exercice suivant.

ARTICLE 15 - REGIME COMPTABLE

Le groupement est soumis aux règles de la comptabilité publique. Les dispositions des titres I^{er} et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à l'exception des dispositions relatives au contrôle budgétaire (articles 220 à 228), lui sont applicables. La tenue des comptes est assurée par un agent comptable nommé par arrêté du ministre chargé du budget.

TITRE III ORGANISATION ET ADMINISTRATION

ARTICLE 16 - L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre désigne un représentant pour siéger à l'assemblée générale. Le changement de représentant est communiqué au directeur du groupement. En cas d'empêchement, un représentant désigné peut être remplacé par une personne dûment mandatée par son institution.

L'assemblée générale se réunit sur convocation du président au moins une fois par an ou à la demande du quart au moins des membres du groupement ou à la demande d'un ou plusieurs membres détenant au moins un quart des voix.

La convocation est faite par écrit au moins deux semaines calendaires avant la date de la réunion. Elle précise l'ordre du jour, le lieu de réunion et sa date. Il est joint à la convocation les documents afférents à l'ordre du jour. Des documents peuvent être remis ultérieurement, et jusqu'au jour de la réunion, en cas d'urgence dûment motivée.

L'assemblée générale est présidée par le président du Groupement ou, en son absence, par le vice-président.

Le mandat des représentants est exercé gratuitement.

Le directeur et l'agent comptable du groupement assistent avec voix consultative aux réunions de l'assemblée générale. Un représentant de la Conférence des présidents d'universités, un représentant de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs et un représentant de la Conférence des grandes écoles sont invités permanents aux réunions de l'assemblée. En outre, le président peut inviter des personnalités compétentes sur les sujets inscrits à l'ordre du jour à assister aux réunions de l'assemblée.

L'assemblée générale délibère valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés, ou participent à la séance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique dans des conditions permettant l'identification de ces administrateurs et garantissant le caractère collégial de la délibération. Chaque représentant peut donner mandat à un autre représentant. Chaque représentant présent ne peut recevoir plus de 2 procurations.

Le président peut décider qu'une délibération sera organisée par messagerie, selon des modalités prévues au règlement intérieur.

L'assemblée générale prend toute décision relative à l'administration du groupement sous réserve des pouvoirs du conseil d'administration énumérés à l'article 17. Elle est notamment compétente pour :

1. Adopter toute modification de la présente convention,
2. Décider la dissolution anticipée du Groupement,
3. Décider la transformation du groupement en une autre structure,
4. Décider l'adhésion, le retrait, l'exclusion d'un Membre,
5. Approuver le rapport annuel d'activités et arrêter les comptes annuels,
6. Procéder à l'élection des membres du conseil d'administration,
7. Adopter le règlement intérieur du groupement et ses modifications,
8. Décider la création d'une filiale,
9. Fixer les modalités de liquidation et les modalités de dissolution des biens du groupement.

L'assemblée générale donne en outre son avis sur le projet de budget, incluant le montant des cotisations qui sera proposé à l'approbation du conseil d'administration.

Les décisions mentionnées au 1° à 5° sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers des droits de vote exprimés.

Toutes les autres décisions sont prises à la majorité simple des droits de vote exprimés.

L'assemblée générale peut déléguer ses compétences au conseil d'administration à l'exclusion des décisions mentionnées au 1° à 5°.

Les modifications, résultant notamment de l'adhésion ou du retrait de membres, font l'objet d'une approbation par arrêté dans les mêmes conditions que l'approbation de la présente convention.

Pour l'élection des membres du conseil d'administration hors représentant de l'Etat, les représentants sont organisés en collèges, par niveau de cotisation. Chaque représentant vote dans son collège. Le nombre de sièges à pouvoir par collège est, par ordre croissant de niveau de cotisation :

- Collège 1 : 1
- Collège 2 : 3
- Collège 3 : 4

La décision est prise au scrutin uninominal pour le collège 1 et plurinominal pour les collèges 2 et 3 à un tour. En cas d'égalité, on fait prévaloir le représentant du sexe le moins représenté dans le collège, puis dans l'ensemble des collèges. Si la règle précédente est impossible à appliquer, il est procédé à un tirage au sort.

Le représentant de l'Etat ne prend pas part au vote.

Pour la délibération portant sur l'exclusion ou sur le retrait d'un Membre du Groupement, le Membre concerné ne prend pas part au vote.

En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Au cas où le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée dans les deux semaines calendaires et peut valablement délibérer avec le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un compte-rendu écrit de réunion, qui est diffusé à l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE 17 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le groupement est administré par un conseil d'administration, qui est composé de 9 membres.

Le mandat d'administrateur du groupement a une durée de quatre ans, renouvelable. Il est exercé gratuitement. Toutefois les frais de déplacement et de séjour peuvent être pris en charge par le groupement dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Le conseil d'administration est présidé par le président du Groupement ou, en son absence, par le vice-président.

Le directeur et l'agent comptable du groupement assistent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration. Un représentant désigné par la Conférence des présidents d'universités ainsi qu'un représentant désigné conjointement par la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs et la Conférence des grandes écoles sont invités permanents aux réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an, sur convocation du président du Groupement. La convocation est faite par écrit au moins une semaine calendaire à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour, le lieu et la date de la réunion. Les documents afférents à l'ordre du jour sont joints à la convocation. Des documents peuvent être remis ultérieurement, et jusqu'au jour de la réunion, en cas d'urgence dûment motivée.

Le conseil d'administration peut être réuni à la demande du tiers de ses membres. Le conseil d'administration est compétent pour :

- adopter le programme d'action annuel et, après avis de l'assemblée générale, le budget,
- désigner après appel à candidature et révoquer le directeur du Groupement,
- proposer à l'assemblée générale les conditions dans lesquelles le Groupement peut créer une filiale, prendre des participations, s'associer avec d'autres personnes et transiger,
- accepter les dons et legs et autoriser, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de services ou de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, les baux et les contrats de location, la constitution d'hypothèques et les emprunts ainsi que les cautions et garanties accordées au nom du groupement,
- préparer et suivre le contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat,
- proposer à l'Assemblée générale la dissolution anticipée du Groupement, ainsi que l'adoption des mesures nécessaires à sa liquidation,
- fixer les conditions de recrutement et de rémunération des personnels,
- fixer le niveau des cotisations des membres,
- proposer à l'Assemblée générale l'admission de nouveaux membres et l'exclusion ou le retrait d'un membre,
- décider le transfert du siège social du Groupement.
- créer des comités consultatifs pour l'assister ou assister le directeur.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si plus de la moitié des administrateurs sont présents ou participent à la séance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique dans des conditions permettant l'identification de ces administrateurs et garantissant le caractère collégial de la délibération.

Le président peut décider qu'une délibération sera organisée par messagerie, selon des modalités prévues au règlement intérieur.

Le droit de vote attribué à chaque administrateur est fixé comme suit :

- Représentant de l'Etat : 40 % ;
- Autres membres du Conseil : mêmes droits pour chaque administrateur, pour un total de 60%.

Au cas où le quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué dans un délai d'une semaine calendaire et peut valablement délibérer avec le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des droits de vote exprimés des administrateurs présents ou représentés. Chaque représentant peut donner mandat à un autre représentant. Chaque représentant présent ne peut recevoir plus d'une procuration. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un compte-rendu écrit de réunion, qui est diffusé aux membres du CA. Un résumé des décisions est diffusé aux membres de l'assemblée générale.

ARTICLE 18 - LA PRESIDENCE DU GROUPEMENT

Le président et le vice-président du Groupement sont élus par le conseil d'administration en son sein, parmi les administrateurs à l'exclusion du représentant de l'état. Leur mandat court jusqu'à l'échéance de leur mandat d'administrateur. Le nombre de mandats consécutifs est limité à deux.

ARTICLE 19 - LE DIRECTEUR

Le directeur assure la direction du groupement sous l'autorité du conseil d'administration.

Il est nommé pour une durée de 4 ans renouvelable.

Il représente le Groupement à l'égard des tiers ainsi qu'en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il est chargé du recrutement et a autorité sur l'ensemble des personnels du Groupement.

Il exerce les fonctions d'ordonnateur principal des dépenses et des recettes.

ARTICLE 20 - LES INSTANCES CONSULTATIVES

Un comité d'orientation éditoriale et un comité utilisateurs assistent le conseil d'administration et le directeur.

Le comité d'orientation éditoriale est chargé de proposer l'orientation éditoriale de FUN. Il s'accorde sur les principes directeurs des dispositifs de formation accessibles sous la marque « FUN France Université Numérique ». Le comité éditorial élabore des recommandations en cas de litige sur les questions éditoriales.

Le comité utilisateurs est chargé de faire remonter tant l'expérience des utilisateurs (éditeurs de dispositifs de formation comme apprenants) que les attentes et besoins des membres et des partenaires vers les organes décisionnels.

La composition et les modalités de fonctionnement des instances consultatives sont précisées dans le règlement intérieur. Le conseil d'administration peut créer toute autre instance consultative utile pour l'activité du Groupement.

TITRE IV

DISSOLUTION, LIQUIDATION, CONDITION SUSPENSIVE

ARTICLE 21 - DISSOLUTION

Le groupement peut être dissous :

- par décision de l'assemblée générale,
- par décision de l'autorité qui a approuvé la convention constitutive.

ARTICLE 22 - LIQUIDATION

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. Elle détermine les modalités de dévolution des biens du groupement.

ARTICLE 23 - CONDITION SUSPENSIVE

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation par les autorités administratives compétentes qui en assurent la publicité conformément aux articles 3 et 4 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012.

Règlement Intérieur du GIP FRANCE UNIVERSITE NUMERIQUE

*Règlement intérieur du GIP FUN-MOOC
approuvée à l'AG du 8 juillet 2016*

*Ajout du chapitre 7 (Filiale du GIP - Représentation - Contrôle -Relations)
approuvée à l'AG du 4 juillet 2017*

*Actualisations (toilettage suite au renouvellement, Instances consultatives, Filiale du GIP)
approuvée à l'AG du 9 juillet 2020*

*Actualisations (toilettage, niveaux de cotisation, dissolution de la filiale)
approuvée à l'AG du 30/06/2022*

Sommaire

Table des matières

1	L'assemblée générale	4
1.1	Convocations et ordre du jour.....	4
1.2	Procuration	4
1.3	Vote à bulletins secrets.....	5
1.4	Election des administrateurs.....	5
1.5	Comptes-rendus	5
2	Le conseil d'administration	5
2.1	Conditions de déclaration de démission d'office et de révocation des administrateurs	6
2.2	Remplacement des membres du conseil d'administration en cas d'interruption de mandat.....	6
2.3	Convocations et ordre du jour des réunions du conseil.....	6
2.4	Condition d'octroi d'un pouvoir en cas d'empêchement d'un membre	7
2.5	Vote à bulletins secrets.....	7
2.6	Comptes-rendus	8
2.7	Compétences déléguées par l'assemblée générale au conseil d'administration	8
3	Le directeur	9
4	Instances consultatives.....	9
4.1	Comité éditorial.....	10
4.2	Comité utilisateurs	11
5	Propriété et utilisation des données.....	12
6	Propriété des biens matériels ou immatériels.....	13

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de fixer le mode de fonctionnement du groupement d'intérêt public France Université Numérique (FUN) (ci-après « le Groupement ») dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la convention constitutive du Groupement (ci-après « la Convention »).

Les mentions en gras et en italique sont reprises de la Convention, l'article correspondant de la convention est précisé entre parenthèses. Ces mentions ne peuvent en aucun cas être modifiées par le Règlement Intérieur.

1 L'assemblée générale

1.1 Convocations et ordre du jour

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre désigne un représentant pour siéger à l'assemblée générale. Le changement de représentant est communiqué au directeur du groupement. En cas d'empêchement, un représentant désigné peut être remplacé par une personne dûment mandatée par son institution.

L'assemblée générale se réunit sur convocation du président au moins une fois par an ou à la demande du quart au moins des membres du groupement ou à la demande d'un ou plusieurs membres détenant au moins un quart des voix.

La convocation est faite par écrit au moins deux semaines calendaires avant la date de la réunion par tous moyens écrits, y compris par télécopie ou courrier électronique. Elle précise l'ordre du jour, le lieu de réunion et sa date. Il est joint à la convocation les documents afférents à l'ordre du jour. Des documents peuvent être remis ultérieurement, et jusqu'au jour de la réunion, en cas d'urgence dûment motivée.

L'ordre du jour est établi par le Président. Toute question peut être inscrite à l'ordre du jour sur demande d'un quart au moins des membres de l'assemblée ou par le commissaire du Gouvernement.

En cas d'urgence, le Président peut ajouter des questions nouvelles à l'ordre du jour, jusqu'au début de la séance. Autant que faire se peut, les documents relatifs au nouvel ordre du jour sont adressés aux membres de l'assemblée avant la séance. Les questions nouvelles inscrites à l'ordre du jour sont examinées par l'assemblée si le Président a recueilli l'accord de plus de la moitié des membres présents ou représentés, et à condition qu'elles ne soient susceptibles de porter préjudice à aucun des membres absents.

Le président peut décider qu'une délibération sera organisée par messagerie, selon des modalités prévues au règlement intérieur.

Le recours à une procédure de consultation écrite peut être décidé par le Président, lorsque la nécessité impose de consulter l'assemblée dans les délais les plus brefs possibles. Dans ce cas, les membres de l'assemblée sont consultés individuellement par tous moyens écrits à l'initiative du Président (y compris par courrier électronique). La consultation inclut une date limite de réponse. L'avis et le vote des membres de l'assemblée doivent également être exprimés par écrit (y compris par courrier électronique). L'assemblée générale délibère valablement si la moitié de ses membres ont répondu. Le Président communique aux membres de l'assemblée, au plus tard une semaine après la clôture du vote, un compte-rendu qui précise les avis recueillis et le résultat du vote ; les messages par lesquels les membres de l'assemblée ont exprimé leur position sont annexés au compte-rendu. Ce compte-rendu est approuvé à la réunion suivante de l'assemblée générale.

1.2 Procuration

Chaque représentant peut donner mandat à un autre représentant. Chaque représentant présent ne peut recevoir plus de 2 procurations.

La procuration est remise par écrit au Président ; elle est valable pour les votes de la séance qui suivent sa réception par le Président.

1.3 Vote à bulletins secrets

Les votes de l'assemblée s'effectuent à bulletin secret lorsque cette modalité est demandée par le quart de ses membres présents ou représentés. Le vote à bulletin secret est de droit lorsque les décisions à prendre concernent une ou des personnes nommément désignées.

1.4 Election des administrateurs

Pour l'élection des membres du conseil d'administration hors représentant de l'Etat, les représentants sont organisés en collèges, par niveau de cotisation. Chaque représentant vote dans son collège. Le nombre de sièges à pourvoir par collège est, par ordre croissant de niveau de cotisation :

- ***Collège 1 : 1***
- ***Collège 2 : 3***
- ***Collège 3 : 4***

La décision est prise au scrutin uninominal pour le collège 1 et plurinominal pour les collèges 2 et 3 à un tour. En cas d'égalité, on fait prévaloir le représentant du sexe le moins représenté dans le collège, puis dans l'ensemble des collèges. Si la règle précédente est impossible à appliquer, il est procédé à un tirage au sort.

Le représentant de l'Etat ne prend pas part au vote.

Les personnes éligibles au conseil d'administration sont les représentants des établissements membres du groupement.

Les candidatures doivent être adressées, accompagnées d'une profession de foi, au Président au moins 10 jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale pendant laquelle une élection aura lieu. Les candidatures et les professions de foi seront diffusées aux membres de l'assemblée au moins 5 jours ouvrés avant la date de l'assemblée.

1.5 Comptes-rendus

Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un compte-rendu écrit de réunion, qui est diffusé à l'ensemble des membres du groupement.

Le compte-rendu des décisions de l'Assemblée Générale sont diffusés aux membres du groupement dans un délai de 20 jours ouvrés après la réunion concernée.

2 Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont des représentants des établissements membres du groupement. Dans le cas où un administrateur perdrat sa qualité de représentant de son établissement, son mandat d'administrateur prendrait automatiquement fin à la date de réception par le groupement de cette perte de qualité notifiée par l'établissement membre en question.

2.1 Conditions de déclaration de démission d'office et de révocation des administrateurs

La démission d'office d'un administrateur est constatée en cas d'absences répétées (3 séances d'affilée) aux séances du conseil d'administration sans justification.

La révocation d'un administrateur peut être décidée dans des circonstances telles que des conflits d'intérêt graves ou répétés avec le Groupement ou des manquements graves ou répétés à la convention constitutive ou au règlement intérieur.

L'administrateur susceptible d'être déclaré démissionnaire d'office ou révoqué est interrogé par écrit puis, si suite est donnée, informé de la mise en œuvre de cette procédure par une lettre recommandée avec accusé de réception signée du Président, quinze jours ouvrés avant la séance du conseil qui aura à statuer. Copie de cette lettre est adressée à l'établissement membre du groupement dont cet administrateur est le représentant. L'administrateur dispose de dix jours ouvrés à compter de l'envoi pour produire une réponse écrite, envoyée au Président, qui la transmet à tous les administrateurs, trois jours ouvrés au moins avant la séance du conseil.

Le conseil, ayant pris connaissance des courriers cités ci-dessus, et après avoir entendu le rapport du Président et la défense de l'intéressé ou de son représentant, constate la démission d'office ou délibère sur la révocation. La décision prend effet immédiatement et elle est notifiée par écrit à l'établissement membre du groupement dont l'administrateur est le représentant. L'administrateur ainsi démissionnaire d'office ou révoqué n'est plus éligible au conseil d'administration pour la durée restante du GIP prévue à l'article 6 de la convention constitutive.

Dans l'hypothèse où l'administrateur en cause est le Président, le vice-président met en œuvre la procédure.

2.2 Remplacement des membres du conseil d'administration en cas d'interruption de mandat

Lorsque le mandat d'un administrateur prend fin avant le terme résultant de la durée de mandat prévue par la convention constitutive, il est procédé à l'élection d'un nouvel administrateur à l'assemblée générale suivante. La durée du mandat de l'administrateur ainsi élu est égale à la durée restante du mandat initial.

2.3 Convocations et ordre du jour des réunions du conseil

Le directeur et l'agent comptable du groupement assistent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration. Un représentant désigné par la Conférence des présidents d'universités ainsi qu'un représentant désigné conjointement par la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs et la Conférence des grandes écoles sont invités permanents aux réunions du CA.

Le Président peut inviter des personnalités compétentes sur les sujets inscrits à l'ordre du jour à assister aux réunions du CA.

Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an, sur convocation du président du Groupement. La convocation est faite par écrit au moins une semaine calendaire à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour, le lieu et la date de la réunion. Les

documents afférents à l'ordre du jour sont joints à la convocation. Des documents peuvent être remis ultérieurement, et jusqu'au jour de la réunion, en cas d'urgence dûment motivée.

Le CA peut être réuni à la demande du tiers de ses membres.

L'ordre du jour est établi par le Président. Toute question peut être inscrite à l'ordre du jour sur demande d'un quart au moins des administrateurs ou par le commissaire du Gouvernement.

En cas d'urgence, le Président peut ajouter des questions nouvelles à l'ordre du jour, jusqu'au début de la séance. Autant que faire se peut, les documents relatifs au nouvel ordre du jour sont adressés aux administrateurs avant la séance. Les questions nouvelles inscrites à l'ordre du jour sont examinées par le conseil si le Président a recueilli l'accord de plus de la moitié des administrateurs présents ou représentés, et à condition qu'elles ne soient susceptibles de porter préjudice à aucun des établissements membres du (ou des) collège(s) représenté(s) par le(s) administrateur(s) absent(s).

Le président peut décider qu'une délibération sera organisée par messagerie, selon des modalités prévues au règlement intérieur.

Le recours à une procédure de consultation écrite peut être décidé par le Président, lorsque la nécessité impose de consulter le conseil d'administration dans les délais les plus brefs possibles. Dans ce cas, les membres du conseil d'administration sont consultés individuellement par tous moyens écrits à l'initiative du Président (y compris par courrier électronique). La consultation inclut une date limite de réponse. L'avis et le vote des administrateurs doivent également être exprimés par écrit (y compris par courrier électronique). Le conseil d'administration délibère valablement si plus de la moitié des administrateurs ont répondu. Le Président communique aux administrateurs, au plus tard une semaine après la clôture du vote, un compte-rendu qui précise les avis recueillis et le résultat du vote ; les messages par lesquels les administrateurs ont exprimé leur position sont annexés au compte-rendu. Ce compte-rendu est approuvé à la réunion suivante du conseil d'administration.

2.4 Condition d'octroi d'un pouvoir en cas d'empêchement d'un membre

Les membres du conseil sont tenus d'assister personnellement aux séances.

En cas d'empêchement, **chaque représentant peut donner mandat à un autre représentant** au sein du conseil d'administration. **Chaque représentant présent ne peut recevoir plus d'une procuration.** La procuration est remise par écrit au Président ; elle est valable pour les votes de la séance qui suivent sa réception par le Président.

2.5 Vote à bulletins secrets

Les votes du conseil d'administration s'effectuent à bulletin secret lorsque cette modalité est demandée par le quart de ses membres présents ou représentés. Le vote à bulletin secret est de droit lorsque les décisions à prendre concernent une ou des personnes nommément désignées.

2.6 Comptes-rendus

Les décisions du CA sont consignées dans un compte-rendu écrit de réunion, qui est diffusé aux membres du CA. Un résumé des décisions est diffusé aux membres de l'assemblée générale.

Le compte-rendu des décisions du CA sont diffusés aux administrateurs dans un délai de 10 jours ouvrés après la réunion concernée. Le résumé des décisions est diffusé aux membres de l'assemblée générale dans un délai de 20 jours ouvrés.

2.7 Compétences déléguées par l'assemblée générale au conseil d'administration

L'assemblée générale peut déléguer ses compétences au conseil d'administration à l'exclusion des décisions mentionnées au 1° à 5°.

Le conseil d'administration est compétent pour :

- adopter le programme d'action annuel et, après avis de l'assemblée générale, le budget,
- désigner après appel à candidature et révoquer le directeur du Groupement,
- proposer à l'assemblée générale les conditions dans lesquelles le Groupement peut créer une filiale, prendre des participations, s'associer avec d'autres personnes et transiger,
- accepter les dons et legs et autoriser, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de services ou de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, les baux et les contrats de location, la constitution d'hypothèques et les emprunts ainsi que les cautions et garanties accordées au nom du groupement,
- préparer et suivre le contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat,
- proposer à l'Assemblée générale la prorogation ou la dissolution anticipée du Groupement, ainsi que l'adoption des mesures nécessaires à sa liquidation,
- fixer les conditions de recrutement et de rémunération des personnels,
- fixer le niveau des cotisations des membres,
- proposer à l'Assemblée générale l'admission de nouveaux membres et l'exclusion ou le retrait d'un membre,
- décider le transfert du siège social du Groupement.
- créer des comités consultatifs pour l'assister ou assister le directeur.

Le conseil d'administration a compétence, par délégation de l'assemblée générale, pour statuer, dans le respect du présent règlement intérieur, sur :

- les engagements de qualité à prendre par les établissements offrant des MOOC sur FUN ;
- l'affichage des MOOC et des établissements sur le portail ;
- les règles d'arbitrage en cas de sollicitation de la part d'un établissement pour des aspects éditoriaux, concernant en particulier le positionnement relatif de son (ou ses) MOOC par rapport à ceux proposés par d'autres établissements ;
- l'admission de nouveaux partenaires ;
- l'exclusion d'un cours ;
- l'utilisation des données.

Tout membre peut décider de réduire son niveau de cotisation pour l'année suivante, en informant le groupement par l'intermédiaire de son représentant à l'Assemblée générale. Cette information doit être portée à la connaissance du groupement de manière anticipée, au plus tard quatre mois avant la fin de l'exercice en cours.

Dans l'hypothèse où un changement de cotisation impacte la représentation des membres au sein du Conseil d'administration, des élections partielles sont organisées dans les conditions prévues par l'article 16 de la convention constitutive, et à l'article 1.4 du présent règlement intérieur.

3 Le directeur

Le directeur assure la direction du groupement sous l'autorité du conseil d'administration.

Il est nommé pour une durée de 4 ans renouvelable.

Il représente le Groupement à l'égard des tiers ainsi qu'en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il est chargé du recrutement et a autorité sur l'ensemble des personnels du Groupement.

Il exerce les fonctions d'ordonnateur principal des dépenses et des recettes.

Le directeur :

- dispose de tous les pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement du groupement et à la gestion interne de celui-ci dans les conditions fixées par la convention constitutive et le présent règlement.
- en cas d'échec du recouvrement amiable des recettes du groupement, délivre les états exécutoires, sur proposition de l'agent comptable si ces états n'ont pas été rendus exécutoires dès leur émission ;
- prononce les décisions de remises gracieuses ou d'admission en non-valeur après avis de l'agent comptable, dans la limite d'un seuil à fixer par le CA ;
- a qualité pour engager au nom du pouvoir adjudicateur qu'est le GIP les procédures nécessaires à la conclusion des marchés ;
- décide, par délégation du conseil d'administration, de la cession à titre gratuit ou onéreux des matériels dont le GIP n'a plus l'usage ;
- conclut les conventions particulières et les marchés, dans les conditions prévues par le règlement financier ;
- conclut les contrats de travail, les conventions de mise à disposition et les conventions de détachement des personnels du groupement et leurs avenants.

4 Instances consultatives

Un comité d'orientation éditoriale et un comité utilisateurs assistent le conseil d'administration et le directeur.

Les participants aux comités sont choisis par le conseil d'administration. La constitution de chaque comité prévoit que chaque collège d'établissement membre sera représenté.

Le représentant d'un établissement membre à un comité peut être différent du représentant de cet établissement à l'assemblée générale.

La durée de mandat des participants à un comité est de deux ans, immédiatement renouvelable une seule fois.

Le conseil d'administration délibère sur la perte de la qualité de participant d'un comité.

Chaque comité désigne son président. A la première réunion d'un comité, la présidence de séance est assurée par le Président du groupement, jusqu'à la désignation du président du comité.

Chaque comité se réunit sur convocation de son président ou à la demande du Président du groupement. Le président peut inviter des personnalités compétentes sur les sujets inscrits à l'ordre du jour à assister aux réunions du CA. L'ordre du jour est établi par le président du comité. Toute question peut être inscrite à l'ordre du jour à la demande du Président du groupement. La convocation est faite par écrit au moins une semaine calendaire à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour, le lieu et la date de la réunion. Les documents afférents à l'ordre du jour sont joints à la convocation. Des documents peuvent être remis ultérieurement, et jusqu'au jour de la réunion, en cas d'urgence dûment motivée.

Un comité délibère dans des conditions permettant l'identification de ces participants et garantissant le caractère collégial de la délibération.

Le recours à une procédure de consultation écrite d'un comité peut être décidé par le président de ce comité, selon les mêmes modalités que le conseil d'administration.

Les propositions d'un comité sont prises à la majorité simple des droits de vote exprimés des participants présents ou représentés. Chaque participant peut donner mandat à un autre représentant. Chaque participant présent ne peut recevoir plus d'une procuration. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les propositions d'un comité sont consignées dans un bilan annuel, qui est diffusé aux participants du comité et aux administrateurs ; ce bilan fait apparaître les sujets traités, les propositions du Comité, ainsi que l'état d'avancement de ses travaux.

Le Comité éditorial et le Comité utilisateurs se réunissent au moins une fois par an en formation plénière commune, et autant que nécessaire pour traiter les problématiques nécessitant une analyse conjointe.

4.1 Comité éditorial

Le comité d'orientation éditoriale est chargé de proposer l'orientation éditoriale de FUN-MOOC. Il s'accorde sur les principes directeurs des dispositifs de formation accessibles sous la marque de FUN-MOOC. Le comité éditorial élabore des recommandations en cas de litige sur les questions éditoriales.

Le comité assure une veille sur :

- la pédagogie dans le domaine des cours en ligne
- l'offre de cours en ligne

Le comité propose au conseil d'administration :

- les engagements de qualité à prendre par les établissements offrant des MOOC sur FUN ;
- les règles d'affichage des MOOC et des établissements sur le portail ;
- les règles d'arbitrage en cas de sollicitation de la part d'un établissement pour des aspects éditoriaux, concernant en particulier le positionnement relatif de son (ou ses) MOOC par rapport à ceux proposés par d'autres établissements ;
- les principes généraux d'admission des partenaires offrant des cours publics associés à la marque FUN ;
- les principes généraux d'exclusion d'un MOOC ;
- des actions à inclure dans le programme d'action annuel.

Le comité donne un avis notamment sur :

- l'admission de nouveaux partenaires ;
- les cas de sollicitation de la part d'un établissement pour des aspects éditoriaux, concernant en particulier le positionnement relatif de son (ou ses) MOOC par rapport à ceux proposés par d'autres établissements différents.

Les propositions du comité d'orientation éditoriale sont immédiatement exécutoires, sauf demande du Président d'une délibération du conseil d'administration.

Le comité peut assister le directeur du groupement dans l'instruction :

- d'une demande d'adhésion au Groupement ;
- d'une procédure de retrait d'un MOOC du portail.

Le comité est composé de 12 à 15 participants. Il est composé pour moitié au moins de représentants d'établissements membres du groupement et inclura des représentants des partenaires académiques, un représentant désigné conjointement par les trois conférences (CPU, CDEFI, CGE) ainsi qu'un représentant de l'AUF.

Le comité se réunit au moins quatre (4) fois par an.

4.2 Comité utilisateurs

Le comité utilisateurs est chargé de faire remonter tant l'expérience des utilisateurs (éditeurs de dispositifs de formation comme apprenants) que les attentes et besoins des membres et des partenaires vers les organes décisionnels.

Le comité assure une veille notamment sur :

- les usages
- les services liés aux cours en ligne
- la technologie
- les autres plateformes de MOOC.

Le comité propose au conseil d'administration :

- des développements de services proposés par le GIP ;
- des évolutions techniques de la plateforme.

Pour recueillir la perception de l'ensemble des usagers, il pourra les consulter par les moyens numériques appropriés.

Le comité est composé de 18 à 24 participants. Il est composé pour un tiers au moins de représentants d'établissements membres du groupement et pour un tiers au moins de personnalités qualifiées, et notamment des concepteurs et des apprenants. Les autres participants sont des représentants des partenaires.

Le comité se réunit au moins deux (2) fois par an.

5 Propriété et utilisation des données

Un dispositif de formation accueilli sur la plateforme FUN-MOOC reste la propriété de l'établissement qui le propose. (...)

Les dispositions régissant la propriété et l'utilisation des données issues de l'utilisation des services par les apprenants ainsi que les règles de confidentialité sont définies dans le règlement intérieur.

L'ensemble des données relatives à un apprenant sur la plateforme FUN-MOOC (qui a une mission de service public) appartient à l'apprenant. Les traitements auxquels ces données donnent lieu doivent avoir été autorisés par l'apprenant (lors de son inscription sur la plateforme).

Le groupement a le droit d'usage de ces données. Les données pseudonymisées issues de l'utilisation des services par les apprenants peuvent être mises à disposition par le groupement :

- à ses membres et partenaires dans le cadre de la convention de mise à disposition des données à des fins de recherche ;
- à des tiers, uniquement à des fins de recherche, sous réserve de l'accord du CA et de la signature d'une convention.

Tout nouvel usage des données personnelles de la plateforme FUN-MOOC (usage commercial ou transmission à un tiers) devra être validé par le CA et faire l'objet d'une instruction au regard des dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que, le cas échéant, d'une formalité auprès de la CNIL.

Concernant les plateformes gérées par le groupement qui hébergent des SPOC à caractère académiques et/ou commercial, la gestion des données personnelles sera du ressort du (des) responsable(s) des traitements désigné(s), au regard des finalités déclarées à la CNIL lors de la mise en ligne des plateformes. L'organisme pour qui le SPOC est instancié ou pour qui la plateforme dédiée est déployée peut notamment être qualifié de responsable conjoint des traitements. La gestion des données personnelles relève dès lors de l'organisme qui, sous sa propre responsabilité, peut prévoir des finalités complémentaires qui incluent une utilisation à caractère commercial et/ou la transmission à un tiers.

6 Propriété des biens matériels ou immatériels

Les règles régissant la propriété des biens matériels ou immatériels achetés ou développés en commun sont fixées dans le règlement intérieur.

Les biens mis à disposition du groupement par un membre restent la propriété de ce dernier. Une convention sera établie entre le membre et le groupement.

Un bien appartenant à l'un des membres mais complété ou amélioré par le groupement fait l'objet d'une convention définissant les droits éventuels du groupement sur ce bien.

Les règles régissant la propriété d'un bien matériel ou immatériel acheté ou développé en commun sont définies dans une convention spécifique entre le GIP et les membres concernés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-093

Direction de la Recherche et de l'Innovation

AMI 2 CAESAR

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 27 novembre 2025 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les subventions proposées pour les projets retenus dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt Excellences CaeSAR de 2025.

Annexe : Présentation de l'AMI 2 CaeSAR et subventions des projets retenus dans ce cadre.

Résultat du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI



Lamri ADOUI

Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

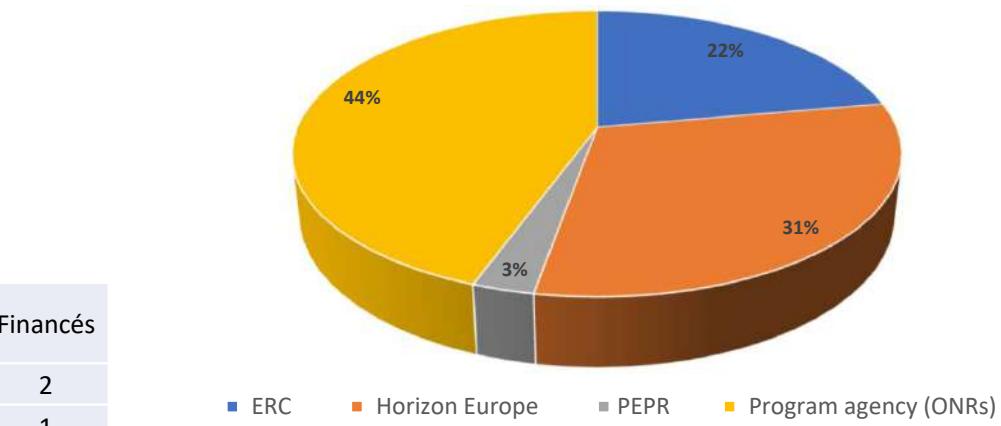
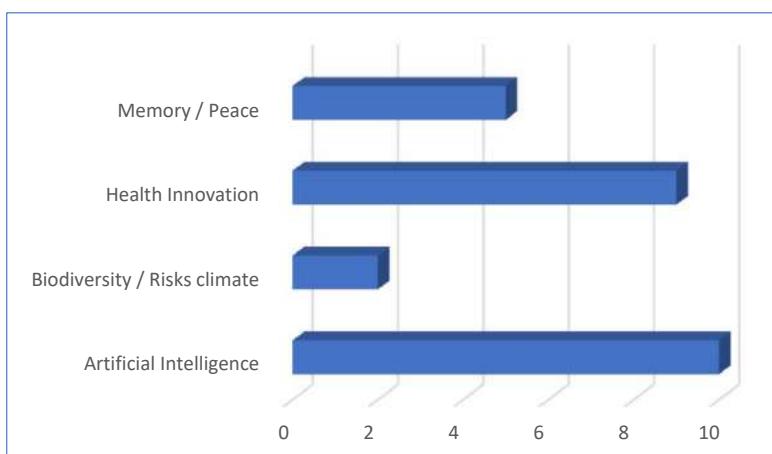
- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

AXE 2 : PROJETS AMI 1 (2024)

targeted objectives, expected results and targeted labels	Nombre de projets (26)
ERC	8
Horizon Europe	11
PEPR	1
Program agency (ONRs)	16

Thématiques	Nbre de projets (26)	Accompagnement	Financés
Artificial Intelligence	10	6	2
Biodiversity / Risks climate	2	1	1
Health Innovation	9	5	2
Memory / Peace	5	3	2

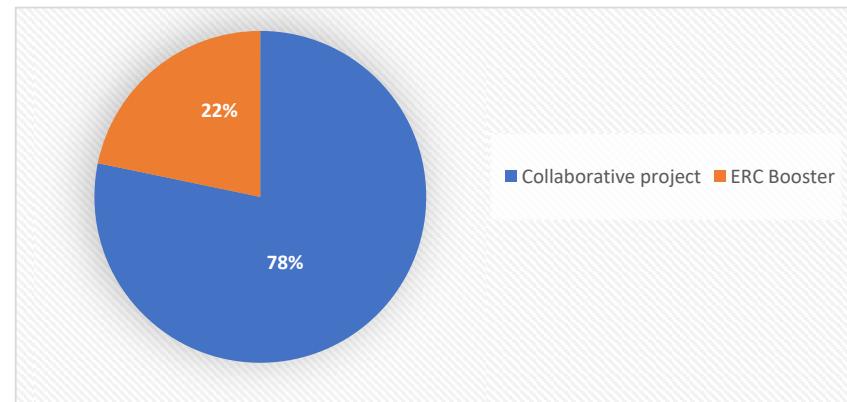
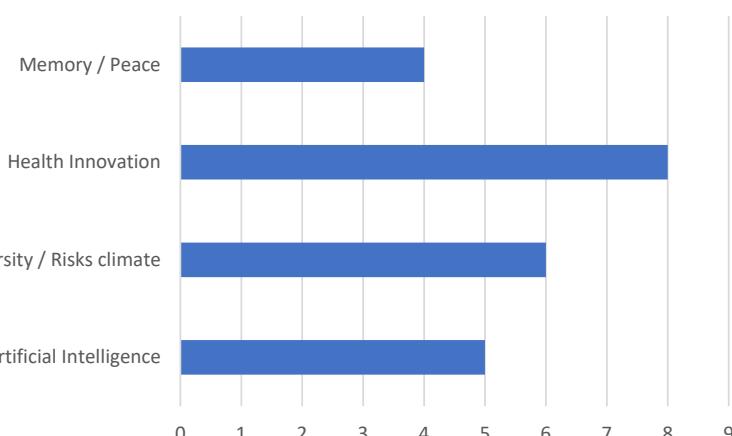


Thématique	Budget
Health Innovation	408 000,00 €
Biodiversity / Risks climate	190 000,00 €
Artificial Intelligence	735 000,00 €
Memory / Peace	417 800,00 €
Total	1 750 800 €

AXE 2 : PROJETS DEPOSES AMI 2 (2025)

targeted objectives, expected results and targeted labels	Nombre de projets (23)
ERC	5
Collaborative project	18

Thématiques	Nbre de projets (23)
Artificial Intelligence	5
Biodiversity / Risks climate	6
Health Innovation	8
Memory / Peace	4

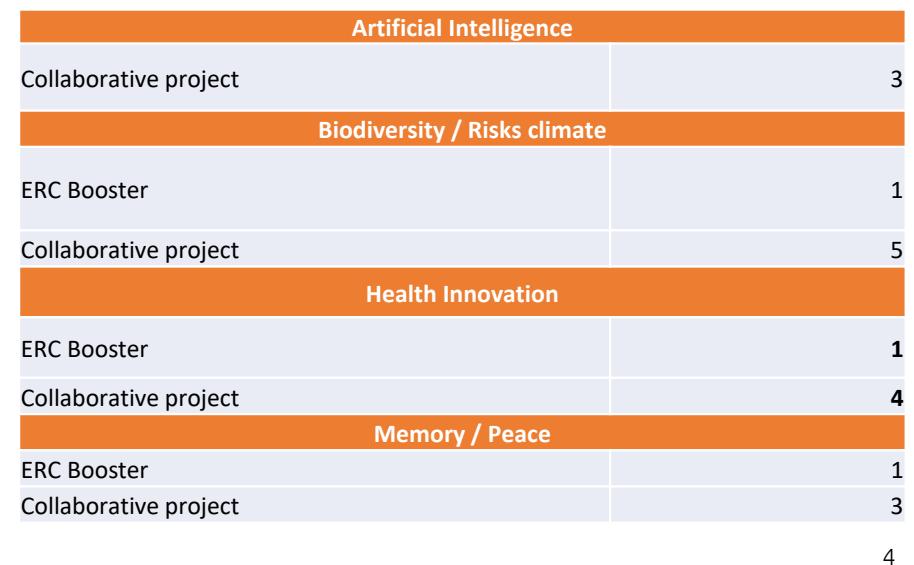
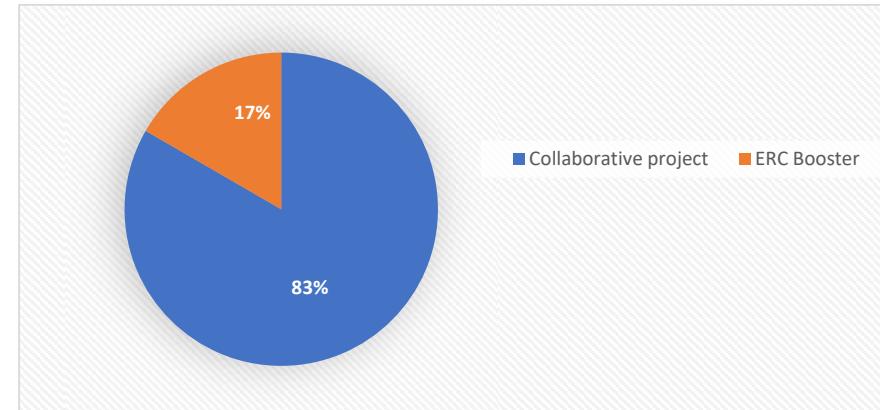
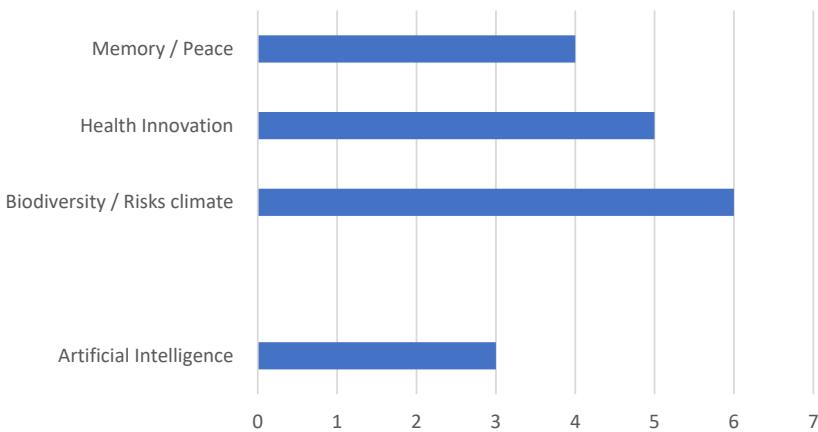


Artificial Intelligence	
ERC Booster	1
Collaborative project	4
Biodiversity / Risks climate	
ERC Booster	1
Collaborative project	5
Health Innovation	
ERC Booster	2
Collaborative project	6
Memory / Peace	
ERC Booster	1
Collaborative project	3

AXE 2 : PROJETS AUDITIONNÉS AMI 2 (2025)

targeted objectives, expected results and targeted labels	Nombre de projets (18)
ERC	3
Collaborative project	15

Thématiques	Nbre de projets (18)
Artificial Intelligence	3
Biodiversity / Risks climate	6
Health Innovation	5
Memory / Peace	4



CSI : Intelligence artificielle

Proposition de projets pour financement

Objectif : ERC

Retour des évaluations

“ Ambitious but realistic goals given the 36-month timeline. Well-structured management with weekly/monthly meetings. Risk management protocols are adequate Etc.”

“The project aims to explore different annotation techniques to enhance Large Language Models that incorporate noisy data. The data will be mainly multimodal. One can argue that the results of the project can impact quality performance of LLMs.”

Nom	Prénom	Laboratoire	Acronyme	Partenaires	Subvention Proposée
Larrivée	Pierre	CRISCO	BREAKTHROUGH	GREYC Université de Lorraine Université d'Orléans Universität Stuttgart Università degli Studi di Padova University of Indiana at Bloomington (US)	190 000 €

CSI : Intelligence artificielle

Proposition de projets pour financement

Objectif : Horizon Europe

Retour des évaluations :

“ The project clearly integrates computer science, clinical radiology, pathology, oncology, biomedical engineering, and HPC. It encourages collaboration between diverse sites and domains. What is missing is a more explicit plan for fairness monitoring (subgroup metrics, bias detection) and responsible AI reporting aligned with DECIDE-AI/CONSORT-AI guidelines.”

“The FLAME project represents an innovative proposal that addresses critical challenges in healthcare AI through federated learning. The consortium is exceptionally well-composed with complementary expertise spanning technical and clinical domains. While the timeline is ambitious and may require careful monitoring, the project's scientific merit, clinical relevance, and strategic positioning for future funding make it highly deserving of support.”

Nom	Prénom	Laboratoire	Acronyme	Partenaires	Subvention Proposée
HÉRAULT	Romain	GREYC	FLAME	Centre François Baclesse, CYCERON – ISTCT CHU – UMF INSA de Rouen, Centre Henri Becquerel, CRIANN Sorbonne Université, Université de Reims, SFNR University of Oxford, Université catholique de Louvain Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg (FAU) Universitätsmedizin Göttingen Okinawa Institute of Science and Technology (Japon) Kindai University (Japon) Tokyo University of Agriculture and Technology (Japon)	255 000 €

CSI Biodiversité/ risques climatiques

Proposition de projet pour financement

Objectif : ERC

Retour évaluations :

“The ESTUARIX project is scientifically ambitious, innovative, and well-structured. It stands out for its strong interdisciplinarity, methodological originality, and strategic alignment with future European funding opportunities. etc.”

The project has the potential to make a significant contribution to the understanding of estuarine responses to climatic and anthropogenic pressures, and to establish a methodological benchmark for future interdisciplinary research on coastal risks.”

Nom	Prénom	Laboratoire	Acronyme	Partenaires	Subvention Proposée
TESSIER	Bernadette	M2C (LUSAC IDESS)	ESTUARIX	LUSAC IDEES Université d'Angers Université de Bordeaux Technical University of Denmark University of Copenhaguen	413 000 €

CSI Innovation en santé : Proposition de projet pour financement

Objectif : ERC

Retour des évaluations :

“The project is scientifically sound and well-aligned with clinical needs. The novelty with respect to other recently published studies on transcriptomics after RT of mice lung is not totally clear. The consortium is strong and interdisciplinary, and the plan is feasible within the proposed timeline.”

“Excellent project to be supported.”

Nom	Prénom	Laboratoire	Acronyme	Partenaires	Subvention Proposée
JUSTET	Aurélien	ISTCT	SomaFibRad	Université de Paris Hopital Marie Lannelongue Yale University	190 000 €

CSI Innovation en santé : Proposition de projet pour financement

Objectif : Horizon Europe

Retour des évaluations :

“CAR-DD is a scientifically strong and innovative project targeting a critical challenge in oncology. It combines cutting-edge technologies with a well-structured, interdisciplinary consortium. The work plan is feasible, the objectives are clear, and the impact is potentially high. With strong international collaboration and alignment with EU priorities, the project is well-positioned for success and future Horizon Europe funding.”

“Excellent interdisciplinary program in an emerging field with the development of Mcl-1-targeting degraders. Project well-constructed with clear tasks identified among the different partners. Sole limitation: not clear that the PROTAC approach will lead to less side effects (cardiotoxicity, hematopoiesis defects) than those observed after the use of other mcl-1 inhibitors. It would have been appreciated to address experimentally this specific point in the project.”

Nom	Prénom	Laboratoire	Acronyme	Partenaires	Subvention Proposée
VOISIN-CHIRET	Anne-Sophie	CERMN	CAR-DD	Université de Nantes Imperial College London University of Turin Josep Carreras Leukaemia Research Institute (Espagne)	400 000 €

CSI Innovation en santé : Proposition de projet pour financement

Objectif : Horizon Europe

Retour des évaluations :

“Excellent and timely project addressing low-prognosis tumors like PDAC. Strong focus on CSCs, investigation of biological mechanisms, and an interdisciplinary consortium are key strengths. The main limitation is the majority use of in vitro models, which may affect translatability. Overall, the project is well-structured, feasible, and has high potential impact in improving radiotherapy outcomes.”

“Compared to the version submitted in 2024, the new project is better justified, much more focused, with clear endpoints and a much larger use of pertinent models. Excellent project to be funded.”

Nom	Prénom	Laboratoire	Acronyme	Partenaires	Subvention Proposée
HAGHDOOST	Siamak	ABTE	PancResist	ISTCT CIMAP LPCC Aix-Marseille University U105 and Institut Paoli-Calmettes Universitätsklinikum Erlangen (Allemagne)	351 000 €

CSI Mémoire/ Paix : Proposition de projet pour financement

Objectif : Horizon Europe

Retour des évaluations :

“The project deals with a very actual and important topic in the fields of cognitive neuroscience, VR, memory studies. The objectives, methods and the cases were well described and elaborated during the interview. The public-private partnership, social impact and the expected output of the project is very promising both academically and professionally and has a good chance of attacking new research funding.”

Nom	Prénom	Laboratoire	Acronyme	Partenaires	Subvention Proposée
THOMAS HINAULT	Thomas	NIMH	VRTIME	PHIND ICREJ COMETE Université de Strasbourg Université côte d'azur	360 000 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-094

Direction de la Recherche et de l'Innovation

DOTATIONS DES PLATEFORMES ET DES SERVICES COMMUNS

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 27 novembre 2025 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les dotations des plateformes et des services communs proposées.

Annexe : dotations des plateformes et des services communs.

Résultat du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Dotations des plateformes

PLATEFORMES / SERVICES COMMUNS

Intitulé PLATEFORMES - SERVICES COMMUNS	Sigle	Dotation 2026
PLATEforme de soutien aux activités de recherche préclinique et translationnelle en Oncologie	PLATON	80 000 €
Agroécologie - Mer & Littoral - Géosciences - Géographie - Microbiologique - Biodiversité -	EMERODE	80 000 €
Plateforme Drug Innovation and Design	DRUID	10 000 €
Centre universitaire de ressources biologiques	CURB	31 000 €
Centre de recherche en environnement côtier	CREC	25 500 €
Plateforme d'imagerie biomédicale	CYCERON	71 875 €
Installations de mise en œuvre et de gestion de radioéléments	IMOGERE	20 000 €
Maison de la Recherche en Sciences Humaines	MRSIH	125 000 €
Presse universitaire de Caen	PUC	23 000 €
BioProcédés et Analyses	BIOPCA	10 000 €
Centre pour l'innovation et l'ingénierie en chimie organique et en chimie analytique	C2IORGAN	10 000 €
Service et plateforme d'archéométrie-céramologie	CRAHAM	10 000 €
Centre interdisciplinaire de réalité virtuelle	CIREVE	10 000 €
Total		506 375 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-095

Direction de la Recherche et de l'Innovation

PLANS DE FINANCEMENT

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 27 novembre 2025 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les plans de financement pour la recherche proposés.

Annexe : Plans de financement.

Résultats du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI



Publiée et Transmise au Rectorat le **03 FEV. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Depuis le renouvellement de l'UAR/US support du GIP CYCERON en 2022, 4 plateformes IBiSA sont rattachées à l'unité : ESR3P, InnovaSEQ, Primacen@Caen et Cyceron imaging. Ces plateformes, en lien étroit avec l'institut BB@C labellisé France 2030 programme Excellences, forment un écosystème scientifique unique offrant des approches complémentaires pour la recherche préclinique et l'innovation. Chacune apporte une expertise complémentaire : ESR3P excelle dans les modèles précliniques d'AVC, InnovaSEQ propose des outils avancés en Transcriptomique et Biologie Spatiale, et Primacen Caen et Cyceron imaging proposent des technologies multi-échelles pour l'imagerie biologique. Ensemble, elles créent une synergie unique pour la recherche en combinant des modèles précliniques avancés, des outils moléculaires de pointe et des technologies d'imagerie innovantes. Cette approche intégrée sur le site de Cyceron favorise le développement de nouvelles thérapies et l'identification de nouveaux biomarqueurs, renforçant ainsi les réponses aux défis complexes posés en recherche biomédicale.

Ainsi, pour la plateforme InnovaSEQ, il s'agit de matériels complémentaires d'accélération de traitement des échantillons et pour Primacen@Caen de remplacement d'obsolescence et d'un nouveau dispositif de coupe d'histologie dans l'objectif d'une préparation d'échantillons spécifiques pour la microscopie. Enfin, ESR3P prévoit d'assurer le transfert technologique d'une méthodologie d'imagerie développée dans l'unité PhIND U1237, l'imagerie par ultrason ultrarapide ou fUS, afin de la proposer en collaboration de recherche académiques et privées, l'équipement actuellement utilisé et récemment acquis sur la plateforme Cyceron imaging étant saturé par les recherches actuellement réalisée sur le site.

L'ensemble de ces équipements ont un point commun : le nécessaire besoin d'optimiser ses processus et modes opératoires pour faire face à la demande liée à la fois aux programmes d'envergure récemment acquis par les unités de recherche mais aussi à l'attractivité engendrée par 1) les investissements majeurs du CPER Innovons 2 de ces dernières années, 2) les labels d'excellence et certifications qualité obtenus sur la même période.

Dans le cadre du projet BioMap 3D, l'acquisition d'équipements complémentaires aux infrastructures existantes sur ces trois plateformes est envisagée afin de : 1) renforcer l'expertise en modernisant les équipements obsolètes et en optimisant l'offre de service, et 2) élargir l'accès à ces technologies innovantes pour favoriser un plus grand nombre de projets, accélérant ainsi la recherche translationnelle et mettant en valeur une recherche d'excellence en Normandie.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (60%)	REGION (40%)
NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2025	UFR SANTE / CYCERON <u>Directeur de l'US :</u> Benoit HAELEWYN <u>Responsable(s) scientifique(s) du projet :</u> Luce DAUPHINOT	BIOMAP3D 01/11/2025 au 31/10/2027	512 500 €	307 500 €	205 000 €

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
Décision du Conseil d'Administration du / /2025 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI)
Pôle Ingénierie / Fonds Structurels, CPER-CPIER, Plateformes

Dans le cadre du CPER 2021-2027, le projet INNOVONS II a affiché son ambition d'atteindre un objectif d'excellence de la recherche biomédicale au niveau national et international. Ceci passe par la structuration du continuum d'équipements et l'augmentation des interactions inter-établissements du campus EPOPEA au bénéfice des unités de recherche. Il est à noter des avancées significatives en termes de structuration et de labellisation des plateformes ayant bénéficié des investissements du programme et une augmentation affichée de la production scientifique réalisée à partir de ces équipements.

Le programme d'investissement réfléchi conjointement avec les unités de recherche en 2019 est exécuté conformément à la proposition initiale tant en terme financier que temporel. Dans ce nouveau volet INNOV-TEP, il est présenté le remplacement de l'imageur TEP/TDM clinique installé à Cyceron en 2008 intimement associé, et de manière indispensable, au poste de préparation des médicaments injectés à l'homme. Ce dernier, date de 1995 et ne correspond plus aux normes en vigueur.

Par ce projet, il s'agit de poursuivre le remplacement progressif des équipements obsolètes dans un contexte où la plateforme Cyceron, labelisée depuis la création d'IbiSA en 2007 développe une stratégie de recherche soutenue par les organismes de recherche (CNRS, INSERM, CEA) depuis 40 ans. Elle a intégré l'infrastructure nationale France Life Imaging en 2025 en créant un nœud Nord-ouest qu'elle coordonne avec Lille. Enfin, ces équipements permettent de réaliser les programmes de recherche chez l'homme, notamment ceux portés par l'INSERM (Remember, Ciraano, Times), réalisant, entre autres, les meilleures publications du site.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (34.81%)	ETAT (64.42%)	IbiSa (0.76%)
Contrat de Plan Etat -Région (CPER) 2021-2027 NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2025	UFR SANTE / CYCERON <u>Directeur de l'US :</u> Benoit HAELEWYN <u>Responsable(s) scientifique(s) du projet :</u> Benoit HAELEWYN	CPER 2021-2027 INNOVONS II Innov-TEP 01/10/2025 au 30/09/2027	2 620 000 €	912 143 €	1 687 857 €	20 000 €

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
Décision du Conseil d'Administration du / /2025 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI)
Pôle Ingénierie / Fonds Structurels, CPER-CPIER, Plateformes

La zone côtière, à l'interface des systèmes Terre et Mer est une zone dynamique et complexe, siège de modifications rapides sous l'action des pressions anthropiques et climatiques. Les différents compartiments qui la composent étant en constante interaction, il s'avère nécessaire d'analyser cette zone côtière dans toute sa diversité, et dans un contexte de changement climatique. Dans ce but, le CREC - Station Marine est non seulement acteur de plusieurs Services Nationaux d'Observation côtiers, mais assure également un soutien logistique et technique à des études de recherche pluridisciplinaire sur le domaine côtier (mer et littoral, continuum terre-mer) avec des approches en écologie, éthologie, géomorphologie, climatologie, géologie, physiologie ou toxicologie.

Le CREC-Station marine vient de bénéficier d'une rénovation totale de ses bâtiments (bureaux, laboratoires, structures d'élevage d'animaux marins et de culture d'algues). Cette rénovation associée à l'installation permanente d'équipes de recherche (une cinquantaine de personnes sur site) va permettre d'intensifier les activités existantes et en développer de nouvelles. Ceci nécessite toutefois un fort investissement en équipements déjà anticipé à la fois par le CREC et par les équipes membres via différents modes de financements (CPER Manche 2021, CPER NormandSea, programmes InterReg France-Manche-Angleterre, ANR...).

NormandSea 2025 relatif au projet CPER 2021-2027 Normand'Sea est un projet ambitieux d'une dizaine de partenaires autour de l'observation pluridisciplinaire du continuum terre-mer. Il est structuré en trois plateformes avec des équipements mutualisés : • La Plateforme n°1 de moyens à la mer comprend un navire scientifique côtier qui viendra en appui des deux autres plateformes. • La Plateforme n°2 d'observation in situ regroupe des parcs de sondes et capteurs permettant de répondre aux besoins d'observation haute fréquence spatiale et temporelle du continuum terre-mer (hydrologie marine et terrestre, topographie, météorologie). • La Plateforme n°3 d'écophysiologie dédiée à l'étude des organismes marins comportant une composante « animale » (physiologie, écotoxicologie et comportement) et une composante « algale » (maîtrise de la production de micro- et macro-algues).

Pour 2025 est prévue la jouvence de la bouée SMILE, et l'achat d'une station de géolocalisation (GNSS) bi-fréquence essentielle pour spatialiser au centimètre près tous les phénomènes suivis sur le terrain par les équipes associées au sein du CREC (Plateforme N°2). Un banc d'écophysiologie animale (Plateforme N° 3) sera également acquis. Ce dernier est un dispositif expérimental (ensemble d'instruments dédiés au suivi et l'acquisition de plusieurs paramètres biotiques et abiotiques) permettant d'étudier les réponses physiologiques des organismes vivants à des variations contrôlées de facteurs environnementaux (température et pH notamment). L'intérêt principal de cet outil réside dans sa capacité à simuler des conditions environnementales précises et reproductibles, offrant ainsi un cadre idéal pour comprendre les mécanismes d'adaptation des organismes.

Le projet NormandSea est proposé par le CREC-Station Marine de l'Université de Caen Normandie et ses équipes membres en lien avec de nombreux autres partenaires privés et publics. Il bénéficie de la structure fédérative de recherche « MerLiN : Mer et littoral normand » qui regroupe quatre unités de recherche (BOREA, ETHOS, IDEES, LUSAC), deux laboratoires Ifremer (LERN, Ressources Halieutiques), une école d'ingénieur (Builders for Society), le Conservatoire des Arts et Métiers (CNAM, Intechmer) et le CREC. Deux structures technologiques régionales, LABEO et le SMEL sont associées.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	CPER REGION (100%)
Contrat de Plan Etat -Région (CPER) 2021-2027 NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2025	CREC / Station Marine Directeur de la station : Cécile BELLANGER <u>Responsable(s) scientifique(s) du projet :</u> Stéphane COSTA	CPER 2021-2027 NORMANDSEA CPER NORMAND'SEA 2025 01/11/2025 au 31/10/2027	285 500 €	285 500 €

Fait à Caen, le

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
Décision du Conseil d'Administration du / /2025 :

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention

Pour un programme de recherche

Le projet d'équipement **EVIDANSE** de l'US EMerode a pour objectif de renforcer l'innovation technologique de ses plateaux grâce à l'acquisition des 3 équipements suivants :

- Equipement 1 : un microscope confocal de dernière génération (installé sur le plateau CMABio3) pour observer les cellules et tissus biologiques avec une grande précision, en 3-D et temps réel. Grâce à des technologies avancées, il facilitera l'étude des interactions micro-organismes/hôtes, des dynamiques cellulaires et du développement des organismes.
 - Equipement 2 : un analyseur élémentaire NCSOH de nouvelle génération (accueilli sur le plateau PLATIN') permettant de caractériser la composition chimique des échantillons biologiques en mesurant simultanément plusieurs éléments (N, C, S, O et H), avec un plus haut débit et une grande flexibilité d'applications (eg. Couplage avec un spectromètre de masse, permettant de déterminer la composition élémentaire ainsi que leur ratio isotopique).
 - Equipement 3 : un séquenceur direct de longs fragments d'acides nucléiques à haut débit de nouvelle génération (accueilli sur le plateau PROTEOGEN) permettra, contrairement aux séquenceurs à haut débit « classiques », d'analyser les acides nucléiques natifs (ADN et ARN) de manière directe et de caractériser leurs modifications épigénétiques (eg. méthylation) en haute résolution et temps réel. Les 3 équipements du projet EVIDANSE participeront au développement de technologies de pointes pour la caractérisation de la biodiversité microbienne, marine ou végétale, l'étude de la nutrition et de la biostimulation des plantes en réponse au dérèglement climatique, la communication cellulaire ou tissulaire et la production, l'utilisation ou la dégradation de polymères biosourcés.
- Le projet EVIDANSE renforcera la structuration des plateaux de l'US EMerode en répondant aux problématiques portées par les équipes de recherche, instituts et entreprises associées aux fédérations de recherche SeSAD, Normandie Végétal et MERLIN.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (60%)	REGION (40%)
NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2025	UFR SCIENCES / US EMerode <u>Directeur de l'US :</u> Pascal CLAQUIN <u>Responsable(s) scientifique(s) du projet :</u> Nicolas Elie et Jean-Christophe Avice Fanny Leroy et Jacques Trouverie. Benoit Bernay et Cécile Muller-Pujol.	EVIDANSE : Exploration Avancée du Vivant à l'aide d'Analyse Élémentaire, de Séquençage et d'Imagerie 01/10/2025 au 30/09/2027	830 000 €	498 000 €	332 000 €

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
 Décision du Conseil d'Administration du / /2025 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

L'US PLATON sollicite l'aide de la Région dans le cadre du projet **PLATONUS 2025** pour l'acquisition de quatre équipements destinés à trois de ses plateformes. **Un irradiateur X** : Il s'agit d'un irradiateur dit « de paillasse », c'est-à-dire qu'il peut être placé de façon sécurisée en environnement non contrôlé. De petit volume (à peine plus gros qu'un incubateur), il peut être placé sur n'importe quelle paillasse de laboratoire. Il permettra aux utilisateurs de la plateforme d'irradier (rayons X à haut débit de dose) leur organoïdes dérivés de tumeurs en microplaques (haut débit possible), afin d'étudier leur réponse à la radiothérapie conventionnelle, éventuellement comparée à d'autres modalités d'irradiations telle que l'hadronthérapie (ions carbone au GANIL par exemple), ou d'étudier leur capacité à engager la réparation de leur ADN par recombinaison homologue, conditionnant elle-même la réponse aux inhibiteurs de PARP (traitement particulièrement efficace dans les cancers incapables de réparer leur ADN par la voie dite de la « recombinaison homologue »). L'irradiateur actuellement présent est désormais en panne non réparable depuis presque un an, mettant la plateforme et ses utilisateurs dans un embarras croissant.

Un système d'imagerie 3D à très haut-débit : Il s'agit d'un appareil situé à la frontière entre un microscope et un cytomètre à microplaques, utilisant une technologie de microscopie à feuille de lumière, qui réalise des images et des analyses de fluorescence à grande vitesse pour des échantillons en 3D (environ 20 minutes par plaques). Cet appareil très innovant est capable de scanner des microplaques contenant jusqu'à 1536 puits, et d'acquérir des images de fluorescence 3D sur l'ensemble du puit, et ce jusqu'à 400 µm de profondeur. Cet appareil peut ainsi apporter à haut débit des informations morphologiques 3D des tumoroides, qui le rendent idéal pour les tests de criblage cellulaire en 3D. Aucun autre appareil de cette nature n'est disponible en France.

Un évaporateur concentrateur : Cet évaporateur concentrateur sous vide de grande capacité constitue un investissement stratégique pour la plateforme PRISMM, notamment grâce à sa capacité à traiter des échantillons au format plaques 96 puits. Cette fonctionnalité permet une gestion simultanée d'un grand nombre d'échantillons, indispensable pour les analyses à haut débit nécessaires à l'activité de la plateforme et rendues disponibles par les dernières acquisitions de spectromètres de masse au sein de PRISMM.

Un scanner histologique de nouvelle génération : Cet équipement permet de numériser des lames histologiques pour produire des lames dites « virtuelles », utilisées pour les analyses quantitatives et automatisées des images à haute résolution obtenues. Il s'agit d'un scanner à haut débit, en fluorescence multiplexée (6-8 couleurs), à haute résolution, de nouvelle génération. L'activité d'histo-imagerie quantitative, reposant sur la numérisation des lames histologiques par de tels équipements, constitue l'une des originalités de la plateforme Virtual'His. Disposer en permanence d'un équipement performant dans ce domaine est littéralement indispensable pour maintenir un niveau de service élevé et répondre aux besoins croissants et de plus en plus complexes des utilisateurs.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (60%)	REGION (40%)
NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2025	UFR SANTE / US PLATON <u>Directeur de l'US,</u> <u>Responsable(s) scientifique(s) du projet :</u> Laurent POULAIN Hébergeurs : CLCC F. Baclesse et GIP LABEO	PLATONUS-2025 01/10/2025 au 30/09/2027	790 000 €	474 000 €	316 000 €

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
Décision du Conseil d'Administration du / /2025 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention

Pour un programme de recherche

Le projet **TEMO**, porté par le CREC-Station marine de l'Université de Caen Normandie, s'inscrit dans le continuum terre-mer, où les échanges d'eau, de sédiments et de nutriments sont essentiels à la biodiversité et à la qualité des milieux marins. Une gestion intégrée est nécessaire pour limiter les impacts des pressions humaines et climatiques, et garantir la résilience des écosystèmes face à des menaces comme l'urbanisation et l'agriculture intensive.

Les connaissances sur les écosystèmes marins dépendent d'outils d'observation et d'analyse adaptés. Dans ce cadre, l'exploration de la zone infralittorale, un habitat à la fois riche et dynamique, demeure complexe en raison de son accessibilité limitée et requiert des technologies spécifiques pour étudier sa biodiversité, la qualité de l'eau et les comportements des organismes marins. Cette zone joue un rôle crucial dans les interactions biologiques et écologiques, essentielles à la santé et à la résilience des écosystèmes marins. Le banc d'observation immergée SCOOP aidera au développement de recherches et de technologies innovantes dans le cadre de l'exploration du domaine infralittoral en Normandie. Ce banc sera composé d'un drone sous-marin (ROV), d'un diving mini-FIRE (fluorimètre sous-marin miniaturisé), de capteurs autonomes submersibles. Il fera partie de l'équipement du nouveau bateau NormandSea du CREC-Station Marine. SCOOP s'inscrit dans la continuité des initiatives existantes, notamment la bouée instrumentée SMILE en baie de Seine, en renforçant la recherche scientifique dans les domaines de la biologie, de l'écologie et de l'éthologie grâce à l'intégration d'instruments de pointe déployés en mer. Il favorisera l'innovation en robotique, capteurs et imagerie, tout en optimisant les capacités d'exploration, de suivi et d'analyse des écosystèmes infralittoraux.

Dans le contexte du changement climatique et dans le cadre du continuum terre-mer, le projet s'intéresse également au rôle des haies sur le climat local et à leurs répercussions sur le fonctionnement des écosystèmes, des agrosystèmes et des hydro-systèmes côtiers. La mise en service des stations météorologiques dans des environnements représentatifs des spécificités géographiques du territoire sur le continuum terre-mer permet d'étudier des phénomènes d'échelle fine que le réseau officiel de mesures n'est pas en capacité d'observer. Le caractère innovant du projet est centré sur la mise en évidence des effets de l'implantation de haies sur les données météorologiques in situ et les conséquences induites sur la production végétale et les conditions de vie des animaux (analyse à micro-échelle, dans des configurations géographiques différentes, de la perturbation du vent, de la température, de l'humidité, de la pluviométrie et de l'ensoleillement de part et d'autre d'une haie, en fonction de la distance à l'obstacle, de sa hauteur et de sa perméabilité). Ces mesures originales sont essentielles pour définir la stratégie de restauration du bocage, dans un contexte scientifique où il n'existe actuellement que très peu de connaissances précises sur le sujet dans la littérature française et internationale. Cet équipement vient compléter le réseau de suivi expérimental des transferts hydro-sédimentaires terre/mer mis en place sur le bassin versant de la Seulles. Les zones bocagères sont fortement concernées par la dégradation des masses d'eau par les MES et les polluants. Il est impératif de restaurer l'effet cloisonnant des bocages pour réduire ces transferts vers les estuaires et la mer. Aujourd'hui, toute solution fondée sur la nature doit privilégier une approche systémique. Dans cette logique, l'équipement contribue à caractériser les fonctions écosystémiques des haies afin de restaurer un bocage qui régule les écoulements mais également optimise les autres fonctions (micro-climatologie, biodiversité...).

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (60%)	REGION (40%)
NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2025	CREC / Station Marine <u>Directeur de la station,</u> <u>Responsable(s) scientifique(s) du projet :</u> Cécile BELLANGER	TEMO : Terre Mer Observation 01/11/2025 au 31/10/2027	261 000 €	156 600 €	104 400 €

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
 Décision du Conseil d'Administration du / /2025 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention

Pour un programme de recherche

Le projet Technologies pour la Synthèse et les Matériaux (TSM) s'inscrit dans une dynamique de structuration et de renforcement des capacités de la plateforme C2iOrgA. Il vise à structurer un plateau pour la synthèse et l'analyse de matériaux innovants, avec un accent particulier sur les matériaux organiques sur le site de Caen. Actuellement, la plateforme C2iOrgA ne dispose pas d'un pôle de caractérisation avancé de ces matériaux, ce qui limite les possibilités d'analyse et de validation des nouveaux systèmes mis au point. Le projet TSM a donc pour vocation de combler cette lacune en mettant en place des outils de caractérisation performants, permettant d'optimiser le développement de nouveaux matériaux et d'en explorer pleinement les propriétés. L'enjeu majeur de cette initiative est double. D'une part, elle permet de soutenir et d'accompagner les projets de recherche stratégiques de l'unité en offrant un accès direct à des techniques de caractérisation de pointe, essentielles pour valider les avancées scientifiques dans des domaines tels que le recyclage et la valorisation de polymères et de déchets pneumatiques, la catalyse supportée, la capture et le recyclage de polluants, ainsi que le développement de matériaux semi-conducteurs. D'autre part, ce projet constitue une opportunité stratégique pour développer et renforcer les collaborations externes, notamment avec des laboratoires académiques et d'autres institutions de recherche engagées dans des thématiques similaires ou complémentaires ainsi que des partenaires privés grâce au référencement de la plateforme C2iOrgA au sein de l'Institut Carnot I2C.

La mise en place de cette nouvelle infrastructure au sein de la plateforme C2iOrgA permettra de structurer un pôle d'excellence en caractérisation des matériaux organiques, contribuant ainsi à la reconnaissance de l'Institut CARMeN à l'échelle nationale et internationale. En intégrant ces nouvelles capacités, le laboratoire sera à même d'attirer de nouveaux financements, de répondre à des appels à projets de plus grande envergure et de se positionner comme un acteur important dans le domaine des matériaux organiques. Ainsi, le projet TSM ne se limite pas à une simple expansion des compétences techniques de la plateforme C2iOrgA. Il s'inscrit dans une démarche plus large visant à faire de cette plateforme un centre de référence pour la conception et l'analyse des matériaux innovants, contribuant directement aux enjeux du développement durable et de la transition écologique par le biais de solutions technologiques de pointe.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (60%)	REGION (40%)
NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2025	UFR SCIENCES / Centre d'Innovation et d'Ingénierie en Chimie Organique et Analyse - C2iOrgA <u>Directeur de la Plateforme :</u> Muriel DURANDETTI <u>Responsable(s) scientifique(s) du projet :</u> Robert WEISS et Isabelle DEZ, CARMeN Hébergeur ENSICAEN	TSM : Technologies pour la Synthèse et les Matériaux 01/10/2025 au 30/09/2027	370 000 €	222 000 €	148 000 €

Avis de la Commission de la Recherche du / /2025 :
 Décision du Conseil d'Administration du / /2025 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention

Pour un programme de recherche

NR EMERGENT 2025

IMATLA : Comprendre précisément comment les lésions se propagent dans la maladie d'Alzheimer (MA) est essentiel pour améliorer le diagnostic précoce et guider vers des stratégies thérapeutiques plus efficaces. Dans la MA, les dégénérescences neurofibrillaires (DNF) sont les principales lésions responsables du déclin cognitif. Nous savons aujourd'hui que les DNF se propagent de façon stéréotypée à travers des réseaux cérébraux spécifiques, vraisemblablement guidées par des voies anatomiques préexistantes. Cependant, les voies anatomiques empruntées par les lésions pour se propager sont aujourd'hui inconnues.

L'objectif principal de ce projet est d'identifier avec précision les voies de propagation des DNF et d'en dériver de nouveaux marqueurs en IRM qui permettront de diagnostiquer plus précocement la maladie. Pour cela, ce projet repose sur une approche de neuroimagerie unique qui permettra, à partir de cerveaux humains *post-mortem*, de cartographier les DNF et leur propagation avec une précision sans précédent. Plus précisément, ce projet vise à : 1) identifier les régions cérébrales initialement touchées par les DNF ; 2) cartographier les voies anatomiques facilitant la propagation des lésions et 3) évaluer l'intégrité de ces voies en IRM chez des patients atteints par la MA.

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR EMERGENT 2025	Santé / NEUROPRESAGE / R. De Florès	UNICAEN 01/01/2026 – 31/12/2027	Total : 149 650 €	Total : 149 650€	Total : 0 €

Avis de la Commission de la Recherche du/2025 :
 Décision du Conseil d'Administration du/2025 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
 Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention

Pour un programme de recherche

NR EMERGENT 2025

VETAREQ : L'arthrose est une maladie articulaire chronique qui provoque des douleurs et une perte progressive de mobilité. D'ici à 2050, plus d'un milliard de personnes devraient en souffrir, en partie en raison du vieillissement de la population et de l'absence de traitements efficaces. Cette maladie a un fort impact sur la qualité de vie des patients et a des répercussions économiques considérables. Dans les articulations, l'arthrose entraîne la dégradation du cartilage et une inflammation persistante. Cette inflammation est en partie causée par des cellules immunitaires appelées macrophages, qui peuvent jouer deux rôles : soit entretenir l'inflammation (macrophages M1), soit la calmer et favoriser la réparation des tissus (macrophages M2). Dans une articulation saine, un équilibre fragile existe entre ces deux sous-types. En cas d'arthrose, cet équilibre est rompu : les macrophages pro-inflammatoires (M1) prennent le dessus, accentuant l'aggravation de l'inflammation et la dégradation du cartilage. Le projet **VETAREQ** propose une approche innovante pour tenter de rétablir cet équilibre. L'idée est d'utiliser les vésicules extracellulaires (VEs), de minuscules particules libérées par les macrophages M2, capables de transmettre des messages anti-inflammatoires aux autres cellules. L'objectif est d'isoler ces VEs, provenant de macrophages M2 fabriqués en laboratoire à partir de simples prélèvements de sang, et d'évaluer leurs capacités anti-inflammatoires et régénératives dans le cadre de l'arthrose. Les travaux seront menés chez le cheval, un patient et un excellent modèle, car ses articulations présentent de nombreuses similitudes avec celles de l'Homme. À terme, ce projet pourrait ouvrir la voie à des traitements personnalisés pour l'arthrose, en utilisant les propres cellules sanguines des patients pour freiner l'inflammation et protéger leurs articulations. Au-delà, il contribuera aussi à mieux comprendre les maladies inflammatoires chez le cheval.

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR EMERGENT 2025	Santé / BIOTARGEN / R. Contentin	UNICAEN 02/02/2026 – 01/02/2028	Total : 135 000 €	Total : 135 000€	Total : 0 €

Avis de la Commission de la Recherche du .../2025 :
 Décision du Conseil d'Administration du .../2025 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
 Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Le projet FEAMPA CCLIMP-UP portera sur les effets du changement climatique sur les stocks de bulots en Manche et les conséquences pour les flottilles normandes qui en dépendent.

Ce projet vise directement à renforcer et soutenir l'activité de pêche des bulots au casier en Normandie. Cette filière majeure de la pêche Normande est actuellement en difficulté. Ce programme vise donc, par l'intermédiaire d'un partenariat entre structure professionnelle et structures scientifiques, à objectiver la situation aussi bien sur la ressource (identifier les conséquences de l'évolution du climat sur la ressource bulot) que sur les aspects socio-économiques (évaluer la santé des entreprises). De l'analyse de ces deux aspects, le projet vise à identifier des solutions concrètes et innovantes d'adaptation aussi bien sur les techniques de pêche (sélectivité des casiers, évolutions des grilles de tri,...) qu'économiques (renforcer la viabilité des entreprises). Le projet permettra la diffusion des bonnes pratiques à adopter pour la pérennité de l'espèce. Nous souhaitons ainsi contribuer à développer les connaissances sur le bulot, qui seront partagées avec l'ensemble de la communauté scientifique afin de mieux comprendre les évolutions de l'espèce.

Outre une valorisation scientifique, les résultats seront largement diffusés auprès de la filière pêche à destination des pêcheurs, de l'organisation de producteurs de Normandie, des comités régionaux des pêches Bretagne / Normandie, Normandie Fraîcheur Mer.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEAMPA (56%)	ETAT (24%)	Auto- financement (20%)
Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture Projet collaboratif d'innovation – FEAMPA Programmation 2021-2027	UFR SCIENCES / MERSEA Céline GAUDIN Resp.Sc. Kristell KELLNER	CCLIMB UP - Changement CLImatique en Manche : les effets sur le BUlot et son exPloitation 04/03/2025 au 03/03/2028	226 334,26 €	126 747,18 €	54 320,22 €	45 266, 86 €

Avis de la Commission de la Recherche du :
Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Coordinateur, CRPMEM de Normandie, Partenaire(s) bénéficiaire(s) : MERSEA UNICAEN, SMEL et IFREMER.

Financement supplémentaire d'un montant de 27800 € octroyé à MERSEAR par le CRPMEM pour co-financer la thèse réalisée dans le cadre du projet (01/11/2025 – 31/10/2028).

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Ce projet vise à introduire et à explorer une nouvelle théorie de l'intersection purement algébrique, qui ne requiert aucune géométrie et se fonde, à la place, sur des fonctions de norme. Elle présente deux avantages importants : simplification, car il n'est plus nécessaire d'ajouter une zone à l'infini et généralité, applicable à des domaines mathématiques présentant une structure algébrique similaire, et jusqu'ici hors du champ de la théorie de l'intersection.

La théorie à développer dans le cadre de ce projet « **Label d'Excellence 2025 MERCI** » s'inscrit dans la continuité des théories d'intersection géométriques et arithmétiques, principalement élaborées au cours du XXe siècle. Le problème fondamental du choix souvent délicat, voire impossible, d'un lieu à l'infini a été récemment abordé par Yuan et Zhang (2021), au moyen d'une nouvelle théorie d'intersection des fibrés en droites adéliques sur des variétés quasi-projectives. Cette théorie a suscité un large intérêt scientifique, comme en témoigne le nombre de citations (55 selon Google Scholar, en avril 2025), remarquable pour ce domaine spécialisé. Elle a notamment permis la démonstration de la conjecture importante de Bogomolov uniforme et a conduit à des généralisations par Burgos et Kramer ainsi que par Cai et Gubler. La théorie proposée ici se distingue fondamentalement de ces approches par son caractère purement algébrique.

L'idée de construire une théorie de l'intersection pour les fonctions de norme est entièrement nouvelle et inexplorée à ce jour. Elle offre une voie d'accès élémentaire à la théorie de Yuan et Zhang, qui est techniquement exigeante, tout en ouvrant des perspectives vers d'autres domaines ne possédant pas de structure géométrique, mais dotés d'une structure algébrique adéquate.

Le financement de ce projet renforcera le dossier scientifique du porteur de projet pour sa candidature à l'ERC HEurope.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	REGION (100%)
Normandie Recherche Objectif Labels d'Excellence 2025 Programmation FEDER 2021-2027	UFR SCIENCES / LMNO / Jérôme POINEAU Resp.Sc. Robert WILMS	Mesure et recherche de la complexité par intersection 01/10/2025 au 31/03/2027	110 000 €	110 000 €

Avis de la Commission de la Recherche du :

Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention

Pour un programme de recherche

Les prairies sont essentielles aux paysages normands. Elles jouent le rôle de réservoirs d'eau et de zones tampons face aux événements climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses. Cependant, ces écosystèmes sont menacés par l'intensification agricole, l'artificialisation des terres, leur conversion en grandes cultures et le changement climatique, qui mettent en péril les services écosystémiques qu'ils rendent i.e la production fourragère, le stockage du carbone, la filtration de l'eau et tourisme, par exemple.

Le projet **RESPIRE** vise à approfondir la compréhension des mécanismes écologiques qui sous-tendent la résistance et la résilience des prairies et à développer des stratégies d'adaptation pour une gestion durable des prairies en Normandie, en répondant aux défis agricoles et climatiques. Le projet considère la diversité végétale comme un facteur clé pour renforcer la résistance et la résilience des prairies au stress hydrique, tout en préservant la qualité et la santé des sols. Il cherche également à identifier les pratiques de gestion capables de préserver les services écosystémiques face aux événements hydriques extrêmes. Le projet RESPIRE repose sur un consortium pluridisciplinaire réunissant agronomie, écophysiologie, écologie et microbiologie qui permettra d'étudier ensemble les réponses des espèces prairiales et les processus sous-jacents déclenchés par le stress hydrique, du terrain à l'échelle laboratoire d'analyse.

Type de programme	UFR / Equipe Directeur / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	REGION (100%)
Appel à projet ANR ICCER 2024 Dispositif Normandie INNOVATION Programmation 2021-2027	UFR Sciences / EVA Philippe LAINE Resp.Sc. Emmanuelle PERSONENI	RESPIRE - RESPoNses of grassland species to extREme climatic episodes (floods, droughts): impacts on soil health and quality. 01/09/2025 au 31/12/2028	128 100 €	128 100 €

Avis de la Commission de la Recherche du :
 Décision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-096

Direction des Études et de la Vie Étudiante

CRÉATION D'UN PARCOURS ERASMUS MUNDUS AU SEIN DU MASTER « ENTREPRENARIAT ET MANAGEMENT DE PROJET »

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 novembre 2025 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

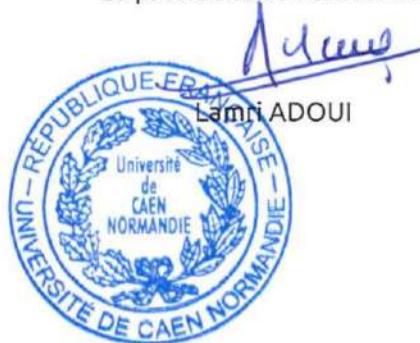
Le Conseil d'administration approuve la création du parcours Erasmus Mundus

Annexe : Présentation de la formation, fiche de projet d'accord de coopération internationale, maquette.

Résultats du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Lamri ADOUI

Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



BRaVe
M.Sc. of Entrepreneurship
based on **Business,**
Research and Value



Maximum of 50
scholarship holders

EMJM (€)		
	Scholarship holders	Non-scholarship holders
Scholarship part	1400 / month	NA
Institutional part	750 / month	
Special Needs	3.000 to 60.000	



ERASMUS MUNDUS JOINT MASTERS - EMJM

TARGET GROUP



STRIVING FOR EXCELLENCE | ADVANCED ENTREPRENEURSHIP SKILLS

BA Grade | 1.7 | Eng C1

Existing entrepreneurial skills and learning orientation

Team and communication skills

Independence: self-management and organisational skills, time management

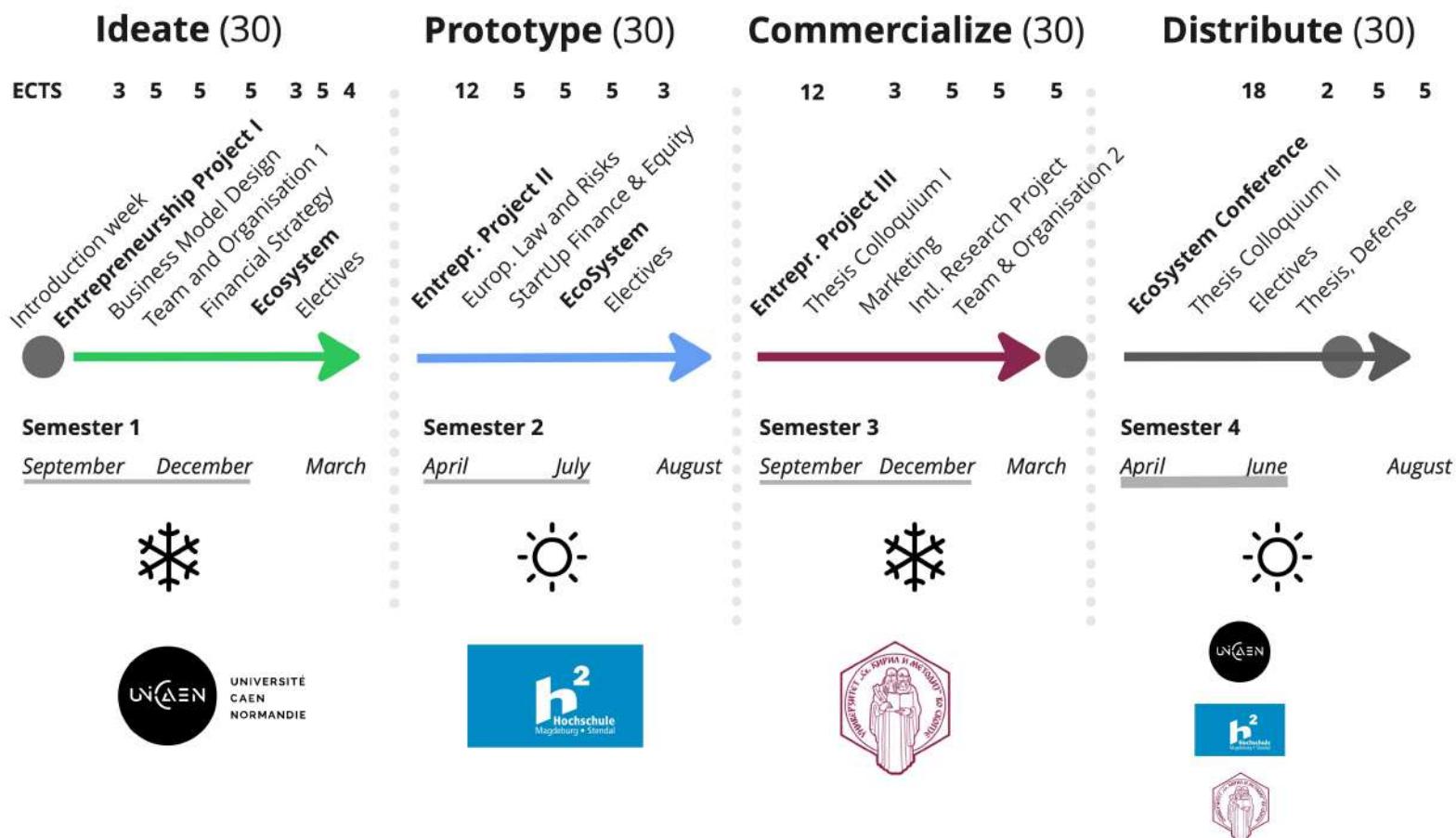
Existing Methodological skills in business model development

TARGET GROUP



- **degree:** M.Sc.
- **type of teaching & learning:** hybrid, applied, flipped classroom
- **duration:** 4 semester | 120 CP
- **language:** english; german, french (optional via electives)
- **start application:** 1.5.2027 (tbc) | **program start:** 1.10.2027 (tbc)
- **requirements:** 180 or 210 ECTS, engl. language skills IELTS 6.5 (or comparable)
(more options below)
- **place of study:** Caen, Skopje, Magdeburg/ Berlin (hybrid: in presence and online)

Study Program Structure



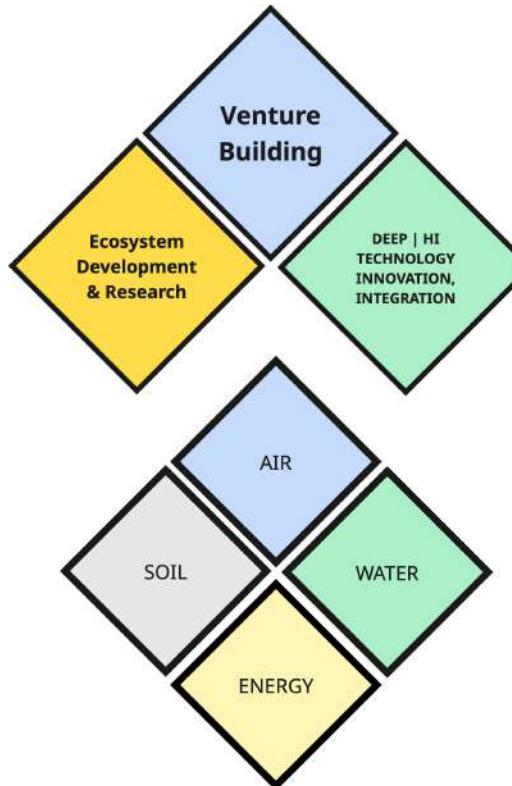
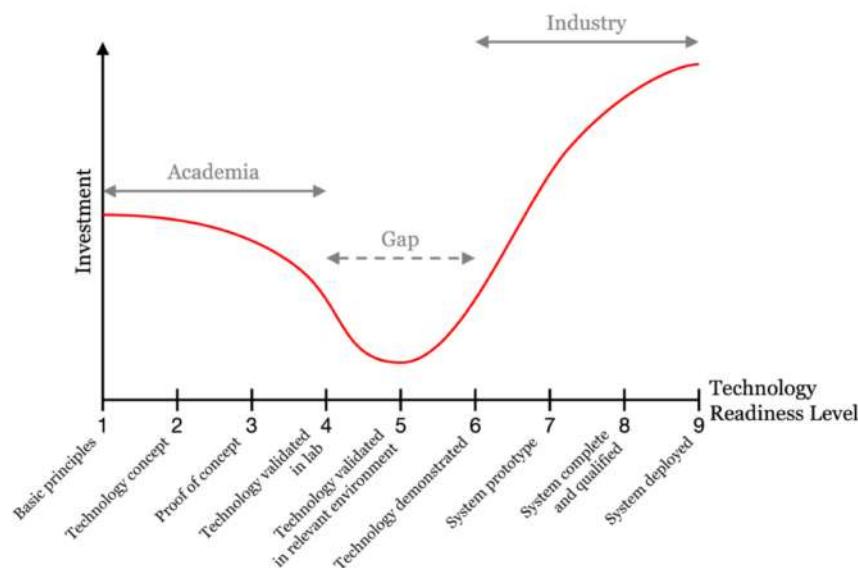
Job Profile(s)



- Startup Co-Founder
- Entrepreneurial Ecosystem Builder | Manager or (*optional*) Regional Development Lead (public)
- Entrepreneur or Intrapreneur "in residence"
- Entrepreneurship Consultant or Coach



Discussion: INDUSTRY | SECTOR SPECIFICNESS



INDUSTRY RELATIONS

- AGRICULTURE & FOOD (AGRIFOOD) (UNICAEN, h2, UKIM)**
- VIRTUAL EDUCATION & DIGITAL LEARNING (UNICAEN, h2, UKIM)**
- AVIATION (UNICAEN, H2)**
- AI & LOGISTICS (UNICAEN, H2)**
- HEALTH (UNICAEN, H2, UKIM)**
- NEUROSCIENCE (UNICAEN)**
- ENERGY & CLIMATE (UNICAEN, UKIM)**



FICHE PROJET
PROJET D'ACCORD DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (ACI)

UNICAEN

COMPOSANTE concernée : UFR SEGGAT

Nom et titre du porteur de projet : Haïfa NAFFAKHI-CHARFEDDINE – MCF en Sciences de gestion et management

E-mail : haifa.naffakhi@unicaen.fr

Téléphone : 0231555060

PARTENAIRE(S) ENVISAGÉ(S) (*à compléter pour chacun si X partenaires envisagés*)

Nom de l'établissement étranger :	Magdeburg-Stendal University of Applied Sciences (h2)
Email du/de contact :	Prof. Dr. Michael Herzog, project lead michael.herzog@h2.de
Adresse postale complète:	Hochschule Magdeburg-Stendal Zentrum für wissenschaftliche Weiterbildung Postfach 3655 39011 Magdeburg
Site Web :	https://www.h2.de
Type(s) de partenariat(s) envisagé(s)	<i>Accord-cadre de coopération internationale +</i> <input type="checkbox"/> Convention d'application : <input type="checkbox"/> mobilité étudiante <input type="checkbox"/> enseignants-chercheurs <input type="checkbox"/> personnels administratifs <input type="checkbox"/> Double-diplôme <input type="checkbox"/> Délocalisation de diplôme <input type="checkbox"/> Cotutelle de thèse <input type="checkbox"/> Projet de recherche <input checked="" type="checkbox"/> Projet européen type Erasmus+ <input type="checkbox"/> Autres :

PARTENAIRE(S) ENVISAGÉ(S) (*à compléter pour chacun si X partenaires envisagés*)

Nom de l'établissement étranger :	North Macedonian Ss.Cyril and Methodius University in Skopje (UKIM)
Email du/de contact :	Prof. Dr. Mijalche Santa, partner lead mijalche.santa@eccf.ukim.edu.mk
Adresse postale complète:	Bld. "Goce Delchev" no. 9,1000 Skopje, Republic of North Macedonia
Site Web :	https://ukim.edu.mk/
Type(s) de partenariat(s) envisagé(s)	<i>Accord-cadre de coopération internationale +</i> <input type="checkbox"/> Convention d'application : <input type="checkbox"/> mobilité étudiante <input type="checkbox"/> enseignants-chercheurs <input type="checkbox"/> personnels administratifs <input type="checkbox"/> Double-diplôme <input type="checkbox"/> Délocalisation de diplôme <input type="checkbox"/> Cotutelle de thèse

Carré international - Pôle développement international

Esplanade de la Paix - Bât i - CS 14032

F-14032 Caen Cedex 5 France

intl.projets@unicaen.fr Tel : +33(0)2 31 56 52 75 ou 60 73



FICHE PROJET
PROJET D'ACCORD DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (ACI)

	<input type="checkbox"/> Projet de recherche <input checked="" type="checkbox"/> Projet européen type Erasmus+ <input type="checkbox"/> Autres :
Historique du projet et/ou du contact – contexte de collaboration :	<p>Cette proposition de collaboration nous est parvenue de notre partenaire actuel sur le projet EU2SE- European Upskilling of Students for Sustainable Entrepreneurship- UKIM.</p> <p>Dr. Mijalche Santa nous a contactées, Clotilde Nicolle- Carré International- et moi-même pour nous proposer de devenir partenaire du projet sachant qu'ils ont déjà obtenu un « design measure » (pré-soutien européen dans le but d'aider les partenaires à monter leur dossier) pour développer un projet Erasmus-Mundus.</p> <p>Ayant un Master en entrepreneuriat et management de projet et une équipe d'enseignants-chercheurs qui travaille sur ces thématiques liées à l'innovation et à l'entrepreneuriat, nous avons trouvé la proposition intéressante.</p>
Antécédents de la coopération (coopération existante non-formalisée...):	<p>Avec UKIM, nous collaborons sur le projet EU2SE - coordonné par Unicaen et dont je suis la responsable pédagogique.</p> <p>UKIM fait partie du réseau AcrossEU- Seal of Excellence Alliance dont Unicaen est le coordinateur.</p>
Description détaillée du projet : (échange d'étudiants en précisant le niveau concerné, le nombre et la durée du séjour, ou échange d'enseignants, ou projet de recherche commun, etc....) Pour les double-diplômes, indiquer le nom du diplôme, la maquette, la langue utilisée et la structure de la mobilité envisagée.	<p>Le projet consiste à créer un Master Erasmus-Mundus, 100% en anglais sur la thématique de l'entrepreneuriat et l'innovation.</p> <p>Pour l'Université de Caen, cela consiste à créer un nouveau parcours lié au Master Entrepreneuriat et management de projet, porté par l'UFR SEGGAT, totalement en anglais et qui comprend les modules qui vont être déterminés avec les partenaires.</p> <p>La maquette doit être réalisée courant 2025 pour espérer une validation par les instances fin 2025 et un dépôt du dossier commun Erasmus-Mundus en mars 2026.</p>
Expliquer dans quelle mesure ce partenariat international est intéressant pour l'Unicaen. Point(s) fort(s) du partenariat/partenaire :	<p>Ce partenariat permettra de construire un parcours d'excellence et un master d'excellence à l'Université de Caen qui va inciter des étudiants internationaux à venir faire leurs études à Unicaen.</p> <p>Aussi, ce projet permettra de créer une dynamique au sein de l'Université en créant une émulsion entre les étudiants Français et les étudiants internationaux.</p> <p>Par ailleurs, ce projet sera construit avec l'écosystème entrepreneurial normand ce qui permettra de consolider les relations avec les parties prenantes de cet écosystème.</p>
Des moyens sont-ils identifiés pour financer ce projet ? Lesquels ?	Dans un premier temps, le budget alloué au porteur de projet H2 dans le cadre du design measure, ensuite la subvention du dossier Erasmus Mundus qui sera déposé en février/mars 2026.
Autres informations - remarques	Les échanges ont débuté courant novembre 2024 ; depuis, 4 réunions de travail ont été organisées : réflexion sur la structure de la formation, le programme etc. deux autres réunions sont prévus début 2025. Une présentation des projets Erasmus Mundus a été faite aux collègues intéressés et à la direction de l'UFR SEGGAT

AVIS

Carré international - Pôle développement international

Esplanade de la Paix - Bât i - CS 14032

F-14032 Caen Cedex 5 France

intl.projets@unicaen.fr Tel : +33(0)2 31 56 52 75 ou 60 73



FICHE PROJET
PROJET D'ACCORD DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (ACI)

Directeur de composante/UFR/Faculté/Ecole/Laboratoire : **Favorable** **Non Favorable**

Commentaires :

La direction de l'UFR SEGGAT soutient pleinement le projet de création d'un Master Erasmus-Mundus en entrepreneuriat et innovation, porté par l'UFR SEGGAT. Ce programme 100 % en anglais renforcera l'internationalisation de l'Université de Caen en attirant des étudiants du monde entier et en favorisant une dynamique interculturelle enrichissante. Il constituera un parcours d'excellence, contribuant au rayonnement académique de notre UFR et de notre université. Son ancrage dans l'écosystème entrepreneurial normand offrira des opportunités précieuses en matière de formation et d'insertion professionnelle. En renforçant ces liens entre le monde académique et les acteurs économiques, il consolidera l'attractivité de notre établissement. Nous apportons notre soutien total à cette initiative porteuse d'avenir pour l'Université de Caen.

Pour le Président
et par délégation
Sébastien COURTIN
Directeur UFR SEGGAT

Instructions concernant les demandes d'accréditation « hors vague »

Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) et master

En dehors de sa campagne d'évaluation, un établissement peut demander à être accrédité pour délivrer un diplôme national (DEUST, licence, licence professionnelle, LP-BUT ou master). Pour ce faire, il adressera au département Qualité et reconnaissance des diplômes les informations suivantes dans un même fichier :

1. Note Stratégique (*co-signée en cas de co-accréditation*) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, le COMP, évolution du secteur, de la profession, des métiers en tension ou d'avenir, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - Modèle économique attaché à cette création vis-à-vis du contexte global (quelles transformations, fermetures etc. sont envisagées dans l'ensemble de l'offre de formation et à quelle échéance ?)
 - Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - Objectifs en matière de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)
2. Description de la formation
3. Présentation de l'équipe pédagogique
4. Partenariats

 Cas particulier des déclarations d'ouverture ou de fermeture hors vague d'un parcours dans une spécialité de LP BUT existante. Dans cette situation il est seulement nécessaire de transmettre l'annexe de ce formulaire.

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Monmaster, les demandes de création doivent être fournies au plus tard, pour le **30 septembre de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2025 pour la rentrée 2026).**

Il appartient aux établissements de prévoir, pour les opérations envisagées, les garanties nécessaires à la soutenabilité du projet et de les préciser dans leur demande.



Etablissement :

UFR SEGGAT

UAI : 0142403L

Intitulé de la mention / Spécialité :

() Restructuration () Création :

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) :

1. Note stratégique (2 pages maximum)

Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, le COMP, évolution du secteur, de la profession, des métiers en tension ou d'avenir, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...) : La création d'un projet Erasmus Mundus en entrepreneuriat et innovation à l'Université de Caen Normandie s'inscrit dans une dynamique parfaitement alignée avec la stratégie de formation de l'établissement et les besoins du territoire régional. L'université propose déjà des formations spécialisées dans l'entrepreneuriat, l'innovation et le management de projets, en coopération avec de nombreux acteurs du tissu économique local et à travers une pédagogie active qui favorise l'ouverture internationale et la professionnalisation des étudiants. Ce positionnement répond à la fois à la montée en puissance des filières d'excellence régionales—telles que le numérique, l'industrie, la santé ou encore l'économie maritime—and à la forte demande d'accompagnement des transformations économiques, numériques et environnementales en Normandie. Les métiers de l'innovation, du digital, de la gestion de projets et de l'entrepreneuriat figurent aujourd'hui parmi les métiers en tension ou d'avenir identifiés dans la région, avec des attentes fortes du secteur professionnel pour des profils à même d'innover et de piloter la transition. Le lancement d'un Erasmus Mundus dans ce domaine permettrait ainsi de renforcer l'attractivité de l'Université de Caen et de la région, tout en formant des talents ouverts à l'Europe et à l'international, capables de répondre aux exigences des évolutions technologiques, scientifiques et réglementaires actuelles et à venir.

Modèle économique attaché à cette création vis-à-vis du contexte global (quelles transformations, fermetures etc. sont envisagées dans l'ensemble de l'offre de formation et à quelle échéance ?) : Le modèle économique associé à la création d'un Erasmus Mundus repose sur un financement européen structuré (incluant des subventions destinées à couvrir une partie des coûts pédagogiques, administratifs, de mobilité et d'accueil des étudiants internationaux) valable typiquement pour quatre promotions sur six années académiques, avec un budget pouvant atteindre plusieurs millions d'euros et un plafond d'étudiants et de boursiers par cohorte. Ce soutien implique une mutualisation des ressources entre les établissements partenaires et la mise en place précise d'un programme opérationnel, prêt à être diffusé à l'international dès sa sélection. Dans ce contexte, les stratégies de transformation globale de l'offre universitaire s'orientent généralement vers une réorganisation des cursus afin d'éviter les doublons ou la concurrence interne et ainsi concentrer les moyens sur ce programme labellisé, d'excellence et à forte visibilité internationale. Ce processus peut également conduire à renforcer la spécialisation ou l'internationalisation d'autres offres complémentaires et à diffuser les innovations pédagogiques issues du programme à l'ensemble de l'établissement. Les arbitrages de transformation ou de fermeture touchent principalement les diplômes jugés redondants, peu internationaux, ou ne répondant plus aux besoins du marché de l'emploi, avec des échéances généralement synchronisées sur la première ou la deuxième promotion Erasmus Mundus (soit dans les deux à trois ans après le démarrage du programme).

Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires : Le projet de formation Erasmus Mundus en entrepreneuriat et innovation s'inscrit dans l'offre pluridisciplinaire de l'Université de Caen Normandie, en complémentarité avec plusieurs masters existants localement, notamment le Master Entrepreneuriat et management de projets (parcours Ingénierie des projets entrepreneuriaux) de l'UFR SEGGAT, le Master



Management de l'innovation, IAE Caen et le Master Innovation, entreprise et société, UFR des sciences. Ces formations couvrent la création et le développement d'entreprise, la gestion de projets innovants, le management stratégique, la finance de l'innovation et l'accompagnement personnalisé des étudiants porteurs de projet, tout en impliquant de nombreux partenaires professionnels et soutiens régionaux (MoHo, Pépite Normandie, Centre de recherche CREM). Au niveau régional et national, la Normandie dispose de peu de diplômes conjoints ou à dimension internationale dans ces domaines, ce qui positionnerait ce programme Erasmus Mundus comme une offre originale, différenciante et fortement attractive pour des profils internationaux désireux d'intégrer un écosystème innovant et dynamique. Ce positionnement permettrait ainsi de renforcer la visibilité du site caennais en matière d'innovation et d'entrepreneuriat tout en offrant une articulation cohérente avec les besoins du territoire et les attentes nationales en matière de formation à et par l'innovation

Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés : La formation en entrepreneuriat et innovation à l'Université de Caen Normandie s'appuie sur un ancrage solide avec le tissu socioprofessionnel régional et bénéficie de nombreux partenariats structurants avec des acteurs économiques majeurs. Le réseau régional Normandie Incubation accompagne depuis plus de vingt ans les projets entrepreneuriaux en lien avec les laboratoires de recherche et l'écosystème des start-up, tout en facilitant la rencontre entre étudiants, chercheurs et industriels dans tous les secteurs (santé, numérique, mobilité, agroalimentaire, etc.). Ce partenariat s'étend à des pôles de compétitivité tels que le Pôle TES (numérique), NextMove (mobilité), ainsi qu'à des dispositifs d'accompagnement comme Pépite Normandie, qui diffuse l'esprit d'entreprendre auprès de tous les étudiants du territoire avec l'appui d'un réseau conséquent d'entreprises, d'associations professionnelles, d'incubateurs et d'accélérateurs.

Les dispositifs portés par la Région, notamment « Ici, je monte ma boîte », renforcent également les synergies entre la formation universitaire et l'environnement socio-économique, assurant l'accompagnement, la montée en compétence et l'employabilité directe des diplômés auprès d'un vivier de PME, ETI, grands groupes, associations et collectivités particulièrement impliqués. De nombreux accords existent avec ces partenaires pour l'accueil des stagiaires, la co-construction des projets pédagogiques, la participation aux jurys ou à la formation continue, ce qui constitue un levier fondamental d'insertion pour les étudiants tout en répondant aux besoins des branches professionnelles du territoire.

Objectifs en matière de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus) : Les objectifs en matière de flux pour la prochaine période dans le cadre d'un Erasmus Mundus en entrepreneuriat et innovation visent à attirer un public international d'étudiants d'excellence, avec un recrutement principalement ciblé sur des filières de master liées à l'innovation, au management de projets entrepreneuriaux et aux sciences économiques, appuyé par un bassin de recrutement large incluant l'Europe, l'Amérique, l'Asie et l'Afrique. En général, un programme Erasmus Mundus accueillera entre 15 et 20 étudiants par promotion, dont une majorité d'étudiants non européens bénéficiant de bourses attractives. L'objectif est ainsi de renforcer la dimension internationale et multiculturelle de la formation, tout en répondant aux besoins croissants des entreprises pour des profils capables d'innover et de piloter des projets complexes en contexte globalisé. Par ailleurs, l'offre permet aussi aux étudiants européens de bénéficier de mobilités dans des pays tiers, favorisant un échange de compétences et une ouverture sur des écosystèmes économiques diversifiés. Ce positionnement attend un flux continu et stable d'étudiants de qualité, destiné à assurer la pérennité et la visibilité internationale du programme sur plusieurs années.

Description de la formation : La formation Erasmus Mundus en entrepreneuriat et innovation est un programme de master intégré et international qui fera l'objet d'un nouveau parcours lié au master Entrepreneuriat et Management de Projet, proposé en langue anglaise (100% anglais) conçu pour offrir aux étudiants une formation approfondie et multidisciplinaire visant à développer leurs compétences en création d'entreprise, management de projets innovants, et leadership entrepreneurial. Ce cursus est construit en consortium entre trois établissements d'enseignement supérieur européens, dont l'Université de Caen



Normandie, et inclut des périodes d'études dans les trois pays partenaires, favorisant ainsi la mobilité internationale et l'ouverture culturelle. La formation combine des approches théoriques rigoureuses avec des projets pratiques, des missions en entreprise, ainsi que l'intervention d'experts et de professionnels du secteur. Elle met l'accent sur l'acquisition de compétences transversales telles que l'esprit d'initiative, la gestion de l'innovation, la compréhension des enjeux économiques, sociaux et environnementaux actuels, notamment à travers le prisme de l'économie durable et de l'innovation sociale. Le diplôme délivré est conjoint, reconnu dans tous les pays partenaires, et ouvre des perspectives vers des carrières dans des secteurs innovants, des start-ups, les grandes entreprises ou encore les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat

Présentation de l'équipe pédagogique

Université de Caen, UFR SEGGAT, CREM et NIMEC

Haifa NAFFAKHI CHARFEDDINE, MCF en Sciences de gestion, co-responsable du master Entrepreneuriat et Management de Projet, parcours, Ingénierie des projets entrepreneuriaux et coordinatrice pédagogique du programme pour Unicaen

Clotilde NICOLLE, Program Manager, Carré International

Fanny SIMON LEE, PR en Sciences de gestion et co-coordinatrice du programme

Meriem BEN SALAH, MCF en Sciences de gestion

Nabil KHELIL, Pr en Sciences de gestion

H2 Hochschule Magdeburg Stendal

Michael A. Herzog, Pr., Program Head Germany, Vice Dean for research and transfer Human-Machine-Interaction

Daniel NAUCK, Program Manager Germany, Entrepreneurship Researcher

Torsten HEITJANS, Pr. in Entrepreneurship and Marketing, Deputy Program Head Germany,

Fabian BEHRENDT, Pr. Production and Logistics and Dean of H2 Business School

Matthias KRAUT, Academic development and didactics expert

UKIM Macédoine du nord, Skopje

Mijalche SANTA, Pr. in Economics, Dean of UKIM Business School et coordinateur du programme Mécedoine du nord

Aleksandra JANESKA-ILIEV, Pr. In Management, Co-coordinatrice du programme

Vladimir TRAJKOVIC, Pr. In computer Science, AI

Stojan Debarliev, Pr in Entrepreneurship

Nikola Levkov,, Pr in Economie

Partenariats

H2 Business School Magdeburg, rattachée à la Hochschule Magdeburg-Stendal (Université des sciences appliquées), propose des formations spécialisées en gestion d'entreprise, ingénierie commerciale et management durable. Elle offre notamment des cursus en Sustainable Business Administration, Digital Business, Social and Human Resource Management, ainsi qu'en Business Engineering, alliant compétences techniques et commerciales. L'école met l'accent sur la pratique avec des petites promotions, une forte orientation vers l'insertion professionnelle et une pédagogie impliquant des professionnels du secteur. Elle accueille environ 500 étudiants dans le département économique, dont 150 en master. Le campus est reconnu pour ses liens étroits avec les entreprises locales et internationales, proposant aussi de nombreuses possibilités d'échanges et de collaborations internationales, renforçant son positionnement à la fois régional et européen

L'Université Saints-Cyrille et Méthode (UKIM) à Skopje est la plus ancienne et la plus grande université publique de la République de Macédoine du Nord, fondée en 1949. Elle comprend 23 facultés, 5 instituts de recherche, et plusieurs établissements associés couvrant tous les domaines scientifiques, notamment les sciences sociales, techniques, naturelles, médicales, biotechnologiques, artistiques et mathématiques. UKIM accueille



plus de 60 000 étudiants et offre une large gamme de programmes, y compris des formations de premier, deuxième et troisième cycles (doctorats). L'université est reconnue pour sa recherche et son enseignement de qualité en sciences de l'ingénieur, informatique, et technologies de l'information, avec des infrastructures modernes et des laboratoires spécialisés. Par ailleurs, elle entretient des relations étroites avec l'industrie et le secteur professionnel en Macédoine et au-delà, participant activement à des projets européens et internationaux

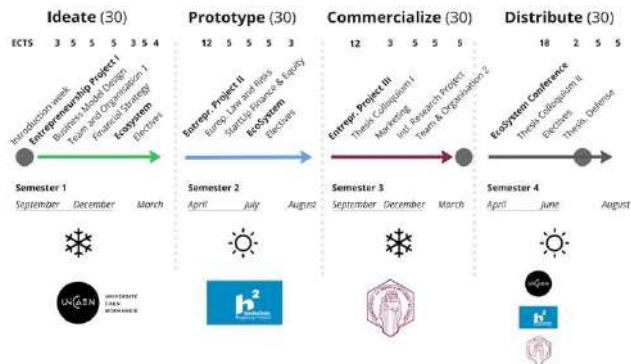
2. Description de la formation

Intitulés des parcours de formation : Leadership in value based entrepreneurship acceleration & ecosystem development

Organisation de la formation :

Schéma général, portails, mutualisation des parcours, articulation des différentes années, socle commun etc.

Study Program Structure



Modalités d'enseignement :

Enseignement en face à face avec un seul module à distance

Volume horaire de la formation :

Enseignement 100% en anglais, 120 ECTS sur les deux années équivalent à 400 heures sans le mémoire

Lieux de la formation :

Caen – Magdeburg – Skopje

Moyens techniques et locaux :

Liens avec la recherche :

CREM – NIMEC

Liens avec le monde socio-économique :

Normandie incubation ; Le Dôme ; la Région Normandie, PEPITE



Capacité en 1^{ère} année et prévision sur l'ensemble du diplôme (y compris pour les éventuels parcours) : **15 étudiants**

Origine des publics :

Etudiants internationaux en majorité, ayant validés un BA degree with min 180 ECTS, ayant un niveau B2 en anglais (IELTS 6.5), startup work experience 2 years, own (early stage) startup business case (business model and prototype) or experience in ecosystem development (2 years), European value based entrepreneurial mindset, sustainability, diversity etc. International and regional B.A in economics, engineering, mint; social sciences, design etc. (optional) : german language skills B1 et French language skills (B1)

3. Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Haïfa NAFFAKHI CHARFEDDINE, MCF en Sciences de gestion (06), co-responsable du master Entrepreneuriat et Management de Projet, parcours, Ingénierie des projets entrepreneuriaux et coordinatrice pédagogique du programme pour Unicaen
Fanny SIMON LEE, PR en Sciences de gestion (06) et co-coordinatrice du programme
Meriem BEN SALAH, MCF en Sciences de gestion (06)
Nabil KHELIL, Pr en Sciences de gestion (06)

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

45H durant le semestre à Caen

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Clotilde NICOLLE, Program Manager, Carré International

Composition envisagée pour le Conseil de perfectionnement

Supervision Board

Internal Review Board / internal advisory board : chaque semestre : suivre les règles du conseil de perfectionnement Unicaen pour le semestre à Caen

steering committee / external advisory board

4. Partenariats



Co-acréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public	<i>co-acréditée avec UKIM et H2</i>
Internationalisation des formations	<i>Erasmus-Mundus</i>
Conventionnement avec une institution privée française	<i>Non concerné</i>

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

Si ouverture de spécialité de LP-BUT :

- CONSEIL DE L'IUT (avis et date) :

UNIVERSITE/ETABLISSEMENT :

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (**avis et date**) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (date et signature**) :**

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE(S) L'ETABLISSEMENT(S) CO-ACCRÉDITÉS (le cas échéant, signature**) :**

ANNEXE - DECLARATION D'OUVERTURE OU DE FERMETURE HORS VAGUE D'UN PARCOURS DANS UNE SPECIALITE DE LP BUT EXISTANTE

Établissement :

- Ouverture d'un parcours
- Fermeture d'un parcours

IUT de rattachement :

Code UAI de l'IUT :

Adresse :

Spécialité de LP BUT concernée par la demande (*intitulé de la formation*) :

Code formation sur Parcoursup de la LP BUT

(uniquement pour les spécialités comportant des parcours type 1 ou 2)¹:

Année d'ouverture de la LP BUT :

Parcours existant(s) :

Demande d'ouverture du parcours (*intitulé du parcours*) :

Demande de fermeture du parcours (*intitulé du parcours et code de la formation sur parcoursup*) :

Adresse du site d'implantation du parcours (*si différent du site de la spécialité*) :

¹ Les parcours « type 3 » feront l'objet d'une création d'une nouvelle formation sur Parcoursup



Nombre de groupes :

Formation initiale ou en alternance :

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

1 – IUT DE ...

- CONSEIL DE L'IUT (avis et date) :

2 – UNIVERSITE DE ...

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE ou INSTANCE EN TENANT LIEU (avis et date) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ (avis et date) :
- PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ (date et signature)

Libellé de la Entrepreneuriat et Management de projet, parcours : Leadership in value based entrepreneurship acceleration & ecosystem development

Coef. HETD 1,5

1

Total des
heures par
élément

Code	Libellé	CNU	Chx min	Chx max	ECTS	Effectif	Heures CM	Heures TD	Total des heures par élément
Semestre 1									
	Introduction Week : Intercultural Management				3		15		15
	Entrepreneurship Project I Business Idea Design				5		10		30
	Business Model Design				5		10		30
	Team and Organizational I (Organizational Design)				5		10		30
	Financial Strategy				3		6		15
	Ecosystem Exposure				5		30		30
	Elective 1				4			20	20
Semestre 2									
	Entrepreneurship Project II				12		20		60
	European Law and Risks				5		10		20
	Startup Finance and Equity				5		8		20
	Ecosystem Exposure Student Incubator				5			20	20
	Elective 2 (Allemand)				3			20	20
Semestre 3									
	Thesis Proposal Seminar				3		10		10
	Team and Organisation II				5		15		30
	Entrepreneurship Project III				12		10		30
	Marketing				5		10		30
	International Research Project				5		10		30
Semestre 4									
	Ecosystem Exposure (Field trips, tutoring, mentoring etc.)				5		30		30
	Thesis Seminar				2			10	10
	Thesis including defence					18			
	Elective 3					5			
									500

Quantifizierter Studiengang für den internationalen Master-Studiengang BrAVE

14.10.2025

Nr.	Pflichtmodule	TeachLoad	SWS (CP)	Type	Exam	Partner	Gruppengröße
1	Introduction Week	15 hrs	3	Workshops	self report (PDP)	UNICAEN	
2	Entrepreneurship Project I Business Idea Design	30 hrs	5	Lectures, Project, Seminar (Workshop)	Group presentation	UNICAEN	25
3	Business Model Design	30 hrs	5	Lectures, Project, Seminar (Workshop)	Oral examination (OE)	UNICAEN	25
4	Team and Organisation I (Organizational Design)	30 hrs	5	Lectures, Seminar (Workshop)	Written examination (WE)	UNICAEN	25
5	Financial Strategy	15 hrs	3	Lectures (incl. Exercises)	Written examination (WE)	UNICAEN	25
6	Ecosystem Exposure	30 hrs	5	Field trips, Tutoring, Mentoring	Practical Report / Presentation	UNICAEN	25
8	Entrepreneurship Project II	60 hrs	12	Lectures, Project, Seminar (Workshop)	Group presentation	h2	25
9	European Law and Risks	20 hrs	5	Lectures, Seminar (Workshop)	Written examination (WE)	h2	25
10	Startup Finance and Equity	20 hrs	5	Lectures (incl. Exercises)	Oral or Written examination (OE) (WE)	h2	25
11	Ecosystem Exposure Student Incubator	20 hrs	5	Field trips, Tutoring, Mentoring	Practical Report	h2	25
13	Thesis Colloquium (Thesis Proposal)	10 hrs	3	Online Mentoring	Thesis Proposal	UKIM	25
14	Team and Organisation 2	30 hrs	5	Lectures, Seminar (Workshop)	Oral examination (OE)	UKIM	25
15	Entrepreneurship Project III	30 hrs	12	Lectures, Project, Seminar (Workshop)	Group presentation	UKIM	25
16	Marketing	30 hrs	5	Lectures, Seminar (Workshop) or Project	Group presentation	UKIM	25
17	International Research Project	30 hrs	5	Project	Group presentation, Paper	UKIM	25
18	Ecosystem Exposure	30 hrs	5	Field trips, Tutoring, Mentoring	Practical Report / Presentation	ALL	25
13.1	Thesis Colloquium	10hrs	2	Mentoring	Thesis	ALL	25
14	Thesis	0 hrs	18	Mentoring	Thesis	ALL	25
							25
	Electives Wahlpflichtmodule						25
7	EL 1	20 hrs	4	Seminar	attendance	UNICAEN	25
12	EL 2	20 hrs	3	Seminar	attendance	h2	25
19	EL 3	20 hrs	5	Seminar	attendance	UKIM	25

SWS fehlen noch

Studien- Prüfungsplan BrAVE

Libellé de la Entrepreneuriat et Management de projet, parcours : Leadership in value based entrepreneurship acceleration & ecosystem development

Coef. HETD 1,5

1

Total des
heures par
élément

Code	Libellé	CNU	Chx min	Chx max	ECTS	Effectif	Heures CM	Heures TD	Total des heures par élément
Semestre 1									
	Introduction Week : Intercultural Management				3		15		15
	Entrepreneurship Project I Business Idea Design				5		10		30
	Business Model Design				5		10		30
	Team and Organizational I (Organizational Design)				5		10		30
	Financial Strategy				3		6		15
	Ecosystem Exposure				5		30		30
	Elective 1				4			20	20
Semestre 2									
	Entrepreneurship Project II				12		20		60
	European Law and Risks				5		10		20
	Startup Finance and Equity				5		8		20
	Ecosystem Exposure Student Incubator				5			20	20
	Elective 2 (Allemand)				3			20	20
Semestre 3									
	Thesis Proposal Seminar				3		10		10
	Team and Organisation II				5		15		30
	Entrepreneurship Project III				12		10		30
	Marketing				5		10		30
	International Research Project				5		10		30
Semestre 4									
	Ecosystem Exposure (Field trips, tutoring, mentoring etc.)				5		30		30
	Thesis Seminar				2			10	10
	Thesis including defence					18			
	Elective 3					5			
									500

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-097

Direction des Études et de la Vie Étudiante

CRÉATION DU DIU FIDUCIE

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 novembre 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la création du DIU Fiducie.

Annexe : Projet de convention partenariale inter-universitaire, maquette.

Résultat du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

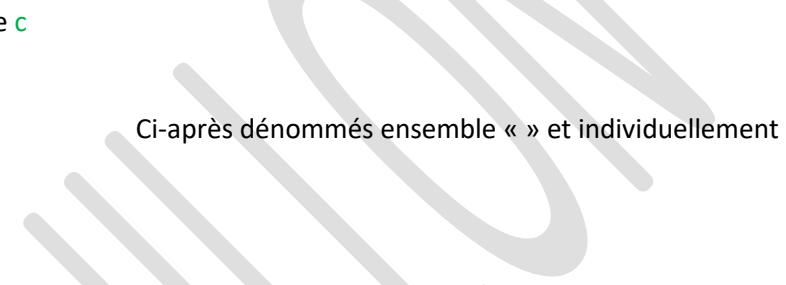
Logos des établissements

CONVENTION DE PARTENARIAT INTERUNIVERSITAIRE

Entre

l'université d'Orléans, située Avenue du Parc Floral, BP6742, 45100 Orléans cedex 2, représentée par son Président,

Et

L'université de Caen Normandie 

Ci-après dénommés ensemble « » et individuellement « »,

Il est convenu ce qui suit :

TITRE 1. OBJET DE LA CONVENTION ET PRESENTATION GENERALE DU DISPOSITIF

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre l'Université A et l'Université B pour la mise en œuvre et la délivrance conjointe du Diplôme d'Université intitulé : «FIDUCIE : former les acteurs de demain ».

Ce diplôme, relevant de la formation continue (non éligible au Compte Personnel de Formation – CPF), est organisé et délivré conjointement par les deux établissements partenaires, dans le respect de leurs compétences respectives et de leur règlement intérieur.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

La présente Convention est intégralement et exclusivement constituée des documents suivants, classés par ordre hiérarchique décroissant :

- La présente convention et ses éventuels avenants, qui en font partie intégrante ;
- les annexes contractuelles qui, au jour de la signature des présentes, sont au nombre de deux
(1) : Annexe 1 : maquette pédagogique de la Formation.
(2) : Annexe 2 : Modèle de bilan financier

En cas de contradiction entre les clauses de l'un ou l'autre des documents précités, les Parties conviennent expressément que les dispositions du document de rang supérieur prévalent pour l'obligation concernée.

Toute modification du présent Contrat ne pourra intervenir que par voie d'avenant écrit, dûment signé par l'ensemble des Parties.

ARTICLE 4 - PUBLICS VISES

Le dispositif s'adresse à un public relevant de la formation continue, principalement composé de professionnels

- Avocats,
- Notaires,
- Conseillers en gestion du patrimoine,
- Juristes
- Banquiers, sociétés de gestion, fonds d'investissements
- Experts-comptables

La formation s'adresse également et sous réserve de rentabilité du diplôme

- Aux élèves-avocats ;
- Aux élèves-notaires ;
- et accessoirement aux étudiants inscrits dans une Université française ou étrangère. Tout étudiant titulaire d'un master 1 en droit ou diplôme équivalent intéressé par le diplôme universitaire pourra rejoindre, après sélection, la formation en complément d'une inscription principale, par intérêt intellectuel ou par volonté de maîtrise d'une compétence complémentaire en vue de l'insertion professionnelle future.

ARTICLE 5 - DESCRIPTIF ET CONTENU DES FORMATIONS

Dans le cadre du présent partenariat, les Parties ont conjointement convenu de la transformation du Diplôme Universitaire d'Orléans, créé par délibération du Conseil d'administration le 12/07/2019 et mis en place depuis la rentrée universitaire 2021, en Diplôme Inter-Université porté par les Universités d'Orléans et de Caen.

La durée totale de la formation est **de 200h** détaillée en une annexe pédagogique.

TITRE II : ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU DISPOSITIF

ARTICLE 6 - RECRUTEMENT DES APPRENANTS

Le recrutement des candidats est organisé conjointement par les deux universités partenaires, sous la responsabilité du Responsable pédagogique du diplôme.

Celui-ci coordonne la procédure de sélection en lien avec les correspondants désignés dans chaque établissement partenaire.

Les candidatures sont instruites par **à compléter (la responsable pédagogique et un enseignant de l'université d'Orléans ?)**. Le Responsable pédagogique veille à la bonne organisation des travaux de cette commission et à l'harmonisation des critères de sélection entre les partenaires.

Les candidats déposent leur dossier de candidature : **à régler (e-candidat) ?**

Les critères d'examen des candidatures portent notamment sur :

- la cohérence du parcours professionnel ou académique avec les objectifs de la formation,
- A compléter

ARTICLE 7 - INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS

Les apprenants admis à la formation s'inscrivent administrativement, chaque année universitaire, dans l'un des deux établissements partenaires, selon un principe d'alternance.

Pour l'année universitaire 2025-2026, les inscriptions seront réalisées à l'Université d'Orléans.

L'année suivante (2026-2027), les inscriptions seront assurées par l'Université de Caen], et ainsi de suite selon une alternance annuelle entre les deux établissements.

Chaque université procède à l'inscription administrative des apprenants selon ses propres modalités internes de formation continue, incluant notamment la contractualisation des modalités financières avec l'apprenant ou son employeur.

Chaque établissement transmet à son partenaire, au plus tard un mois après la clôture des inscriptions, la liste nominative des apprenants inscrits, accompagnée.

Les déclarations d'effectifs sont effectuées par l'établissement d'inscription conformément à ses règles internes et aux procédures en vigueur pour la formation continue.

Les deux établissements s'engagent à assurer la continuité du suivi administratif et pédagogique des apprenants, quelle que soit l'université d'inscription pour l'année considérée.

Les apprenants effectuent leur inscription pédagogique dans l'établissement d'inscription administrative.

ARTICLE 8 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS

L'organisation générale des enseignements est arrêtée conjointement par les deux universités partenaires, sous la coordination du Responsable pédagogique du diplôme, en concertation **avec les correspondants désignés** dans chaque établissement.

Les enseignements sont dispensés sur les sites de Paris et d'Orléans, ainsi qu'en distanciel, pour l'année universitaire 2025-2026.

Toute modification ultérieure du lieu principal ou des modalités de dispense des enseignements pourra être décidée d'un commun accord entre les deux universités partenaires.

La répartition des unités d'enseignement (UE), des volumes horaires et des intervenants entre les deux universités est précisée dans une annexe pédagogique actualisée chaque année avant le début de la formation.

Les personnels enseignants, enseignants-chercheurs, contractuels intervenants dans la formation sont pris en charge par leur établissement d'appartenance, qui conserve la responsabilité administrative et budgétaire de leur participation.

Les enseignants vacataires sont gérés administrativement et financièrement par l'Université d'Orléans, établissement coordonnateur du diplôme. L'Université d'Orléans établit les contrats de vacation correspondants, en assure la rémunération et la transmission des pièces justificatives selon les règles en vigueur dans l'établissement.

ARTICLE 9 - GESTION DES EXAMENS ET DES RESULTATS

a) Organisation par un seul établissement : indiquer lequel + modalités et calendriers d'échanges d'informations entre l'établissement organisateur et le partenaire.

OU

Organisation partagée des examens : mêmes éléments + le cas échéant, modalités mises en oeuvre pour assurer l'égalité des candidats par rapport aux épreuves.

b) Préciser les modalités de correction des examens.

c) Préciser les modalités de transmission des résultats en vue de la réunion du jury.

Le jury du diplôme est unique et commun aux établissements partenaires. Il associe des représentants de chaque établissement. Il est présidé par le responsable de formation.

ARTICLE 10 - DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme est établi sous le sceau de l'université d'inscription de l'apprenant, selon le principe d'alternance évoqué à l'article 7, et signé par le président de cet établissement, suivant les dispositions réglementaires relative à l'édition des diplômes nationaux. Il comporte en entête les noms des deux parties.

ARTICLE 11 – ROLES ET OBLIGATIONS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

Chaque établissement agit dans le respect de ses compétences propres et en coordination étroite avec l'autre, afin d'assurer la qualité pédagogique, scientifique et administrative du diplôme.

11.1. Rôle de l'Université de Caen Normandie

- L'Université de Caen Normandie assure la responsabilité pédagogique du diplôme. La **responsable pédagogique Madame Sabrina Le Normand** est chargé du pilotage de la formation, de la coordination des équipes enseignantes et de la garantie de la cohérence académique du programme.
- Elle élaboré et actualise la maquette pédagogique en concertation avec l'Université d'Orléans, en veillant à la complémentarité des enseignements et à l'adéquation des contenus avec les objectifs de la formation.
- Elle supervise l'organisation pédagogique, les modalités d'évaluation, la coordination des enseignements et la préparation des jurys.
- Elle assure la gestion de ses personnels intervenant dans la formation.
- Elle participe à la communication, à la promotion et à l'évaluation continue du diplôme, en lien avec l'Université d'Orléans.
- Elle contribue à l'organisation matérielle et logistique des enseignements : planification et réservation des salles des sessions se situant sur Caen
- Elle assure, les années où elle est établissement d'inscription, la contractualisation avec les apprenants, la perception des droits de formation continue et la gestion budgétaire correspondante.
- Elle transmet à l'Université de d'Orléans les informations relatives aux effectifs, conventions de formation, contrats d'intervention et dépenses engagées.

11.2- Rôle de l'Université d'Orléans

- L'Université d'Orléans assure la coordination administrative et financière de la formation.
- Elle assure la gestion de ses personnels intervenant dans la formation.
- Elle gère, au niveau de la composante universitaire, l'ensemble des intervenants vacataires, établit les contrats correspondants, en assure la rémunération et le suivi administratif en lien avec son service de formation continue.
- Elle participe à la communication, à la promotion et à l'évaluation continue du diplôme, en lien avec l'Université de Caen Normandie. Elle contribue à l'organisation matérielle et logistique des enseignements : planification et réservation des salles des sessions se situant sur Orléans.
- Elle participe à la définition et à la mise à jour de la maquette pédagogique en concertation avec le Responsable pédagogique et les équipes de Caen.
- Elle assure, les années où elle est établissement d'inscription, la contractualisation avec les apprenants, la perception des droits de formation continue et la gestion budgétaire correspondante.
- Elle transmet à l'Université de Caen Normandie les informations relatives aux effectifs, conventions de formation, contrats d'intervention et dépenses engagées.

11.3- Alternance des inscriptions et contractualisations des apprenants

Les inscriptions administratives et les contractualisations avec les apprenants sont assurées en alternance annuelle entre les deux universités.

Pour l'année universitaire 2025-2026, les inscriptions seront réalisées par l'Université d'Orléans.

Pour l'année universitaire 2026-2027, elles seront assurées par l'Université de Caen Normandie.

Ce principe d'alternance se poursuivra selon le même rythme, sauf décision conjointe contraire formalisée par avenant à la présente convention.

11-4 - Désignation des correspondants

Chaque université désigne un correspondant de formation chargé d'assurer le lien permanent entre les établissements partenaires et le Responsable pédagogique.

Ces correspondants participent à la coordination administrative et pédagogique du diplôme, au suivi des apprenants, à la diffusion des informations et à la préparation des jurys.

Ils veillent à la bonne application des dispositions de la présente convention et contribuent à la fluidité des échanges entre les services et équipes concernées.

Le Correspondant est

- Pour l'Université d' Orléans : à compléter à voir avec DEG
- :Pour l'Université de Caen :

11-5- Obligations communes

Les deux universités s'engagent à coopérer dans un esprit de concertation permanente, à garantir aux apprenants un accès équitable aux ressources pédagogiques, documentaires et numériques, à assurer la transparence dans la gestion administrative et financière du diplôme, à contribuer conjointement à la promotion et à l'amélioration continue de la formation, à respecter la réglementation en matière de protection des données personnelles, et à garantir la continuité du service de formation quelle que soit l'université d'inscription pour l'année considérée.

TITRE 3 DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 12 - TARIFICATION.

Le tarif annuel d'inscription est déterminé conjointement par les deux universités partenaires, sur proposition du Responsable pédagogique et des services de formation continue respectifs, en tenant compte :

- des coûts directs et indirect de mise en œuvre de la formation (vacances, déplacements, ressources pédagogiques, logistique),
- des politiques tarifaires internes à chaque établissement,
- de l'analyse de l'offre de formation existante sur le même périmètre géographique ou thématique, afin d'assurer un positionnement cohérent et concurrentiel du diplôme sur le marché de la formation continue.

Le tarif applicable est validé chaque année par les instances compétentes des universités en charge de l'inscription administrative des apprenants.

ARTICLE 13 - PERCEPTION DES RECETTES

Les recettes issues des droits de formation continue sont perçues par l'établissement dans lequel sont inscrits les apprenants, conformément à ses procédures internes de gestion financière.

ARTICLE 14 - REPARTITION DES COUTS ET PRINCIPE DE REVERSEMENT

A la recette perçue sont retirés les heures d'enseignement valorisées au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 6 novembre 1989 modifié, relatif à la rémunération des heures complémentaires dans l'enseignement supérieur. À titre indicatif, la rémunération brute actuelle d'une heure de travaux dirigés (TD) est de 43,50 €, et une heure de cours magistral (CM) équivaut réglementairement à 1,5 heure TD.

La valorisation financière tient compte des charges patronales applicables selon le statut de l'intervenant :

- Pour les enseignants titulaires : taux de charges patronales de 5 % ;
- Pour les non-titulaires : taux de charges patronales de 41 %.

Chaque université prend en charge la rémunération des enseignants ou intervenants qu'elle recrute et perçoit en conséquence le montant correspondant aux heures réalisées par ces derniers. Une fois déduction faite de l'ensemble des coûts d'enseignement, le solde est réparti entre les universités selon la clé de répartition suivante :

- 70 % pour l'Université d'Orléans et 30 % pour l'Université de Caen Normandie les années où les apprenants sont inscrits à Orléans ;
- 60 % pour l'Université d'Orléans et 40 % pour l'Université de Caen Normandie les années où les apprenants sont inscrits à Caen.

Cette répartition vise à garantir une répartition équitable des charges administratives et des risques économiques entre les parties (10 % au titre de la gestion des contrats de vacation, 10 % au titre de la gestion des inscriptions et de la perception des recettes, et 40 % chacun au titre des missions pédagogiques et organisationnelles).

En cas de modification des missions confiées à l'une des universités, les clés de répartition seront ajustées et un avenant financier sera établi.

Le nombre d'inscrits est constaté en début de formation et fait l'objet d'une validation conjointe par les partenaires.

ARTICLE 15- FACTURATION

Le versement des recettes et la refacturation fait l'objet d'une annexe financière établie annuellement pour l'année universitaire considérée par l'université en charge des inscriptions des apprenants. Cette annexe présente le bilan prévisionnel des dépenses de personnel selon les modalités défini ci-dessus et lesversements envisagés et, en fin d'exercice, un état récapitulatif des recettes et charges engagées.

TITRE 4 DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 16 - PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet au XX est conclue pour une durée de XX ans, soit jusqu'au XX.

ARTICLE 17 - RESPECT DU REFERENTIEL NATIONAL QUALITE (QUALIOPI)

Conformément à l'article L.6316-3 du Code du travail, chaque partie s'engage à assurer la mise en œuvre des actions de développement des compétences dans le respect des exigences du Référentiel national qualité.

Dans le cadre de leurs contributions respectives aux actions concernées par la présente convention, les parties s'engagent à :

- garantir la qualité des processus mis en œuvre dans le respect du Référentiel national qualité;

- coopérer de manière active pour produire, sur demande, les éléments de preuve exigés en cas d'audit ou de contrôle par un financeur ou une autorité administrative ;
- s'informer mutuellement de toute évolution significative de leur situation au regard de la certification.

ARTICLE 18. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à traiter les données à caractère personnel échangées conformément à la réglementation en vigueur, et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Chaque partie agit en qualité de responsable de traitement pour les données qu'elle collecte, utilise et conserve dans le cadre de l'exécution de ses propres missions. À ce titre, chaque partie veille à garantir la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel échangées dans le cadre de la présente convention.

Les données échangées entre les parties sont strictement limitées à ce qui est nécessaire à la réalisation des objectifs de la convention, et ont pour finalités exclusives :

- l'inscription des candidats aux actions de formation ou d'accompagnement ;
- la constitution et la gestion des dossiers administratifs ;
- le suivi pédagogique des bénéficiaires ;
- la production de pièces justificatives et de bilans destinés aux organismes financeurs, dans le cadre des obligations contractuelles, réglementaires ou de contrôle.

Par ailleurs, chaque partie reconnaît avoir un intérêt à disposer des données relatives aux intervenants mobilisés dans le cadre des actions menées. À ce titre, les parties s'engagent à s'échanger, dans la limite du strict nécessaire, les informations suivantes concernant les intervenants : nom, prénom, fonction, ainsi que les curriculum vitae à jour. Ces données sont utilisées exclusivement pour répondre aux exigences d'information des stagiaires, démontrer la compétence des intervenants auprès des financeurs et satisfaire aux éventuelles demandes émanant d'autorités de contrôle.

Les données à caractère personnel sont conservées par chaque partie pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités susmentionnées, dans le respect des obligations légales et des exigences des organismes financeurs.

Les parties s'engagent à coopérer de bonne foi afin de garantir l'exercice effectif des droits des personnes concernées, tels que prévus par la réglementation applicable (droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, etc.).

ARTICLE 19 – MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION.

Toute modification des termes de la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les Parties. Les changements seront applicables à la rentrée universitaire suivante, sauf nécessité particulière et / ou accord entre les Parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution par l'une des Parties d'une ou plusieurs de ses obligations. Cette résiliation ne deviendra effective qu'à l'issue de l'année universitaire en cours, après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif d'un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation, et ce sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du contrat.

Par ailleurs, la présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé réception, en respectant un préavis de 3 mois avant le début d'une nouvelle année universitaire.

ARTICLE 20– LITIGES ET CONTESTATIONS

En cas de difficultés sur l'interprétation ou sur l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Caen.

Fait à, le,

BRUNEL



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

DIU FIDUCIE

UNIVERSITE DE CAEN & UNIVERSITE D'ORLEANS

Novembre 2025

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE (D.I.U.) - UNIVERSITÉS DE CAEN & ORLEANS

D.I.U. « FIDUCIE »

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Diplôme

- Diplôme universitaire

Mention

- Fiducie

Conditions d'accès

- Soit niveau master 1 en droit ou en comptabilité gestion.
- Soit, en cas de niveau de diplôme inférieur, expérience professionnelle jugée suffisante par le(s) responsable(s) de formation dans le secteur juridique ou économique.
- Dans les deux cas, nécessité d'adresser un CV et une lettre de motivation et/ ou réussir l'entretien.

Durée et rythme

- 6 mois

Modalités particulières

- Ouverture exclusivement en formation continue.

Lieu de la formation

- Université d'Orléans / Caen / Paris / distanciel

Volume horaire

- 6 mois.

Modalités

Présentiel à Orléans, Caen, Paris et certains cours en distanciel selon un calendrier préétabli.

Contrôle des connaissances

- 1 écrit de 4 heures sur UE1
- 1 écrit de 4 heures sur UE 2
- 1 grand oral sur l'ensemble des modules
- En cas de suivi d'un ou plusieurs module(s) isolé(s) : un oral sur les seuls enseignements suivis.
- Obtention de l'ensemble des unités d'enseignement pour valider le diplôme.

Nombre de places :

- 21 *maximum*.

Environnement économique et juridique du projet

Présentation. Le Diplôme universitaire « Fiducie - former les acteurs de la fiducie » a été créé à l'Université d'Orléans en 2021. Il constitue une formation juridique de haut niveau répondant à un besoin de la pratique en la matière. Depuis son introduction dans le Code civil en 2007 aux articles 2011 et suivants, la fiducie est utilisée de manière récurrente dans les opérations financières et plus spécifiquement lors du refinancement des entreprises. Selon certains, elle serait même devenue la « reine des sûretés » en conférant à son bénéficiaire une protection optimale lors de l'ouverture d'une liquidation judiciaire de l'entreprise débitrice.

Toutefois, cet instrument juridique est insuffisamment développé. Méconnue, considérée comme technique, elle attire les professionnels par sa pertinence et ses possibilités mais peut les rebouter par sa technicité. Complexe pour certains, elle serait pour d'autres réservée à des opérations d'envergure, limitée à certaines opérations très ciblées.

En pratique, le marché de la fiducie tend à se développer par les nouvelles réformes. Selon les derniers chiffres donnés par l'Association française des fiduciaires (AFF), il serait possible de dénombrer aujourd'hui plus de 430 conventions de fiducies signées entre 2007 et 2015 et drainant à elle seule plus de dix milliards d'euros d'actifs. Fin 2015, 215 fiducies étaient toujours actives sur les 430 existantes pour un total d'actifs de 4,6 milliards d'euros.

Ces chiffres demeurent honorables mais restent en dessous du potentiel de la fiducie au regard du trust anglo-saxon. La tendance tend toutefois à s'inverser avec les nouvelles réformes pour alléger les contraintes de la fiducie.

Positionnement. L'Université d'Orléans a été la première à créer un diplôme universitaire dédiée à la fiducie. Compte tenu de la demande de la pratique, en attente d'un tel diplôme pour pouvoir recruter des personnes compétentes dans ce domaine, ce diplôme a pu rapidement ouvrir en faisant intervenir tous les acteurs du domaine. Plusieurs étudiants du Master 2 DAF de l'Université d'Orléans ont pu bénéficier parallèlement à leur formation de master de la formation.

Partenariat avec l'Université de Caen-Normandie. Une convention est envisagée entre l'Université de Caen et de l'Université d'Orléans afin de porter conjointement le diplôme sous la forme d'un DIU « DIU fiducie : former les acteurs de demain ».

Partenariats. Ce DU fiducie s'est appuyé sur les professionnels reconnus de la matière (Par exemple Me Robin de Malet, fiduciaire chez FTPA à Paris ; FIDAL Fiducie ; BPCE Lease, IQEQ ...) ainsi que certains réseaux professionnels (FNDP (Fédération nationale droit du patrimoine) ; AFIDU (Association des avocats fiduciaires) ; Observatoire de la fiducie (...)).

I. Objectifs de la formation

Objectifs. La fiducie constitue un instrument au service des entreprises et des particuliers. Cette nouvelle formation permettra de contribuer à la consécration d'une nouvelle profession juridique, celle de *fiduciaire* et de la participation à la création de métiers et de compétences autour de la fiducie.

Au regard de l'article L. 511-1-1 du Code monétaire et financier, seuls certains professionnels peuvent actuellement revêtir cette qualité. Sont notamment visés par ce texte les établissements bancaires, la Caisse des dépôts, la Banque de France, les sociétés de gestion de portefeuille, les entreprises d'assurances et les avocats. Dans l'avenir, le champ de cette profession pourrait être élargie, notamment aux notaires.

Une nouvelle compétence doit donc être développée afin d'inciter les professionnels du droit à se saisir de la fiducie soit en la conseillant, soit en proposant d'être fiduciaire. Une formation universitaire permettrait de donner aux futurs praticiens de la fiducie les clés nécessaires pour comprendre le mécanisme, mettre en place de nouveaux schémas de structurations des patrimoines et pour mieux interpréter les textes en l'absence de décisions de justice sur ce nouveau contrat. Outre sa compétence technique et rédactionnelle, le fiduciaire devra être garant des principes déontologiques applicables à la profession.

II. Débouchés professionnels

Le DIU « Fiducie - former les acteurs de la fiducie » s'inscrit principalement dans la perspective d'un complément de formation pour des personnes déjà titulaire d'un diplôme de master 1 en droit ou d'une expérience professionnelle aguerrie. Il s'adresse prioritairement à des personnes déjà en poste ou en mandat dans ces domaines.

Ce DIU leur permet de valoriser une formation pour évoluer dans les cabinets d'avocats, les offices notariaux ou encore dans les entreprises :

- Les secteurs d'activités : secteurs bancaires, assurances, sociétés de gestion, cabinets d'avocats, notaires, professionnels du patrimoine.
- Les métiers : assureurs, banquiers, avocats, notaires, conseillers en gestion du patrimoine.

III. Recrutement des apprenants

Le DU « FIDUCIE : former les acteurs de demain » est ouvert :

- **En formation continue** : aux professionnels du droit et de la fiducie (avocats, notaires, experts-comptables, banques, sociétés de gestion), aux salariés, aux futurs entrepreneurs ;
- **En formation des écoles / instituts** d'avocats et de notaires ;
- **Et sous réserve des places disponibles**, en formation initiale : aux étudiants titulaires d'un diplôme de Master 1 ou de niveau supérieur (Master 2, doctorat) en droit souhaitant se spécialiser dans ce domaine.

Certains prérequis sont nécessaires :

- Un master 1 en droit validé ou tout diplôme équivalent validé par les directeurs.
- Pour les professionnels, l'expérience professionnelle sera prise en compte.
- Les prérequis pourront être évalués dans le cadre d'un test de positionnement.
- Des compléments de formations pourront être suivis si nécessaire.

IV. Déroulement de la formation

Recrutement. Les candidats seront recrutés sur dossier et après entretien. Chaque dossier est étudié par un comité de recrutement composé de membres de l'équipe pédagogique et de professionnel(s) reconnu(s) de la matière. Dans la perspective d'une candidature, les candidats devront constituer un dossier d'inscription accompagné d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie des diplômes universitaires et professionnels validés. La sélection se fait sur dossier et/ ou entretien par le(s) directeur(s) de la formation.

Effectifs :

- Effectif attendu : 10-12
- Effectif maximal : 21 / 22

Rythme des enseignements :

- La formation se déroulera sur 6 mois ;
- La formation se déroulera sur des journées entières selon un calendrier préalablement établi.

Frais de formation continue :

- Droits de formation : 4 000 Euros (+ droits d'inscription étudiant)
- Tarifs spéciaux pour les élèves-avocats et élèves-notaires
- Pour les étudiants de l'Université d'Orléans et de Caen : droits d'inscription étudiant

Encadrement et modalités pédagogiques :

- Tenir compte du coût élevé de la formation et offrir aux professionnels de réels services (numériques, documents, intervenants d'excellence ...)
- Tenir compte de l'emploi du temps de ces professionnels : faible disponibilité compte tenu de leurs obligations professionnelles, mais forte motivation :
 - Plate-forme numérique (dépôt de documents, interactivité (...))
 - Visioconférences (réduire le coût des intervenants d'excellence et optimiser leur disponibilité).
 - Délocalisation de certaines manifestations ou séminaires à Paris.

V. Maquette de la formation

UE 1 : « La fiducie »		UE 2 : « Les fiducies »	
Module 1 : Déontologie du fiduciaire et exigences professionnelles <ul style="list-style-type: none">- La comptabilité séparée- Les assurances- La déontologie du fiduciaire- La responsabilité du fiduciaire	15 H	Module 7 : Fiducie familiale <ul style="list-style-type: none">- Les incapacités et le décès de la personne physique- Les incapacités et le décès du chef d'entreprise- La fiducie transmission	20 H
Module 2 : Rédaction d'actes (contrats de fiducie) <ul style="list-style-type: none">- La rédaction des principales clauses du contrat de fiducie- La mission du fiduciaire	20 H	Module 8 : Fiducie de droits sociaux <ul style="list-style-type: none">- La fiducie de droits sociaux cotés- La fiducie de droits sociaux non cotés	20 H
Module 3 : Gestion des biens placés en fiducie	15 H	Module 9 : Fiducie de biens et droits immobiliers	15 H
Module 4 : Incidences fiscales et comptables	15 H	Module 10 : Stratégies et montages juridiques utilisant la fiducie et le démembrement de propriété	20 H
Module 5 : Dénouement du contrat de fiducie	20 H	Module 11 : Fiducies étrangères <ul style="list-style-type: none">- La fiducie luxembourgeoise- La fiducie suisse- La fiducie québécoise- Le trust anglo-saxon- Le Treuhand	15 H
Module 6 : Incidences de l'ouverture d'une procédure collective	15 H	Module 12 : la fiducie, alternative aux trusts	10 H
Total	100 H	Total	100 H

VI. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires de l'Universités de Caen, d'Orléans et d'autres établissements ainsi que par des praticiens reconnus du secteur.

VII. Sanction des études et délivrance du diplôme

- Le diplôme sera délivré conjointement par les Universités d'Orléans et de Caen sous la forme d'un DIU.
- Assiduité : obligatoire contrôlée par fiche de présence.
- Contrôle terminal : une session d'examen sera organisée en fin de session :
 - Un écrit de 4 heures sur l'UE 1 ;
 - Un écrit de 4 heures sur l'EU 2 ;
 - 1 grand oral sur l'ensemble des modules ;
 - En cas de suivi d'un ou plusieurs module(s) isolé(s) : un oral sur les seuls enseignements suivis.
- Un contrôle continu sera organisé tout au long de la formation.
- Obtention de l'ensemble des unités d'enseignement pour valider le diplôme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-098

Direction des Études et de la Vie Étudiante

DU « INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DONNÉES POUR LA SANTÉ »

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 novembre 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la création du DU « Intelligence artificielle et données pour la santé ».

Annexe : Maquette.

Résultats du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,

N. ADOUI

Lamri ADOUI



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DU "IA et DONNÉES"

	Libellé	Eff.	HCM (/apprenant)	HTP (/apprenant)	Distanciel (/apprenant)	TOTAL (/apprenant)
AN	DU IA et données	16	21h	14h	35h	70h
UE	Développer des IA basées sur l'apprentissage profond	16			35h	35h
EC	Apprentissage Machine et Apprentissage Profond	16			35h	
BLOC	Parcours spécialisation (1 au choix parmis les 3 proposés)	16	21h	14h		35h
UE	IA et Données pour la santé	5	21h	14h		35h
EC	IA et données pour la santé	5	14h	14h		28h
EC	Aspects juridiques et éthiques en santé	5	7h			7h
<i>Total</i>		16	21h	14h	35h	70h

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-099

Direction des Études et de la Vie Étudiantes

DU « NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE » : MODIFICATION DE MAQUETTES

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 novembre 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la modification de la maquette du DU « Neuropsychologie clinique » pour la rentrée 2027.

Annexe : Maquette modifiée.

Résultats du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

MODIFICATION MAQUETTE DU NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE 2026
pour CFVU du 25 novembre 2025
mis au vote au Conseil d'UFR de Psychologie du 7 novembre 2025

Argumentaire :

Pour les besoins de la certification au répertoire spécifique (RS) de France Compétences d'une partie du DU Neuropsychologie Clinique, nous avons besoin de modifier la maquette existante.

Il s'agit de regrouper 2 modules obligatoires CFN1 et CNF2 (de 20 heures chacun) en un seul module de **40 heures « Mobiliser la neuropsychologie dans sa pratique professionnelle »**

Le dossier est en cours d'instruction à France Compétences (déposé par le SUFCA le 30 septembre 2025).

Veuillez trouver en annexe le référentiel déposé pour la demande de certification de ce module de 40 heures.

Cette modification n'a pas d'impact sur le volume global du DU Neuropsychologie, mais entraîne une modification des modalités de contrôle des connaissances (cf tableau en annexe).

AVANT	APRES
<p>PNDUCFN1 (EC) : Compétences fondamentales en neuropsychologie 1 : comprendre la neuropsychologie (CFN1) 20 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les spécificités de la pratique clinique en neuropsychologie - Identifier les fonctions cognitives nécessaires aux situations critiques ou de vie quotidienne - Identifier les patients nécessitant une évaluation neuropsychologique - Comprendre l'origine et la nature des troubles cognitifs <p>PNDUCFN2 (EC) : Compétences fondamentales en neuropsychologie 2 : utiliser la neuropsychologie (CFN2) 20 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les fonctions cognitives nécessaires aux situations critiques ou de vie quotidienne - Dépister les patients à risque de troubles neuropsychologiques avec un outil adapté - Accompagner le patient vers une démarche de bilan - Faire une restitution au patient - Anticiper ses handicaps fonctionnels 	<p>PNDUMNPP (EC) : Mobiliser la neuropsychologie dans sa pratique professionnelle 40 heures :</p> <p>Référentiel de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C1 : Analyser les plaintes cognitives, cliniques comportementales ou émotionnelles, en se référant aux modèles neuropsychologiques adaptés, afin d'émettre des hypothèses sur les difficultés et handicap(s) des patients. - C2 : Dépister la présence de troubles neuropsychologiques, en choisissant l'outil de dépistage adapté, en maîtrisant la passation et les interprétations, afin d'orienter la personne vers une évaluation approfondie, une prise en charge spécialisée ou un accompagnement adapté à ses besoins. - C3 : Exploiter un compte-rendu de bilan neuropsychologique, en répertoriant les outils d'évaluation neuropsychologiques des différentes fonctions cognitives, en identifiant les données cliniques fournies, les conclusions formulées et les recommandations associées, en communiquant, le cas échéant, avec un neuropsychologue, afin de contribuer à la prise en charge pluridisciplinaire. - C4 : Accompagner les aidants et les professionnels dans la compréhension des troubles neuropsychologiques, en utilisant un langage accessible, en expliquant les mécanismes sous-jacents aux manifestations observées, et en illustrant les conséquences possibles au quotidien, afin de favoriser leur compréhension, leur implication et leur adaptation dans l'accompagnement de la personne.

Modalités d'évaluation :

AVANT	APRES
<p>PNDUCFN1 (EC) : Compétences fondamentales en neuropsychologie 1 : comprendre la neuropsychologie (CFN1) 20 heures</p> <p>Contrôle terminal écrit à distance (1h) : Une étude de cas et des questions de connaissances Note/20, coef.1.5</p>	<p>PNDUMNPP (EC) : Mobiliser la neuropsychologie dans sa pratique professionnelle 40 heures :</p> <p>Contrôle terminal écrit à distance (2h) : Une seule étude de cas avec mise en situation professionnelle. Note/20, coef.1.5</p>
<p>PNDUCFN2 (EC) : Compétences fondamentales en neuropsychologie 2 : utiliser la neuropsychologie (CFN2) 20 heures</p> <p>Contrôle terminal écrit à distance (1h) : Une étude de cas et des questions de connaissances Note/20, coef.1.5</p>	<p>À partir d'un dossier clinique présentant un cas de patient, le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les plaintes cognitives, comportementales ou émotionnelles et formuler des hypothèses cliniques (C.1) - Identifier le test de dépistage utilisé, interpréter les résultats et proposer les suites à envisager (C.2) - Exploiter les données issues d'un bilan neuropsychologique, les résultats cliniques, les conclusions formulées et les recommandations associées (C.3) - Proposer une synthèse à destination des aidants et/ou professionnels, en expliquant de manière accessible les troubles identifiés, leurs mécanismes et leurs impacts au quotidien, et en proposant des adaptations ou conseils pratiques (C.4)

Composante
Type de diplôme
Mention de diplôme
Version d'étape

924 UFR de Psychologie
Diplôme Universitaire de niveau Bac+5
DUVNNECL
DUVNNEC_311 Diplôme d'Université Neuropsychologie clinique

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-100

Direction des Études et de la Vie Étudiante

ACCÈS AUX FORMATIONS DE BUT ET DE LICENCES

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 novembre 2025 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les capacités d'accueil et les éléments de paramétrages Parcoursup (attendus locaux et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers de candidature) pour la rentrée 2026.

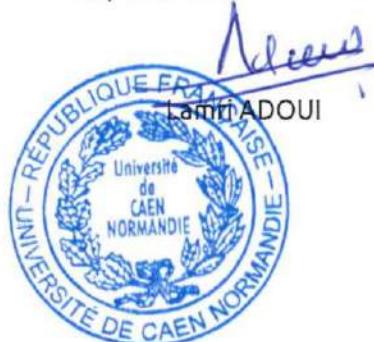
Annexe : Tableaux des capacités et des paramétrages.

Résultats du vote :

Pour : 28

Abstention : 5

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le 03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accès aux formations de BUT et licences

Composante	Mention de licence	Nombre de places proposées aux nouveaux entrants dans la mention en 2025 voté à la CFVU et	Capacité d'accueil globale 2025 (Candidats néo-entrants + candidats en réorientation +)	Nombre d'inscrits total à la rentrée 2025 (en date du 22/09/2025)	Nombre de places proposées aux nouveaux entrants dans la mention en 2026	Capacité d'accueil prévisionnelle globale 2026 (Candidats néo-entrants + candidats)	Argumentaires si modification des capacités d'accueil 2025
UFR Droit, AES et administration publique	Licence de Droit - Caen	650	880	948	650	880	
	Mineure Santé	110	120	101	110	120	
	Licence de Droit - Alençon	116	116	101	100	136	Cette année, l'antenne de droit d'Alençon a enregistré un nombre record d'inscriptions (236 inscrits pour 236 places dans l'amphithéâtre à la mi septembre). Afin de garantir de bonnes conditions d'accueil de nos étudiants, nous proposons de réduire le nombre de places proposées sur Parcoursup en tenant compte du nombre moyen de redoublants (environ 40 chaque année). La
	Mineure Santé	120	120	99	100	100	
	Licence Administration économique et sociale	220	250	230	220	250	
EOI	Licence Administration publique	40	50	38	40	50	
	DU PAREO	30	30	25	30	30	
ESIX	Formation d'ingénieur Bac + 5 - CPI - Sciences de l'ingénieur	24	24	26	24	26	
	Formation d'ingénieur Bac + 5 - CPI - Sciences des aliments parcours sciences pour la santé	NC	12	4	12	12	
	Formation d'ingénieur Bac + 5 - CPI - Sciences des aliments parcours sciences de la vie	NC	12	1	12	12	
	Sciences du langage	100	120	60	100	120	
UFR HSS	Sciences du langage EAD	50	60	44	50	60	
	Arts du spectacle	300	330	260	300	330	
	Sciences de l'éducation et de la formation	200	230	228	200	230	
	Philosophie	60	80	47	60	80	
	Lettres, parcours Lettres modernes	170	170	97	170	170	
	Lettres, parcours Enseigner et Eduquer	30	30	32	30	30	
	Lettres EAD, parcours Lettres modernes	70	70	60	70	70	
	Histoire	290	320	320	290	320	
	Histoire EAD	70	100	81	70	100	
	Sociologie	220	240	210	240	270	L'augmentation des effectifs de nouveaux entrants à la rentrée 2025 conduit l'équipe à formuler cette demande. Le but est d'éviter les effets de sélection qui empêcheraient une partie des détenteurs et détentrices du baccalauréat d'accéder à l'enseignement supérieur.
UFR STAPS	Sociologie EAD	80	90	95	80	90	
	Humanités, parcours Humanités numériques	40	45	35	40	45	
UFR SEGGAT	Humanités, parcours Humanités classiques	25	25	22	25	25	
	Portail STAPS	350	520	486	350	500	
	Mineure Santé	150	150	156	150	150	
	Licence Economie	150	200	189	150	200	
	Mineure santé	40	40	39	40	40	
UFR des Sciences	Licence Gestion	150	200	166	150	200	
	Licence Géographie et Aménagement	150	170	90	150	170	
	Science et société - CPES	40	42	37	40	42	
	Sciences de la vie	150	200	199	150	200	
	Sciences de la vie - accès santé	80	80	79	80	80	
	Sciences de la vie et de la terre	50	60	64	50	60	
	Sciences pour la santé	90	150	170	90	150	
	Sciences pour la santé - accès santé	240	240	259	240	250	
	Sciences de la terre	25	32	28	25	32	
	Informatique	160	240	289	160	240	
CPI (en double diplôme avec Esix) - Sciences de l'ingénieur	Informatique - accès santé	20	20	23	20	20	
	Mathématiques	100	120	112	100	120	
	Mathématiques - accès santé	40	45	50	40	45	
	MIASHS	75	75	84	75	80	Capacité globale reflétant le nombre d'étudiants pour 2 groupes de TD
	Chimie	70	90	57	70	90	
	Chimie - accès santé	80	80	79	80	80	
	Physique	35	45	28	35	45	
	Physique - accès santé	30	30	29	30	30	
	CUPGE - Physique	30	30	15	30	30	
	CUPGE - Mathématiques-Informatique	25	30	21	25	30	
CPI (en double diplôme avec Esix) - Sciences des aliments (SV)	Mécanique	25	35	66	20	30	Au vu des effectifs de cette année et les difficultés rencontrées pour la gestion du flux plus important que prévu et l'ouverture de la CPI, il convient de limiter les capacités, n'ayant de plus aucune visibilité sur les redoublants et étudiants extra communautaires.
	EEEA	25	35	57	20	35	Modifications : au vu des effectifs de cette année et les difficultés rencontrées pour la gestion du flux plus important que prévu (notamment du à l'ouverture de la CPI et aux visas accordés aux étudiants extra communautaires beaucoup plus nombreux que les autres années), Le nombre de place proposé aux nouveaux entrants ne fait pas la différence entre parcours standard (sans aménagement) et parcours adapté (avec aménagement).
	CPI (en double diplôme avec Esix) - Sciences des aliments (SPS)	12		4	12	12	
	DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie	90	100	70	100	110	Augmentation de la capacité liée à un nombre conséquent d'abandon en début d'année

UFR Santé	Certificat de capacité d'Orthoptie	15	16	16	15	16	
	Capacité d'Orthophonie	40	43	41	40	40	
	Licence de Psychologie	320	400	413	320	400	
					78 Sous réserve de maintien du volume horaire de la mineur santé à 20% des enseignements de L1. Un changement à la hausse entraînerait une remise en cause du dispositif LAS en Licence 1 de Psychologie.		
UFR de Psychologie	Mineure Santé	80	80	79		80	Diminution de 2 places pour permettre l'accueil de candidat extra-communautaire en conservant un nombre maximal de 80 étudiants (soit 2 groupes de 40 étudiants)
	LEA – parcours Anglais/Français	0	0	0	0	0	
	LEA – parcours Anglais/Allemand	75	80	36	75	80	
	LEA – parcours Anglais/Espagnol	230	250	229	230	250	
	LEA – parcours Anglais/Italien	75	80	73	75	80	
	LEA-parcours Anglais/Russe	75	80	44	75	80	
	LLCER - parcours Russe	50	60	14	50	60	
	LLCER – parcours Allemand	25	30	3	25	30	
	LLCER – parcours Anglais	250	250	276	250	250	
	LLCER – parcours Anglais CEMU	40	50	48	40	50	
	LLCER – parcours Espagnol	150	160	49	150	160	
	LLCER – parcours Italien	60	80	18	60	80	
	LLCER – parcours Etudes nordiques						
	Option Danois	25	30		25	30	
	Option Finnois	25	30		25	30	
	Option Islandais	25	30		25	30	
	Option Norvégien	25	30		25	30	
	Option Suédois	25	30		25	30	
	LLCER - parcours Etudes Franco-Allemandes : langue, culture et numérique	15	15	0	15	15	
UFR LVE	Gestion des entreprises et des administrations (Site de Caen)	130	140	132	130	140	
	Gestion des entreprises et des administrations (Site de Cherbourg)	78	84	79	80	84	2 nouveaux entrants en plus car moins de redoublants
	Techniques de commercialisation (Site de Caen)	160	168	161	134	140	1 groupe de TD en moins car manque RH
	Techniques de commercialisation (Site de Lisieux)	56	56	52	56	56	
	Techniques de commercialisation (Site de Cherbourg)	80	84	90	85	90	5 nouveaux entrants et 6 au global en plus. Face à la pression des demandes et compte tenu du fait que de septembre à décembre on enregistre toujours quelques démissions, nous avons modifié nos capacités d'accueil pour être au maximum possible des inscriptions à la rentrée.
	Génie chimique génie des procédés (Site de Caen)	52	56	49	52	56	
	Mesures physiques (Site de Caen)	120	130	105	107	117	1 groupe de TP en moins pour être plus en cohérence avec le recrutement
	Génie biologique parcours Sciences de l'environnement et écotechnologie (Site de Caen)	32	34	30	32	34	
	Génie biologique parcours Sciences de l'aliment et biotechnologie (Site de Caen)	32	34	31	32	34	
	Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie (Site de Caen)	40	44	47	40	44	
	Sciences des données (Site de Lisieux)	49	52	33	42	46	7 nouveaux entrants et 6 au global en moins pour être plus en cohérence avec le recrutement
	Information communication parcours publicité (Site d'Ifs)	28	28	29	28	28	
	Information communication parcours communication des organisations (Site d'Ifs)	56	56	55	56	56	
	Informatique (Site d'Ifs)	84	87	65	84	87	
	Réseaux et télécommunications (Site d'Ifs)	56	56	50	56	56	
	Réseaux et télécommunications - en apprentissage (Site d'Ifs)	28	28	7	14	14	1 groupe de TP en moins pour être en cohérence avec le recrutement
	Hygiène Sécurité Environnement (Site de Vire)	50	52	40	50	52	
	Génie électrique et informatique industrielle (Site de Cherbourg)	48	52	32	48	52	
	Génie électrique et informatique industrielle - en apprentissage (Site de Cherbourg)	14	14	12	14	14	
	Génie industriel et maintenance (Site de Cherbourg)	36	39	37	36	39	
	Génie industriel et maintenance						
	Parcours Marine Nationale / EAMEA-Défense (Site de Cherbourg)	24	24	24	24	24	
	Génie industriel et maintenance - en apprentissage (Site de Saint-Lô)	14	14	14	14	14	
	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétique (Site de Saint-Lô)	42	42	18	42	42	
	Métiers du multimédia et de l'internet (Site de Saint-Lô)	42	42	40	42	42	
	Management de la Logistique et du Transport (Site d'Alençon)	52	56	50	52	52	moins 4 au global pour être en cohérence avec le recrutement

	Carrières sociales Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGE3S) (Site d'Alençon) - ex option Services à la Personne	42	46	29	42	46	
	Carrières sociales Parcours Villes et territoires durables (Site d'Alençon) - ex option Gestion Urbaine	42	46	16	32	36	10 nouveaux entrants et 10 au global en moins pour être plus en cohérence avec le recrutement
	Génie mécanique et productique (Site d'Alençon)	52	56	58	48	56	4 nouveaux entrants en moins afin de ne pas dépasser la capacité globale comme cette année
INSPE	Professorat des écoles	NC	NC	NC	80	80	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-101

Direction des Études et de la Vie Étudiante

ACCÈS AUX FORMATIONS DE MASTERS

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;*

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les capacités d'accueil, les attendus, modalités de recrutement et éléments pris en considération lors de l'examen des dossiers de candidature pour la rentrée 2026.

Annexe : Tableaux des capacités et des paramétrages.

Résultat du vote :

Pour : 28

Abstention : 5

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI



Publiée et Transmise au Rectorat le **03 FEV. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accès aux formations de masters 2026/2027

Composante	Mention	Parcours	Pour rappel : CAL (Capacité offerte limitée, nombre de places proposées via la plateforme Mon Master en M1 rentrée 2025)	Pour rappel : Capacité d'accès globale - CAL - en M1 dans le master ou dans le programme(s) (nouveaux entrants + candidats internationaux + roturiers) rentrée 2025	Effectifs inscrits à la rentrée 2025 (extraction au 20/09/2025)	Nombre de candidatures finalisées via Mon Master rentrée 2026	Nombre de candidatures classées via la plateforme Mon Master rentrée 2026	CAL (Capacité offerte limitée, nombre de places proposées via la plateforme Mon Master) en M1 rentrée 2026	Capacité d'accès globale - CAL - en M1 dans le master ou dans le programme(s) (nouveaux entrants + candidats internationaux + roturiers) rentrée 2025	Mentions de Licences, Licences professionnelles ou BUT conseillées pour intégrer le Master			
										Modèles de sélection (dossier et/ou entretien, prérequis, concours, ...)	Recrutement sur dossier ou Recrutement par entretien ou Recrutement sur dossier puis entretien pour les meilleures candidats ou Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape	Attendus : ensemble des connaissances et compétences requises pour réussir dans cette formation	Éléments pris en considération lors : De l'examen du dossier De l'entretien
STAPS	Ergonomie		18	19	18	2295	195	18	19	Recrutement sur dossier	Licence STAPS : Ergonomie du sport et performance motrice et autres mentions STAPS - Mobiliser des connaissances scientifiques pluridisciplinaires pour comprendre et analyser les activités humaines, qu'elles soient individuelles ou collectives. - Cerner les principes fondamentaux de l'ergonomie et les enjeux de leur application dans les situations de travail. - Comprendre les méthodes et les outils d'analyse et d'évaluation relatives à l'analyse de l'activité (observations, verbalisations,...) et savoir analyser ces données et les interpréter (notamment d'un point de vue ergonomique). - Analyser des lectures avec esprit critique et savoir en restituer une synthèse argumentée. - Maîtriser la langue française. Niveau minimum exigé : B2 ; Niveau conseillé : C1.		
STAPS	STAPS : activité physique adaptée et santé (co-ac créditation avec l'Université de Rouen)	Prévention, réhabilitation et intervention en santé par les APA	20	22	18	295	140	20	22	Recrutement sur dossier	Licence STAPS : Activité physique adaptée & santé Maîtriser les connaissances pluridisciplinaires relatives aux déficiences physiques et aux activités physiques adaptées/APA (physiopathologie et psychopathologie des déficiences et pathologies, connaissance des APA, thérapies et modalités d'intervention). Posséder des connaissances et compétences spécifiques à la prise en charge en APA dans différentes situations d'intervention (méthodologie, évaluation, prévention, planification, conception de programme et séances, éthique, identité et législation). Savoir évaluer les effets d'une prise en charge en APA sur la santé (individuelle et collective) et d'effectuer une évaluation. Maîtriser la langue française. Niveau minimum exigé : B2 ; Niveau conseillé : C1.		
STAPS	STAPS : management du sport (co-ac créditation avec l'Université de Rouen)	Sports : territoires, acteurs et réseaux	22	25	23	200	109	22	25	Recrutement sur dossier	Licence STAPS : Management du sport Maîtriser les connaissances pluridisciplinaires. Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques. Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation, identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs. Développer une argumentation avec esprit critique. Se servir aisément de l'écrit et de l'oral dans la langue française. Comprendre son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autovalueur pour améliorer sa pratique. Maîtriser la langue française. Niveau minimum exigé : B2 ; Niveau conseillé : C1.		
STAPS	STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS)	Entraînement, Préparation physique et mental en sport de haut niveau	20	25	24	291	78	25	27	Recrutement sur dossier	Licence STAPS : Entraînement sportif Acquérir des compétences pluridisciplinaires (physiologie, biologie, biomecanique, informatique, psychologie, etc.) dans les domaines de la préparation physique et mentale, de l'accompagnement scientifique de la performance, et de la préparation et la gestion des équipes de haut niveau. Assurer la conception, le pilotage et l'expertise de programmes d'entraînement, de développement des qualités physiques et mentales. Maîtriser les outils d'évaluation pour élaborer des bilans individuels sur les plans physique et/ou mental. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et tactiques d'entraînement de qualités physiques et mentales ainsi que des programmes de préparation et de récupération. Elaborer et planifier le contenu et de diriger des séances en adaptant les programmes aux athlètes. Maîtriser les aspects techniques, tactiques et stratégiques de l'entraînement. Assurer la gestion et la communication d'entraînement, d'optimisation de la performance et de préparation.		

LVE	Langues étrangères appliquées	Expert en projets européens au service du développement local	25	22	19	202	167	25	22	Recrutement sur dossier	Licence LIA, Licence LLCE, Licence Géographie, Licence Gestion, Licence Économie, Licence Humanités, Licence Histoire, Licence Droit, Licence ADE, Licence Sociologie	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder des compétences qui entrent en jeu dans l'élaboration et la mise de projets (communication, organisation, veille informatique, gestion...) • Posséder un niveau suffisant en anglais et dans une des LV2 proposées par la formation : allemand, espagnol, italien ou russe. Niveau exigé : B2 • Posséder un niveau C1 de français pour les étudiants originaires d'un pays non francophone (TCF, DELF ou DALF) 	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet</p>
LVE	Langues étrangères appliquées	Développement durable : stratégies de concertation et de communication	25	22	16	220	85	25	22	Recrutement sur dossier	Licence LIA, Licence LLCE, Licence Géographie, Licence Gestion, Licence Économie, Licence Humanités, Licence Histoire, Licence Droit, Licence ADE, Licence Sociologie	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder des compétences qui entrent en jeu dans l'élaboration et la mise de projets (communication, organisation, veille informatique, gestion...) • Posséder un niveau suffisant en anglais et dans une des LV2 proposées par la formation : allemand, espagnol, italien ou russe. Niveau exigé : B2 • Posséder un niveau C1 de français pour les étudiants originaires d'un pays non francophone (TCF, DELF ou DALF) 	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet</p>
LVE	Langues étrangères appliquées	Implantation des entreprises à l'international	25	22	21	353	143	25	22	Recrutement sur dossier	Licence LIA, Licence Gestion, Licence Économie, Licence Droit	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder des compétences qui entrent en jeu dans l'élaboration et la mise de projets (communication, organisation, veille informatique, gestion...) • Posséder un niveau suffisant en anglais et dans une des LV2 proposées par la formation : allemand, espagnol, italien ou russe. Niveau exigé : B2 • Posséder un niveau C1 de français pour les étudiants originaires d'un pays non francophone (TCF, DELF ou DALF) 	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet</p>
LVE	Traduction et interprétation	Traduction spécialisée et localisation	21	24	22	109	88	21	24	Recrutement sur dossier	LLCE ou LIA	<p>Pouvoir démontrer à travers des cursus antérieurs, bulletins de notes / ou certification d'au moins C1 en français, le niveau C1 en anglais et le niveau B2 dans une troisième langue à choisir parmi russe ou espagnol ou italien ou allemand ; montrer une réelle volonté de faire une carrière dans le secteur professionnel et un intérêt actif pour les métiers de la traduction.</p>	<p>L'accès en 1^{re} année de Master s'opère de façon selective.</p> <p>La commission examine le dossier pour voir si le cursus antérieur et la motivation du candidat sont en adéquation avec les exigences de la formation. Examen sur dossier : compétences et qualité du cursus antérieur, C1, lettre de motivation en français, tests de langue et / ou de traduction dans les deux langues étrangères, entretien téléphonique si besoin.</p>
LVE	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes culturelles Littérature / Civilisation	50	50	42	325	192	50	50	Recrutement sur dossier	Licence LLCE	<p>Avoir des capacités organisationnelles et méthodologiques ; avoir des capacités à problématiser, analyser, synthétiser ; faire preuve de qualités rédactionnelles en français et en LVE (équivalent du niveau C1 en français et en LVE) ; avoir une expression orale de qualité en français et en LVE.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p>
LVE	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes culturelles Littérature / Civilisation EAD	30	30	18	215	80	30	30	Recrutement sur dossier	Licence LLCE	<p>Avoir des capacités organisationnelles et méthodologiques ; avoir des capacités à problématiser, analyser, synthétiser ; faire preuve de qualités rédactionnelles en français et en anglais (équivalent du niveau C1 dans ces deux langues).</p> <p>Avoir une expression orale de qualité en français et en anglais.</p> <p>Attention : l'anglais est la seule langue proposée dans la formation à distance.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p>
LVE	Langues, littératures et civilisations	Linguistique multilingue (anglais, russe, langues nordiques, espagnol)	18	20	12	62	42	18	20	Recrutement sur dossier	Licence LLCE Licence Sciences du Langage	<p>Comprendre et se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française ainsi que de la langue étudiée.</p> <p>Maitriser les outils linguistiques permettant une communication et une compréhension de toute forme de discours dans différents contextes, en français et dans la langue étudiée.</p> <p>Apprendre à utiliser la langue de la locution tout des points de vue phonétique et phonologique.</p> <p>Communicer, analyser et argumenter avec esprit critique, par oral et par écrit, en français et dans la langue étudiée.</p> <p>Mobiliser les concepts linguistiques afférents à la langue étudiée.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission déclarera accroître la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p>

	étrangères et régionales	(allemand, italien)									<p>Prendre du recul face à une situation. Identifier les éléments de difficultés et de risques. Analysier et synthétiser des données en vue de leur exploitation. Faire preuve d'initiative et d'esprit d'entreprise ainsi qu'un esprit d'autonomie et responsabilité au service d'un projet.</p> <p>Analysier ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</p>	formation souhaitée à son projet.	
IAE	Comptabilité - contrôle - audit Fi, FA, FC		Fl : 30 FA : 35 FC : 25	Fl : 30 FA : 50 FC : 10	Fl : 22 FA : 35 FC : 31	2569	266	90	Fl : 30 FA : 50 FC : 10	Recrutement sur dossier	Licence Comptabilité Contrôle Audit	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.	
IAE	Contrôle de gestion et audit organisationnel FA	Contrôle de gestion et pilotage digital de la performance	22	22	23	462	94	22	22	Recrutement sur dossier : Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Job dating alternance :	Licence Gestion, Licence Économie, Licence Économie et gestion, Licence Droit, Licence AES.	Avoir des notions de base dans les domaines de la gestion financière mais également une certaine aptitude pour la professionnelle. Compétences requises : rigueur, curiosité, autonomie.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
IAE	Gestion de patrimoine FA, FC		25	25	22	783	35	25	25	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de l'étude du dossier. Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent ensuite les différentes étapes du recrutement. Recrutement : étudiants bancaires qui proposent des contrats d'alternance. Pour la FC les étudiants doivent avoir signé un contrat d'alternance pour intégrer la formation. Job dating alternance :	Licence BPA, Droit, A5, Economie gestion, Finance	Connaissance de base en droit, économie et gestion, fiscalité et environnement bancaire. Compétences requises : rigueur, curiosité, autonomie.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Gestion de production, logistique, achats FA		35	35	30	1190	49	35	35	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier.	Licence Management des opérations Licence Production Licence qualité Licence Management/Gestion	Gestion de production (MRP, Juste-à-temps); Lean manufacturing	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Gestion des ressources humaines FA, FC		30	30	27	436	59	30	30	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue du dossier. Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Tutorat IAE Message obligatoire job dating alternance :	Licence Gestion, Licence Économie, Licence Économie et gestion, Licence AES, Licence Droit, Licence Psychologie	Bonne culture générale du monde des affaires, curiosité, esprit d'initiative, et aptitude pour le pilotage de projets en lien avec le développement des compétences.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Management de l'innovation Fl		20	20	20	278	88	20	20	Recrutement sur dossier complété éventuellement par un entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier.	Licence économie et de gestion, Licence de droit, licence LEA, Licence AES, Licence STAPS, des licences ou cours suivis d'avoir suivi un cours de comptabilité générale et/ou de gestion financière.	Compétences basiques en comptabilité et/ou en gestion financière. Bonne culture générale dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat.Curiosité, créativité, capacité d'analyse et de synthèse, capacité à travailler en équipe sont des compétences attendues.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.

IAE	Management Sectoriel FI, FA, FC	Ingénierie et management de l'intervention sociale	15	20	14	240	220	15	15	Recrutement sur dossier	Licences des domaines Sciences Humaines et Sociales et Droit Economie Gestion	Etre intéressé(e) par les champs professionnels du social, du médico-social et de la santé Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française Faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse Aimer le travail en équipe, avoir envie d'apprendre	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
IAE	Management Sectoriel FI, FA, FC	Management de l'économie solidaire-Développement Durable	15	14	14	169	153	15	15	Recrutement sur dossier	Licences des domaines Sciences Humaines et Sociales et Droit Economie Gestion, Santé	Etre intéressé(e) par les champs professionnels du social, du médico-social et de la santé, de l'EESS (Economie Sociale et Solidaire), de la RSO (Responsabilité Sociale des Organisations). Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française Faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse Aimer le travail en équipe, avoir envie d'apprendre	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
IAE	Management Sectoriel FC	Management des organisations en santé		45	28			45	45	Recrutement sur dossier complété par un entretien pour les candidats retenus à l'issue de l'examen du dossier	Licences ou diplôme équivalent dans les domaines de la santé ou de l'économie/gestion	Expérience professionnelle dans le secteur de la santé (sanitaire ou médico-social) souhaitée	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. Il permettra également d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée.
IAE	Management Sectoriel FI, FA, FC	Management des établissements et des structures gérontologiques	15	20	13	162	146	15	15	Recrutement sur dossier	Licences des domaines Sciences Humaines et Sociales et Droit Economie Gestion, Santé	Etre intéressé(e) par les champs professionnels du social, du médico-social et de la santé Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française Faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse Aimer le travail en équipe, avoir envie d'apprendre	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non-gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management Sectoriel FC, FOAD	Management des organisations sociales		FC : 35 FOAD : 35	14			70	FC : 35 FOAD : 35	Recrutement sur dossier	Toute licence ou VAP	Etre intéressé(e) par les champs professionnels du social, du médico-social et de la santé Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française Faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non-gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management Sectoriel FI, FA, FC	Management et coordination des petites unités de santé	15	14	16	186	168	15	15	Recrutement sur dossier	Licences des domaines Sciences Humaines et Sociales et Droit Economie Gestion, Santé	Etre intéressé(e) par les champs professionnels du social, du médico-social et de la santé, de l'EESS (Economie Sociale et Solidaire), de la RSO (Responsabilité Sociale des Organisations). Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française Faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse Aimer le travail en équipe, avoir envie d'apprendre	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non-gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management et administration des entreprises FI		20	20	19	547	143	20	20	Recrutement sur dossier	Titulaire d'un bac + 3 ayant fait des études non-gestionnaires (spécialement en droit, sociologie, électronique, chimie, télécommunications, réseaux, informatique, lettres, géographie, histoire, biologie, mathématiques... Ne sont pas retenus les étudiants ayant déjà obtenu un diplôme de niveau Bac+5 ou Bac+6 (Mastère, Master, marketing, stratégie, management opérationnel, management d'équipes, création d'entreprises, etc) comme par exemple les titulaires d'un DUT TC, GEA, diplômes d'une Business School, diplômes délivrés par un IAE	Pour intégrer le master MAE, l'étudiant titulaire d'un niveau Bac + 3 doit justifier d'un projet professionnel en lien avec la formation. Aucun pré-requis n'est nécessaire.	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non-gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.

IAE	Management et administration des entreprises EVREUX - FA			25	25	15	453	70	25	25	Recrutement sur dossier	Titulaires d'une Licence Gestion, Licence Economie, Licence Economie et gestion, Licence Droit, Licence AES ou tout autre Bac+3.	Pour intégrer le master IAE, l'étudiant titulaire d'un niveau Bac +3 doit justifier d'un projet professionnel en lien avec la formation. Aucun pré-requis n'est nécessaire.	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management et administration des entreprises DYNABURG (ouverture rentrée 2025) FA-FC			25	25	13	294	56	25	25	Recrutement sur dossier	Titulaires d'une Licence Gestion, Licence Economie, Licence Economie et gestion, Licence Droit, Licence AIS ou tout autre Bac+3.	Pour intégrer le master IAE, l'étudiant titulaire d'un niveau Bac +3 doit justifier d'un projet professionnel en lien avec la formation. Aucun pré-requis n'est nécessaire.	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management et commerce international FI	Développement international de la PME-PMI		30	30	20	292	82	20	20	Recrutement sur dossier et fournir une attestation Score TOEFL IBT ou IBT HOME EDITION 79 minimum ou un score IELTS de 6.5 minimum, ou TOEIC 850 minimum (sauf pour les anglophones).	L3 Economie, droit , gestion, AES , LEA, DUETI (180 ECTS)L3 Bachelor (90 US Credits), Import export, développement international de l'entreprise, gestion des opérations, Bachelor commerce international, BUT (IUT) GEA - Techniques de commercialisation.	Bon niveau d'anglais (Niveau B2 du CEFR / TOEFL score 79 minimum obligatoire, Score IELTS > ou = 6,5). Sens de l'organisation, aptitudes à étudier et travailler en équipe, Connaissances du fonctionnement des entreprises, Connaissances de l'actualité internationale, Agilité , sens de l'adaptation, bases en comptabilité, Bases en économie et en finances.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management et commerce international GUADELOUPE - FA	Développement international de la PME-PMI		25	25	21	NC	NC	25	25	Recrutement sur dossier	L3 Economie, droit , gestion, AES , LEA, DUETI (180 ECTS)L3 Bachelor (90 US Credits), Import export, développement international de l'entreprise, gestion des opérations, Bachelor commerce international, BUT (IUT) GEA - Techniques de commercialisation.	Sens de l'organisation, aptitudes à étudier et travailler en équipe, Connaissances du fonctionnement des entreprises, Connaissances de l'actualité internationale, Agilité , sens de l'adaptation, bases en comptabilité, Bases en économie et en finances..	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management et commerce international FI	Franco-américain		30	30	25	287	69	20	20	Recrutement sur dossier et fournir une attestation Score TOEFL IBT ou IBT HOME EDITION 79 minimum ou un score IELTS de 6,5 minimum, ou TOEIC 850 minimum (sauf pour les anglophones).	L3 Economie, droit , gestion, AES , LEA, DUETI (180 ECTS)L3 Bachelor (90 US Credits), Import export, développement international de l'entreprise, gestion des opérations, Bachelor commerce international, BUT (IUT) GEA - Techniques de commercialisation.	Bon niveau d'anglais (Niveau B2 du CEFR / TOEFL score 79 minimum obligatoire, Score IELTS > ou = 6,5). Sens de l'organisation, aptitudes à étudier et travailler en équipe, Connaissances du fonctionnement des entreprises, Connaissances de l'actualité internationale, Agilité , sens de l'adaptation, bases en comptabilité, Bases en économie et en finances..	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Marketing, vente FA, FC	Marketing digital et social media		25	25	25	677	73	25	25	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de l'étude du dossier. Seuls les étudiants ayant signés un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Job dating alternance :	Tous types de L3 y compris pour des non gestionnaires qui viennent de disciplines comme la sociologie, la psychologie, le droit... Sont admissibles également des étudiants venant de Bachelor en Ecole de Commerce	Le marketing étant par nature une discipline ouverte nous demandons essentiellement aux candidats une solide culture générale et une grande curiosité d'esprit .	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Monnaie, banque, finance, assurance FA, FC	Chargé d'affaires entreprises et ingénierie		20	20	21	468	33	20	20	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de l'étude du dossier : les candidats retenus signent un contrat d'alternance et inscrivent les différentes étapes du recrutement des établissements basés sur les critères des contrats d'alternance. Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Job dating alternance :	Licence Gestion Licence sciences économiques Licence AES	Compétences relationnelles et capacité d'analyse	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme. Un étudiant ne sera inscrit que s'il signe un contrat d'alternance.

IAE	Monnaie, banque, finance, assurance FA FC	Responsable de clientèle Professionnels et Agriculteurs	25	25	25	224	116	25	25	Recrutement sur dossier; les candidats renvoyant ensuite les certificats de réussite au recruteur des établissements bancaires qui procèdent aux entrées d'alternance. Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation.	Licence Gestion Licence sciences économiques/ Licence AES/ BUT GEA/ BUT TC /LP chargé de clientèle	Eco/gestion/droit Capacité d'analyse et de travail, rigueur, aisance relationnelle.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
IAE	Monnaie, banque, finance, assurance FA	Gestion d'actifs, contrôle des risques et conformité	20	20	20	425	48	20	20	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier. Test d'anglais : TOEFL, IELTS ou TOEFL en fonction de la destination, que le candidat souhaite intégrer la formation à la fin du deuxième semestre de son année de M1.	Licence en gestion, Licence en droit	Compétences relationnelles et capacité d'analyse	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments de dossier. L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Le personnel de l'IRF appréciera les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Management	Management de la qualité, sécurité et environnement EVREUX	24	24	15	475	94	24	24	Recrutement sur dossier puis entretien pour les deux candidats retenus à l'issue de la première étape	L3 Eco-gestion L3 Droit L3 Sciences BUT GEA BUT Sciences L3 QSE / HSE	Diplôme de licence Formation également accessible aux professionnels en reprise d'études ayant validé une expérience significative en lien avec les métiers visés (une attention particulière sera donnée au projet professionnel)	Niveau académique Diplômes antérieurs Lettre de motivation et CV Cohérence du projet professionnel Compétences linguistiques VAE / VAP pour les candidats en reprise d'études Motivation et objectifs professionnels Culture générale d'entreprise Connaissances du domaine
IAE/RUT GON	Management	Management de la qualité, sécurité et environnement CHEBOURG	24	24	23	NC	NC	24	24	Recrutement sur dossier puis entretien pour les deux candidats retenus à l'issue de la première étape	L3 Eco-gestion L3 Droit L3 Sciences BUT GEA BUT Sciences L3 QSE / HSE	Diplôme de licence Formation également accessible aux professionnels en reprise d'études ayant validé une expérience significative en lien avec les métiers visés (une attention particulière sera donnée au projet professionnel)	Niveau académique Diplômes antérieurs Lettre de motivation et CV Cohérence du projet professionnel Compétences linguistiques VAE / VAP pour les candidats en reprise d'études Motivation et objectifs professionnels Culture générale d'entreprise Connaissances du domaine
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat des écoles	Professeur des écoles	210 Caen: 135 Alençon: 25 Saint-Lô: 50	225 Caen: 140 Alençon: 30 Saint-Lô: 55	191 Caen: 132 Alençon: 15 Saint-Lô: 47	Caen: 528 Alençon: 427 Saint-Lô: 390	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	Toute licence	Avoir une première représentation du métier. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser la communication. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat	
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat des écoles	Professeur des écoles affilié (en lien avec l'AEEF)	Pas d'ouverture sur Mon Master	10 à 20 par IRF	32	NC	NC	Non candidatable (recrutement via ECANDIDAT sur liste fournie par l'AEEF - Master en partenariat avec l'AEEF)	Non candidatable (recrutement via ECANDIDAT sur liste fournie par l'AEEF - Master en partenariat avec l'AEEF)	Recrutement en FC via proposition des IRF	Tout BAC+3 etVAPP	Maîtriser la langue française au niveau B2 Être en poste dans l'enseignement français à l'étranger en partenariat avec l'AEEF Expériences dans l'enseignement français à l'étranger.	Être en poste dans l'enseignement français à l'étranger La commission pédagogique appréciera les expériences dans l'enseignement français à l'étranger.
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Mathématiques (en lien avec l'AEEF)	Pas d'ouverture sur Mon Master	10 à 20 par IRF	18	NC	NC	Non candidatable (recrutement via ECANDIDAT sur liste fournie par l'AEEF - Master en partenariat avec l'AEEF)	Non candidatable (recrutement via ECANDIDAT sur liste fournie par l'AEEF - Master en partenariat avec l'AEEF)	Recrutement en FC via proposition des IRF	Tout BAC+3 etVAPP	Maîtriser la langue française au niveau B2 Être en poste dans l'enseignement français à l'étranger en partenariat avec l'AEEF Expériences dans l'enseignement français à l'étranger.	Être en poste dans l'enseignement français à l'étranger La commission pédagogique appréciera les expériences dans l'enseignement français à l'étranger.

INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Education physique et sportive		42	45	47	730	674	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	Licence STAPS	Avoir une première représentation du métier. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat	
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Professeur documentaliste		20	25	15	140	77	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier (CV et Lettre de motivation)	Sciences de l'information et de la communication Sciences de l'éducation, Humanités numériques	Avoir une première représentation du métier. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat	
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Histoire-Géographie		20	20	18	204	93	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	Licence Histoire, Licence de géographie	Avoir une première représentation du métier. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. Pré-requis : 2 UE d'histoire pour les titulaires d'une licence de géographie, 2 UE de géographie pour les titulaires d'une licence d'histoire La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat	
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Langues vivantes étrangères ANGLAIS		28	30			217	106	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	Licence LLCR	Avoir une première représentation du métier. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Langues vivantes étrangères ESPAGNOLE		15	15			88	77	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	Licence LLCR	Avoir une première représentation du métier. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Langues vivantes étrangères ITALIEN	NC	Formation non ouverte pour la rentrée 2025		49		NC	NC	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	Licence LLCR	Avoir une première représentation du métier. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Langues vivantes étrangères ALLEMAND	15	15 (dont 10 EAD)			29	20	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	Licence LLCR	Avoir une première représentation du métier. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat	

INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Lettres modernes	22	25	10	82	63	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier (CV et Lettre de motivation) ou obtenus en licence (bulletin de notes des trois années de Licence)	<p>Licence de lettres, Licence Humanités</p> <p>Pour les autres licences (philosophie, arts du spectacle, sciences du langage, etc.) : au cas par cas, avec les mêmes modalités (bulletin et lettre de motivation) un entretien avec la candidat (zoom).</p>	<p>Avoir une première représentation du métier.</p> <p>Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement.</p> <p>Maîtriser sa communication.</p> <p>Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence.</p> <p>Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des documents du dossier du candidat.</p> <p>Le candidat pourra également faire l'appréciation de la formation souhaitée et donner la possibilité au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée.</p> <p>Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.</p> <p>La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat</p>
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Lettres classiques	NC	Formation non ouverte pour la rentrée 2025	0	NC	NC	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	<p>Licence lettres, Licence Humanités (ou intitulé équivalent)</p>	<p>Avoir une première représentation du métier.</p> <p>Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement.</p> <p>Maîtriser sa communication.</p> <p>Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence.</p> <p>Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat</p>
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Mathématiques	25	28	18	142	109	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	<p>Licence de mathématiques</p>	<p>Maîtriser les connaissances et les compétences enseignées jusqu'au niveau L3 d'une licence de mathématiques.</p> <p>Avoir une première représentation du métier.</p> <p>Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement.</p> <p>Maîtriser sa communication.</p> <p>Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence.</p> <p>Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat</p>
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Physique-Chimie	22	25	9	76	68	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier (CV et Lettre de motivation)	<p>LICENCE Physique, LICENCE Chimie, LICENCE Physique-Chimie</p>	<p>Avoir une première représentation du métier.</p> <p>Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement.</p> <p>Maîtriser sa communication.</p> <p>Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence.</p> <p>Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat</p>
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Sciences de la vie et de la Terre	17	20	9	161	74	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	<p>Licence SVT</p> <p>Licence Sciences de la Vie</p> <p>Licence Sciences de la Terre</p> <p>Licence sciences pour la santé</p>	<p>Maîtriser les connaissances scientifiques enseignées en collège et en lycée portées au niveau Licence 3.</p> <p>Savoir déterminer ce qu'est une démarche d'investigation scientifique.</p> <p>Savoir se repérer parmi les différents acteurs d'un établissement.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat</p>
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, professorat du second degré	Sciences économiques et sociales	27	30	12	181	142	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	<p>Licences Economies/ gestion, Sociologie, AES Sciences politiques</p>	<p>Avoir des capacités rédactionnelles, de savoir-faire quantitatifs, de synthèse et de problématisation.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat</p>
INSPE	Métiers de l'enseignement et de l'éducation, conseiller principal d'éducation	Conseiller Principal d'éducation	22	25	20	404	390	Non concerné	Non concerné	Recrutement sur dossier	<p>Sciences humaines et sociales</p>	<p>Avoir une première représentation du métier.</p> <p>Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement.</p> <p>Maîtriser sa communication.</p> <p>Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence.</p> <p>Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat</p>

INSPE	Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratiques et ingénierie de la formation	Formation pour l'éducation inclusive	NC	Formation non ouverte pour la rentrée 2025	Formation non ouverte pour la rentrée 2025	NC	NC	20	20	Recrutement sur dossier puis entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Toutes licences ou équivalences bac+3	Avoir un intérêt et/ou une première expérience quant à la prise en compte des publics en situation de vulnérabilité (difficultés scolaires, situation de handicap, etc.) dans le domaine de l'enseignement, de la formation ou de l'accompagnement éducatif. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication à l'écrit comme à l'oral. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence."	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra aussi au candidat de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier l'aptitude du candidat à se projeter d'un point de vue organisationnel dans la formation pour la suivre dans les meilleures conditions.
INSPE	Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratiques et ingénierie de la formation	Formation de formateurs du milieu scolaire	20	20	0	30	8	20	20	Recrutement sur dossier puis entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier*	Toutes licences	Etre en poste dans une institution comme enseignant ou comme formateur Comme cadre dans une institution chargé d'enseignement et/ou d'action de formation. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication à l'écrit comme à l'oral. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
INSPE	Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratiques et ingénierie de la formation	Mediation culturelle et enseignement	15	15	15	78	41	20	20	Recrutement sur dossier puis entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier*	Toutes licences	Avoir une première représentation du métier. Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du milieu de la culture ainsi que son fonctionnement. Maîtriser sa communication. Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence. Maîtriser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
INSPE	Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratiques et ingénierie de la formation	Mobilité et Tourismes Educatifs	12	15	9	58	21	12	15	Recrutement sur dossier puis entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier*	Administration, Droit, Economie, Géographie, Gestion, Langues étrangères appliquées, Langues, Méthodes et civilisations étrangères et régionales, Sciences de l'éducation, Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie, Sociologie	Capacité de problématisation, d'analyse et de synthèse. Capacités rédactionnelles et de communication orale. Maîtrise de l'anglais au niveau B2 à l'écrit et à l'oral. Maîtrise d'une seconde langue vivante étrangère au niveau A2 minimum (pour les étudiants en bilinguisme), cette seconde langue est le français Langue étrangère).	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission appréciera également les expériences antérieures du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
INSPE	Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratiques et ingénierie de la formation	Enseignement Français à l'étranger 1er degré	NC	Formation non ouverte à la rentrée 2025	NC	NC	Formation fermée en 2026	Formation fermée en 2026	Recrutement sur dossier	BAC + 3	Maîtriser la langue française au niveau B2 Etre en poste dans l'enseignement français à l'étranger. Expériences dans l'enseignement français à l'étranger.	Etre en poste dans l'enseignement français à l'étranger La commission pédagogique appréciera les expériences dans l'enseignement français à l'étranger.	
INSPE	Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratiques et ingénierie de la formation	Enseignement Français à l'étranger 2nd degré	NC	Formation non ouverte à la rentrée 2025	NC	NC	Formation fermée en 2026	Formation fermée en 2026	Recrutement sur dossier	BAC + 3	Maîtriser la langue française au niveau B2 Etre en poste dans l'enseignement français à l'étranger. Expériences dans l'enseignement français à l'étranger.	Etre en poste dans l'enseignement français à l'étranger La commission pédagogique appréciera les expériences dans l'enseignement français à l'étranger.	
UFR de Psychologie	Psychologie	Clinique du développement de l'enfant de l'adolescent et de la famille	13	15	16	1258	79	12 + [1 intérêt de cours prévu pour la rentrée 2026]	15	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier*	Psychologie	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme. Pousser les compétences et connaissances visées par la licence de psychologie (fiche INPC 39032)	

UFR de Psychologie	Psychologie	Neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte	15	17	19	980	121	15	17	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Psychologie	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat.</p> <p>L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée.</p> <p>Il permettra également d'appréhender les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.</p> <p>Posséder les compétences et connaissances visées par la licence de psychologie (fiche RNCP 39023)</p>
UFR de Psychologie	Psychologie	Psychologie de l'éducation	NC	NC	NC	NC	NC	13	15	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier*	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Psychologie	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat.</p> <p>L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée.</p> <p>Il permettra également d'appréhender les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.</p> <p>Posséder les compétences et connaissances visées par la licence de psychologie (fiche RNCP 39023)</p>
UFR de Psychologie	Psychologie	Psychologie psychodynamique clinique et pathologique	17	20	21	933	70	17	20	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier*	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Psychologie	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat.</p> <p>L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée.</p> <p>Il permettra également d'appréhender les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.</p> <p>Posséder les compétences et connaissances visées par la licence de psychologie (fiche RNCP 39023)</p>
UFR de Psychologie	Psychologie	Psychologie sociale et conduite du changement: diagnostic et intervention	11	15	13	312	72	13	15	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier*	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Psychologie	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat.</p> <p>L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée.</p> <p>Il permettra également d'appréhender les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.</p> <p>Posséder les compétences et connaissances visées par la licence de psychologie (fiche RNCP 39023)</p>
UFR des Sciences	Agrosciences, environnement, territoire, paysage, forêt	Gestion et valorisation agro-environnementales	18	18	18	185	54	18	18	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier*	Licence Sciences de la vie (Parcours orientés en écologie)	<p>Une formation en écologie des populations, des communautés et écologie fonctionnelle, des biogéochimie en écophysiologie ainsi que des connaissances relatives (botanique, zoologie, micrométrie ou ornithologie) sont les pré-requis attendus.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat.</p> <p>L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée.</p> <p>Il permettra également d'appréhender les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.</p>
UFR des Sciences	Biologie intégrative et physiologie	Management de l'expérimentation préclinique et éthique animale	15	15	17	152	75	15	15	Recrutement sur dossier (lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplômes et attestation de niveau de français langue (DALF C1)), puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape de sélection sur dossier	Toutes les mention de licence en biologie	<p>Les connaissances de base en physiologie générale et en génétique sont fortement recommandées.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p> <p>L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat.</p> <p>L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée.</p>
UFR des Sciences	Biologie, agrosciences (co accréditation avec l'Université de Rouen)	Ecoproduction, biotechnologies végétales et biovalorisation	15	15	11	229	68	15	15	Recrutement sur dossier (lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplôme, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1))	Toutes les mention de licence en biologie	<p>Connaissances solides en physiologie végétale et nutrition des plantes. La validation d'une UVE en Physiologie végétale de niveau L3 est un pré-requis pour intégrer la formation.</p>	<p>La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée.</p> <p>La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.</p>

UFR des Sciences	Biologie-santé (co-acréditation avec l'université de Rouen)	-	20	20	20	579	327	20	20	Recrutement sur dossier : lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplôme, attestation de niveau de langage pour les étudiants étrangers (DALF). Un formulaire sera à remplir obligatoirement et à joindre au dossier de recrutement concernant le choix du parcours de master à ses candidat.	licence sciences pour la santé, licence sciences de la vie	Maitriser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie moléculaire, biochimie, biologie cellulaire et de physiologie des grandes fonctions. Savoir interpréter les données expérimentales dans ces domaines de la biologie. Avoir des compétences transversales en statistiques, anglais et informatique. Savoir rédiger et s'exprimer à l'oral de façon claire en langue française.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet
UFR des Sciences	Innovation, entreprise et société	Valorisation des innovations biotechnologiques	15	15	15	108	33	15	15	Recrutement sur dossier : lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplôme (Licence Sciences pour la santé Licence Physique Licence Chimie Licence Sciences de la Vie et de la Terre Licence Chimie Licence Physique Licence Sciences de la Vie et de la Terre Licence Droit Licence Droit et attestation de niveau de langue (DALF C1) Un entretien pourra être envisagé après une première étape de sélection sur dossier.	Licence Sciences pour la santé - Licence Sciences de la Vie Licence Sciences de la Vie et de la Terre Licence Chimie Licence Physique Licence Informatique Licence Droit Licence Droit / Licence AES	Capacités d'apprentissage et de synthèse dans les domaines scientifiques et juridiques.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. Le cas échéant, si nécessaire, l'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. Le cas échéant, si nécessaire, l'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
UFR des Sciences	Microbiologie (co-acréditation avec l'université de Rouen)	Santé, Bien-être et Industrie	25	30	22	448	187	25	30	Recrutement sur dossier (lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplôme, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1))	Sciences pour la Santé, Sciences de la Vie, Sciences de la Vie et de la Terre	Solides bases théoriques et pratiques en : microbiologie, biochimie, biologie moléculaire et génétique, biologie cellulaire. Compétences transversales : informatique, anglais, statistiques	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet
UFR des Sciences	Neurosciences (co-acréditation avec l'université de Rouen)	Neurosciences moléculaires, cellulaires et intégrées	20	21	23	414	308	20	20	Recrutement sur dossier (lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplôme, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1) fiche de synthèse fournie à remplir) Un entretien pourra être envisagé après une première étape de sélection sur dossier.	Sciences de la Vie, Sciences pour la Santé, Psychologie.	- compétences thématiques : bonnes notions de biologie ; - compétences transversales: informatique, anglais, statistiques.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. Le candidat devra convaincre la commission pédagogique de la réelle motivation à intégrer la formation et démontrer en quoi cette formation permettra de développer son projet personnel. Le cas échéant, si nécessaire, l'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. Le cas échéant, si nécessaire, l'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
UFR des Sciences	Neurosciences (co-acréditation avec l'université de Rouen)	Sciences des comportements	15	16	16	444	262	15	15	Recrutement sur dossier (lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplôme, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1) fiche de synthèse fournie à remplir) Un entretien pourra être envisagé après une première étape de sélection sur dossier.	Sciences de la vie, Sciences pour la Santé, Psychologie.	- compétences thématiques: bonnes notions de biologie ; - compétences transversales: informatique, anglais, statistiques.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. Le candidat devra convaincre la commission pédagogique de la réelle motivation à intégrer la formation et démontrer en quoi cette formation permettra de développer son projet personnel. Le cas échéant, si nécessaire, l'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. Le cas échéant, si nécessaire, l'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
UFR des Sciences	Nutrition et sciences des aliments	Qualité des aliments et innovation santé	14	16	14	222	64	14	16	Recrutement sur dossier puis éventuellement sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier.	Licence Sciences de la Vie, Licence Sciences pour la Santé.	Maitriser les concepts de base de microbiologie, biologie moléculaire et sciences du végétal. Lire l'anglais scientifique. Rédiger de façon claire en français et/ou en anglais. Travailler en équipe. Être autonome et créatif.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat, l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessous. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
UFR des Sciences	Sciences de la mer	Ecosystèmes côtiers et physiologie des espèces exploitées par la pêche et l'aquaculture	20	24	22	166	122	20	24	Recrutement sur dossier : lettres d'admission et de validation, lettre de motivation, CV, relevé de notes de licence, attestation du diplôme équivalent et du bac, attestation de niveau de langue, attestation de stages	Mention Sciences de la vie.	Pour licence en M1 : il est également recommandé d'avoir validé 1 UE d'écologie, 1 UE de biologie cellulaire / moléculaire et 1 UE de physiologie en L3. Pour ces UE, l'obtention d'une mention sera prise en compte dans la sélection des dossiers.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée (entretois les plus importants). La commission pédagogique portera une attention particulière aux séances réalisées dans les laboratoires de recherche ou au sein d'entreprises ou structures associatives en lien avec le domaine aquacole et/ou biologie marine au sens large.

UFR des Sciences	Gestion de l'environnement (co-accreditée avec les Universités de Rouen et du Havre)	Ingénierie et géosciences du littoral	16	16	13	101	61	16	16	Recrutement sur dossier, pièce d'identité en cours de validité, lettre de motivation, CV, relevé de notes de licence ou diplôme ou baccalauréat, attestation de niveau de langue, attestation de stages	Licence Sciences de la Terre, Sciences de la Vie et de la Terre, Licence Mécanique, Licence Physique.	Si possible : - compétences thématiques : bonnes notions des sciences de la terre et/ou de mécanique et géophysique.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet
UFR des Sciences	information et médiation scientifique et technique	Mediation science et société / recherche et innovation participative	20	20	13	87	77	20	20	Recrutement sur dossier. Le dossier comprend : une lettre de motivation, un CV, tous les relevés de notes depuis le L1, y compris celles de l'année en cours déjà obtenues, attestations de diplômes, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1)	Licence de sciences, voire licence de SHS	Connaissances et compétences d'une licence de sciences, voire connaissances et compétences d'une licence de SHS.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat, sa motivation et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. Qualité du dossier, projet professionnel, motivation, Aptitude à échanger oralement avec le jury.
UFR des Sciences	informatique	A la carte Algorithmiques et systèmes intelligents	40	40	33	785	178	40	50	Recrutement sur dossier : lettre de motivation, CV, tous les relevés de notes depuis le L1, y compris celles de l'année en cours déjà obtenues, attestations de diplômes, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF B2)	Informatique	Fondamentaux de l'informatique : programmation, algorithmique, méthodes formelles (langages, logique, mathématiques), systèmes d'exploitation, réseaux, bases de données, technologies web.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet
UFR des Sciences	informatique	Intelligence artificielle et facteurs humains	20	20	16	476	89	20	25	Recrutement sur dossier : lettre de motivation, CV, tous les relevés de notes depuis le L1, y compris celles de l'année en cours déjà obtenues, attestations de diplômes, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF B2)	Informatique	Fondamentaux de l'informatique : programmation, algorithmique, méthodes formelles (langages, logique, mathématiques), systèmes d'exploitation, réseaux, bases de données, technologies web.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet en terme d'intérêt pour une formation informatique pluridisciplinaire autour des sciences humaines et sociales.
UFR des Sciences	informatique	Intelligence artificielle, sciences des données et santé	20	20	20	456	97	20	25	Recrutement sur dossier : lettre de motivation, CV, tous les relevés de notes depuis le L1, y compris celles de l'année en cours déjà obtenues, attestations de diplômes, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF B2)	Informatique	Fondamentaux de l'informatique : programmation, algorithmique, méthodes formelles (langages, logique, mathématiques), systèmes d'exploitation, réseaux, bases de données, technologies web.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet en terme d'intérêt pour une formation informatique pluridisciplinaire autour de la santé numérique.
UFR des Sciences	informatique	MINIMACS (Graduate school)	4	4	0	21	0	4	4	Recrutement sur dossier : Lettre de motivation préciser le projet d'intégration dans la masterisation, CV, toutes les relevés de notes depuis le L1, y compris celles de l'année en cours déjà obtenues, attestations de diplômes, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1)	Informatique, mathématiques	Informatique, mathématiques appliquées, informatique mathématiques, science des données.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Mathématiques	Mathématiques générales	23	30	5	93	39	25	30	Recrutement sur dossier : lettre de motivation, CV, toutes les relevés de notes depuis le L1, y compris celles de l'année en cours déjà obtenues, attestations de diplômes, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF B2)	Mathématiques	Maitrise des connaissances et compétences correspondant à une licence mathématiques générales. Posséder des bases théoriques et techniques solides d'algèbre, d'arithmétique et des structures quotidiennes, notamment en géométrie et en analyse. Posséder des connaissances et compétences pour posséder des bases théoriques et techniques solides d'analyse et de probabilités, notamment en intégration, calcul différentiel, et leur application aux fonctions continues et aux espaces de Hilbert. Posséder des compétences de base de programmation et des connaissances de base d'algorithme.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.

UFR des Sciences	Mathématiques	MINMACS (Graduate school)	4	3	0	4	1	4	3	Recrutement sur dossier : Lettre de motivation précisant le projet professionnel et la formation souhaitée avec en particulier le choix de la majeure, CV, relevés de notes, attestation de baccalauréat inclus, y compris pour l'année en cours, attestation de diplôme, lettres de recommandation, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1)	Informatique, mathématiques	Informatique, mathématiques appliquées, informatique mathématiques, science des données.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Mathématiques appliquées, statistique	Statistiques appliquées et analyse décisionnelle	28	28	24	364	202	25	28	Recrutement sur dossier : Lettre de motivation, CV, relevés de notes, attestation de diplôme, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1)	Statistique ou Mathématiques, MIASHS	Notions de Probabilités (bases, variables aléatoires, vecteurs Matrices, résultats limites), Statistique (méthodes décritives, représentations graphiques), logiciel R et/ou Python), recherche opérationnelle (bases).	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Mathématiques appliquées, statistique	MINMACS (Graduate school)	4	4	0	6	0	4	4	Recrutement sur dossier : Lettre de motivation précisant le projet professionnel et la formation souhaitée avec en particulier le choix de la majeure, CV, relevés de notes, attestation de baccalauréat inclus, y compris pour l'année en cours, attestation de diplôme, lettres de recommandation, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1)	Informatique, mathématiques	Informatique, mathématiques appliquées, informatique mathématiques, science des données.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Cyber sécurité	-	16	16 (dont 8 apprenants)	16	1853	94	16 FA + 8 FI	24	Recrutement sur dossier : Lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplôme, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1)	Informatique, mathématiques	Informatique, mathématiques appliquées, informatique mathématiques	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Chimie (co-accreditration avec l'Université de Rouen et l'INSA de Rouen)	Chimie analytique et environnement	15	20	15	286	81	15	20	Recrutement sur dossier : Curriculum vitae Lettre de motivation exposant le bilan de formation et le projet professionnel Diplômes, ou attestation de diplôme, acquis depuis le baccalauréat Relèves de notes Contenu des enseignements Document permettant d'évaluer le niveau (épreuve (notes, auto-évaluation, ...) Attestation du niveau en français pour les étudiants non francophones.	Chimie, Chimie-Biologie, Physique-Chimie	Les candidats devront posséder les connaissances et compétences attendues à l'issue d'une licence Chimie, Chimie biologie ou physique-chimie.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat ou de la candidate, l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée ainsi que sa motivation et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Chimie (co-accreditration avec l'Université de Rouen et l'INSA de Rouen)	Chimie Organique et interfaces	15	20	16	184	104	15	20	Recrutement sur dossier : Curriculum vitae Lettre de motivation exposant le bilan de formation et le projet professionnel Diplômes, ou attestation de diplôme, acquis depuis le baccalauréat Relèves de notes Contenu des enseignements Document permettant d'évaluer le niveau en anglais (notes, auto-évaluation, ...) Attestation du niveau en français pour les étudiants non francophones.	Chimie, Chimie-Biologie, Physique-Chimie	Les candidats devront posséder les connaissances et compétences attendues à l'issue d'une licence Chimie, Chimie biologie ou physique-chimie.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat ou de la candidate, l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée ainsi que sa motivation et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Chimie (co-accreditration avec l'Université de Rouen)	XI CHEM	5	5	0	8	3	0	0	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les candidats retenus à l'issue de la première étape: Etape 1 : Pré-sélection sur dossier CV et lettre de motivation avec passeport photographique Relèves de notes L1, L2, L3 (ou équivalents pour les étrangers) Niveau de français minimum certificat CLB 8 (TOEIC) 2 lettres de recommandation (au moins une d'un enseignant) Syllabus des enseignements suivis Etape 2 : Entretien (en anglais)	Chimie, physique-chimie, science de l'ingénieur, sciences de la santé	Avoir des prérequis dans les matières suivantes : polymères, chimie organique, chimie inorganique, spectroscopie, analyse.	Moyenne générale en sciences ou diplôme équivalent : 14/20 (ou note équivalente) La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra ensuite de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien sera l'occasion pour l'étudiant de présenter son cursus antérieur, son projet professionnel et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprecier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.

UFR des Sciences	Instrumentation Mesure Métrieologie	Électronique, photonique et applications	10	Pas d'ouverture à la rentrée 2025	Décision de non ouverture pour la rentrée 2025	91	13	0	0	Recrutement sur dossier : lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplôme, attestation de niveau de langue si possible, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1)	Licence EEEA, Licence Sciences pour l'Ingénieur, Licence Physique	Les candidat(e)s devront posséder les connaissances et compétences attendues à l'issue d'une licence EEEA, SPI ou Physique.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Mécanique	Modélisation et simulation numérique	16	16	11	92	46	16	16	Recrutement sur dossier : lettre de motivation, CV, relevé de notes, attestation de diplôme, attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers (DALF C1) Entretien Vidéo (éventuellement)	Licence de Mécanique	Méthodes numériques et programmation de simulation Numérique Mathématiques pour l'Ingénieur. Mécaniques des milieux continus (Solides déformables et fluides). Mécanique générale.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Physique (co-ac créditation avec l'INSTN)	-	36	40	2	69	37	36	40	Recrutement sur dossier : police d'inscription, lettres de validité, lettres de motivation, CV, relevés de notes de bac et de licence, attestations de diplômes, attestation de niveau de langue anglaise (DALF C1)	Physique	Mécanique classique, Relativité restreinte, Électromagnétisme, Électronique, Optique, Ondes, Thermodynamique, Physique Statistique, Physique quantique, Science de la matière, Outils mathématiques.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
UFR des Sciences	Physique fondamentale et applications (à changer de mention pour la rentrée 2026)	-	NC	NC	NC	NC	NC	Avenir	Avenir				
UFR des Sciences	Sciences de la Matière (co-ac créditation avec l'Université de Rouen)	Matériaux avancés pour l'énergie	30	40	11	77	32	30	36	Recrutement sur dossier, pièce d'identité, lettres de validité, lettres de motivation, CV, relevé de notes de licence, attestation du diplôme de Licence ou équivalent, attestation de niveau de langue, attestation de stages	Chimie	Connaissances générales en sciences des matériaux. Formation générale en physique de l'état solide. Compétences en techniques expérimentales. Compétences méthodologiques en gestion de projet. Niveau intérieur soutenu en anglais scientifique	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
SEGGAT	Economie Appliquée (co-ac créditation avec les Universités de Rouen et du Havre)	Advanced Applied Economics	15	25	16	135	65	15	25	Recrutement sur dossier	Economie MIASHS Mathématiques appliquées Mathématiques	Avoir des capacités et un intérêt pour la modélisation et l'analyse des phénomènes économiques .Pouvoir suivre des enseignements entièrement dispensés en langue anglaise .Pouvoir se travail en équipe	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
SEGGAT	Economie Appliquée (co-ac créditation avec les Universités de Rouen et du Havre)	Etudes socio-économiques et Développement Durable	22	25	10	199	47	22	25	Recrutement sur dossier directement pour une partie des candidats et pour une autre, sur entretien à l'issue de la première étape du dossier	Licence Eco, AES, MIASHS	Analysé et évaluation économique : une appétence pour le développement durable sera appréciée	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. Cet entretien permettra également d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.

SEGGAT	Entrepreneuriat et management de projets	Ingenierie de Projets Entrepreneuriiaux	27	30	26	446	100	29	30	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Sciences de Gestion, AES, LEA, Economie. Cependant, des étudiants ayant des pré-requis en gestion (ex: STAPS, ingénieur un projet entrepreneurial peuvent postuler)	Des connaissances en management, comptabilité, stratégie et marketing sont nécessaires	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission tiendra compte de la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'appréhender les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme. Le candidat devra à nouveau montrer une idée B pour les métiers de l'accompagnement entrepreneurial ou avoir un projet de création / reprise d'entreprise
SEGGAT	Géographie, aménagement, environnement et développement	Environnement, Risques et diagnostics territoriaux	16	19	16	135	42	16	19	Recrutement sur dossier (CV, lettre de motivation) puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape.	Préférentiellement : Licence de géographie ; Licences b-disciplinaires géographie-histoire et géographie-sciences économiques ; Licence d'aménagement ; mais formation ouverte également aux titulaires de Licences de biologie et de géologie, ainsi qu'aux titulaires de Licences professionnelles en lien avec la géographie, l'environnement et l'aménagement.	Connaître les fondements physiques et humains de la géographie ; être intéressé par les outils de la géographie (notamment le géodonneur et l'information) ; être motivé par la pratique du terrain ; disposer d'aptitudes à la communication orale et écrite ; disposer d'aptitudes pour fidéliser les différents acteurs d'un projet.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. L'entretien permettra au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée ; il permettra également d'appréhender les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
SEGGAT	Géographie, aménagement, environnement et développement	Territoires en transition : métiers du diagnostic et du développement local	18	20	17	89	36	18	20	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape	Préférentiellement : Licence de géographie ; Licences b-disciplinaires géographie-histoire et géographie-sciences économiques ; Licence d'aménagement ; Licences professionnelles en lien avec la géographie, l'environnement et l'aménagement.	Connaître les fondements physiques et humains de la géographie ; bases des politiques d'aménagement et de terrains ; bases de la statistique, et de l'enquête (entretien/questionnaire) ; maîtrise de la langue écrite et orale ; aptitudes au travail en équipe et à la gestion de projet	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'appréhender les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
SEGGAT	Contrôle de gestion et audit organisationnel	Contrôle de gestion Business Partner et Amélioration Continue	18	20	18	261	57	18	20	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape. L'obtention d'un contrat d'alternance constitue la dernière étape du processus de sélection.	Licence de gestion. Licence dans laquelle figurent des unités d'enseignement en gestion (AES par exemple).	Les candidats doivent avoir des connaissances en informatique de gestion, en comptabilité générale et un goût prononcé pour l'analyse par les chiffres.	Formation en alternance. La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée, ainsi que les motivations des candidats. L'entretien permettra de présenter le contenu et les modalités pédagogiques mises en oeuvre dans la formation, et sa correspondance avec le projet d'études et professionnel du candidat.
SEGGAT	Urbanisme et aménagement	Aménagement durable, urbanisme rénové, assistance à maîtrise d'ouvrage	20	21	23	107	51	20	21	Recrutement sur dossier (CV + lettre de motivation et portfolio MADURA) puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier.	Licences de Géographie, Droit, AES, Sociologie, Economie, Architecture. Toutes Licences en fonction du projet personnel du candidat	Le Master MADURA forme aux métiers de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de l'aménagement urbain. Il forme également aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement. A la fin de ce master, les porteurs de diplômes devront faire face à des compétences techniques variées, ainsi que d'une capacité à mettre les questions concrètes en perspective et à proposer des solutions adaptées. Ces dernières porte apportée à la synthèse écrite et orale. Ses recruteuses conditions réelles étant également fréquentes, sont également demandées des capacités en matière de communication.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. Elle appréciera en outre la motivation du candidat par rapport à son projet professionnel et l'adéquation de la formation à ce projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection. Il permettra également au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra enfin d'appréhender les qualités du candidat, ainsi que son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
HSS	Arts, lettres et civilisations	lettres	27	30	13	144	68	27	30	Recrutement sur dossier : CV détaillé, lettre de motivation à l'attention du responsable des justificatifs nécessaires (copie du diplôme ou relevé de notes), attestation de niveau de langue pour les candidats étrangers	Lettres	Appliquer les savoir-faire propres à la discipline (interpréter un objet artistique selon ses spécificités) ; savoir rédiger et exposer selon les standards du discours scientifique ; travailler en autonomie sur un projet de recherche	la commission tiendra compte des résultats antérieurs du candidat, l'adéquation de son cursus en licence et la motivation de son projet avec la formation demandée.
HSS	Arts, lettres et civilisations	Théâtre	20	25	14	56	35	20	25	Recrutement sur dossier : CV détaillé, lettre de motivation à l'attention du responsable du parcours Théâtre, ensemble des justificatifs nécessaires (copie du diplôme ou relevé de notes), attestation de niveau de langue pour les candidats étrangers. Pour l'option archives en Arts du spectacle : même modalités de sélection qu'à l'option théâtre, sauf obligation	Toute licence	Appliquer les savoir-faire propres à la discipline (interpréter un objet artistique selon ses spécificités) ; savoir rédiger et exposer selon les standards du discours scientifique ; travailler en autonomie sur un projet de recherche.	La commission tiendra compte des résultats antérieurs du candidat, l'adéquation de son cursus en licence et la motivation de son projet avec la formation demandée.

HSS	Arts, lettres et civilisations	Cinéma		50	50	28	196	96	50	50	Recrutement sur dossier : CV détaillé, lettre de motivation à l'attention du responsable du parcours Cinéma, ensemble des justificatifs nécessaires (copie du diplôme ou bachelier, attestation de niveau de langue pour les candidats étrangers. Pour les candidats étrangers : attestation de niveau de français du spectacle ; même modalités de sélection et après admission dans le parcours Cinéma, entrée obligatoire	Toute licence	une bonne maîtrise de l'écriture, une capacité à rédiger, à développer et à construire une réflexion documentaire sur une problématique précise, une bonne maîtrise des outils informatiques et des banques de données, une vraie motivation dans la recherche.	la commission tiendra compte des résultats antérieurs du candidat, l'adéquation de son cursus en licence et la motivation de son projet avec la formation demandée.
HSS	Arts, lettres et civilisations	Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle		14	20	17	220	107	14	20	Recrutement sur dossier avec entretien éventuel pour les seuls candidats étrangers. Tous les éléments constitutifs sont constitués comme suit : Cv détaillé, lettre de motivation à l'attention du responsable du parcours Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle, ensemble des justificatifs nécessaires (copie du diplôme ou relevés de notes, attestations de niveau de français pour les candidats étrangers, éventuellement attestation de stage).	Arts du spectacle	Connaissances de l'histoire et de l'esthétique du cinéma (anglais), connaissance des différents types de spectacles, connaissance des techniques et réalisations précédentes, compétences nécessaires (bonne culture générale, professionnalisme, assiduité, adaptabilité, curiosité, esprit d'initiative, esprit critique, sens des responsabilités)	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
HSS	Histoire	Histoire, sciences politiques		21	25	25	304	254	21	25	Recrutement sur dossier (motivation(s) et CV)	Histoire, Sciences politiques, Sociologie, Philosophie, licences pluridisciplinaires en SHS	Avoir des connaissances approfondies en histoire ou sciences politiques ou sociologie ou philosophie ; avoir validé des enseignements d'histoire ; avoir un bon niveau de français écrit ; savoir travailler en commun et être débrouillée de l'autodidacte ; faire preuve de curiosité intellectuelle et avoir l'esprit d'initiative.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
HSS	Histoire (co accréditation avec l'Université du Havre)	Histoire : sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours		54	60 à Caen, 20 au Havre	66	213	148	54	60	Recrutement sur dossier (motivation(s) et CV)	Histoire, Humanités	Avoir des connaissances approfondies en histoire ; avoir validé des enseignements d'histoire ; manifester un goût pour la recherche ; avoir un bon niveau de français écrit ; savoir travailler en commun et être débrouillée de travailler en autonomie ; avoir une bonne culture générale.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
HSS	Histoire	Métiers du patrimoine : archives et musées		22	25	23	382	122	22	25	Recrutement sur dossier (motivation(s) et CV)	Histoire, Histoire de l'art et Archéologie, Humanités	Disposer d'une solide culture historique ; manifestier un goût pour le musée et le patrimoine ; avoir un bon niveau de français écrit et oral ; avoir des qualités de communication et d'initiative en milieu professionnel.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
HSS	Histoire	Métiers de la recherche en archéologie		17	20	9	59	36	17	20	Recrutement sur dossier (motivation(s) et CV)	Histoire mention Archéologie, Histoire de l'art mention Archéologie	Avoir des compétences préalables en archéologie (cours et/ou stages de terrain) ; manifestier un goût pour la recherche ; avoir un bon niveau de français écrit ; avoir une bonne culture générale.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
HSS	Métiers du livre et de l'édition	Édition		10	10	10	606	144	10	10	Recrutement sur dossier (motivation(s) et CV)	Licence en sciences humaines de préférence: lettres, histoire, philosophie, LLCE	Capacités d'analyse et de rédaction (orthographe et expression), bonne culture générale, capacités de synthèse.	La commission pédagogique appréciera la qualité du parcours académique (résultats de l'examen), la qualité de l'écrit de présentation, les éléments montrant un intérêt réel (stage, expérience dans la librairie, par exemple, participation à un salon du livre/bibliothèque) et l'adéquation du cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.

HSS	Métiers du livre et de l'édition	Métiers des bibliothèques		10	11	11	330	73	11	11	Recrutement sur dossier (motivation(s) et CV)	Licence en sciences humaines de préférence: lettres, histoire, philosophie, LLCEP			La commission pédagogique appréciera la qualité du parcours académique (résultats de licence), la qualité de la lettre de motivation, les éléments montrent un intérêt réel (stages, expériences dans le domaine, par exemple monitorat ou bénévolat en bibliothèque) et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
HSS	Philosophie			40	40	12			35	40	Recrutement sur dossier (motivation(s) et CV)	Philosophie (taux de mutation) Sociologie (avec enseignement de la philosophie)			Le master de philosophie s'appuie un socle de connaissances (une bonne culture inter-disciplinaire) suppose la maîtrise des méthodes et des outils de base, ainsi que la solide culture générale et philosophique nécessaire à la pratique. Les compétences requises sont la maîtrise de l'argumentation, la rigueur des connaissances, l'esprit critique, sous toutes ses formes (analyse, synthèse, démonstration, etc.). Ces compétences sont acquises par la recherche : conception d'une démarche méthodique de recherche individuelle tant théorique qu'appliquée aux exigences d'application de la philosophie ; capacité à développer une argumentation rigoureuse et cohérente ; capacité à prendre en compte les données et discussions interdisciplinaires ; capacité à élaborer une thèse de recherche (mais aussi une dissertation de philosophie dans le « cité » et les débats fondamentaux qui l'entourent). Exigences liées à la rédaction d'un Mémoire (clarté de l'argumentation, rigueur de la preuve, pertinence du plan, problématique, etc.) et à la participation au séminaire de recherches annuel (assiduité, autonomie, fréquence et pertinence de la prise de parole, etc).
HSS	Sciences de l'éducation et de la formation (co-acréditation avec l'Université de Rouen)	Dispositif, accompagnement, formation: ingénierie et recherche (DAFR)		25	30	12	173	79	25	30	Recrutement sur dossier (motivation(s) et CV)	Sciences de l'éducation et de la formation			La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
HSS	Sciences de l'éducation et de la formation (co-acréditation avec l'Université de Rouen)	Ingénierie du Numérique dans l'enseignement supérieur et la formation d'adultes (INES)										Avoir les connaissances et compétences de niveau L3 en sciences humaines et sociales et en sciences de l'éducation et de la formation			La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
HSS	Sciences du langage	Didactique du français langue étrangère		45	48	9	142	65	45	48	Recrutement sur dossier	Sciences du Langage LLCEP Lettres Langues			La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
HSS	Sciences du langage	Unguistique et traitement des données		30	32	10	99	39	30	32	Recrutement sur dossier	Sciences du Langage LLCEP Lettres Langues			La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.

HSS	Sociologie	Vulnérabilités	15	20	20	127	92	15	20	Recrutement sur dossier	licence de sociologie, licences de sciences sociales	Connaissance des concepts fondamentaux de la discipline. Connaissance et maîtrise progressive des méthodes d'enquête qualitatives et quantitatives.	La commission pédagogique appréciera en particulier: 1/ La qualité du projet de recherche en master (3-4 p. avec bibliographie); 2/ Les résultats antérieurs (rélevés de notes licence, autres résultats); 3/ La motivation de la candidature et son adéquation avec la formation souhaitée.
HSS	Sociologie (enseignement à distance)	Vulnérabilités (enseignement à distance)	20	25	25	263	116	20	25	Recrutement sur dossier	licence de sociologie, licences de sciences sociales	Connaissance des concepts fondamentaux de la discipline. Connaissance et maîtrise progressive des méthodes d'enquête qualitatives et quantitatives.	La commission pédagogique appréciera en particulier: 1/ La qualité du projet de recherche en master (3-4 p. avec bibliographie); 2/ Les résultats antérieurs (rélevés de notes licence, autres résultats); 3/ La motivation de la candidature et son adéquation avec la formation souhaitée, raisons notamment de la candidature en formation à distance.
HSS	Sociologie	Gouvernance des risques et de l'environnement	15	20	16	108	68	15	20	Recrutement sur dossier	licence de sociologie, licences de sciences sociales	Connaissance des concepts fondamentaux de la discipline. Connaissance et maîtrise progressive des méthodes d'enquête qualitatives et quantitatives.	La commission pédagogique appréciera en particulier: 1/ La qualité du projet de recherche en master (3-4 p. avec bibliographie); 2/ Les résultats antérieurs (rélevés de notes licence et autres résultats); 3/ La motivation de la candidature et son adéquation avec la formation souhaitée.
UFR Santé	Santé publique	Éthiques en santé	8	18	27	167	21	8	18	Recrutement sur dossier	Sociologie Psychologie Droit	Connaissances de base en Sciences Humaines et Sociales Compétences rédactionnelles	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. Niveau de langue B2 minimum.
UFR Santé	Santé publique	Méthodes en recherche clinique et épidémiologique	14	18	27	404	37	14	18	Recrutement sur dossier	Sciences pour la Santé Biostatistique Mathématiques Appliquées à la Santé	Connaissances de base en probabilités et statistiques Baisonnement scientifique Maîtrise de l'outil informatique	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. Niveau de langue B2 minimum.
UFR Santé	Sciences du médicament et des produits de santé	Développement Clinique du Médicament	12	12	11	299	72	10	13	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	DRGP3 Licence Sciences pour la santé	Avoir des bases en physiologie humaine Avoir des bases en sciences du médicament (pharmacologie, toxicologie, galénie) Connaître les bases de l'application et les tests généraux en biostatistique et statistiques inferenielles. Anglais niveau B1 ou équivalent	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
UFR Santé	Sciences du médicament et des produits de santé	Drug design	14	17	12	216	109	14	17	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Licence du domaine Sciences et technologies Licence Santé	Pré-requis en sciences du médicament, chimie organique et anglais	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra aussi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.

UFR Santé	Santé	Management des Activités de santé	100 [Formation non candidable sur Mon Master car FC uniquement]		58	NC	NC						
UFR Santé	Biologie-santé (co-acréditation avec l'Université de Rouen)	SpaceMed	20	20	23	NC	NC				Recrutement ERASMUS Mundus : du 21 octobre 2024 au 29 janvier 2025 à l'adresse : www.spacemed.eu/sympa/rrsp/convocation-procedure		
Droit, AES et administration publique	Droit civil	Protection des personnes vulnérables	23	28	37	665	250	23	28	Recrutement sur dossier	Licence Droit privé	Avoir un bon niveau dans les matières de droit civil suivies en Licence (notamment au droit, droit des personnes, droit de la famille, droit des biens, droit des obligations, droit des contrats de la famille...) Avoir un bon niveau dans les matières assorties de travaux dirigés. Etre motivé et avoir un projet professionnel en lien avec l'objet du Master à savoir le droit des personnes vulnérables.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
Droit, AES et administration publique	Droit de l'entreprise	Diplôme de juriste conseil d'entreprise	23	23	23	306	48	23	23	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Licence Droit Parcours droit privé	Avoir suivi ET VALIDÉ en matière à TD Droit des sociétés et/ou Droit social sur au moins un semestre.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
Droit, AES et administration publique	Droit de l'entreprise	Contrats et contentieux d'affaires	25	25	27	619	177	25	25	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Licences droit privé et droit public	Posséder une bonne maîtrise de toutes les matières fondamentales de la licence. Avoir un intérêt pour la vie économique.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
Droit, AES et administration publique	Droit des assurances	Assurances de personnes et dommage corporel	26	30	29	282	86	26	30	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Licence droit	Maitriser impérativement les bases du droit des obligations (contrat et responsabilité civile); maitriser, si possible, les bases du droit des personnes et de la famille ; avoir, si possible, une première expérience dans le domaine ou la pratique de ces assurances. Qualité académique du cursus et de l'entretien : choix des études à TD durant la licence de droit (droit des obligations notamment), droit de la famille et des personnes conseillée (intervenant pour les personnes vulnérables), maitrise de la connaissance du monde des assurances, échanges avec des professionnels, etc.) ; cohérence du projet professionnel ; lors de l'entretien : qualité de la motivation et du projet professionnel, connaissance et compréhension des spécificités de la formation.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
Droit, AES et administration publique	Droit des libertés	Droit fondamental	15	15	15	281	139	15	15	Recrutement sur dossier puis éventuellement sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Droit public ou Droit privé	Avoir impérativement suivi les matières suivantes (si possible avec TD) : Droit constitutionnel, Droit administratif, Droit pénal, Droit des libertés, Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit comparé, Droit des affaires, Droit du travail, Droit interne suivantes : droit constitutionnel, droit des personnes, droit administratif, droit pénal, droit du travail, droit des libertés (sauf Droit des libertés), Droit international public, Droit comparé, en Droit international public ; dans les matières de conteneurs. Avoir de bons résultats généraux par semestre et de bons résultats dans les matières pertinentes. Etre motivé par un projet professionnel en lien avec l'objet du master.	EXAMEN DU DOSSIER : La Commission pédagogique appréciera l'adéquation du cursus antérieur, les résultats obtenus et la motivation de l'étudiant, avec le droit des libertés. L'ENTRETIEN, facultatif, permet de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat et de lever les éventuelles interrogations quant au cursus antérieur, au projet et à la motivation.

Droit, AES et administration publique	Droit des libertés	Droit pénal des libertés		15	15	15	255	124	15	15	Recrutement sur dossier puis éventuellement sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier.	Droit public ou Droit privé	Avoir impérativement suivi les matières suivantes, si possible avec TD : Droit constitutionnel, Droit des personnes, Droit pénal général, Droit pénal spécial, Droit des libertés, Droit international public, Droit des marchés, Droit des sociétés, Droit administratif, Droit des contrats, Droit de la consommation, Droit administratif, droit de l'environnement, Droit pénal, Droit du travail, Droit des assurances, Droit fiscal, Droit de l'Union européenne ; Droit international public ; dans les matières de continuité : Droit pénal général pour sensibiliser et bons résultats dans les matières pertinentes. Être motivé par un projet professionnel en lien avec l'objet du master.	RAVEN DU DOSSIER: La Commission pédagogique apprécie l'adéquation du cursus souhaité, les résultats obtenus et le match avec le droit des libertés. L'ENTRETIEN, facultatif, permet de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat et de lever les éventuelles interrogations quant au cursus antérieur, au projet et à la motivation.
Droit, AES et administration publique	Droit du numérique	Parcours Droit des activités numériques et de l'intelligence artificielle		18	20	19	467	176	18	20	Recrutement sur dossier.	Licence en droit	Avoir étudié les matières suivantes : Droit de l'obligation, droit des contrats spéciaux, droit de la consommation, droit administratif, droit de l'environnement. Maîtriser les bases du droit des sociétés et du droit du travail. Posséder une connaissance générale et justifier d'un bon niveau dans les matières listées ci-dessous : Posséder une connaissance et avoir une application de base dans les matières suivantes : Droit du numérique. Être motivé par un projet professionnel en lien avec l'objet du master, à savoir le droit du numérique.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
Droit, AES et administration publique	Droit du numérique	Parcours Droit de la cybersécurité		15	17	15	413	135	15	17	Recrutement sur dossier.	Licence en droit	Avoir étudié les matières suivantes : Droit des obligations, droit des contrats spéciaux, droit de la consommation, droit administratif, droit de l'environnement. Maîtriser les bases du droit des sociétés et du droit du travail. Posséder une connaissance générale et justifier d'un bon niveau dans les matières listées ci-dessous : Posséder une connaissance et avoir une application de base pour le secteur du numérique. Être motivé par un projet professionnel en lien avec l'objet du master, à savoir le droit du numérique.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
Droit, AES et administration publique	Droit international et droit Européen [co accréditation avec l'Université du Havre]	Droit et Régulation des marchés internationaux		21	24	22	122	63	21	24	Recrutement sur dossier puis éventuellement sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier.	Droit public ou Droit privé	Licence générale de droit privé ou de droit public. Avoir étudié et disposé d'un bon niveau dans toutes les matières en lien avec la sphère internationale (notamment relations internationales, droit international public, droit international privé, droit de l'Union européenne, le droit international public). Posséder des aptitudes au raisonnement juridique, révélées un bon niveau dans les matières suivantes de travaux dirigés	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. La commission pédagogique appréciera également les expériences et stages du candidat ainsi que son niveau d'engagement étudiant. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat.
Droit, AES et administration publique	Droit Notarial			20	22	20	287	64	20	22	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier.	Licence (générale) de droit	Avoir préparé une licence générale de droit. Les licences professionnelles « métiers du notariat » ne sont pas admises. Pour être admis au concours, il faut posséder au moins une licence générale de droit (ou équivalente) et une licence d'introduction au droit, droit des personnes, famille, obligations, règnes matrimoniaux, droit des contrats spéciaux, droit général des contrats, droit des sociétés, droit du travail, etc.). Avoir étudié les matières suivantes avec ou sans TD (et justifier de notes) : droit des biens d'habitation, droit des biens, relations juridiques à trois personnes, droit de la consommation, fiscalité, droit commercial général (droit de commerce, fonds de commerce, etc.).	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
Droit, AES et administration publique	Droit public	Contrats, finances et gouvernance publics		30	32	30	295	145	30	32	Recrutement sur dossier	Licence en droit public, licence AES (parcours droit, gestion)	Attendu : maîtrise des matières fondamentales du droit public (attestée par la réussite aux examens des années antérieures) + projet professionnel cohérent et adapté avec l'adéquation avec la formation (interventions, stage antérieurs effectués).	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
Droit, AES et administration publique	Justice procès procédure	Carrères judiciaires		27	30	27	455	84	27	30	Recrutement sur dossier	Licence droit exclusivement (orientation droit privé)	Posséder de solides connaissances dans les matières de droit pénal, droit civil, droit des obligations, droit de la famille, droit commercial, droit civil, droit social, droit pénal ; Posséder de solides connaissances dans les matières fondamentales du droit public (attestée par la réussite aux examens des années antérieures) + projet professionnel cohérent et adapté avec l'adéquation avec la formation (interventions, stage antérieurs effectués). Maîtriser le raisonnement juridique et savoir faire preuve de rigueur et de logique. Savoir s'exprimer clairement, avec aisance et sans faute à l'écrit comme à l'oral.	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.

Argumentaires Mon Master en cas de modification de la COL et/ou CAL :

INSPE : M1MEEF PIF Médiation culturelle, augmentation de la COL/CAL de 5 (15 étudiants inscrits cette année et 8 en M2, les RP souhaitent augmenter le seuil).

IAE : M1 Management et commerce international (pour les 2 parcours), les RP ont souhaité baisser les COL (- 10 par parcours) car au vu de l'organisation du diplôme, les soutenances, les projets tutorés, cela est difficile à gérer avec une COL à 60 au total.

Psychologie : Baisse de la COL (- 1) pour le parcours « Clinique du développement de l'enfant, de l'adolescent et de la famille » car un retour de césure est prévu pour la rentrée 2026.

Mention	Parcours	COL en M1 rentrée 2025 (pour rappel)	CAL en M1 rentrée 2025 (pour rappel)	Effectifs inscrits à la rentrée 2025 (extraction au 26/09/2025)	Nombre de candidatures finalisées via Mon Master rentrée 2026	Nombre de candidatures classées via Mon Master rentrée 2026	COL en M1 rentrée 2026	CAL en M1 rentrée 2026	Evolution COL (p/ 2025)	Evolution CAL (p/ 2025)	Argumentaire	Contact
Neurosciences (co-acréditation avec l'Université de Rouen)	Neurosciences moléculaires, cellulaires et intégrées	20	21	23	414	308	20	20	-1	-1	Diminution liée à des contraintes logistiques d'organisation des enseignements (salle et sorties terrain).	Dip : Carine Ali M1 : Véronique Agin
Neurosciences (co-acréditation avec l'Université de Rouen)	Sciences des comportements	15	16	16	444	262	15	15	-1	-1	Diminution liée à des contraintes logistiques d'organisation des enseignements (salle et sorties terrain).	Dip : Carine Ali M1 : Christelle Jozet Alves
Informatique	A la carte Algorithmiques et systèmes intelligents	40	40	33	785	178	40	50	+10	+10	L'équipe pédagogique a pris en compte les redoublants et les étudiants étrangers dans les calculs. Ainsi, la différence entre COL et CAL correspond au nombre d'étudiants qui peuvent être accueillis en plus de la plateforme MonMaster, i.e. les étudiants d'Etudes en France (2 à 3 par parcours) et les redoublants (entre 15% et 20% des effectifs).	Gaël et Fabrice
Informatique	Intelligence artificielle et facteurs humains	20	20	16	476	89	20	25	+5	+5	Diminution liée à des contraintes logistiques d'organisation des enseignements (salle et sorties terrain).	Gaël et Fabrice
Informatique	Intelligence artificielle, sciences des données et santé	20	20	20	456	97	20	25	+5	+5	Diminution liée à des contraintes logistiques d'organisation des enseignements (salle et sorties terrain).	Gaël et Fabrice
Mathématiques	Mathématiques générales	23	30	5	93	39	25	30	+2	+2	Demande d'augmentation de la capacité d'accueil pour tenir compte des effectifs en M1 cette année. Par rapport aux années précédentes, il y aura moins de redoublants éventuels, ce qui laisse la possibilité d'augmenter le nombre de places pour les candidats néo-entrants.	John Guaschi
Mathématiques appliquées, statistique	Statistiques appliquées et analyse décisionnelle	28	28	24	364	202	25	28	-3	-3	Diminution de la COL pour tenir compte de candidatures étrangères et de potentiels redoublants.	Bertrand Maillot
Cybersécurité	-	-	16	16 (dont 8 apprentis)	16	1855	84	24	+8	+8	Diminution de la COL pour tenir compte de candidatures étrangères et de potentiels redoublants. Conformément à ce qui avait été programmé dans l'AMI CYRCE. La variation ne change pas le nombre de groupes de TD/TP (un seul). Normalement, ce nombre de total de 24 est l'effectif qui sera recruté de façon pérenne (mais la répartition FA-FI pourra être amenée à varier en fonction des discussions avec le SUFCA et l'université).	Gaëtan Richard
Chimie (co-acréditation avec l'Université de Rouen)	XL CHEM	5	5	0	8	3	0	0	-5	-5	Mail envoyé le 12 nov. À Sylvain Gaillard (vu avec MDB); Sylvain Gaillard	Sylvain Gaillard (vu avec MDB)
Instrumentation Mesure Métrologie	Électronique, photonique et applications	10	Pas d'ouverture à la rentrée 2025	Décision de non ouverture pour la rentrée 2025	91	13	0	0	-10	-10	Décision de non ouverture de ce master à la rentrée 2026.	-
Sciences de la Matière (co-acréditation avec l'Université de Rouen)	Matériaux avancés pour l'Energie	30	40	11	77	32	30	36	-4	-4	Mail envoyé le vendredi 07 nov. à Yohann Bréard.	Dip : Christophe Labbé M1 : Yohann Bréard

COL : capacité offerte limitée, nombre de places proposées via la plateforme Mon Master.

CAL : capacité d'accueil globale dans la mention ou dans le parcours (candidats néo-entrants + candidats internationaux + redoublants)

Vu avec MDB

Vu avec MDB

Etudes en France : possibilité de demander une réponse de l'étudiant en mail.

Vu avec MDB

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 12 décembre 2025

Délibération 2025-102

Direction des Études et de la Vie Étudiante

MODIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025/2026 (INSPE)

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 novembre 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la modification du calendrier universitaire 2025/2026 de l'INSPE.

Annexe : calendrier 2025/2026 modifié.

Résultats du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 15 décembre 2025
Le président de l'Université,



Publiée et Transmise au Rectorat le

03 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet

- *d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification*
- *et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.*

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE
Année 2025-2026

Calendrier universitaire 2025-2026

INSPE												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	DIU	TO mi-temps	26, 27 et 28/08/2025	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 17/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	Annualisé	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	TO	TO plein temps	26, 27 et 28/08/2025			Annualisé				Annualisé	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	M1	MEEF premier degré	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	du 27/01/2026 au 04/07/2025 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	M2	MEEF premier degré	29/08/2025 (9h-12h)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	du 27/01/2026 au 04/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)		CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Premier degré EFÉ	Début septembre 2025	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	Du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	02/06/26	30/06/26
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Premier degré EFÉ	Début septembre 2025								

MENTION 2ND DEGRE												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Campus Inspé	Inspé	DIU	TO mi-temps	26, 27 et 28/08/2025	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 17/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	Annualisé Portfolio	CC
Campus Inspé	Inspé	TO	TO plein temps									CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Documentation	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	Du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	Du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Documentation	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré EPS	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	Du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	Du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré EPS	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Histoire géographie	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	Du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC

Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Histoire géographie	29/08/2025 (9h-12h)	au 23/01/2026	du 01/09/2025 au 02/11/2025 (inclus)	CC	03/07/2026 (inclus)	01/03/2026 (inclus)	26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré LVE allemand anglais espagnol	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré LVE allemand anglais espagnol	29/08/2025 (9h-12h)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré Lettres modernes	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré Lettres modernes	29/08/2025 (9h-12h)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré Mathématiques	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré Mathématiques	29/08/2025 (9h-12h)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	02/06/26	30/06/26
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré EFÉ Maths	Début septembre 2025	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	02/06/26	30/06/26
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré EFÉ Maths	Début septembre 2025	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	02/06/26	30/06/26
Campus Inspé / UFR Sciences (campus 2)	Inspé	M1	MEEF Second degré Physique Chimie	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé / UFR Sciences (campus 2)	Inspé	M2	MEEF Second degré Physique Chimie	29/08/2025 (9h-12h)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Sciences de la vie et de la terre	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC + CT pour soutenance mémoire (2 novembre 2025 à 31 janvier 2026)	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Sciences de la vie et de la terre	29/08/2025 (9h-12h)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Sciences économiques et sociales	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Sciences économiques et sociales	29/08/2025 (9h-12h)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC

MENTION 3 ENCADREMENT EDUCATIF												
1er semestre				2ème semestre								
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Campus Inspé	Inspé	DIU	TO mi-temps		Du 01/09/2025 au 03/07/2026	du 17/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	Annualisé	pas de session 2
Campus Inspé	Inspé	TO	TO plein temps	28/08/2025	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	du 17/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	Annualisé	pas de session 2
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF encadrement éducatif	28/08/2025 (13h30 -15h30)	Du 01/09/2025	du 24/10/2025 (soir) au	CC	Du 26/01/2026 au	du 20/02 (soir) au	Du 10/04/2026 (soir) au	CC	CC

Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF encadrement éducatif	28/08/2025 (16h-17h)	au 23/01/2026	02/11/2025 (inclus)	--	03/07/2026 (inclus)	01/03/2026 (inclus)	19/04/2026 (inclus)	--	--
--------------	-------	----	---------------------------	-------------------------	---------------	------------------------	----	---------------------	---------------------	------------------------	----	----

MENTION 4 PIF												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Formation pour l'éducation inclusive	03/09/2025	Du 03/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 03/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Formation de formateurs en milieu scolaire	06/09/2025	Du 06/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 06/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Médiation culturelle et enseignement	03/09/2025	Du 03/09/2025 au 15/09/2026 (stage S1 du 17/11 au 29/11/2025)	Du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 03/09/2025 au 15/09/2026 (période de stage filé jeudi à partir du 15/01/2026 au 30/04/2026)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Médiation culturelle et enseignement	03/09/2025	Du 03/09/2025 au 15/09/2026 (stage S3 su 01/12 au 12/12/2025)		CC	Du 03/09/2025 au 15/09/2026 (période de stage à partir du 01/03/2025)				
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Mobilités et Tourismes Educatifs	09/09/2025	Du 09/09/2025 au 19/12/2025 (inclus)	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 05/01/2025 au 31/08/2026 (période de stage à partir du 01/02/2026)	Période de stage	Période stage	CC	Pas de session 2 (sauf U5)
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Mobilités et Tourismes Educatifs	09/09/2025	Du 09/09/2025 au 19/12/2025 (inclus)		CC					
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation EFE 1er degré	02/09/25	Du 03/09/2025 au 19/12/2025	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 05/01/2026 au 26/06/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	19/06/26	11/09/26
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation EFE 2nd degré	02/09/25	Du 03/09/2025 au 19/12/2025	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 05/01/2026 au 26/06/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	19/06/26	11/09/26